

**FORUM MONDIAL
SUR LA MIGRATION
ET LE DÉVELOPPEMENT**

FORUM MONDIAL SUR LA MIGRATION ET LE DÉVELOPPEMENT



*Rapport de la première réunion
du Forum mondial
sur la migration et le développement*

*Belgique,
du 9 au 11 juillet 2007*

BRUYLANT
BRUXELLES
2 0 0 8

Ce rapport présente de manière détaillée la préparation, les débats et des résultats de la première réunion du Forum Mondial sur la Migration et le Développement organisé par le Gouvernement belge du 9 au 11 Juillet 2007, en consultation avec le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies sur la Migration Internationale et le Développement et un groupe d'Etats membres des Nations Unies, les «Amis du Forum». C'est un témoignage de l'extraordinaire collaboration aujourd'hui possible parmi les gouvernements et entre les gouvernements, les organisations internationales et autres acteurs de la société civile, sur la migration et le développement et sur le potentiel existant en vue de l'identification de politiques mutuelles de renforcement dans ces domaines. La réunion a eu pour objectif d'approfondir encore plus la compréhension des opportunités et défis de la migration sur le développement et vice-versa, et pour identifier les moyens pratiques d'aborder ces aspects aux niveaux national, régional et international. Il a aussi permis d'établir un cadre structurel en vue d'assurer la continuation de ce processus mondial.

ISBN 978-2-8027-2557-2

D / 2008 / 0023 / 41

© 2008 Etablissements Emile Bruylant, S.A.
Rue de la Régence 67, 1000 Bruxelles.

Tous droits, même de reproduction d'extraits, de reproduction photomécanique ou de traduction, réservés.

IMPRIMÉ EN BELGIQUE

SOMMAIRE

| | PAGES |
|---------------------------------|-------|
| REMERCIEMENTS | 7 |
| REMERCIEMENTS SPÉCIFIQUES | 9 |
| PRÉFACE | 13 |
| SOMMAIRE EXÉCUTIF | 15 |

FORUM MONDIAL SUR LA MIGRATION ET LE DÉVELOPPEMENT - PREMIÈRE RÉUNION - Belgique, du 9 au 11 juillet 2007

| | |
|---|-----|
| I. HISTORIQUE | 29 |
| II. PROCESSUS PRÉPARATOIRE | 32 |
| III. LA RÉUNION : DU 9 AU 11 JUILLET 2007 | 43 |
| IV. RÉSULTATS ET MARCHÉ À SUIVRE | 180 |

ANNEXES

| | |
|---|-----|
| DISCOURS DU PREMIER MINISTRE GUY VERHOFSTADT | 191 |
| DISCOURS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS-UNIES BAN KI-MOON | 194 |
| FUTUR DU FORUM : MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT | 200 |

REMERCIEMENTS

Le présent rapport relate les discussions et les résultats de la réunion de trois jours du Forum mondial sur la Migration et le Développement et fournit un aperçu de sa préparation, qui s'est avérée ouverte et participative, grâce notamment à la présence d'intervenants issus du monde entier, parmi lesquels des gouvernements, des organisations internationales, des ONG et la société civile.


La réunion a été financée en grande partie par le gouvernement du Royaume de Belgique, qui, à l'initiative de M. Armand De Decker, Ministre de la Coopération au Développement, avait proposé d'organiser la toute première réunion du Forum. Le processus a été activé avec le soutien d'un groupe interministériel qui a agi comme un groupe de réflexion conceptuel et a fourni le soutien logistique nécessaire, plus particulièrement lors de la phase initiale.

Grâce au soutien financier et au détachement de personnel effectué par nombre de gouvernements et institutions, j'ai pu mettre sur pied, fin 2006, un groupe de travail international *ad hoc* regroupant des experts belges et d'autres nationalités, que j'ai eu l'honneur de diriger. Ce groupe de travail a mené, dès janvier 2007, toutes les activités liées aux préparatifs et à l'organisation de la première réunion du Forum. Sa contribution s'est révélée décisive au succès du processus préparatoire et de la réunion elle-même.

Mes remerciements s'adressent à toutes celles et à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué au succès du lancement du processus du FMMD : je pense ici au Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies sur les migrations et le développement international, aux « points focaux » du FMMD, aux gouvernements, institutions et personnes qui ont participé au processus. Mention spéciale à celles et ceux qui, de nombreux mois durant, ont œuvré d'arrache-pied au succès du Forum en préparant les sessions de tables-rondes, grâce notamment à la coordination des partenariats des sessions, à l'élaboration des documents de travail et d'autres documents, sans oublier leur travail dans les tables-rondes en qualité de président, de rapporteur ou de discutant. Je voudrais par ailleurs exprimer toute ma

gratitude à la Fondation Roi Baudouin, pour son organisation habile de la Journée de la société civile.

À la fin, comme je l'avais espéré, le succès de ce Forum – réunion a été plus grand que prévu, ce qui est de bon augure pour l'avenir du processus du FMMD. La présidence de ce processus est désormais assumée par le Gouvernement des Philippines. Nous avons bon espoir que le processus ira en se consolidant pour tous les migrants, hommes, femmes et enfants, qui constituent les cibles prioritaires de son amélioration.



RÉGINE DE CLERCQ

AMBASSADEUR CHARGÉ DES MIGRATIONS
ET DE LA POLITIQUE D'ASILE
DIRECTEUR EXÉCUTIF BELGE
DU FORUM MONDIAL SUR LA MIGRATION
ET LE DÉVELOPPEMENT

REMERCIEMENTS SPÉCIFIQUES

Pour le soutien financier et les ressources humaines mises à disposition

À la République d'Irlande, au Mali, au Royaume des Pays-Bas, au Royaume de Norvège, à la République des Philippines, au Royaume de Suède, à la Confédération helvétique, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, au Groupe des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), à la Commission européenne, à l'Institut Egmont (Belgique), à l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), à la Fondation MacArthur (États-Unis), au Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA) et au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR).

À la **Fondation Roi Baudouin** (1) pour l'organisation de la **Journée de la société civile**.

Au groupe de travail belge du FMMD, au groupe de soutien, aux représentations permanentes et aux Ambassades :

Le *groupe de travail du FMMD* sous la direction de S.E. M^{me} Régine De Clercq, Directrice exécutive pour la Belgique du FMMD : MM. Lanssine Coulibaly, Rolf K. Jenny, Ciriaco Lagunzad, Bertwin Lussenburg, Romeo Matsas et Albert Moses, M^{me} Irena Omelaniuk, M^{me} Véronique de Ryckere et M^{me} Valérie Van Goethem.

Le *groupe de soutien belge* était constitué de la Chancellerie du Premier Ministre et des bureaux et administrations des Services Publics Fédéraux suivants : Intérieur; Affaires étrangères; Commerce extérieur et Coopération au Développement; Justice; Emploi, Travail et Dialogue social; Santé, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement. En faisaient également partie le Secrétariat d'État aux Affaires européennes, le Bureau du Plan et le Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme. Le groupe de soutien revêtait une importance stratégi-

(1) La Fondation Roi Baudouin (FRB) est une fondation publique créée en 1976 à l'occasion du 25^{ème} anniversaire du règne du Roi Baudouin. La FRB soutient les projets et les citoyens souhaitant bâtir une meilleure société. Son objectif est de contribuer de manière durable à la justice, à la démocratie et au respect de la biodiversité. Elle est indépendante et pluraliste. Pour plus d'informations, consulter le site <http://www.kbs-frb.be>.

que et aura joué un rôle majeur lors de la phase initiale du processus. Mention spéciale à M. Walter Stevens, Directeur de Cabinet du Ministre Karel De Gucht, à M. Pierre Vaesen, Directeur de Cabinet du Ministre Armand de Decker – pour son soutien sans faille – et à son successeur M. Michel Van der Stichele, à M^{me} Adriana Laskaris, Conseillère du Ministre des Affaires étrangères, à M^{me} Isabelle Mazzara, Conseillère du Ministre de l'Intérieur pour sa contribution au travail conceptuel, à M. Igor Hausstrate, Directeur général adjoint de la Coopération au Développement et à M. Bart Verstraeten du Service public Fédéral Intérieur qui a compilé les données de toutes les réponses de l'étude des priorités, grâce à l'assistance de MM. Alain Schmidt et Jean-Michel Swalens.

Des remerciements spéciaux s'adressent également aux *Représentations permanentes de la Belgique* à Genève et à New York et à toutes les *Ambassades belges* du monde entier pour leur concours inestimable à la réussite de la réunion.

Au Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement :

M. Peter Sutherland et ses conseillers MM. François Fouinat et Gregory Maniatis.

Aux participants des tables-rondes et aux rapporteurs généraux :

M. Youssef Amrani, S.E. M. Antonio Arenales Forno, M. Ibrahim Awad, M^{me} Maria João Azevedo, M^{me} Rosalinda Baldoz, M. Luca Barbone, M^{me} Rachel Bayani, M. Carlos Rodriguez Bocanegra, M. Peter Bosch, M^{me} Anita Bundegaard, M. Chukwu-Emeka Chikizie, M. Rene Cristobal, M. Jeff Dayton Johnson, M. Jean-Louis De Brouwer, M. Pedro de Lima, M. Jozef De Witte, S.E. le Prof. Oumar Hammadoun Dicko, M. Seringe Dieye, M^{me} Ana Eugenia Duran, M^{me} Ayse Elif Talu, M. Ola Henrikson, S.E. M^{me} Margarita Escobar, M. Abdelatif Fezzani, M. Jean-Pierre Garson, M. Samuel Goagoseb, M. Diwa C. Guinigundo, M. Carlos Gonzalez Gutierrez, M. Shahidul Haque, M. Igor Hausstrate, M^{me} Renée Jones-Bos, M. Arun Kashyap, M. Sefu Kawaya, M^{me} Michele Klein Solomon, M^{me} Anne-Françoise Lefevre, M. Mark Lowcock, S.E. Enrique A. Manalo, M. Richard Manning, M. Ali Mansoor, M. René Mantha, le Professeur Philip Martin, le Dr Lester Mejía Solís, le Dr Isaac Mensa-Bonsu, M. Marin Molosag, M^{me} Maria Ochoa-Llido, M. Kevin O'Sullivan, le Dr Ann Phoya, M^{me} Manuela Ramin-

Osmundsen, le Dr Hamidur Rashid, M^{me} Marjatta Rasi, M. Dilip Ratha, M^{me} Marta Rodríguez-Tarduchy, M. Marianito D. Roque, M. Robertus Rozenburg, le Dr Ken Sagoe, M. Kaba Sangare, S.E. M. Manjaiiv Singh Puri, le Dr Dhananjayan Sriskandarah, M^{me} Patricia Sto. Tomas, M. Joakim Stymne, le Dr Endang Sulistyaningsih, M. Robert K. Visser, M. Vincent Williams, le Dr Jean Yan et M^{me} Tamara Zaballa Utrillas.

Aux Contributeurs sur les questions transversales

Le Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme (Belgique), l'Institut pour l'Égalité entre les Hommes et les Femmes (Belgique), l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), l'Institut international de Recherche et de Formation pour la Promotion des femmes (INSTRAW), le Cabinet du Haut-commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés (OHCHR), la Division des Nations Unies pour la Promotion des Femmes (UNDAW) et le Fonds de Développement des Nations Unies pour les Femmes (UNIFEM).

Pour leur soutien administratif et logistique

La société *Advanced Fair* et les personnes suivantes du Service Public Fédéral belge des Affaires étrangères, du Commerce international et de la Coopération au Développement : M. Marc Buys, M^{me} Aurélie Czekalski, M^{me} Emilie Detemmerman, M. Christophe Dhont, M^{me} Thérèse Kicq, M. Rudy Lagnaux, M^{me} Marie-Paule Loontjens, M. Josse Martin, M^{me} Petra de Meester, M. Stéphane Renard, M. Cristian Reynders, M. Jérôme Toussaint, M. Michael Vlamijnck et les personnes chargées du protocole et de la sécurité, sans oublier tous les officiers de liaison pour leur aide précieuse au cours de la réunion. Nos remerciements spéciaux vont également à l'endroit de M^{me} Christine Geerts du Service Public Fédéral de l'Intérieur.

Pour la correction des documents en espagnol :

Les Ambassades de la République d'Argentine, de la République d'Équateur, de la République du Mexique, de la République du Pérou et du Royaume d'Espagne.

PRÉFACE

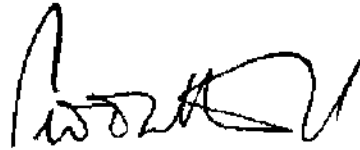
Lors du dialogue de haut niveau de septembre 2006 à New York pendant la tenue de l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies, la Belgique a pris l'engagement d'abriter le premier Forum Mondial sur la Migration et le Développement. Il s'agissait-là d'une expérience sans précédent et unique en son genre. Ayant reçu le soutien clair d'une écrasante majorité des pays membres des Nations Unies, promu par M. Kofi Annan, le Secrétaire général de cette organisation, le dialogue intergouvernemental proposé ne reposait cependant sur aucun fondement véritable. Sa vocation était de permettre aux panélistes de plancher de manière constructive sur des questions politiques sensibles. Aussi convient-il de relever que la Belgique aura fait preuve de courage, de générosité, et, surtout, d'efficacité et d'efficacité dans l'organisation du Forum.

La première réunion du Forum Mondial sur la Migration et le Développement a connu un grand succès. Cette expérience remarquable de coopération intergouvernementale dans un domaine et sur un sujet qui ont si souvent prêté à controverse et suscité tant de passions a atteint tous les objectifs fixés. D'habitude, les nouvelles expériences comportent des risques, mais l'expérience du Forum a été couronnée de succès.

Ce succès éclatant en matière de préparation de la réunion a été rendu possible grâce à la vision et à l'engagement ferme du gouvernement belge, de son groupe de travail pour le FMMD dirigé avec talent par l'Ambassadeur Régine De Clercq et du réseau mondial des participants. Le succès du Forum est donc dû à la synergie développée par toutes ces parties prenantes. Du fait de sa structure organisationnelle unique en son genre quoique complexe, la réunion a été particulièrement difficile à préparer, compte tenu par ailleurs du laps de temps relativement court dont disposait la Belgique.

La réunion de Bruxelles a posé les jalons de ce que nous appelons désormais «le processus du FMMD», lequel, j'en suis convaincu, a encore de beaux jours devant lui. Cet avenir florissant dépend néanmoins de l'inspiration et de l'engagement de tous les acteurs concernés : gouvernements, société civile, organisations internationales – et, last but not least, des migrants eux-mêmes

et de tous les individus qui consacrent leur vie à améliorer le sort de ces personnes et à promouvoir le développement à l'échelle de la planète. Les idées et les exemples fournis par le Forum doivent être mis en œuvre et les relations développées. Les Philippines vont porter le flambeau l'année prochaine et je n'ai aucun doute quant à leur capacité à pérenniser et à consolider davantage nos acquis.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Peter Sutherland', written in a cursive style.

PETER SUTHERLAND

REPRÉSENTANT SPÉCIAL
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DES NATIONS UNIES
SUR LA MIGRATION INTERNATIONALE
ET LE DÉVELOPPEMENT

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le présent rapport est un procès-verbal succinct de l'organisation et des conclusions de la première réunion du Forum mondial sur la Migration et le Développement (FMMD) qui s'est tenue à Bruxelles du 9 au 11 juillet 2007. C'est un témoignage de l'extraordinaire synergie qui est aujourd'hui possible sur des questions de migration et de développement au sein des gouvernements et entre eux, entre les organisations internationales et d'autres acteurs de la société civile, une collaboration qui s'inscrit dans le droit fil du renforcement mutuel des politiques de migration et de développement. La réunion a initié un processus de dialogue mondial informel et d'échange de bonnes pratiques à une échelle jusque-là inconnue dans ce champ relativement nouveau. Elle a aussi créé un cadre structurel de suivi de ce processus mondial.

Après la **création du Forum mondial** en tant que processus gouvernemental lors du Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement de septembre 2006, la Belgique a proposé un concept et un format sur la base desquels elle a organisé la première réunion, en consultation avec le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies (ONU) sur les Migrations internationales et le Développement et un groupe ouvert de pays membres des Nations Unies autrement appelés «les Amis du Forum» (AdF). Sur la base de quelques indications d'ordre général concernant la nature et le format de cette réunion – qui doit être non-contraignante et inclure tous les pays membres de l'ONU -, la Belgique a mis au point le concept du Forum, et, avec son groupe de travail international, elle a établi une nouvelle approche de coopération intergouvernementale basée sur le travail d'équipe sur des thèmes d'intérêt commun. La réunion devait permettre aux participants de mieux appréhender les opportunités et les défis de la migration pour le développement et vice-versa. Elle cherchait également à identifier les moyens pratiques de relever ces défis au niveau national, régional et mondial. Dans cette optique, elle a rassemblé des experts gouvernementaux et internationaux.

Dans une enquête menée fin 2006, des **thèmes prioritaires** ont été identifiés par les gouvernements et la réunion a été structurée autour de ces thèmes, en trois tables-rondes dans lesquelles certains thèmes ont été examinés de manière transversale (cf. ci-

dessous). La participation était équilibrée entre les régions, les pays riches et les pays en développement. La réunion constituait un cadre unique de développement d'un **dialogue interactif, constructif et de coopération** entre les gouvernements et avec d'autres agences pertinentes. Déjà au niveau du processus préparatoire, les participants ont travaillé ensemble sur des questions mondiales dans des équipes interactives regroupant 43 gouvernements, 12 organisations internationales et 7 entités de la société civile, ainsi que la Commission de l'Union européenne. Le fort sentiment d'appropriation qui animait les gouvernements, couplé à la volonté des participants de venir préparés à la réunion et d'y apporter une contribution concrète, ont permis de traduire les discours théoriques en actions concrètes susceptibles de renforcer les liens entre la migration et le développement.

Les **principaux résultats** suivants ressortent de la première réunion du Forum et de son processus préparatoire :

- Le FMMD a instauré une **nouvelle approche de la migration** en plaçant le développement au centre du débat sur la migration; et en permettant un **renversement du paradigme sur la migration et le développement** par la promotion de la migration légale comme une opportunité, plutôt qu'une menace, pour le développement à la fois des pays d'origine et des pays d'accueil;
- Il a ouvert la voie à l'**instauration d'une vision mondiale commune à long terme** de la migration, basée sur la reconnaissance des avantages mutuels pour les pays développés et pour les pays en développement et à la restauration de la confiance dans les systèmes migratoires du monde entier. Toutefois, des intérêts et situations différents vont toujours empêcher l'application de solutions «uniformes»;
- Il a ouvert un **espace permettant** aux décideurs politiques responsables de la migration et du développement d'atteindre leurs objectifs respectifs de manière plus efficace en reconnaissant et en abordant à la fois les avantages et les risques de la migration pour les populations pauvres et les pays en développement;
- Il a démontré que le **partage des responsabilités entre les pays développés et les pays en développement** peut accentuer la contribution de la migration au développement, et inversement, et que le développement peut entraîner une migration par choix et non par nécessité;

- Il a proposé **une plateforme pour le partage des expériences, des innovations et des bonnes pratiques** et pour l'identification des moyens concrets permettant d'assurer la contribution positive de la migration légale au développement (cf. les rapports des tables-rondes pour plus de détails);
- Il a créé, au travers des **points focaux**, un véhicule pour une plus grande cohérence et pour une approche plus complète de la migration, du développement et des autres politiques au niveau national. Comme l'a souligné la Commission Mondiale sur les Migrations Internationales (CMMI), une plus grande cohérence dans ces domaines peut en résulter au niveau international.

Les neuf premiers mois du processus du FMMD ont également permis l'établissement d'**un cadre structurel** – tant au niveau du contenu que du processus – visant à aborder les questions de migration et de développement au niveau mondial. Ce cadre comprend les bases pour réaliser activement le suivi des résultats de la première réunion et présenter les progrès accomplis lors de la prochaine réunion du FMMD. Les dites bases sont les suivantes :

- Une **enquête mondiale**, lancée en novembre 2006, dans laquelle les gouvernements ont défini les priorités thématiques à aborder par le Forum;
- Un réseau mondial de plus de 150 **points focaux**;
- Les **Amis du Forum** : un organe consultatif ouvert à tous les États membres des Nations Unies et à d'autres observateurs (2);
- La **création d'équipes** entre gouvernements, organisations internationales et société civile pour préparer les sessions de tables-rondes;
- Les **modalités de fonctionnement** pour la continuité du Forum, y compris son lien avec les Nations Unies et le lancement d'une structure de soutien.

La **première réunion du Forum** comprenait un jour de consultations de la société civile et deux jours de réunion au niveau gouvernemental :

1. La **Journée de la société civile**, organisée par la Fondation Roi Baudouin, a rassemblé plus de 200 représentants

(2) Les Amis du Forum constituent un organe ouvert à tous les États membres et à certains observateurs permanents des Nations Unies lors des sessions et du travail de l'Assemblée Générale des Nations Unies ainsi qu'à certains autres observateurs (des organisations internationales et régionales).

d'ONG, d'organisations de diasporas, du secteur privé, d'universités et de syndicats issus du monde entier. Entre autres résultats, elle a estimé que la migration *en soi* ne va pas impulser le développement. De nouvelles approches sont nécessaires pour permettre aux migrants d'être des partenaires dans la définition et la mise en œuvre de politiques de développement inclusives, équitables et durables. S'il a été reconnu que **les barrières structurelles au développement dans les pays d'origine et les pays d'accueil ne sauraient être levées sans une action gouvernementale responsable**, il a été relevé que des acteurs non-étatiques ont un rôle majeur à jouer en faveur de l'application de ces changements. Un rapport a été présenté le 10 juillet au cours de la séance plénière de la réunion gouvernementale.

2. La **réunion gouvernementale** a attiré plus de 800 délégués représentant 156 pays membres de l'Organisation des Nations Unies, de plus de 20 organisations internationales et d'autres observateurs, qui ont participé à deux séances plénières et à 12 sessions de tables-rondes dans lesquelles l'accent était mis sur i) *le développement du capital humain et la mobilité du travail*, ii) *les transferts de fonds et autres ressources des diasporas*, et iii) *l'amélioration de la cohérence institutionnelle et politique et la promotion des partenariats*. Les questions *transversales des causes profondes de la migration, des droits de l'homme et du genre*, qui avaient été identifiées par certains gouvernements comme constituant des éléments cruciaux du débat sur la migration et le développement, ont été examinées de manière transversale lors des sessions de tables-rondes. Les discussions ont produit un certain nombre de recommandations pour des actions à court, moyen et long terme au niveau national, bilatéral et régional. Nombre de ces questions requièrent une action de suivi immédiate par les gouvernements en partenariat avec d'autres acteurs, le cas échéant. Toutes ces questions doivent faire l'objet d'un rapport qui sera soumis au cours de la prochaine réunion du FMMD à Manille en 2008.

La **cérémonie d'ouverture** a été rehaussée par la présence distinguée de *S.A.R. le Prince Philippe de Belgique*, représentant *Sa Majesté le Roi Albert II. S.E. Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies* et le Premier Ministre belge Guy Verhofstadt ont pris la parole à cette occasion. D'autres allocutions ont été prononcées par les chefs des agences, des organisations internationales et régionales, parmi lesquelles la Commission de l'Union européenne, la Commission de l'Union africaine, le

groupe des ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) et l'ancien président du Mexique. La réunion était placée sous la présidence du *directeur exécutif belge du FMMD, l'Ambassadeur Régine De Clercq*. Au cours de la session de clôture, les résultats de la réunion ont été rendus publics par les rapporteurs généraux : Mme Patricia Sto Tomas (Philippines), le Ministre *Oumar Hammadoun Dicko* (Mali), *M. Richard Manning* (OCDE – DAC) et *M. Jozef de Witte* (Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme de Belgique). Le discours de clôture a été prononcé par *l'Honorable Arturo D. Brion, Secrétaire au Travail* (Gouvernement des Philippines), tandis que la présidence en la personne de, l'Ambassadeur Régine de Clercq, a présenté les résultats et les recommandations de la réunion. Cette dernière a été considérée comme un événement à marquer d'une pierre blanche dans le débat sur les migrations internationales et le développement, et les gouvernements ont été exhortés à poursuivre de manière productive et concertée les mécanismes consultatifs existants et les discussions informelles vers des engagements plus fermes, des partenariats et de la coopération internationale.

SESSIONS DE TABLES-RONDES

Les discussions étaient variées lors des sessions thématiques, mais aussi induites par la nécessité de renforcer certains messages-clés sur les politiques de migration et de développement, en particulier le fait que la migration *en soi* ne constitue ni la cause unique, ni la panacée du développement. Les politiques de migration visant à assurer un meilleur développement avaient pour seule finalité d'appuyer les efforts de développement structurel et politique déployés par les gouvernements, et non de les supplanter. Les participants à diverses sessions ont également affirmé que les avantages de la migration en termes de développement peuvent se traduire par la protection sociale et économique et l'émancipation des migrants et de leurs familles dans les pays d'origine. Pour ce faire, l'idéal serait de mettre en œuvre des politiques qui établissent mieux le lien entre le marché du travail et la planification de la migration; mettent au point des contrats de travail décents et standard; informent, orientent et forment les migrants, même en termes de littérature financière; réglementent les agences des recruteurs, des employeurs et d'autres agences non-étatiques, réduisent le coût initial de la migration en amont et le coût final des transferts de fonds en aval; étudient les questions de genre et de la famille et amélio-

rent l'engagement des diasporas à satisfaire les besoins du pays d'origine. La cohérence politique et institutionnelle au sein et entre les gouvernements, de fortes relations intergouvernementales et des relations entre le public et le privé, ainsi que des approches plus souples en matière de travail et de circulation des talents entre les pays peuvent faire fonctionner de telles politiques.

La plupart des résultats qui ressortent des discussions en tables-rondes vont requérir une action de suivi dans les 12 prochains mois et feront l'objet d'un rapport lors de la réunion de Manille en 2008.

Table-ronde 1 (Développement du capital humain et mobilité du travail : maximiser les opportunités et minimiser les risques). La table-ronde 1 portait sur la question de savoir comment, dans la poursuite de ces deux objectifs, on peut parvenir à maximiser les opportunités et à minimiser les risques pour les migrants, leurs familles et les communautés d'origine. Quatre domaines ont été abordés, dans lesquels la migration et le développement se rencontrent directement, donnant lieu à de nouvelles approches politiques : une migration de personnes hautement qualifiées, notamment entre les pays en développement et les pays riches ; une migration temporaire de travail et sa contribution au développement ; le rôle du secteur privé et des autres organisations non-étatiques dans la migration temporaire de travail ; et la manière dont la migration et le retour durable peuvent servir d'outils de développement.

Parmi les principaux résultats de ces débats, on peut citer *un recueil de politiques et de bonnes pratiques* à l'intention des pays d'origine et d'accueil concernant la migration de personnes hautement qualifiées, en gardant à l'esprit les codes de recrutement éthique dans le secteur de la santé, et concernant en outre la migration de la main d'œuvre temporaire, plus particulièrement les arrangements bilatéraux relatifs. Des recommandations ont été faites en vue non seulement de la *réalisation d'une étude de faisabilité* portant sur la manière dont les services d'intermédiation financière pourraient aider à réduire les coûts de la migration pour les migrants de travail des pays en développement mais également de la *création de centres de ressources/d'information des migrants* dans le cadre d'un corridor de migration bien balisé. Le modèle de migration de travailleurs agricoles saisonniers entre le Guatemala et le Canada devrait faire école et s'étendre à d'autres pays et à d'autres secteurs d'activités. *Deux ateliers* ont été proposés – l'un sur les bonnes pratiques et les

normes de recrutement des migrants de travail temporaire et l'autre sur la migration circulaire et la réalisation de possibles expériences-pilotes permettant de tester le concept entre l'Union européenne (UE) et des États partenaires qui n'en font pas partie. Une évaluation indépendante devrait par ailleurs être entreprise concernant l'impact (potentiel) sur le développement des modèles de circulation des talents tels que MIDA et TOTKEN (3). Une recommandation générale a été formulée dans le sens d'obtenir de meilleures données désagrégées par genre sur la migration qualifiée.

Table-ronde 2 (*Transferts de fonds et autres ressources des diasporas : augmenter leur volume net et leur impact sur le développement*). La table-ronde 2 s'est penchée sur les transferts de fonds et autres ressources des diasporas en tant qu'initiatives privées pouvant impulser le développement, auxquelles les gouvernements doivent répondre en augmentant leur impact positif sur le développement au moyen de politiques et d'actions appropriées, en partenariat avec le secteur privé et d'autres parties prenantes. Quatre thèmes ont été abordés : l'amélioration des transferts formels de fonds et la réduction des coûts; l'augmentation du micro-impact des transferts sur le développement; l'augmentation du macro-impact des transferts de fonds sur le développement; et le renforcement de la contribution des diasporas au développement de leurs pays d'origine.

Parmi les principaux résultats de ces débats, on peut citer l'identification de politiques et de pratiques visant à *accroître la concurrence* dans l'industrie des transferts de fonds, le soutien à des *partenariats entre institutions financières* et l'appropriation totale des nouvelles technologies à cet égard, dans le sens de la réduction des coûts et de la formalisation des transferts de fonds. Des échanges de meilleures pratiques pour que les transferts de fonds puissent profiter au développement sur les plans microéconomique et macroéconomique devraient être renforcés grâce, par exemple à des *programmes d'information et de sensibilisation financière* à l'intention des émetteurs de fonds et des bénéficiaires, grâce aussi à des *structures de soutien* pour une gestion sur le terrain des investissements des migrants, grâce encore à une *collecte améliorée des données sur les transferts de fonds* qui pourrait être prise en compte dans le calcul de *la solvabilité du pays* tout en facilitant l'accès aux services financiers internationaux, sans oublier par ailleurs le développement de projets, grâce enfin

(3) MIDA – programme de la Migration pour le Développement en Afrique (OIM); TOKTEN – Transfert de connaissances à travers des Réseaux d'Expatriés (PNUD).

à une *titrisation* des prochains mouvements de transferts de fonds et à l'émission d'*emprunts obligataires des diasporas*. Les participants ont également avancé des idées novatrices allant dans le sens d'un engagement accru des diasporas en faveur du développement de leurs pays d'origine, il était notamment question, dans cette optique, *de renforcer le lien entre les diasporas et les pays d'origine, de créer un environnement propice* permettant de renforcer les capacités des diasporas à se déplacer et à commercer entre les pays d'origine et les pays d'accueil tout en créant des réseaux entre elles, et *d'inclure les activités des diasporas dans les plans de développement national et local*. Une *recherche accrue* s'avère nécessaire pour étudier le comportement des émetteurs de fonds (y compris au-delà des générations), l'impact des transferts de fonds sur les relations hommes/femmes et au sein de la famille, l'intégration des diasporas dans le pays d'accueil et leur capacité à contribuer au développement de ce pays.

Table-ronde 3 (Renforcer la cohérence au niveau institutionnel et politique, et promouvoir des partenariats). La table-ronde 3 a examiné comment la cohérence politique et institutionnelle pourrait être encouragée et obtenue. Trois thèmes ont été abordés : les dernières initiatives et les progrès réalisés en matière d'évaluation de l'impact de la migration sur le développement; la planification de politiques cohérentes et la méthodologie visant à lier la migration au développement; et les processus consultatifs régionaux sur la migration et le développement, comment renforcer la coopération. En outre, deux études importantes ont été réalisées pour appuyer la préparation des sessions 3.2 et 3.4.

Parmi les principaux résultats de ces débats, on peut citer des propositions concrètes en vue de la création de *groupes de travail* sur : *a)* l'évaluation et la coordination des priorités de recherche dans les domaines de la migration et du développement; *b)* une meilleure collecte et un meilleur partage des données; et *c)* les bonnes pratiques et les leçons apprises en matière de promotion de la cohérence politique au sein des gouvernements. Des *rapports* doivent aussi être préparés sur *a)* les leçons en matière de cohérence politique, tirées de la recherche actuelle et *b)* les progrès réalisés par les plans nationaux de promotion des synergies entre la migration et les politiques et autres actions de développement. Les gouvernements sont encouragés à établir des mécanismes formels et informels visant à renforcer *la communication interministérielle et les synergies* et à mieux *inclure la migration*

dans les processus de planification du développement national (par exemple les Stratégies de réduction de la pauvreté). Le *réseau des points focaux du FMMD* devrait aussi être activé ou consolidé à cette fin. Les bailleurs de fonds doivent aider à *un plus grand renforcement des capacités institutionnelles* dans les pays en développement. Des liens doivent être créés entre les Processus de Consultation Régionale (PCR) et le FMMD et il faudrait encourager une meilleure circulation de l'information, des liens et un enrichissement mutuel au sein des PCR, par exemple à travers une *base de données commune* et un *journal*, dont l'évolution pourrait faire l'objet d'un rapport à Manille.

Parmi les **questions transversales** étudiées pendant la réunion et durant sa préparation, on peut citer *les causes profondes de la migration, les droits de l'homme et les questions de genre*. Les *causes profondes* s'entendent notamment des disparités économiques, démographiques et sociales, de l'instabilité politique, climatique ou environnementale, des régimes non-démocratiques et des violations des droits de l'homme, toutes choses susceptibles d'altérer sérieusement le développement et de provoquer une migration par nécessité plutôt que par choix. Pour y remédier, de plus grandes stratégies «favorables» de bonne gouvernance et de cohérence politique doivent être complétées par des politiques spécifiques visant à stimuler les expériences transnationales des migrants en mettant à leur disposition des informations pertinentes et en mettant à niveau leurs compétences et leurs capacités. Une autre recherche s'avérerait nécessaire pour déterminer les causes profondes de la migration, de même que l'impact que l'intégration des diasporas dans les pays d'accueil a sur le développement de leurs activités dans leurs pays d'origine.

Les droits de l'homme ont été perçus tout au long de la réunion comme une condition sine qua non à la contribution des migrants au développement. Toutefois, les droits de l'homme et les droits internationaux au travail ne sont pas toujours respectés dans les faits, et encore moins appliqués aux migrants de manière équitable. Les violations des droits de l'homme et celles des droits des migrants surviennent en partie à cause des conflits d'intérêt entre la nécessité de respecter les droits des migrants et la quête d'avantages pour les acteurs du secteur privé. Cette situation est exacerbée par les options combien limitées qu'offre la migration légale, qui poussent certains migrants de travail à l'illégalité et ne leur donnent pas accès aux politiques migratoires actuelles, au bien-être social et à la plupart des services publics. Ces migrants illégaux sont par conséquent vulnérables à

toutes sortes d'abus. Des mesures doivent être prises dans le but de lutter contre le racisme et la xénophobie, notamment pour favoriser une meilleure intégration des migrants dans les pays d'accueil, de prévenir et de lutter contre la traite et le trafic d'êtres humains, de résoudre le problème de l'inadéquation entre les besoins en main-d'œuvre et les canaux de migration légale, de respecter et d'appliquer les réglementations internationales pertinentes (des Nations Unies et de l'Organisation internationale du travail) sur les droits de l'homme et les droits au travail, d'adopter une législation et des procédures visant à assurer la protection et le traitement non-discriminatoire des migrants, de favoriser l'émancipation des migrants, par exemple grâce à une meilleure information, à la reconnaissance de leurs talents, à l'accès aux services bancaires et à d'autres services financiers et grâce à des possibilités de retour dans les pays d'origine. Des mesures s'avèrent également nécessaires pour surveiller l'impact des initiatives prises dans le domaine de la migration et du développement en matière de respect des droits de l'homme et des droits au travail des migrants.

Les politiques relatives aux questions de genre (hommes – femmes) pourraient créer une différence significative en renforçant l'impact de la migration sur le développement. Principales concernées, les femmes, qui, dans de nombreux pays, constituent le gros des effectifs de la migration de travail, souvent dans des activités à faible qualification et à faible rémunération, mais qui n'en demeurent pas moins les principales émettrices ou bénéficiaires des transferts de fonds. Les gouvernements doivent accorder une attention marquée à la dimension genre dans toute stratégie de cohérence politique. Les pouvoirs publics doivent également promouvoir la législation, les politiques et les pratiques d'un développement basé sur le genre et créer des environnements propices à l'égalité des genres grâce à l'autonomisation des femmes, par exemple par le biais de la formation et de la mise à niveau de leurs connaissances, de l'information et de l'orientation, sans oublier le renforcement de l'engagement des femmes dans les activités de développement des diasporas. Les hommes migrants et les femmes migrantes pourraient par ailleurs être utilement protégés, par exemple par la création de conditions de travail décentes et de structures d'appui dans les pays d'accueil. Enfin, des données désagrégées par genre et des analyses de la migration et du développement sont nécessaires, tout comme la recherche de l'impact sur les familles de la migration et des transferts de fonds.

Un **marché aux propositions** a été créé et activé par le Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA) avant et durant la réunion de Bruxelles afin de faciliter des partenariats entre les participants. Il a permis aux pays de «proposer» leurs besoins en matière de migration et de développement et de trouver des partenaires susceptibles de les aider à les combler. Quelques 32 places de marchés ont été mises en place pendant la réunion, et un certain nombre de propositions concrètes ont été discutées entre les gouvernements et entre les gouvernements et d'autres organisations, notamment pour des informations, une formation ou le renforcement des capacités des uns et des autres. Cette coopération devrait se poursuivre après la réunion de Bruxelles, et même bien au-delà de la réunion de Manille. Le marché aux propositions va continuer, car il fait partie intégrante du processus du Forum. Il offre également aux gouvernements intéressés l'opportunité de soumettre des propositions liées aux résultats de la première réunion du FMMD. Néanmoins, le financement des projets demeure pratiquement une gageure. Un premier rapport est attendu à Manille en 2008.

La prochaine réunion du FMMD sera organisée par les Philippines à Manille en 2008. Elle pourrait aborder d'autres aspects de la migration et du développement, mais elle poursuivra aussi le débat en cours et examinera les rapports sur certains points évoqués à Bruxelles, notamment les actions de suivi initiées. Des modalités provisoires ont été mises sur pied pour la continuité du processus du FMMD : une *Troïka* comprenant les présidents précédent, actuel et futur, un comité de pilotage représentatif sur le plan régional, les Amis du Forum et un groupe de travail rattaché à la présidence en exercice dont le rôle est d'organiser, d'administrer et de dresser rapport de la réunion (voir annexe pour plus de détails). Un certain nombre d'éléments permettront au Forum d'être couronné de succès : le soutien financier, un engagement soutenu des gouvernements, une opinion publique favorable. Les points focaux permettront de réaliser ces objectifs, et ils devront jouer le rôle de coordination de l'action gouvernementale et servir d'interface au niveau régional. Les réseaux des points focaux au niveau mondial doivent être consolidés à cet effet.

**FORUM MONDIAL
SUR LA MIGRATION
ET LE DÉVELOPPEMENT**

– Première réunion –

Belgique, du 9 au 11 juillet 2007

I. HISTORIQUE

I. – INTRODUCTION

Les 14 et 15 septembre 2006, le Dialogue de Haut Niveau (DHN) sur les migrations internationales et le développement avait été organisé lors de l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU). A cette occasion, plus de 140 pays membres avaient discuté des implications mondiales des migrations internationales et des interactions mutuellement bénéfiques entre les migrations et le développement. L'accent était mis sur les moyens de maximiser les avantages de la migration sur le développement tout en minimisant les éventuels effets contre-productifs.

Le DHN a rendu explicite le rapport étroit qui existe entre les migrations et les politiques de développement et a réaffirmé les points positifs de la migration sur le développement, et comment les politiques de développement peuvent influencer les migrations. Il a aussi démontré la force de l'engagement des États membres des Nations Unies, des entités onusiennes, des observateurs, des organisations non-gouvernementales, de la société civile et du secteur privé, qui sont capables d'examiner les relations et les synergies entre les migrations internationales et le développement (4). Cette relation complexe est de plus en plus importante, compte tenu de ce que les migrations augmentent chaque année. «*Nous commençons juste à apprendre comment faire contribuer les migrants de manière plus importante au développement*» déclarait l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, ajoutant que «*chacun de nous tient une pièce du puzzle de la migration, mais personne n'a l'image entière. Il est temps de le reconstituer* (5).»

L'idée du Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD) a été proposée par le Secrétaire général des Nations Unies et son Représentant spécial chargé des migrations internationales et du développement. De nombreux États mem-

Le DHN a rendu explicite le rapport étroit qui existe entre les migrations et les politiques de développement et a réaffirmé les points positifs de la migration sur le développement, et comment les politiques de développement peuvent influencer les migrations.

(4) Assemblée Générale des Nations Unies (61^{ème} session) – Octobre 2006, Résumé du Dialogue de Haut Niveau sur les migrations internationales et le développement. Note du Président de l'Assemblée Générale.

(5) Le Secrétaire général s'adressant au Dialogue de Haut Niveau de l'Assemblée Générale sur les migrations internationales et le développement – New York, 14 septembre 2006.

bres des Nations Unies souhaitaient que le Forum soit informel, volontaire et mené par les gouvernements, et qu'il opère de manière ouverte et transparente, sans produire ni résultats négociés ni décisions normatives.

La Belgique est également convaincue de la nécessité d'une approche coopérative et multilatérale pour traiter l'impact et les implications mondiales des migrations et du développement.

La Belgique prit l'initiative d'organiser la première réunion du Forum. Cette offre s'expliquait par deux principales raisons : a) le besoin d'une plus grande cohérence entre les politiques de migration et de développement constituait une priorité pour le gouvernement belge, et b) la Belgique avait déjà contribué à attirer l'attention sur ce point, notamment en organisant la Conférence sur les migrations et le développement en mars 2006, et avait acquis une expérience concrète dans ce domaine au niveau national. La Belgique est également convaincue de la nécessité d'une approche coopérative et multilatérale pour traiter l'impact et les implications mondiales des migrations et du développement.

2. – PRINCIPES DIRECTEURS

Un processus volontaire, intergouvernemental, non-contraignant et de consultation informelle

Le Forum Mondial sur la Migration et le Développement a été conçu pour être un lieu de rencontre afin de discuter de manière systématique et exhaustive des problèmes liés aux migrations internationales et au développement. C'est un processus volontaire, intergouvernemental, non-contraignant et de consultation informelle, ouvert à tous les États membres des Nations Unies, ainsi qu'à quelques observateurs permanents des Nations Unies et à d'autres organisations internationales et régionales en qualité d'observateurs.

Le Forum s'appuie sur les résultats du Dialogue de Haut Niveau de septembre 2006, ainsi que sur les travaux et le rapport de la Commission Globale sur les Migrations Internationales (GCMI), mise sur pied en décembre 2003 (6), ainsi que sur le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement du 16 mai 2006, produit à la requête de l'Assemblée Générale (7).

(6) <http://www.geim.org>.

(7) A/60/871.

L'objectif du Forum est triple : *a)* traiter avec transparence les aspects multidimensionnels, les opportunités et les défis de la migration internationale ainsi que ses liens avec le développement; *b)* réunir l'expertise des gouvernements de toutes les régions afin de renforcer le dialogue, la coopération et le partenariat dans les domaines de la migration et du développement, et de *c)* favoriser l'obtention de résultats pratiques et orientés vers l'action aux niveaux national, régional et mondial. Les réunions du Forum se tiennent en consultation étroite avec le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies chargé des migrations internationales et du développement.

Favoriser l'obtention de résultats pratiques et orientés vers l'action aux niveaux national, régional et mondial

II. PROCESSUS PRÉPARATOIRE

Pour que le processus de préparation du Forum aboutisse de manière efficace en 9 mois, le Gouvernement belge a mis en place un groupe de travail international sous la direction de l'Ambassadeur Régine De Clercq, qui était chargée spécifiquement de l'organisation générale et de la coordination de la réunion. Pour les gouvernements principalement mais aussi pour les autres agences participantes, des points focaux avaient été jugés nécessaires pour maintenir la communication et faire circuler l'information entre le groupe de travail et les participants du Forum. Les équipes, formées de pays développés et en développement, ainsi que d'autres partenaires, ont permis de préparer les discussions en table-ronde de manière véritablement participative, et le mécanisme des Amis du Forum a renforcé la nature consensuelle et l'appropriation collective du processus par les États membres (voir ci-dessous).

La préparation de la première réunion du Forum par le gouvernement belge s'est faite en étroite collaboration avec M. Peter Sutherland, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations

La préparation de la première réunion du Forum par le gouvernement belge s'est faite en étroite collaboration avec M. Peter Sutherland, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies chargé des migrations internationales et du développement. Bien que la Belgique ait fourni l'essentiel des ressources financières nécessaires, des ressources supplémentaires, humaines et financières ont été mises à disposition par quantité de gouvernements et de partenaires internationaux pour compléter les ressources internes (8). Ce type de soutien devra se pour-

(8) Le budget alloué à l'organisation de la première réunion du FMMD était de 1.592.195 €, y compris la contribution financière et le soutien apporté à la Fondation Roi Baudouin pour l'organisation de la Journée de la société civile. Ce montant ne tient toutefois pas compte de la totalité du budget consacré à la célébration de cette Journée.

Le budget alloué par le Gouvernement belge était de 890.000 €. D'autres pays et organisations internationales ont apporté un soutien financier supplémentaire : le Secrétariat du Groupe des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et la Commission européenne (200.000 €), la République d'Irlande (100.000 €), le Royaume des Pays-Bas (90.000 €), le Royaume de Norvège (80.636 €), le Royaume de Suède (74.934 €), la Confédération helvétique (60.533 €), le Département du Développement international du Royaume-Uni (36.794 €), le Ministère britannique de l'Intérieur (22.669 €) et la Fondation Mac Arthur (37.130 €).

Le budget a été dépensé essentiellement pour la logistique (interprétation, restauration, recrutement d'un organisateur d'événements et d'un webmaster), l'organisation de la Journée de la société civile et les frais de voyage des participants des pays en développement et des membres. La plus grande partie du budget a été allouée aux frais de voyage et *per diem* des participants et des membres. Pour les pays figurant dans les deux premières colonnes de la liste du CAD (Comité d'aide au développement de l'OCDE), un des membres de la délégation devait recevoir un billet d'avion retour et une indemnité journalière de 75 € (pendant trois jours). Les frais d'hôtel (3 nuitées) étaient également couverts. Les membres originaires

suivre pour les prochaines réunions du Forum et leurs préparatifs.

Dans le but d'assurer la prise en compte des perspectives des participants non-gouvernementaux et pour permettre au Forum de demeurer dans le giron gouvernemental, il a été décidé, en ce qui concerne la structure de la réunion, que celle de Bruxelles comprendrait deux articulations en étroite corrélation : une réunion des acteurs de la société civile le premier jour et une discussion entre les représentants des gouvernements les deuxième et troisième jours. Un rapport de la Journée de la société civile devrait être présenté et discuté par les gouvernements les deux derniers jours.

Unies chargé des migrations internationales et du développement.

1. – LA JOURNÉE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le Dialogue de Haut Niveau de 2006 avait rendu explicite l'intérêt commun à plusieurs États de poursuivre le dialogue sur la migration et le développement via un Forum informel, volontaire et mené par les gouvernements. Le Gouvernement belge était toutefois d'avis que la société civile participe à ce débat, vu sa précieuse expertise et son réseau mondial, et apporter sa perspective spécifique sur les questions de migration et de développement. Quoiqu'il en soit, un juste équilibre devait être trouvé entre ceux qui soutenaient que le Forum devait rester un exercice impulsé par les gouvernements et les tenants d'un débat plus large. Le gouvernement belge est par conséquent convenu avec les Amis du Forum de la formule des consultations qui devaient être menées avec la société civile avant la réunion gouvernementale, et du rapport entre les deux.

La société civile participe à ce débat, vu sa précieuse expertise et son réseau mondial

La première réunion du FMMD comprenait deux articulations en étroite corrélation : la Journée de la société civile et la réunion gouvernementale. Le gouvernement belge a invité la Fondation Roi Baudouin à organiser la Journée de la société civile. Outre la prise en charge de la logistique et des volets restauration et interprétation, cette Fondation a reçu une enveloppe de 130.000 € (9) pour l'organisation de la réunion.

de ces pays devaient recevoir un billet de retour et leurs notes d'hôtel étaient prises en charge, mais ne bénéficiaient d'aucun per diem quotidien. Quelques participants et membres ayant financé eux-mêmes leur voyage aller ont été remboursés sur la base du prix d'un billet d'avion en classe économique via la correspondance la plus courte. Un membre par délégation des pays ACP devait aussi recevoir, sur les fonds ACP/UE, un billet d'avion retour et une allocation journalière (pendant 3 jours) couvrant ses notes d'hôtel.

(9) L'enveloppe globale du budget de la Journée de la société civile n'était pas connue au moment de la rédaction du présent rapport. Pour plus de détails sur le budget du FMMD et les divers contributeurs, voir la note de bas de page 8 ci-dessus.

Pour assurer une plus grande cohérence entre les deux réunions, un représentant du groupe de travail mis sur pied par le gouvernement belge et des représentants de la Fondation Roi Baudouin ont assisté en qualité d'observateurs aux réunions du groupe de pilotage créé par la Fondation et à celles du groupe de travail étendu mis en place par le gouvernement belge. La Fondation Roi Baudouin était également invitée aux réunions des Amis du Forum. De plus, des membres du groupe de travail ont assisté à la Journée de la société civile le 9 juillet, et les présidents des sessions de tables-rondes de la réunion gouvernementale ont été invités à la session de clôture de cette réunion. En outre, le 10 juillet, une délégation de représentants (10) de la société civile a assisté à la session plénière des journées gouvernementales et a présenté pour discussion le rapport de la Journée de la société civile. Pour finir, les représentants de la Fondation Roi Baudouin ont assisté aux réunions des 10 et 11 juillet. Bien entendu, des acteurs non-gouvernementaux étaient aussi impliqués dans les sessions de tables-rondes des 10 et 11 juillet.

Un processus participatif préparatoire, qui a facilité les échanges entre les représentants de la société civile du monde sur les thèmes proposés

La Journée de la société civile a été précédée d'un processus participatif préparatoire, qui a facilité les échanges entre les représentants de la société civile du monde sur les thèmes proposés, grâce notamment à l'organisation de débats en ligne. Lesquels ont été organisés du 14 mai au 3 juin 2007.

2. – LES JOURNÉES GOUVERNEMENTALES

L'objectif du gouvernement belge était que le processus préparatoire des Journées gouvernementales soit participatif et transparent. Quatre éléments étaient indispensables dans cette optique : *a)* le questionnaire élaboré dans le but d'identifier les priorités thématiques de la première réunion du FMMD, *b)* les points focaux; *c)* les partenariats mis en place pour préparer les sessions et *d)* les réunions des Amis du Forum.

(10) La délégation de la Journée de la société civile comprenait 12 membres : M^{me} Gemma Adaba de l'ITUC (International Trade Union Confederation); M. Aderanti Adepoju du Centre de développement des ressources humaines du Nigeria; M. Angelo I. Amador de la Chambre de Commerce des États-Unis; M. John Bingham de la Commission internationale de la migration catholique; M. Oscar Chacon de la National Alliance of Latin American & Caribbean Communities (États-Unis, Amérique latine, Caraïbes); M. William Gois du Migrants Forum Asia; M^{me} Seta Hadesian du Conseil des Églises du Moyen-Orient (Liban); M^{me} Kathleen Newland de l'Institut de la Politique migratoire (États-Unis); M^{me} Betty Okot de Connections for Development (Royaume-Uni); M. Kris Pollet d'Amnesty International; M^{me} Maria Angel Villalba de Unlad Kabavan Migrant Services Foundation (Philippines) et M^{me} Oumou Zé du CNCND (Belgique). Ces noms ont été communiqués aux points focaux avant la réunion pour recueillir les éventuelles objections. Aucune objection n'a été soulevée.

En plus de ces quatre éléments, un site Web a été créé pour informer toutes les personnes intéressées par le Forum (*www.gfmd-fmmd.org*). Ce site a également servi de base de données pour les Amis du Forum qui ont pu accéder à la partie protégée du site. Ce dernier a été officiellement présenté à la presse le 19 avril 2007 par le Ministre belge de la Coopération au développement, M. Armand De Decker. Le nombre de visites d'internautes est allé croissant, de 2000 visiteurs après la création du site à 5000 à l'approche du Forum. A la fin de l'année 2007, l'administration du site sera transférée aux Philippines en vue de la préparation de la 2^{ème} réunion du Forum à Manille.

2.1. – *Le questionnaire et l'identification des priorités thématiques*

En novembre 2006, un questionnaire basé sur les résultats du Dialogue de Haut Niveau sur la migration et le développement a été envoyé aux États membres des Nations Unies via les missions diplomatiques belges dans le monde. Le but du questionnaire était d'aider le Gouvernement belge à définir les thèmes qui seraient abordés lors de la première réunion du FMMD. Dix-huit thèmes relatifs aux liens entre la migration et le développement ont été énumérés dans le questionnaire, des «voies et moyens de traiter certaines causes profondes de la migration liées au développement» à «la migration comme obstacle au développement socio-économique» en passant par la situation des migrants (11). Il a été demandé aux États de définir leurs priorités de manière à permettre des progrès visibles pendant la réunion du FMMD. En outre, les problèmes choisis devaient pouvoir être transformés en actions et intéresser les pays développés et les pays en développement, ainsi que les décideurs des politiques de migration et de développement.

En novembre 2006, un questionnaire basé sur les résultats du Dialogue de Haut Niveau sur la migration et le développement a été envoyé aux États membres

Dix-huit thèmes relatifs aux liens entre la migration et le développement ont été énumérés dans le questionnaire

Les deux thèmes ayant suscité le plus d'intérêt en janvier 2007 étaient les suivants :

1. *La migration comme outil de développement socio-économique : réduction de la pauvreté, transferts de fonds (différents aspects tels que leur coût, le contexte de l'investissement, l'initiation aux questions financières des migrant, les instruments financiers, etc).,*
2. *Les meilleures manières de renforcer le lien entre les politiques de migration et les politiques de développement.*

(11) Novembre 2006, enquête, point n° 7, «Voies et moyens d'aborder certaines causes profondes de la migration liées au développement».

Les réponses au questionnaire ont fait apparaître un large équilibre entre les pays développés et en développement et entre les régions (12). C'est sur cette base que la Belgique a commencé à travailler sur un programme prévisionnel pour la réunion du Forum de juillet. Étant donné que de nombreux États avaient souhaité que le point «La migration comme *obstacle* au développement socio-économique» soit inclus dans le programme, il a été proposé d'élargir le premier thème ainsi qu'il suit : «Migration et développement socio-économique». De plus, à cause de l'importance de ces questions pour le débat et compte tenu de l'intérêt spécifique de certains États, il a été décidé que les questions des droits de l'homme, de genre et les causes profondes de la migration seraient traitées de manière transversale tout au long de la réunion. Quoique ne faisant pas partie des trois questions transversales susmentionnées, le renforcement de capacités a aussi constitué une question transversale étudiée pendant les sessions.

Il a été décidé que les questions des droits de l'homme, de genre et les causes profondes de la migration seraient traitées de manière transversale tout au long de la réunion

A la date du 24 juillet 2007, 123 questionnaires remplis par les pays membres des Nations Unies avaient été reçus, et 90 de ces questionnaires comportaient une liste de priorités établie par ces États.

2.2. – *Points focaux*

La Belgique a également appelé les gouvernements à désigner un point central dans leurs administrations. Les points focaux sont les interlocuteurs privilégiés de la Présidence pendant la préparation des réunions du FMMD. Ils ont la charge de transmettre les informations liées au FMMD à tous les secteurs concernés du gouvernement et également de coordonner les positions des divers départements gouvernementaux avant de les communiquer aux organisateurs du Forum. A cet effet, une base de données et un réseau mondial de près de 150 points focaux nationaux ont été mis en place par le gouvernement belge.

Les points focaux sont les interlocuteurs privilégiés de la Présidence pendant la préparation des réunions du FMMD.

A cet effet, une base de données et un réseau mondial de près de 150 points focaux nationaux ont été mis en place par le gouvernement belge.

Les points focaux ont été régulièrement invités aux réunions des Amis du Forum (voir ci-dessous). Des communications ont été établies avec eux par courriel. Les Ambassades belges et les représentations permanentes belges à Genève et à New York ont sauvegardé les communications du groupe de travail pour assurer que tous les destinataires et bénéficiaires soient pleinement informés de tous les développements relatifs au Forum. La diffi-

(12) Voir l'annexe du document de préparation n° II pour plus de détails. Un remerciement particulier doit être adressé à Monsieur Bart Verstraeten (Service Public Fédéral de l'Intérieur) pour l'encodage de l'enquête.

culté d'accès aux communications par courriel a toutefois été relevée pour certains pays.

2.3. – *Partenariats pour la préparation des sessions*

Lors des préparatifs de la première réunion du Forum, l'opportunité de participer à l'organisation des sessions de tables-rondes a été offerte aux gouvernements intéressés, sous la coordination du groupe de travail belge du FMMD. Chaque session de table-ronde était censée aboutir à des propositions d'actions concrètes, et certaines de ces actions devraient être menées dans la perspective de la prochaine réunion du FMMD.

Onze équipes ont été mises sur pied (13). Les partenariats ont favorisé la coopération entre les gouvernements des pays développés et des pays en développement, ainsi qu'avec les organisations internationales et d'autres observateurs. L'objectif était de promouvoir des échanges francs et des discussions, ainsi qu'une large appropriation du processus par les États. Les défis posés par le futur du Forum ont été introduits par M. Peter Sutherland, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Migration Internationale et le Développement. 43 représentants nationaux, 12 organisations internationales et 7 représentants de la société civile, ainsi que la Commission européenne, ont été engagés dans ces équipes. De nombreuses organisations internationales étaient impliquées dans le processus à la demande des gouvernements chargés de préparer les sessions.

En collaboration étroite avec le groupe de travail du FMMD, il a été demandé aux gouvernements, et, dans certains cas, aux experts/organisations d'experts impliqués dans la préparation d'une session, de produire un document de référence destiné non pas à être discuté directement avec les participants mais à servir de base pour le débat. Lesdits documents relataient par conséquent les expériences nationales et recentraient le débat sur les questions en jeu. Les partenaires étaient encouragés à aller au delà de leur expérience nationale et à donner une perspective plus large sur les questions, en particulier en couvrant les expériences des pays développés et en développement, ainsi que celles des pays d'origine et d'accueil. Il a aussi été demandé aux partenaires de mettre un accent particulier sur les initiatives et les propositions les plus innovantes afin d'obtenir des résultats pra-

L'opportunité de participer à l'organisation des sessions de tables-rondes a été offerte aux gouvernements intéressés

Les défis posés par le futur du Forum ont été introduits par M. Peter Sutherland, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Migration Internationale et le Développement.

Les partenaires étaient encouragés à aller au delà de leur expérience nationale et à donner une perspective plus large sur les questions, en particulier en cou-

(13) Pour plus d'informations sur les équipes de préparation, voir les premières pages du document de référence (en annexe).

vrant les expériences des pays développés et en développement, ainsi que celles des pays d'origine et d'accueil.

tiques (par exemple des modèles, des partenariats, des exemples de meilleures pratiques, l'identification des lacunes en matière de connaissance, etc.). Sur cette base, les documents de référence ont énuméré quelques recommandations proposées et les résultats pratiques qui doivent être soumis aux participants. Tous les points focaux ont été invités à fournir des informations à cet effet. Le groupe de travail du FMMD et les équipes ont tenu plusieurs réunions et appels en conférence pour finaliser les documents de référence et planifier les discussions au cours de tables rondes. Parallèlement à l'élaboration des documents de référence, les équipes ont aussi identifié un président/modérateur, un porte-parole, un participant et un rapporteur pour leur session (14). Certaines de ces équipes continueront à travailler ensemble dans le cadre des prochaines réunions du Forum.

2.4. – *Les Amis du Forum*

Son objectif est de servir de courroie de transmission des informations relatives au Forum à tous les États et observateurs et de servir de conseil en ce qui concerne le programme, la structure et le format de chaque réunion.

Les consultations avec les Amis du Forum ont constitué le quatrième élément du processus initié par la Belgique en vue de la préparation de la réunion du FMMD. Les Amis du Forum est un groupe ouvert d'États membres des Nations Unies dans lequel des agences spécialisées et d'autres organisations internationales peuvent être invitées à titre d'observateurs. Son objectif est de servir de courroie de transmission des informations relatives au Forum à tous les États et observateurs et de servir de conseil en ce qui concerne le programme, la structure et le format de chaque réunion. Les Amis du Forum ont été invités à débattre des priorités thématiques, à les revisiter et à adopter le programme de la première réunion du Forum, ainsi qu'un programme de travail thématique à plus long terme.

2.4.1. *Première réunion des Amis du Forum – Bruxelles, le 30 janvier 2007*

La première réunion des Amis du Forum s'est tenue à Bruxelles le 30 janvier 2007 et a rassemblé plus de 230 participants représentant 91 États membres des Nations Unies, 12 organisations internationales et régionales, la Fondation Roi Baudouin ainsi que le Saint-Siège. Elle a été présidée par l'Ambassadeur Régine De Clercq, Directeur exécutif belge pour le FMMD et par M. Peter Sutherland, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies chargé des migrations internationales et du développement.

(14) Voir en annexe la liste des membres par région.

Des discussions sur les programmes proposés, il est apparu que les Amis du Forum soutenaient fortement la méthodologie et la transparence de l'approche belge de la première réunion du Forum. Ils approuvaient particulièrement le fait que les réunions ne devraient pas être un évènement parmi d'autres mais un processus pratique orienté action et résultats. Ils ont soutenu la structure proposée pour la réunion, structure qui prévoyait des sessions plénières et des discussions interactives au cours de tables-rondes, ainsi qu'une Journée de la société civile devant être organisée par la Fondation Roi Baudouin. Les Amis du Forum ont aussi salué les propositions de résultats généraux de la réunion de Bruxelles du Forum, notamment : des enseignements concrets, des approches de partenariats et de collaboration entre les parties prenantes, un rapport à produire et à diffuser largement après la réunion, l'identification de moyens de mesurer la progression dans le suivi du FMMD dans certains domaines clés, et des recommandations de la Présidence pour le futur du processus. Pour assurer de telles réalisations concrètes, il a été proposé que la réunion de juillet soit tenue à l'échelle des politiques/spécialistes de haut niveau.

La seconde partie de la réunion des Amis du Forum a été consacrée à une discussion sur le futur du Forum, en particulier sur les futures présidences et réunions. Il a été décidé que le Forum ne ferait pas partie du système des Nations Unies mais reposerait sur l'expertise des entités des Nations Unies, en particulier sur le Groupe Mondial de la Migration (GMG) et ses membres. En vue de mener le processus au-delà de la première réunion, M. Peter Sutherland a suggéré la création d'un Groupe de Pilotage. A cet effet, un petit groupe *ad hoc* composé de gouvernements a été créé suivant une répartition géographique équilibrée.

2.4.2. Deuxième réunion des Amis du Forum – Genève, le 27 mars 2007

La deuxième réunion des Amis du Forum s'est tenue à Genève le 27 mars 2007. Elle a rassemblé plus de 200 participants représentant 91 États membres des Nations Unies, ainsi que des organisations internationales et régionales, la Commission européenne et la Fondation Roi Baudouin. Elle a été présidée par l'Ambassadeur Régine De Clercq, Directeur exécutif belge pour le FMMD et par M. Peter Sutherland, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies chargé des migrations internationales et du développement.

Ils approuvaient particulièrement le fait que les réunions ne devraient pas être un évènement parmi d'autres mais un processus pratique orienté action et résultats.

Des enseignements concrets, des approches de partenariats et de collaboration entre les parties prenantes

Le Forum ne ferait pas partie du système des Nations Unies mais reposerait sur l'expertise des entités des Nations Unies

Il a été proposé de structurer la première réunion du Forum en trois tables-rondes thématiques

Sur la base des priorités nationales mises en exergue par le questionnaire de novembre 2000 (voir plus haut), il a été proposé de structurer la première réunion du Forum en trois tables-rondes thématiques. Chaque table-ronde serait divisée en trois sessions de travail (pour ce qui est de la préparation des sessions, voir plus haut). Le programme proposé pour la réunion de juillet a été modifié pour tenir compte des remarques recueillies à la première réunion des Amis du Forum sur deux points : un accent accru sur les questions transversales (droits de l'homme, genre, causes profondes, renforcement de capacités, etc.) et la réduction du champ de certaines tables-rondes.

Après une brève introduction des tables-rondes par les coordinateurs du groupe de travail, une note conceptuelle a été présentée pour chaque session de tables-rondes par ceux des gouvernements ou agences désireux de jouer un rôle majeur dans l'organisation des sessions. Environ 10 notes conceptuelles ont été discutées. Les Amis du Forum ont noté que le travail préparatoire a très bien commencé, avec un certain nombre de partenariats qui ont émergé du processus. Tous ceux ayant avancé et travaillé sur les partenariats et les concepts pour leurs sessions ont été remerciés pour l'investissement de leur temps et leurs efforts. Tous les autres se sont vus proposés de rejoindre le processus et de fournir des contributions pour la création des documents.

D'autres questions ont été discutées quant au calendrier du processus préparatoire, à l'organisation pratique de la réunion de juillet, au site web, à la place de marché proposée (voir ci-dessous), ainsi qu'aux archives et aux langues de travail de la réunion. En outre, pour des raisons logistiques et pour assurer des discussions pertinentes pendant les sessions de tables-rondes, il a été décidé de limiter la taille des délégations de la réunion de juillet à trois délégués par gouvernement et deux délégués par observateur. Il était aussi prévu que les participants des tables-rondes représenteraient un éventail d'institutions gouvernementales ne se limitant pas à celles en charge de la migration et du développement.

La décision du Gouvernement des Philippines d'organiser la deuxième réunion du FMMD à Manille en 2008

La deuxième partie de la réunion a été consacrée au futur du processus du FMMD. Dans ce contexte, S.E. M. Conejos, Sous-secrétaire philippin des Affaires des travailleurs migrants, Ministère des Affaires étrangères, a annoncé la décision du Gouvernement des Philippines d'organiser la deuxième réunion du FMMD à Manille en 2008. Cette annonce a été chaleureusement applaudie.

2.4.3. *Troisième réunion des Amis du Forum – Genève, 8 juin 2007*

La troisième réunion des Amis du Forum s'est tenue à Genève le 8 juin 2007. Elle a réuni quelques 180 participants représentant 90 États membres des Nations Unies, un certain nombre d'organisations internationales et régionales, le Saint-Siège, la Commission européenne, la Fondation Roi Baudouin et le Centre belge de l'Égalité des Chances et de la Lutte contre le Racisme. Elle a été présidée par l'Ambassadeur Régine De Clercq, Directeur exécutif belge pour le FMMD et par M. Peter Sutherland, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies chargé des migrations internationales et du développement, l'Ambassadeur Enrique Manalo, Représentant permanent des Philippines à Genève et S.E. l'Ambassadeur Alex Van Meeuwen, Représentant permanent de la Belgique à Genève. La réunion a porté sur le futur du Forum et sur une mise à jour de la préparation de la première réunion du FMMD, autrement dit, son programme et ses aspects pratiques, y compris la Journée de la société civile et le marché aux propositions.

Le Représentant spécial du Secrétaire général a commencé par noter l'évolution remarquable du processus du Forum depuis le DHN : des doutes, et même des appréhensions à propos d'un certain nombre d'aspects de son suivi ont conduit à une approche positive dans l'ensemble, partagée autant par les pays développés que par ceux en développement, la procédure avisée de la Présidence y étant pour beaucoup. L'annonce de la présence du Secrétaire général des Nations Unies à la session d'ouverture de la première réunion du Forum est une nouvelle preuve de l'intérêt continu des Nations Unies et de l'importance du lien entre le Forum et les organisations internationales, en particulier le Groupe Mondial de la Migration (GMG).

Concernant l'avenir du Forum, il a été proposé que le pays hôte de la troisième réunion du FMMD soit identifié le plus tôt possible, pour mettre en application la notion de *Troïka* que les Amis du Forum avait approuvée. Comme les pays hôtes doivent en principe faire partie alternativement des pays développés et en développement, le pays hôte de la troisième réunion du FMMD devra être de préférence un pays développé (15).

*Sur le futur du Forum
et sur une mise à jour
de la préparation de la
première réunion du
FMMD*

*Doivent en principe
faire partie alternative-
ment*

(15) Pour ce qui est de l'avenir du Forum, voir *Conclusions et Marche à suivre ci-dessous*, de même que les Modalités de fonctionnement (en Annexe).

Pour ce qui est de la réunion de juillet elle-même, l'accent a été mis une fois de plus sur le besoin de produire des résultats concrets et orientés action à chacune des sessions de tables-ron-des.

III. LA RÉUNION : DU 9 AU 11 JUILLET 2007

La première réunion du Forum comprenait deux parties étroitement liées : une réunion des acteurs de la société civile, tenue le 9 juillet (Journée de la société civile) et des discussions entre représentants de gouvernements qui ont eu lieu du 10 au 11 juillet (journées gouvernementales).

La première réunion du Forum comprenait deux parties étroitement liées

1. – JOURNÉE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (9 JUILLET)

A la demande du Gouvernement belge, la Fondation Roi Baudouin a organisé, le 9 juillet, une consultation entre acteurs de la société civile qui a rassemblé plus de 200 représentants d'ONG engagées sur les questions liées à la migration, au développement et aux droits de l'homme, d'organisations de diaspora, du secteur privé, y compris les organismes de transfert de fonds, les organisations académiques et syndicales issus du monde entier. Les participants étaient choisis par la Fondation Roi Baudouin sur proposition du groupe de pilotage de la Journée de la société civile. Le processus de sélection reposait sur les critères suivants : expertise en matière de migration et/ou développement, solide renommée, égalité des régions et des genres.

A rassemblé plus de 200 représentants d'ONG engagées sur les questions liées à la migration, au développement et aux droits de l'homme, d'organisations de diaspora, du secteur privé, y compris les organismes de transfert de fonds, les organisations académiques et syndicales issus du monde entier.

Après le mot de bienvenue de M. Luc Tayart de Borms (Directeur général de la Fondation Roi Baudouin), le Dr Raúl Delgado Wise (Directeur exécutif du Réseau International sur la Migration et le Développement et Directeur du *Graduate Unit in Development Studies* de l'Université de Zacatecas au Mexique) a été le principal interlocuteur à la session plénière d'ouverture présidée par Mary Robinson (Présidente de Realizing Rights : l'initiative sur la globalisation éthique). Le programme reflétait largement le programme du gouvernement, développement du capital humain et mobilité du travail, transferts de fonds et diasporas, cohérence institutionnelle et politique. Il fût organisé en huit sessions : La migration de personnes hautement qualifiées : a) Établir un équilibre entre les intérêts et les responsabilités, et lutter contre la fuite des cerveaux ; b) Comment les formes circulaires de migration et le retour durable peuvent-ils favoriser le

développement?; c) Stratégies de renforcement des capacités de développement d'organisations diaspora/migrants; d) La valeur du ratio migration et développement et le rapport migration de choix versus migration de nécessité; e) Migration temporaire de la main d'œuvre comme initiative permettant de contribuer au développement: migration de personnes non-qualifiées et mesures pouvant combattre la migration illégale; f) Mesures permettant d'augmenter l'impact des transferts de fonds sur le développement: formalisation et réduction des coûts de transferts et options permettant d'augmenter l'impact des transferts de fonds sur le développement au niveau microéconomique au profit de la communauté; g) Recommandations: développer des stratégies et des partenariats de travail sur la migration et les problèmes de développement; et h) Renforcer la cohérence politique et la coordination au niveau mondial. Les discussions ont été clôturées par une séance plénière présidée par M^{me} Mary Robinson et co-présidée par M. John Morrison (Directeur de Business Leaders Initiative on Human Rights, Initiative des dirigeants d'affaires en matière de droits de l'homme). Les allocutions de clôture de S.E. Régine de Clercq, Directeur exécutif belge du FMMD et de M. Peter Sutherland, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies chargé des migrations internationales et du développement ont marqué la fin de la réunion.

La Journée de la société civile a été consacrée aux discussions entre acteurs de la société civile sur des questions de migration et de développement; et a servi à apporter une contribution aux discussions gouvernementales des 10 et 11 juillet. Avant cette réunion, s'est tenu un processus préparatoire participatif qui a facilité les échanges entre acteurs de la société civile issus du monde entier sur les thèmes retenus, en particulier via des débats organisés en ligne du 14 mai au 3 juin 2007.

La migration en elle-même n'allait pas entraîner de développement

Les barrières structurelles au développement dans les pays d'origine et les pays d'accueil ne peuvent être levées sans des actions gouvernementales responsables

Au cours de la réunion, il a été retenu entre autres que la migration *en elle-même* n'allait pas entraîner de développement. De nouvelles approches sont nécessaires pour permettre aux migrants d'être des partenaires dans la définition et la mise en œuvre de politiques de développement inclusives, équitables et durables. S'il a été reconnu que les barrières structurelles au développement dans les pays d'origine et les pays d'accueil ne peuvent être levées sans des actions gouvernementales responsables, il a été relevé que des acteurs non-étatiques ont un rôle majeur à jouer en vue de l'application de ces changements. Les participants ont fermement exprimé leur engagement à poursui-

vre ce processus au cours des années à venir et à préserver les contacts établis. Des projets conjoints dans ce domaine, ainsi que des partenariats pratiques découlant d'une coopération accrue grâce au FMMD, contribueront à maintenir le développement humain des migrants au centre de leurs actions. Le 10 juillet, la délégation (16) des représentants de la société civile a pris part à la séance plénière des journées gouvernementales. Un rapport complet de la Journée de la société civile a été soumis aux discussions des gouvernements.

2. – LA RÉUNION GOUVERNEMENTALE (DU 10 AU 11 JUILLET)

Ont pris part à cette réunion plus de 800 délégués représentant 156 États membres des Nations Unies et plus de 20 organisations internationales, la Commission européenne, ainsi que d'autres observateurs. Le ton a été donné le matin de la première réunion au cours d'une première séance plénière. Elle a été suivie par des tables-rondes et des échanges interactifs entre participants. La session de clôture a, elle, eu lieu dans l'après-midi du dernier jour. Ce Forum a offert aux participants une plateforme de partage d'informations et de recommandations sur les questions liées à la migration et au développement.

Ont pris part à cette réunion plus de 800 délégués représentant 156 États membres des Nations Unies et plus de 20 organisations internationales

Les langues utilisées au cours de la réunion et pour la traduction des documents ont été l'anglais, le français, le néerlandais et l'espagnol.

La première réunion du FMMD a été largement couverte par la presse internationale et a suscité, dans l'ensemble, beaucoup d'attention aussi bien de la presse nationale que de sa consœur internationale : environ 80 journalistes/reporters des médias nationaux et internationaux étaient présents pendant la session d'ouverture du premier FMMD et pendant les conférences de presse subséquentes du Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, du Premier Ministre de Belgique, M. Guy Verhofstadt, et de M^{me} Mary Robinson, Représentante de la Fondation Roi Baudouin, organisatrice de la Journée de la société civile du FMMD. Le Bureau d'informations des Nations Unies à Bruxelles et l'organe de presse du Service Fédéral des Affaires étrangères de Belgique ont véritablement œuvré à la mise à disposition des informations préalables, à la sensibilisation et à l'accréditation des intéressés. Outre cette conférence de

(16) Voir la note en bas de page 10 pour la composition de la délégation.

presse, les médias ont été autorisés à participer à la session d'ouverture et à la session de clôture au cours de laquelle furent tirées des conclusions.

Les médias ont évoqué avec précision les objectifs du Forum et leur couverture de l'événement s'est révélée globalement positive, en ce qui concerne notamment ses méthodes de travail et les approches concrètes envisagées. Cet acte a également contribué à l'instauration d'une atmosphère sereine et constructive : la migration a été, pour la première fois peut-être, envisagée, non comme une menace, mais comme une opportunité. Le mérite pourrait même revenir aux médias d'avoir œuvré à l'information du grand public en matière des liens entre migration et développement.

Le Ministre De Decker, M. Peter Sutherland, Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et le Directeur exécutif belge du FMMD, M^{me} Régine De Clercq, ont accordé de nombreuses interviews à la presse belge et étrangère (Reuters, *Le Soir*, *De Standaard*, *New York Times*, etc.) avant et pendant la réunion. Le Secrétaire général de l'ONU a été également plusieurs fois cité.

Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en charge du développement, Peter Sutherland, le Ministre belge des Affaires étrangères, Karel De Gucht, et le Ministre belge de la Coopération au développement, Armand De Decker ont rédigé des pages éditoriales qui ont été publiées dans plusieurs journaux belges.

L'importance accordée au Forum par les médias a donné lieu à une atmosphère constructive et positive tout au long du Forum.

2.1. – *Session plénière d'ouverture* (10 juillet)

La première session de la séance plénière a été présidée par S.E. Régine De Clercq, Ambassadeur et Directeur exécutif belge du Forum mondial sur la Migration et le Développement. La deuxième séance présidée par S.E. M^{me} Régine De Clercq et S.E. M. Conejos, Sous-secrétaire chargé de la Migration au Ministère des Affaires étrangères du Gouvernement des Philippines a été consacrée à un débat d'ensemble. Au cours de cette session, un rapport de la Journée de la société civile a été soumis aux gouvernements pour des discussions présidées par le Professeur Susan Martin, Directeur exécutif de l'Institut d'Études sur la

Migration internationale du Edmund A. Walsh School of Foreign Service de l'Université américaine de Georgetown.

L'enceinte choisie pour abriter l'évènement ne pouvait pas contenir tous les participants arrivés en grand nombre. Les salles des séances plénières furent ainsi divisées en «salle principale» et en «salle d'écoute». La salle principale était réservée aux chefs de délégations et aux membres de leur exécutif. Et l'autre salle, dotée d'un écran géant pour la diffusion, a été occupée par les autres participants.

Après avoir souhaité un accueil chaleureux aux invités, S.E. M^{me} Régine De Clercq a évoqué les raisons ayant entraîné la tenue du FMMD; mais elle a également souligné l'importance de maintenir des liens entre le Forum et les Nations Unies. Selon elle, la réussite de ce Forum repose sur la participation active de chaque participant grâce à l'identification des défis et des solutions. Elle a également évoqué certains principes directeurs du Forum, résumés comme suit : La migration ne devrait pas être considérée comme une alternative aux stratégies de développement national, encore moins comme un substitut à l'aide au développement.

2.1.1. *Discours d'ouverture et discussions*

Les discours d'ouverture furent prononcés par S.E. M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre de Belgique et S.E. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies. Le discours introductif a été prononcé par S.E. M. José Manuel Durão Barroso, Président de la Commission de l'Union européenne. Parmi les principaux interlocuteurs, nous pouvons citer S.E. Sir John Kaputin, Secrétaire général du Groupe des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), le Professeur Couaovi A.L. Johnson, Secrétaire général de la Commission de l'Union africaine et le Professeur Ernesto Zedillo, Directeur du Yale Centre for the Study of Globalization (Centre d'études sur la mondialisation de l'Université de Yale) par ailleurs ancien président du Mexique (17).

Au cours du débat général, 24 exposés furent donnés par : l'Arabie Saoudite, le Kazakhstan, la Fédération de Russie, le Mexique, la Chine, le Portugal (également au nom de l'Union européenne), l'Allemagne, la Malaisie, l'Inde, la Suède, la Corée, l'Argentine, Salvador, l'Algérie, l'Équateur, la Libye, le Brésil, la Biélorussie, le Venezuela, la Bolivie, le Département des Nations

La migration ne devrait pas être considérée comme une alternative aux stratégies de développement national, encore moins comme un substitut à l'aide au développement.

Les discours d'ouverture furent prononcés par S.E. M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre de Belgique et S.E. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies. Le discours introductif a été prononcé par S.E. M. José Manuel Durão Barroso, Président de la Commission de l'Union européenne.

(17) La plupart des discours sont disponibles en annexe du présent rapport et sur le site web du Forum Mondial sur la Migration et le Développement, sous la bibliothèque : www.gfmd-fmmd.org.

Unies pour les Affaires sociales et économiques, le Parlement européen, le Conseil de l'Europe et le Vatican.

2.1.1.1. *Principaux messages véhiculés*

La route qui mène au Forum de Bruxelles est longue. Certes, le chemin n'est pas aussi tortueux que celui qu'empruntent chaque année près de 200 millions de migrants, mais sa réalisation a dû faire face à bien de détours et d'obstacles. Des années durant, les États membres de l'ONU se sont abstenus d'aborder le sujet sensible de la migration au niveau mondial, par crainte d'une radicalisation des divergences, d'une confrontation sans issue entre le Nord et le Sud et de l'impossibilité d'un dialogue franc. Le Dialogue de Haut Niveau sur la migration internationale et le développement de septembre 2006 et la préparation de la première réunion du Forum mondial en ont démontré le contraire. L'exploration des fortes potentialités qu'offre ce phénomène, a permis de mettre fin aux stéréotypes de tous genres et d'ouvrir la voie à de nouvelles alternatives.

Le FMMD est la tribune adéquate pour débattre sur l'un des défis majeurs de ce siècle, ce que beaucoup perçoivent, en réalité, comme une menace.

Le FMMD est la tribune adéquate pour débattre sur l'un des défis majeurs de ce siècle, ce que beaucoup perçoivent, en réalité, comme une menace. Ceci implique d'essayer notamment de mieux appréhender les implications de ce phénomène, de partager les informations et de créer des partenariats permettant d'optimiser la migration au profit du développement. En outre, il est nécessaire de prendre des mesures visant à stigmatiser le racisme et la xénophobie, y compris la marginalisation, les abus et la discrimination dont souffrent encore certains migrants aujourd'hui (18).

La migration est un phénomène global qui se situe au delà de considérations révolues et de différences de fond comme le pays d'origine et le pays d'accueil. La révolution dans les domaines du transport et de la communication, ainsi que la mondialisation des économies ont, plus que jamais, transformé notre perception de ce phénomène. Les questions en matière d'asile, de migration et de mobilité occupent une place de choix parmi les missions assignées aux objectifs du millénaire pour le développement.

(18) Voir ci-dessus les questions verticales, droits de l'homme.

L'élaboration d'une approche globale et multisectorielle permettra de garantir une meilleure optimisation des moyens de développement positifs dans la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement durable dans tous les États et dans toutes les régions.

Les pays du Nord ne possèdent que 14 % de la population mondiale, mais disposent de 73 % du revenu total. Aujourd'hui, malgré les conditions modernes de communication et de transport, les perspectives d'avenir entre individus issus du Nord et ceux du Sud varient énormément – équilibre stable et tolérable depuis des années. Il n'est donc pas surprenant que la tendance à migrer repose sur un motif de taille : la perspective d'une vie meilleure. Toutefois, les sociétés et les gouvernements ne peuvent rester les bras croisés face à l'éventuel danger pouvant résulter du fossé entre nantis et pauvres. Néanmoins, il est regrettable que les dépenses de l'Europe et des États-Unis en matière de contrôle de la migration soient de loin supérieures à celles affectées au développement des pays d'origine.

La migration ne se limite pas tout simplement au ratio richesse – pauvreté. Elle a également trait au type de société recherchée. Par conséquent, elle relève du ressort de la politique. En effet, la question est de savoir si la migration peut avoir un impact significatif dans la prévention des conflits pouvant résulter de l'écart grandissant entre les perspectives d'avenir des pays riches et des pays pauvres. Malheureusement, depuis près d'un siècle, les politiques migratoires se sont axées, non sur les retombées de la migration, mais sur ses coûts, non sur les avantages, mais plutôt sur les pertes pouvant être occasionnées. En outre, elles occultent les possibilités d'enrichissement culturel et projettent plutôt le danger potentiel pour la culture nationale. Elles confondent les conséquences issues de politiques migratoires inadéquates avec les conséquences réelles de la migration. Ces déficits pourraient être comblés si on élabore une politique qui favorise l'application effective de lois sur l'immigration et promeut le développement de l'immigration comme force positive de prospérité économique.

La migration peut contribuer au *développement des pays d'origine*. La migration permet de réduire le chômage et de soutenir le développement, grâce notamment au transfert des fonds, au partage des compétences, au renforcement des compétences et à la création de réseaux de commerce. La migration circulaire pourrait permettre de mieux réguler la fuite des cerveaux et d'assurer le gain des cerveaux qui contribueront au développe-

L'élaboration d'une approche globale et multisectorielle permettra de garantir une meilleure optimisation des moyens de développement positifs dans la lutte contre la pauvreté

Savoir si la migration peut avoir un impact significatif dans la prévention des conflits pouvant résulter de l'écart grandissant entre les perspectives d'avenir des pays riches et des pays pauvres

ment du pays d'origine grâce aux compétences et aux capacités acquises dans le pays d'accueil.

Mais, elle devrait également *bénéficier aux pays d'accueil*. En effet, la demande en matière de migration interne est importante dans de nombreux pays développés. L'Europe, par exemple, est confrontée à un problème démographique sérieux dont les répercussions seront ressenties dans les 20 prochaines années au moins. La demande en main-d'œuvre va grimper en flèche et elle aura besoin d'étudiants qualifiés et de chercheurs. Le besoin se fera aussi ressentir dans les secteurs clés comme l'agriculture, les travaux publics, les secteurs sociaux et le secteur de la santé.

Les attentes et les besoins des migrants eux-mêmes doivent aussi être pris en compte. D'où l'importance du facteur d'intégration. Le statut de permanent et de membre intégré de la communauté représente un facteur vital pour la stabilité et la sécurité de la communauté entière. L'intégration est un processus actif et réversible. Certes, les immigrants doivent s'adapter à leurs nouvelles sociétés, mais, cette adaptation ne sera productive que si ces dernières sont prêtes à les accepter (19).

Autrement dit, la migration ne doit pas être considérée comme une menace. Elle est plutôt la conséquence d'une situation désespérée à laquelle le migrant veut échapper. En effet, de nombreuses mesures peuvent être prises pour garantir une bonne politique migratoire : assurer un mouvement migratoire qui soit légal et garantissant les droits des intéressés ; maximiser l'impact de la migration sur le développement des pays d'origine ; encourager les pays d'accueil à promouvoir la réussite des migrants aussi bien dans le pays d'origine que dans celui d'adoption et, exhorter fermement les concernés qu'une intégration réussie augmente leur contribution au développement de leur pays – au retour ou via les réseaux de diasporas. Autres alternatives : les pays développés pourraient assigner, comme convenu, 0,7 % de leur PIB dans les départements et agences de développement, mettre sur pied des leviers visant à renforcer les compétences des personnes et des gouvernements concernés (création de microcrédits), ou annuler les droits à l'exportation.

(19) Voir ci-dessous questions transversales, causes profondes et droits de l'homme.

Ce Forum devra servir de plateforme permettant d'étudier le lien qui existe entre la migration internationale et le développement et exploiter les atouts de l'un pour combler les déficits de l'autre.

Le lien qui existe entre la migration internationale et le développement et exploiter les atouts de l'un pour combler les déficits de l'autre

2.1.2. *Rapport de la Journée de la société civile*

Les acteurs de la société civile ont soumis un rapport des résultats et des conclusions de la réunion du 9 juillet aux discussions du gouvernement qui furent présidées par le professeur Susan Martin. Il est disponible en annexe du présent rapport (20).

2.2. – *Tables-rondes* (du 10 au 11 juillet)

2.2.1. *Table-ronde 1 – Développement du capital humain et mobilité de la main-d'oeuvre : maximiser les opportunités et minimiser les risques*

Coordinatrice : M^{me} Irena Omelaniuk, Task Force du FMMD (21)

La table-ronde 1 portait sur le développement du capital humain et la mobilité du travail et sur les moyens de réaliser les objectifs de maximisation des opportunités et de minimisation des risques pour les migrants, leurs familles et leurs communautés d'origine. Quatre domaines ont été abordés par rapport aux liens directs entre migration et développement et par rapport à l'émergence de nouvelles approches politiques :

- Migration hautement qualifiée : équilibrer les intérêts et les responsabilités;
- Migration de travail temporaire comme contribution au développement : partager les responsabilités;
- Le rôle des partenaires autres que gouvernementaux dans le renforcement de la contribution de la migration de travail temporaire;

(20) Les chapitres sur le processus de préparation de la réunion ainsi que d'autres informations sur la Journée de la société civile peuvent être consultés sur : <http://www.gfmd-civil-society.org/indpar exemple.html>.

(21) Ce rapport a été rédigé par la coordinatrice de la table-ronde 1 et conseillère principale du groupe de travail mis sur pied par le Gouvernement belge en préparation au Forum Mondial sur la Migration et le Développement. Le rapport n'aurait pas vu le jour sans la contribution des secrétaires des sessions : M^{me} Amanda Klekowsi von Koppenfels, M. Bertwin Lussenburg, M^{me} Milena Nowy Marx et le rapport du rapporteur principal de la table-ronde, M^{me} Patricia Sto Tomas.

- Comment la migration circulaire et les retours durables peuvent-ils servir d'outils de développement ?

2.2.1.1. *Historique*

Les êtres humains, leur éducation et leurs compétences représentent un facteur clé pour le développement et la croissance de tout pays. Mais, avec la mondialisation, les travailleurs sollicitent davantage des emplois internationaux, attirés ailleurs par des revenus plus élevés et de meilleures opportunités, et découragés par le manque d'opportunités dans leurs pays d'origine. Ces mouvements des travailleurs se produisent entre pays développés et pays en développement, mais aussi entre pays en développement. Dans chaque cas, ils entraînent des impacts différents mais liés, et des défis en matière de politiques. En plus du flux des capitaux et des échanges commerciaux, la migration des personnes hautement qualifiées et des personnes moins qualifiées peut présenter des avantages tant pour les pays développés que pour les pays en développement. Selon les estimations actuelles, 90 millions de personnes travaillent hors de leur pays et aident à combler le déficit de main-d'œuvre dans les économies riches tout en réduisant les affres du chômage et une démographie galopante dans les pays pauvres. La migration des personnes peu qualifiées peut permettre la croissance du marché de l'emploi et du revenu des personnes pauvres.

En plus du flux des capitaux et des échanges commerciaux, la migration des personnes hautement qualifiées et des personnes moins qualifiées peut présenter des avantages tant pour les pays développés que pour les pays en développement.

Dans de nombreux pays en développement, l'émigration des personnes hautement qualifiées peut également avoir des impacts négatifs sur des secteurs sensibles tels que la santé et l'éducation. Certains pays d'origine et pays d'accueil tentent de résoudre ces problèmes en mettant sur pied des stratégies pour mieux retenir et tirer des avantages des cerveaux tout en évitant la déperdition de ces ressources capitales au développement. Les stratégies mises en œuvre dans cette optique sont les suivantes : des recrutements dits éthiques, le renforcement des capacités dans certains secteurs vulnérables tels que la santé et l'éducation afin de mieux former, employer et retenir les professionnels locaux. En plus des efforts fournis par les pays en développement pour profiter de leur investissement dans le développement des ressources humaines, certains pays utilisent la migration de travail comme une stratégie de développement et forment activement leurs ressortissants pour le marché international. Une bonne formation, le déploiement des ressources humaines et le partage des responsabilités en vue d'une distribution plus équitable des personnes compétentes entre les pays développés et les

pays en développement constituent le socle d'une tactique nationale, bilatérale et régionale idoine en matière de lutte contre la fuite des cerveaux.

La migration temporaire de la main-d'œuvre peut créer plus d'opportunités légales et avoir un impact sur le développement à travers les relations des migrants avec leurs pays d'origine. Les accords protégeant les intérêts et les droits des migrants tout en satisfaisant la demande dans le pays d'accueil sont susceptibles d'avoir de très grosses retombées bénéfiques pour tous, y compris dans le sens du retour des familles dans leurs pays d'origine. Avec le marché de l'emploi en pleine mondialisation, *le secteur privé et d'autres acteurs non-étatiques* peuvent également faciliter une migration de travail légale, sûre et bénéfique. Cette situation constitue un défi lancé aux gouvernements pour les inciter à œuvrer davantage dans les partenariats public-privé afin de gérer la mobilité du travail au profit du développement. Les politiques visant à renforcer les liens des migrants avec le pays d'accueil, à leur assurer une plus libre *circulation*, à leur permettre d'investir ou retourner dans leur pays d'origine, ou de faire des affaires entre leurs deux pays s'avèrent plus bénéfiques pour les pays d'origine et les pays d'accueil que les mesures migratoires restrictives et fermées. Lorsque les migrants désirent ou ressentent le besoin de rentrer chez eux, des conditions devraient être mises en place pour leur assurer une bonne réinsertion socio-économique et des avantages pour leur épanouissement à long terme.

Les quatre sessions de cette table-ronde ont porté sur les politiques et les stratégies des pays développés et des pays en développement à l'origine et à la destination qui pourraient aider à maximiser les opportunités et minimiser les risques d'effets pervers de la migration sur le développement.

Session 1.1 – Migration hautement qualifiée : équilibrer les intérêts et les responsabilités

Président : M. Mark Lowcock, Directeur, Unité politique et internationale, DFID, Royaume-Uni

Co-président : Dr Ken Sagoe, Développement des Ressources humaines du Ministère de la Santé, Ghana

Orateur : Dr. Ann Phoya, Directeur des Services de soins, Ministère de la Santé, Malawi

Orateur : Dr. Jean Yan, Scientifique en chef pour les soins et l'obstétrique, Président du groupe de travail technique de migration, Organisation mondiale de la Santé, GHWA

suite : voir page suivante

Participant : M. Jean-Pierre Garson, Chef de la Division Migrations Internationales et Relations avec les économies non-membres, OCDE

Rapporteur : M^{me} Renée Jones-Bos, Directrice général pour la Politique régionale et les affaires consulaires, Ministère des Affaires étrangères, Pays-Bas

Cette session s'est penchée sur les politiques et les stratégies prônées par les pays développés et les pays en développement dans les pays d'origine et les pays d'accueil. Ces stratégies visent à mieux gérer la migration des personnes hautement qualifiées et à équilibrer la demande en personnels qualifiés dans les deux directions afin de réduire les impacts négatifs sur le développement des pays pauvres. Le secteur de la santé a servi de cas d'étude, avec une possibilité de tester son applicabilité sur d'autres secteurs.

Sur l'examen de l'impact des stratégies et des motivations; sur les résultats palpables et pratiques; et sur l'instauration de partenariats efficaces afin de mieux protéger les secteurs vulnérables

Les travaux ont également porté sur l'examen de l'impact des stratégies et des motivations; sur les résultats palpables et pratiques; et sur l'instauration de partenariats efficaces afin de mieux protéger les secteurs vulnérables. L'objectif principal était d'établir une matrice de politiques et bonnes pratiques, y compris des partenariats visant la gestion de la migration des personnes hautement qualifiées dans l'intérêt du développement.

Le *document de référence* souligne un manque de vastes données liées à la migration des personnes hautement qualifiées, particulièrement les données sur le genre. Les données disponibles montrent qu'il existe des mouvements considérables entre les pays et les régions développés et en développement et entre les secteurs. Lorsque la migration des personnes hautement qualifiées d'un secteur clé du développement – par exemple la santé, l'agriculture ou l'éducation – est élevée ou dépasse les limites, elle risque d'affecter négativement l'atteinte des objectifs du développement, surtout dans les petits pays en développement et dans les zones rurales reculées.

Les efforts permettant d'augmenter et de mieux distribuer les compétences dans les pays d'origine ainsi que les options permettant de réduire la migration des personnes qualifiées

Le rapport traite des politiques et des initiatives prises par les pays d'origine et les pays d'accueil ainsi que des approches de partenariat. Il met l'accent sur les efforts permettant d'augmenter et de mieux distribuer les compétences dans les pays d'origine, par exemple la formation, des revalorisations salariales et l'amélioration de la motivation et des conditions de travail dans les zones reculées; sur le retour des cerveaux ainsi que les options permettant de réduire la migration des personnes qualifiées. Ainsi :

- la migration n'est pas la seule ou la principale cause de l'échec des systèmes de santé dans les pays en développement. Par

conséquent, des politiques de migrations adéquates ne peuvent, seules, améliorer les systèmes de santé;

- la migration des professionnels de la santé ne diminuera pas étant donné les niveaux de développement croissants. Les pays développés font également face à un important mouvement de médecins et d'infirmiers;
- la seule politique susceptible de produire des résultats probants est l'adoption de politiques multidimensionnelles, qui font de la gestion de la migration des personnes qualifiées une partie intégrale des plans de développement et des plans sectoriels.

Le rapport identifie quelques éléments de base pour constituer une matrice de pratiques efficaces par les pays d'origine et par les pays d'accueil, et entre les deux, afin de retenir, tirer profit et récupérer les personnes hautement qualifiées pour des besoins de développement.

- Groupe de discussion

Le *Malawi* a été étudié comme un exemple de pays en développement handicapé par un système croulant et par un manque important de travailleurs qualifiés. Le pays recherche des solutions à travers des formations d'envergure et des stratégies de rétention. Avant 2004, le Malawi avait perdu environ 56 % de ses travailleurs à cause du VIH/SIDA, et 40 % ont démissionné ou migré. Cette situation a sérieusement affecté le rendement des services de santé et entraîné une baisse importante de l'espérance de vie et la hausse des taux de mortalité maternelle en plus de sérieux problèmes que continuent de poser le paludisme, le VIH/SIDA et la tuberculose. En 2004, le Malawi a adopté une approche multisectorielle au développement des ressources humaines qui aborde prioritairement les questions relatives à l'offre et à la demande, au recrutement et au déploiement, à la rétention et au développement professionnel continu. Le pays a dû consacrer environ 30 % du budget annuel de la santé au développement des ressources humaines.

Prenant acte de l'exode continu de professionnels, la stratégie du Malawi met l'accent sur la formation et la rétention :

- Formation - augmentation du recrutement des personnes formées dans le domaine de la santé; subvention des cours (en plus de la fidélisation.); galas de recrutements pro actifs; cours spéciaux pour les examens d'obtention de diplôme : formation

Prenant acte de l'exode continu de professionnels, la stratégie du Malawi met l'accent sur la formation et la rétention

des formateurs et financement de l'éducation continue et des programmes de développement professionnels.

- Rétention – augmentation du salaire des professionnels de la santé avec le soutien financier des agences de développement; création d'un environnement de travail propice à travers des profils de carrière et l'augmentation de la fourniture en équipements. Le pays encourage également le déplacement des travailleurs vers les zones rurales grâce au développement professionnel, la subvention des factures (eau, électricité), l'hébergement et le transport.

Grâce à ces mesures, les recrutements d'élèves infirmiers ont bondi et les instituts de formation ont doublé, à tel point que l'offre d'emplois a augmenté. Le Ministère de la Santé a pu recruter presque 98 % de diplômés; les démissions et les emplois vacants sont en nette régression. Des partenariats effectifs ont vu le jour entre le gouvernement et les agences de développement. Toutefois, des défis restent à relever : le secteur privé est en concurrence avec le secteur public, et, malgré une augmentation des salaires, les revenus demeurent encore relativement bas comparés à d'autres pays.

Des études de l'*Organisation Mondiale de la Santé (OMS)* révèlent un sévère manque des professionnels de la santé dans 57 pays, les cas les plus critiques ayant été recensés dans 36 pays d'Afrique subsaharienne alors que le nombre de professionnels de la santé formés dans les pays étrangers ne cesse de croître dans les pays de l'OCDE (selon le rapport mondial de la santé 2006), jusqu'à 30 % des médecins exerçant au Royaume-Uni et en Nouvelle-Zélande sont formés à l'étranger. En plus des politiques de rétention comme celles prônées par le Malawi, des bonnes pratiques d'aide au développement pouvant aider au perfectionnement professionnel ont été identifiées, notamment le système d'augmentation de salaire du secteur public en Tanzanie, le système de préfinancement des salaires au Tchad et le système de rétention des professionnels de la santé en Zambie. L'Afrique du Sud et le Mozambique essayent une plus grande diversification des professionnels de la santé à travers la formation des praticiens d'un niveau moyen ou des médecins assistants (comparer également avec les infirmiers en Nouvelle-Zélande). La Guyane, gros fournisseur d'infirmiers, tente d'attirer au pays ses infirmiers émigrés aujourd'hui à la retraite, pour les affecter dans les projets de réduction et de prévention du VIH/SIDA.

Des bonnes pratiques d'aide au développement pouvant aider au perfectionnement professionnel ont été identifiées

Un certain nombre d'accords bilatéraux et multilatéraux dans les Antilles, en Afrique et en Asie permettent la formation des professionnels de la santé selon des standards internationaux. Ils permettent également de regagner et de retenir les cerveaux à travers une circulation accentuée des compétences et le partage des travailleurs professionnels à travers les pays. Parmi ces accords figurent l'échange d'infirmiers entre la Jamaïque et Miami, la formation inter-gouvernements entre la Grenade et Antigua et les partenariats de formation public-privé (exemple de l'École internationale des infirmiers à St Kitts). En Asie, l'accord de reconnaissance mutuel récemment signé facilite la mobilité des infirmiers, l'échange des informations et d'expertise, le renforcement des capacités et la formation dans 10 pays de l'ANASE. Dans les Caraïbes, il existe un mécanisme d'enregistrement unique et commun qui permet aux médecins et aux infirmiers des pays membres de la CARICOM (Communauté des Caraïbes) de ne passer qu'un seul examen et de pouvoir exercer partout dans la région.

Les codes de recrutement éthique constituent un autre mécanisme bilatéral et multilatéral important dont l'objectif est de protéger les droits des travailleurs migrants, de fournir un environnement de travail adéquat et d'éviter les effets néfastes de la migration sur les services de santé des pays d'origine. On peut notamment citer ici le protocole d'accord entre l'Afrique du Sud et l'Angleterre (2003), le Code de Pratique du Royaume-Uni pour le recrutement éthique des professionnels internationaux de la santé, le Code de Pratique du Commonwealth, le Code de Pratique du Pacifique et le programme du marché unique et de l'économie des Caraïbes. Cependant, ces codes sont souvent plus descriptifs que prescriptifs, donc difficile à surveiller et à évaluer. Suivant une résolution de l'Assemblée mondiale de la santé (rassemblant tous les Ministres de la santé du monde) tenue en 2004, l'OMS reconsidère tous les accords bilatéraux et multilatéraux et recherche les moyens pouvant contribuer à l'instauration d'un Code de Pratique mondial. L'OMS devrait faire un compte rendu de cette étude à l'assemblée mondiale de la santé en 2008 (22). L'Alliance mondiale des Professionnels de Santé (GHWA) a été mise sur pied afin de rechercher et de faire appliquer les solutions aux problèmes des professionnels de la santé, et implique

Un certain nombre d'accords bilatéraux et multilatéraux dans les Antilles, en Afrique et en Asie permettent la formation des professionnels de la santé selon des standards internationaux. Ils permettent également de regagner et de retenir les cerveaux à travers une circulation accentuée des compétences et le partage des travailleurs professionnels à travers les pays.

Les codes de recrutement éthique constituent un autre mécanisme bilatéral et multilatéral important dont l'objectif est de protéger les droits des travailleurs migrants, de fournir un environnement de travail adéquat et d'éviter les effets néfastes de la migration sur les services de santé des pays d'origine.

(22) Le partenariat de l'Alliance mondiale des Professionnels de Santé recherche plus de moyens mondiaux et partagés en vue de la gestion des professionnels de la santé à l'échelle mondiale. L'OMS est chargée de la coordination du groupe de travail technique sur la migration au sein de l'Alliance mondiale des Professionnels de Santé.

de nombreux acteurs, parmi lesquels la société civile, les gouvernements et les professionnels de la santé.

L'OCDE a créé, pour les pays membres, une base de données sur la migration des personnes qualifiées, désagrégée par niveau d'éducation. Cette base de données montre les tendances fortes de la circulation temporaire, permanente et semi-temporaire des personnes qualifiées entre les pays de l'OCDE et à l'intérieur de ces pays. Entre autres facteurs motivants, on peut citer la demande croissante pour les meilleurs cerveaux et l'adoption d'un train de mesures visant à favoriser les travailleurs qualifiés (certaines de ces mesures permettent aux étudiants étrangers de s'installer dans leur pays d'accueil s'ils décrochent un emploi hautement qualifié, leur accordent des avantages fiscaux, etc.). Les facteurs motivants sont l'absence d'opportunités dans les pays d'origine et les différences salariales entre pays développés et pays en développement. Les données sur la question de la migration, particulièrement celles liées au genre ne sont pas exhaustives (23). Certes, la majorité des professionnels de la santé étrangers exerçant dans l'OCDE sont issus de pays membres de cette institution, mais un grand nombre d'entre eux proviennent également d'Afrique et d'Asie. L'étude a démontré que la migration des professionnels de la santé est plus importante que celle de tout autre type de travailleurs qualifiés.

Cependant, les effets de la migration ne sont pas proportionnels au déficit en personnels qualifiés observé dans plusieurs pays en développement. L'Asie fournit certes une quantité importante de médecins et d'infirmiers à l'OCDE, mais l'Inde et les Philippines sont moins touchées par le manque de médecins que les pays d'Afrique subsaharienne ou des Caraïbes. Certains pays accusent un manque important de médecins, de personnels de laboratoire et d'infirmiers. Une telle situation a pour corollaires une baisse de l'espérance de vie, une mortalité maternelle élevée, l'incompétence des accoucheurs et une mortalité infantile élevée. Toutefois, si la demande en professionnels de la santé dans les pays en développement est plus forte que le nombre de professionnels travaillant dans l'OCDE, limiter les flux migratoires ou rapatrier des migrants ne semble pas constituer la solution idoine.

Les données sur la question de la migration, particulièrement celles liées au genre ne sont pas exhaustives

(23) Voir ci-dessous, les questions transversales, genre.

– *Discussion générale*

Elle a porté sur l'approche évoquée dans le rapport de synthèse, à savoir les politiques des pays d'origine, celles des pays d'accueil et les stratégies de partenariat. Parallèlement au Malawi, le Ghana a, au cours des dernières années, augmenté sa production et sa formation des professionnels de la santé, revalorisé les salaires, réduit les impôts et pris d'autres mesures incitatives de nature à retenir dans le pays ses professionnels de la santé. La nouvelle École de Médecine du Ghana offre maintenant des formations en spécialisation. Toutes ces mesures ont entraîné le décuplement des inscriptions dans les écoles d'infirmiers et de laborantins au cours des 7-8 dernières années, et des inscriptions dans un certain nombre d'écoles d'infirmiers privées au cours des 4 dernières années. L'engagement politique a joué un rôle capital pour le bon fonctionnement de ces mesures.

Parmi les mesures incitatives prises en vue d'une meilleure rétention et répartition du personnel médical dans les pays d'origine et les pays d'accueil, on peut citer le financement des études et la réduction de la dette; ainsi, les frais de subvention alloués pourraient être remboursés lorsque le personnel médical ne travaille pas dans une zone sous-exploitée.

Au niveau bilatéral, le renforcement des capacités Sud-Sud s'est avéré primordial: Cuba forme par exemple des personnels médicaux issus d'autres pays en développement dans son École de Médecine d'Amérique latine, laquelle injecte sur le marché du travail, chaque année, plus de 2000 médecins latino-américains et caribéens. Ce pays met également à disposition des équipes de professionnels de la santé pour pallier le déficit de personnel qualifié dans les pays plus pauvres.

Cette année, le Maroc a mis sur pied un programme novateur, le «Fincome» qui mobilise le savoir-faire et les investissements des Marocains de la diaspora afin de soutenir des projets économiques et sociaux de développement national. Ce programme est fondé sur un partenariat public-privé autour des échanges commerciaux, de la science et de la recherche et implique la participation des Marocains de la diaspora dans ses activités. Leur expertise offre une alternative moins coûteuse par rapport aux experts étrangers engagés dans les systèmes de développement au Maroc. De nombreux projets ont été réalisés avec succès; des centaines d'offres de Marocains qualifiés de la diaspora ont été

Le Ghana a, au cours des dernières années, augmenté sa production et sa formation des professionnels de la santé, revalorisé les salaires, réduit les impôts et pris d'autres mesures incitatives de nature à retenir dans le pays ses professionnels de la santé.

Au niveau bilatéral, le renforcement des capacités Sud-Sud s'est avéré primordial

De meilleures conditions économiques et politiques dans le royaume pourraient inciter l'implication de la diaspora dans le processus de développement.

Le retour au pays de tous les professionnels de la santé exerçant à l'étranger ne peut pas, seul, résoudre la crise qui mine le secteur de la santé dans de nombreux pays en développement

Le renforcement de la capacité des pays pauvres à former, sur place, leur propre personnel qualifié et partant, réduire le besoin de les former à l'étranger

reçues via leur site Internet (24). Selon le Maroc, de meilleures conditions économiques et politiques dans le royaume pourraient inciter l'implication de la diaspora dans le processus de développement. Le retour ou la circulation des personnes qualifiées à travers le soutien actif et la mobilisation de la diaspora constitue une stratégie efficace des pays d'origine. Certains pays ont cependant noté l'importance de reconnaître la contribution du personnel resté au pays.

Toutefois, dans l'ensemble, les participants ont accepté les conclusions de l'OCDE selon lesquelles le retour au pays de tous les professionnels de la santé exerçant à l'étranger ne peut pas, seul, résoudre la crise qui mine le secteur de la santé dans de nombreux pays en développement (25). Le besoin était plus urgent de créer de nouvelles formes de coopération entre les pays développés et les pays en développement. Certains ont pensé que les pays plus développés pouvaient, de concert avec les organisations internationales, lever des fonds et établir des stratégies de mobilisation des ressources financières et humaines et résoudre les problèmes du secteur de la santé. Certaines formes de compensation aux pays en développement pourraient également aider à amortir les frais de formation des professionnels émigrés. D'autres pays ont soulevé la question du droit de migration qui ne devrait être reconnu que si le migrant potentiel s'engage à contribuer au développement de son pays d'origine.

En ce qui concerne les politiques des pays d'accueil, certains pays en développement ont exhorté les pays de l'OCDE à investir dans le renforcement de la capacité des pays pauvres à former, sur place, leur propre personnel qualifié et partant, réduire le besoin de les former à l'étranger. Cet appel s'inscrit dans le sillage de l'Accord de Cotonou (26). Une telle pratique est en cours aux Philippines et fonctionne comme suit : les écoles de formation des officiers de la marine sont entièrement financées par des compagnies maritimes japonaises et danoises qui emploient un personnel philippin. Il s'agit donc d'un secteur privé investissant lui-même dans la formation de sa propre main-d'œuvre étrangère. Plus qu'une stratégie de développement, les Pays-Bas offrent au personnel médical ghanéen l'opportunité de se former sur son territoire. En outre, ils subventionnent les

(24) Quelques 20 projets ont été réalisés avec succès, grâce principalement à la structure de facilitation qui les accompagne : www.fincom.ma.

(25) Voir ci-dessous les questions transversales, causes profondes de la migration.

(26) L'accord de Cotonou prévoit la disposition d'un fond d'investissement pour la formation du personnel qualifié dans les pays en développement par les partenaires européens (Art. 79 et 80).

salaires des professionnels de la santé exerçant dans les zones rurales de Zambie. L'Irlande prône la formation, la rétention et un plus grand déploiement du personnel médical dans les pays en développement. Les États-Unis disposent d'un type de visa (J visa) pour une formation de perfectionnement destinée aux étrangers titulaires d'un diplôme en médecine. Les diplômés sont tenus de retourner travailler dans leur pays d'origine pendant 2 ans avant de postuler à nouveau à l'obtention d'un permis de résidence longue période. Conformément aux recommandations de l'OMS, d'autres pays d'accueil comme le Royaume-Uni offrent également des programmes permettant de rehausser la formation et le recrutement local afin de diminuer la dépendance en personnel formé à l'étranger.

Vu qu'une fois à l'étranger, de nombreux migrants qualifiés ne peuvent se servir ni de leur compétences, ni de leurs diplômes, les participants ont réclamé que plus d'efforts soient faits *pour la reconnaissance des compétences*. L'UNCTAD travaille actuellement sur ces questions et a tenu une discussion sur la possibilité d'accréditer, de valider ou d'organiser des examens communs au niveau régional par exemple.

*Plus d'efforts soient
faits pour la reconnais-
sance des compétences*

L'accord de reconnaissance mutuelle de l'ANASE constitue un bon exemple de reconnaissance des diplômes qui a également encouragé la recherche de normes régionales communes en matière d'éducation. Les institutions comme l'École internationale des Infirmiers de Saint Kitts peuvent assurer des niveaux de formation conformes aux standards mondialement reconnus. Toutefois, les pays d'accueil pourraient également améliorer les perspectives d'intégration (27) des migrants qualifiés, à travers, par exemple, la langue utilisée dans la formation pour éviter la déperdition des cerveaux. Des conditions de résidence plus souples, y compris l'opportunité de rentrer assez fréquemment dans le pays d'origine, pourraient créer une circularité qui pousserait les migrants à rentrer au pays pour mettre leurs compétences et leurs expériences au service du recyclage et du renforcement des capacités de divers secteurs d'activités dans le pays. Mais les pays d'accueil devraient aussi être plus enclins à permettre aux boursiers étrangers financés par leurs gouvernements de résider et de travailler dans le pays d'accueil.

(27) Voir ci-dessous les questions transversales, causes profondes de la migration et droits de l'homme.

Un certain nombre de facteurs y ont contribué, notamment la sensibilisation politique dans les secteurs de la santé publique et privée sur les dangers du recrutement de professionnels des pays en développement

En général, les thèmes récurrents ont plus porté sur les partenariats que sur les politiques unilatérales

Les codes de recrutement éthiques sont une stratégie bien connue pour limiter la fuite des cerveaux. Le Royaume-Uni a adopté en 2001 un Code de Pratique visant à empêcher le Service national de Santé de recruter des personnes originaires de pays en développement qui ne veulent pas laisser partir leurs ressortissants qualifiés. Le recrutement de professionnels étrangers a certes diminué ces dernières années, mais cette baisse ne peut pas être directement attribuée à l'adoption de ce Code. Un certain nombre de facteurs y ont contribué, notamment la sensibilisation politique dans les secteurs de la santé publique et privée sur les dangers du recrutement de professionnels des pays en développement. En outre, aucun code ne saurait priver un individu de son droit à rechercher un emploi à l'étranger. L'Alliance mondiale des Professionnels de la Santé élabore en ce moment un Code mondial de Pratique en matière de recrutement des professionnels de la santé.

En général, les thèmes récurrents ont plus porté sur les partenariats que sur les politiques unilatérales. Comme il a été mentionné plus haut, la plupart de ces politiques se matérialisent au niveau bilatéral et régional par un soutien intergouvernemental et privé allant dans le sens du renforcement des capacités dans les écoles de formation et les hôpitaux des pays en développement; par des accords bilatéraux et des échanges de compétences. Ces efforts peuvent aussi être soutenus à travers des partenariats avec et entre les organismes internationaux (28) tels que l'Alliance mondiale pour les professionnels de la santé (l'Irlande, par exemple, apporte des contributions à la GHWA en raison de son expertise dans les besoins des pays en développement). De nouvelles formes de partenariats ont vu le jour entre pays d'accueil et diasporas étrangères. A cet effet, la France a signé un accord de coopération avec le Sénégal en matière de santé qui engage la diaspora sénégalaise impliquée dans les hôpitaux et les universités françaises. Ces partenariats peuvent également aider à résoudre quelques problèmes d'intégration des migrants.

(28) La migration des travailleurs de santé fait également l'objet d'un partenariat entre l'OMS, l'OIT et l'FOIM.

– *Principales observations et conclusions (29)*

La migration de personnes hautement qualifiées est en augmentation et ira en s'accroissant, en partie du fait d'un accès plus facile des personnes hautement qualifiées aux informations et aux possibilités d'emploi à l'étranger, mais aussi en raison d'un manque de possibilités dans leur pays. Le mouvement de professionnels qualifiés et formés peut constituer un risque pour les pays d'origine, en particulier s'ils n'ont pas atteint leur niveau de développement optimal. Ceci est très probable dans des secteurs vulnérables comme la santé et l'éducation. Cependant, la migration n'est pas l'unique ou la principale cause de la faiblesse des systèmes de santé dans les pays en développement (30). Au demeurant, les politiques visant à aborder les besoins en compétences obtiendraient de meilleurs résultats si elles étaient concertées et fondées sur des partenariats.

Quelques pratiques efficaces sont mises sur pied pour contenir la fuite des cerveaux, assurer le gain de cerveaux, renforcer le développement des secteurs et faciliter le partage des compétences. La majorité de ces pratiques doivent être appliquées dans les pays d'origine, en particulier celles visant la rétention des personnes qualifiées (formation, recrutement, etc.) et le développement des secteurs, qui doivent prendre le pas sur la migration. Les codes de recrutement éthiques mis en place par les pays d'accueil sont relativement nouveaux et leur efficacité n'est pas encore avérée. Les partenariats relatifs à la formation, au renforcement des capacités et au partage des compétences et incluant les migrants et la diaspora sont mis en place au niveau bilatéral, régional et dans les secteurs public et privé. Toutefois, l'efficacité et l'impact de ces initiatives sur le développement restent à évaluer. Le Forum a été reconnu comme un processus d'apprentissage qui a offert aux délégués des idées à ramener dans leurs pays. Les bases de données comme celle de l'OCDE auront été bénéfiques aux nombreuses recherches menées.

– *Recommandations et actions proposées*

Rassembler les bonnes politiques et les bonnes pratiques qui permettront aux pays de mieux gérer le développement et le déploiement des ressources humaines dans des secteurs de haute qualification, plus particulièrement le secteur de la santé, et de

La migration de personnes hautement qualifiées est en augmentation et ira en s'accroissant, en partie du fait d'un accès plus facile des personnes hautement qualifiées aux informations et aux possibilités d'emploi à l'étranger, mais aussi en raison d'un manque de possibilités dans leur pays.

Quelques pratiques efficaces sont mises sur pied pour contenir la fuite des cerveaux, assurer le gain de cerveaux, renforcer le développement des secteurs et faciliter le partage des compétences.

(29) Cela se reflète dans les rapports des preneurs de notes pendant les sessions, du rapporteur de la session et du rapporteur de la table-ronde.

(30) Voir ci-dessous les questions transversales, causes profondes de la migration.

garantir un partenariat efficace entre les pays d'origine et les pays d'accueil. *Les codes de recrutement éthiques* doivent être évalués et des données ventilées par genre sur la migration des personnes qualifiées devraient être réunies (31). Au cours de la session les actions suivantes ont été convenues :

1. **Établir une matrice des bonnes pratiques** pour les pays d'origine et les pays d'accueil en vue d'actions conjointes susceptibles de contribuer à la rétention, à la formation et à la migration en retour du personnel médical qualifié. Cela pourrait être obtenu sur la base du document de travail du FMMD et des discussions de la table-ronde, et être transmis par les présidents de session à l'Alliance mondiale des Professionnels de Santé, Global Health Workforce Alliance (pour information sur le travail effectué dans ce domaine à la prochaine réunion en 2008?)

2. Envisager un plus ample développement des **codes de recrutement éthique** dans le secteur de la santé, ainsi qu'un échange des leçons tirées des codes de conduite existants. L'Alliance mondiale des Professionnels de Santé s'est déjà lancée dans le développement d'un code de conduite mondial et nous fera partager ses résultats lors de la prochaine réunion du FMMD en 2008.

Session 1.2 – Migration de travail temporaire comme contribution au développement : partager les responsabilités.

Président/Modérateur : M^{me} Marta Rodríguez-Tarduchy, Directrice générale de l'Immigration, Ministère du Travail et des Affaires sociales, Espagne
Coprésident : M Youssef Amrani, Directeur général des Affaires politiques, Ministère des Affaires étrangères, Maroc
Orateur : M^{lle} Rosalinda Baldoz, Chef de l'Administration philippine pour l'emploi outre-mer, Philippines
Participant : M. Carlos Rodriguez Bocanegra, Conseiller, Ambassade de Colombie auprès du Royaume de Belgique et du Grand-duché du Luxembourg et Mission auprès de l'UE à Bruxelles
Rapporteur : M. Ibrahim Awad, Directeur du Programme International du Travail, OIT

Manque de travail dans les pays riches tout en diminuant les pressions démographiques et le chômage dans les pays en développement

Cette session a analysé comment la migration temporaire de la main-d'œuvre peut être une manière flexible et appropriée de faire face au manque de travail dans les pays riches tout en diminuant les pressions démographiques et le chômage dans les pays en développement et en assurant une plus grande distribution des retombées de la migration sur le développement. L'objectif

(31) Voir ci-dessous les questions transversales, genre.

ici, était d'examiner comment la migration temporaire de la main-d'œuvre peut établir un commerce équilibré entre les pays d'accueil plus ouverts à l'immigration et les pays d'origine aux personnes peu qualifiées, mais davantage engagées à garantir une migration plus légale. La session s'est penchée sur la manière dont les accords bilatéraux peuvent œuvrer pour le développement, mais également comment des systèmes de migration unilatérale peuvent atteindre les même objectifs de développement.

Le *document de référence* stipule que les contrats de travail temporaires convenus entre des pays constituent des formes d'aide au développement parce qu'elles permettent aux migrants de préserver leur base au pays et d'envoyer leurs salaires et autres ressources, y compris leur compétences, à leurs familles et leurs communautés d'origine. Les migrants peu qualifiés, ont, eux, la possibilité de rapporter des gains plus élevés aux pays à faible revenu. Ces contrats peuvent aider les pays d'accueil à régler le problème de croissance démographique faible ou négative et de répondre au besoin de travail avec rapidité et flexibilité. Certes, la plupart des contrats de travail bilatéraux ne visent pas explicitement le développement ou la réduction de la pauvreté, mais ils peuvent constituer un canal efficace d'évaluation des marchés du travail formels et pour la négociation d'emplois et de conditions de sécurité sociale favorables afin de faire des migrants des agents de développement. Ils peuvent également renforcer la confiance entre les pays en assurant la temporalité de la migration de travail. De telles conditions favorables peuvent également être réunies à travers des systèmes de migration unilatérale flexible.

Les politiques nécessaires à la réussite des programmes de migration temporaire de la main-d'œuvre pour les migrants, leur familles, les employeurs, et les gouvernements impliqués sont celles qui :

- a) garantissent aux migrants l'accès à des marchés de l'emploi formels;
- b) protègent et encouragent les migrants, spécialement les femmes, à travers les politiques favorables aux femmes (32); et
- c) garantissent un certain degré de temporalité.

Le document recense certaines politiques et pratiques permettant d'atteindre ces objectifs et exhorte les parties à l'élaboration d'un manuel complet à l'intention des décideurs des pays d'origine et des pays d'accueil.

Contrats de travail temporaires convenus entre des pays constituent des formes d'aide au développement

Constituer un canal efficace d'évaluation des marchés du travail formels et pour la négociation d'emplois et de conditions de sécurité sociale favorables afin de faire des migrants des agents de développement.

(32) Voir ci-dessous les questions transversales, genre.

– *Groupe de discussion*

Les programmes de travail bilatéraux de l'Espagne reposent sur un lien très étroit entre l'utilisation de la migration temporaire de la main-d'œuvre comme outil de développement, la réduction de la migration illégale et la protection des droits des migrants. Les accords de travail bilatéraux (BLA) constituent un outil incontournable de réalisation de cet objectif (33) et de gestion de la migration temporaire de la main-d'œuvre. Ils permettent aux migrants de maintenir les liens avec leurs familles, de garder intacte la structure de la famille, et d'accroître leur savoir-faire et leur expérience. Les gouvernements impliqués dans la présélection, la sélection, le placement et la prise en charge des migrants peuvent pratiquer des prix bas et éviter l'exploitation, l'escroquerie et les abus des migrants par des agences de recrutement ou d'autres. Les BLA existent depuis longtemps, sont en pleine expansion, mais devraient être mis en œuvre avec encore plus de ténacité.

La loi espagnole dispose des accords bilatéraux en même temps que des options générales sur l'immigration. De tels programmes bilatéraux existent entre l'Espagne et la Colombie, l'Équateur, la République dominicaine, le Maroc, la Bulgarie et la Roumanie, et d'autres avec le Pérou et le Sénégal, principalement dans le secteur agricole. Les avantages que peuvent apporter ces accords pour les migrants et pour le développement comprennent :

- les demandes d'emploi peuvent mieux correspondre à l'offre à travers une implication directe du gouvernement dans la présélection, et à travers des actions conjointes avec les entreprises qui recrutent;
- les procédures peuvent être simplifiées (obtention des visas, voyages, etc., qui constituent souvent une entrave à la migration des personnes pauvres);
- les migrants peuvent recevoir une meilleure protection économique et sociale, étant donné que les employeurs paient les frais de voyage et fournissent un hébergement décent et un environnement de travail stable;
- les travailleurs ont l'avantage de revenir car un réemploi leur est assuré sans qu'ils n'aient besoin de repasser par les procédures de présélection; ils ont également la possibilité, après avoir travaillé 4 ans en Espagne, de postuler pour une rési-

(33) Voir ci-dessous les questions transversales, droits de l'homme.

dence permanente. Ceci garantit aussi aux employeurs une main-d'œuvre plus stable, expérimentée et intégrée.

Ces programmes, qui mettent en relation la migration et le développement dans le pays d'origine, renforcent également la capacité des travailleurs migrants volontaires ayant des qualités de responsables à contribuer au développement au sein de leurs communautés d'origine. Le programme de gestion du flux des travailleurs en Catalogne offre des cours intensifs de renforcement des capacités et une assistance aux migrants désireux de contribuer directement au développement dans leur pays d'origine à leur retour. Des ONG comme le syndicat des agriculteurs *Pagesus Solidaris* en Catalogne soutiennent ce retour et apportent l'assistance à l'intégration.

Le partenariat entre le Maroc, l'Espagne et d'autres pays est basé sur la croyance que la gestion conjointe de la migration de travail pour le développement est importante. Le Maroc était l'un des premiers pays à développer une politique migratoire mondiale et intégrée prenant en compte les aspects de développement et de sécurité. La migration est une approche stratégique du développement des ressources humaines et de la planification du marché de l'emploi. Le Maroc, reconnaissant l'apport des migrants au développement, milite pour une approche de co-développement pour assurer le déroulement légal et sécurisé de la migration. Ses stratégies permettent d'établir des partenariats avec le pays d'accueil, des crédits bancaires favorables et une assistance à l'étranger sont accordés aux migrants désireux d'investir dans des projets de développement à leur retour au pays par l'intermédiaire de la Fondation Hassan II créée par le gouvernement du Royaume chérifien.

L'Organisation marocaine internationale du Travail (ANAPEC) soutient les Marocains travaillant au sein de l'Union européenne. Choisi par le gouvernement marocain, l'ANAPEC travaille avec des partenaires de l'Union européenne, surtout l'Espagne et plus récemment l'Italie, pour repérer et présélectionner les travailleurs marocains, les préparer et les former, assurer des contrats décents avec couverture sociale, hébergement gratuit et transport payés par l'employeur, organiser l'épargne directe des gains et assurer le retour et le soutien des familles restées au pays. Des 5.000 migrants utilisant l'ANAPEC en 2007, quelque 95 % étaient partis en Espagne, la majorité d'entre eux dans le secteur de l'agriculture, des travailleurs femmes temporaires avec des familles. Le revenu est très important

Renforcent également la capacité des travailleurs migrants volontaires ayant des qualités de responsables à contribuer au développement au sein de leurs communautés d'origine

Le partenariat entre le Maroc, l'Espagne et d'autres pays est basé sur la croyance que la gestion conjointe de la migration de travail pour le développement est importante.

pour les familles et l'engagement ferme de l'ANAPEC réduit la précarité financière des familles au pays.

Les Philippines, avec environ 4 millions de travailleurs à l'étranger, et presque 40 ans d'expérience de conception et de gestion des programmes d'emploi à l'étranger basés sur contrat et une pléiade d'accords bilatéraux de travail (34), identifient 5 leçons qui pourraient servir à d'autres gouvernements cherchant à gérer leur politique d'émigration de la main-d'œuvre à un effet de développement optimal :

5 leçons qui pourraient servir à d'autres gouvernements cherchant à gérer leur politique d'émigration de la main-d'œuvre à un effet de développement optimal

a) Un mandat juridique clair visant à protéger les travailleurs migrants, basé uniquement sur la constitution. Ceci assure la stabilité du système par le changement politique mais permet également une flexibilité par l'entremise des instructions administratives et exécutives visant à exécuter les politiques sur la protection.

b) Une bonne machine administrative comme celle-ci peut être essentielle à la protection et à la fourniture efficace de services aux migrants (35). Les Philippines réalisent cet objectif grâce à la coopération de plusieurs Ministères (Travail, MFA, Éducation, Formation, Santé etc.).

c) La protection intégrée des migrants à toutes les étapes du processus de migration : départ préalable, emploi sur site, après-emploi et réinsertion. Aux Philippines, elle comprend :

- la délivrance d'autorisations obligatoires aux agences de placement et le plafonnement des frais de recrutement (à titre d'exemple, les Philippines imposent l'équivalent d'un mois de salaire, une mesure qui a été purement et simplement abolie pour les Philippines) (36);
- *l'accréditation des employeurs* et la responsabilité conjointe avec les agences de placement/main-d'œuvre pour le respect des clauses du contrat;
- *la conformité aux exigences des compétences* et d'entrée du pays d'accueil;

(34) Les Philippines ont négocié 68 accords bilatéraux de travail au cours des 38 dernières années (en Asie, au Moyen-Orient et en Europe) comprenant la sécurité sociale. Ces initiatives sont perçues comme un outil efficace de développement des ressources humaines. Concernant les leçons, voir ci-dessous, questions transversales, droits de l'homme et genre.

(35) Des politiques claires et un soutien budgétaire adéquat permettent la fourniture d'un service efficace, quel que soit leur statut à l'étranger, précisément en temps de crise (exemple : l'évacuation des travailleurs femmes lors de la récente crise libanaise).

(36) Aux Philippines, où quelque 98 % de migrants sont recrutés par des agences de placement privées, le gouvernement limite légalement les frais de recrutement à, au plus, un mois de salaire (excepté les cas où la loi du pays d'accueil l'interdit), par exemple, au Royaume-Uni, les employeurs prennent en charge toutes les dépenses des infirmiers Philippines.

- *des informations concernant le départ préalable, des programmes d'orientation et de formation obligatoires*; des centres de ressources pour les travailleurs philippins à l'étranger, particulièrement des postes occupés majoritairement par des femmes, offrir la formation des compétences, l'orientation, le conseil, des séminaires sur l'épargne et l'assistance aux migrants et des facilités d'évacuation d'urgence;
- un *fonds d'aide social* couvrant tous les travailleurs philippins à l'étranger pour une catégorie d'assurances, de pensions, de bourses, d'assistance juridique, grâce à une prime de 25 USD;
- *des contrats de travail standard* pour assurer des conditions de travail et un salaire décent. Ces mesures sont mises en application par des tribunaux chargés des questions d'emploi directement aux Philippines;
- *des certificats* facilitant le déplacement des migrants à l'intérieur et à l'extérieur du pays et leur donne le droit d'être exempt de l'impôt sur le revenu et des taxes sur le voyage;
- un *programme de réinsertion nationale* comprenant des cours et la formation des enfants.

d) Un mécanisme participatif de prise de décisions impliquant les femmes, le secteur privé et un Forum consultatif avec des ONG pour la participation aux politiques.

e) Le rapport hommes/femmes des travailleurs migrants philippins est de 40/60; les Philippines ont adopté un train de mesures pour retenir leurs travailleurs nationaux, à savoir: pas de frais de recrutement (37), des salaires élevés, des travailleurs de sexe féminin du secteur social affectés à des postes où les femmes prédominent, des informations et une orientation spéciales préalables au départ, des programmes de revalorisation des compétences et de conseil à l'étranger.

Le système philippin semble équilibrer suffisamment la régulation et la facilitation de l'émigration de travail pour obtenir un haut degré de migration légale, un salaire décent ainsi que des conditions de travail et la couverture sociale, un minimum de pratiques illicites telles que la contrebande et le trafic.

(37) Le gouvernement a récemment voté un accord global de Réforme des travailleurs du secteur des services ménagers qui a doublé le niveau de salaire des ménages des travailleurs nationaux et supprimé les frais de recrutement pour les travailleurs nationaux. (Il est à noter que l'effet immédiat de l'augmentation de salaire a consisté à réduire le nombre de recrues d'environ 50 %).

Le problème de la migration comme une question internationale et entre différentes agences et de co-développement

La Colombie, qui a signé un accord bilatéral de travail avec l'Espagne depuis 2001 semblable à celui entre le Maroc et l'Espagne, nous offre également des opportunités d'emploi à l'étranger étroitement liées aux droits de l'homme à la lutte contre la pauvreté. Elle aborde le problème de la migration comme une question internationale et entre différentes agences et de co-développement. Le programme avec l'Espagne est un programme bilatéral rigoureusement géré, protecteur et encourageant le retour des travailleurs colombiens surtout du secteur de l'agriculture, mais beaucoup plus ceux du secteur hôtelier et autres. Il a permis à quelque 4500 travailleurs de bénéficier des emplois et des salaires élevés à l'étranger. Une institution publique s'occupe de la sélection, de la formation et de l'information des travailleurs migrants dans un partenariat tridimensionnel avec des gouvernements et agences de placement. Il prépare, protège et aide les migrants à se réinsérer au retour. Le gouvernement travaille avec les autorités locales sur les opportunités de réintégration et avec des sociétés binationales sur des projets générateurs d'emplois. Il encourage l'investissement dans le secteur local de l'immobilier et des versements formels par la suppression des taxes sur le versement. La Colombie et l'Espagne ont signé un accord de sécurité sociale qui entrera bientôt en vigueur. La Colombie voit maintenant la nécessité de réunir des informations, des données et des leçons apprises dans ses programmes bilatéraux de migration de travail.

– Discussion générale

Les structures et accords juridiques entre les pays d'origine et les pays d'accueil sont nécessaires pour la protection et l'autonomie des migrants

Au cours des discussions générales, un certain nombre de gouvernements ont renforcé le message du groupe de discussion et dans le document de référence que les structures et accords juridiques entre les pays d'origine et les pays d'accueil sont nécessaires pour la protection et l'autonomie des migrants. Des accords bilatéraux de travail stricts entre gouvernements (notamment le programme de longue date des travailleurs saisonniers du secteur agricole entre le Mexique et le Canada (ou les Caraïbes et le Canada) créent des contextes protecteurs et favorables pour des migrants moins compétents des régions déprimées pour accumuler un capital et contribuer à la réduction de la pauvreté et améliorer la santé et l'éducation de retour au pays (38). Mais, ils

(38) Voir les études de la Banque Mondiale sur l'impact des transferts sur la réduction de la pauvreté, la santé de la famille et l'éducation au Mexique (McKenzie 2005), bien que les données de l'enquête utilisées ne désagrègent pas les transferts de fonds pour le programme de migration.

dépendent surtout de la volonté politique et des investissements des ressources des deux gouvernements.

Plusieurs petits pays en voie de développement n'ont pas des types de capacités ou de pouvoirs de négociation dont disposent les Philippines ou le Mexique ou encore le Maroc pour signer de tels accords complexes. Un certain nombre de participants ont relevé l'importance de cadres multilatéraux ici, notamment le Mode 4 du GATS de l'OMC, disponible sur une base non-discriminatoire à tous les Etats membres de l'OMC. Limitée dans l'application, le Mode 4 a l'avantage comparatif d'éliminer le besoin des pays de négocier une myriade d'accords bilatéraux distincts. Les efforts doivent être toujours déployés pour continuer d'élargir l'application du Mode 4 afin d'obtenir les effets de développement recherchés par les accords bilatéraux. Un autre mécanisme multilatéral notable est le Processus de Colombo qui réunit actuellement 10 pays asiatiques, aussi certains pays d'accueil du Moyen-Orient, en discussions sur les moyens d'améliorer les conditions et les avantages des travailleurs migrants (39).

Étant donné la nature provisoire de la majorité des programmes de migration de travail et le manque d'expérience et de capacité de plusieurs pays pauvres, l'on avait besoin des outils pour diriger les décideurs sur la bonne pratique. Un manuel sur la migration de travail était récemment publié conjointement par l'OSCE, l'OIM et l'OIT à cette fin – à la fois pour le pays d'origine et pays d'accueil (40). Le manuel était la base de la formation à la politique en Russie et dans d'autres pays de l'ex-Union soviétique. Une nouvelle version mise à jour devrait être publiée en Arabe en automne 2007 (41).

En ce qui concerne la protection des migrants, un certain nombre de pays ont mis l'accent sur l'importance non seulement de l'autonomisation économique mais aussi de la protection du droit des personnes. Les pays en voie de développement ont vu la protection sociale comme une responsabilité partagée entre le pays d'origine et pays d'accueil. Pour certains pays en voie de développement, les femmes dominant dans l'émigration de travail mais elles sont fréquemment concentrées dans des secteurs de petite compétence non-protégés, plus vulnérables à la migra-

(39) Les Émirats Arabes Unis abriteront la prochaine réunion du Processus de Colombo.

(40) Voir le manuel sur la mise en place des politiques de migration de travail efficaces dans les pays d'origine et les pays d'accueil, OSCE, OIM, OIT, Vienne, 2006.

(41) Le lancement de la version arabe aura lieu lors d'un atelier à Rabat pour tous les États participants de l'OSCE et les gouvernements du nord et du sud de la méditerranée.

tion illégale et à l'exploitation. *Les accords standards* étaient identifiés comme un outil clé permettant de garantir le respect des droits de l'homme fondamentaux et des normes de travail (42), particulièrement des migrants de sexe féminin, dans leurs différents accords bilatéraux de travail. Les Philippines et le Sri Lanka ont fixé des normes d'accord comme moyen de mettre en vigueur la politique de 'repère' ou de fixation de salaires minimum pour les travailleurs migrants; et ces normes sont également en train d'être suivies par d'autres pays asiatiques. La Jordanie a récemment introduit un accord unifié pour les travailleurs nationaux. En 2001, l'UNIFEM a lancé son Programme régional de 9 pays sur l'autonomisation des travailleurs migrants de sexe féminin en Asie pour aborder la migration légale des travailleurs migrants de sexe féminin, particulièrement des travailleurs nationaux et ceux des secteurs informels (43). Dans la région du Mercosur, des mesures étaient prises pour faciliter la mobilité du travail transfrontalier qui avait également donné aux populations une protection sociale même pendant leur retraite.

Une temporalité assurée a été perçue comme une critique envers l'intégrité de la migration de travail. Cette temporalité est étroitement liée à la question de la gestion de la migration illégale. Plusieurs projets de migration de la main-d'œuvre temporaire s'inscrivent dans le droit fil de la politique du pays d'accueil de satisfaire ses besoins et de gérer la migration illégale. En Europe, bon nombre de ces projets sont liés aux accords de migration de retour ou font l'objet de négociation de tels accords (par exemple en Italie où ils sont garantis par la loi). Dans certains accords bilatéraux entre l'Espagne et le Maroc, l'Espagne et la Colombie, l'Espagne et d'autres pays partenaires ou le Mexique et le Canada, les Caraïbes et le Canada, le succès de la politique de temporalité constitue à terme une incitation pour certains migrants à retourner dans le pays d'accueil pour y solliciter un statut de résident (44).

Pour plusieurs pays d'accueil, particulièrement les pays en voie de développement, les efforts de réduction de la migration illégale de travail n'ont pas porté leurs fruits parce que des employeurs et des intermédiaires sans scrupule recrutent en

(42) Voir *supra*, questions transversales, droits de l'homme et genre.

(43) Le programme de l'UNIFEM couvrait au départ l'Indonésie, le Népal, les Philippines et la Jordanie comme sites d'accueil, tirant l'expérience du Sri Lanka et a été élargi au Bangladesh, au Cambodge, au Laos et à la Thaïlande, appliquant des leçons tirées de Hong Kong SAR.

(44) Voir ci-dessous les questions transversales, causes profondes de la migration.

toute illégalité des travailleurs immigrés. Les immigrants ne rentrent pas souvent au pays et ont tendance à se perdre dans le système quand ils ne sont pas simplement enrôlés par d'autres employeurs. Bon nombre d'entre eux sont sans papiers ou le deviennent par la force des choses. Il est difficile de gérer cette situation avec des ressources limitées et si les sociétés ne sont pas motivées à se conformer aux normes établies ou s'il y a un surplus en provenance des pays pauvres. L'Argentine, à l'instar de l'Espagne d'ailleurs, recourt à l'application de mesures d'amnistie pour intégrer les migrants irréguliers dans le système de Sécurité sociale.

– *Principales observations et conclusions*

La migration temporaire de la main-d'œuvre peut fonctionner au profit de tous si elle est légale, protectrice et liée aux besoins réels de recherche d'emploi. Elle constitue un moyen souple de gérer le surplus et le déficit de travail à travers le monde. Assurer un accès légal à un marché de l'emploi varié en protégeant les droits fondamentaux des migrants, précisément des femmes, et assurer la temporalité de la migration constituent la clé pour maximiser les avantages mutuels de celle-ci. En cas d'absence d'un système multilatéral fonctionnel, on a trouvé que les accords bilatéraux connaissent un succès certain dans certains pays. Des pays peuvent également adopter seuls des cadres institutionnels et politiques susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs de la migration temporaire. Des accords conjoints entre les pays d'origine et les pays d'accueil, particulièrement pour des migrants moins compétents, peuvent faciliter la mise en vigueur de lois garantissant le respect des droits des migrants temporaires et à renforcer la contribution de ceux-ci au développement de leurs familles et des pays d'origine.

Il importe de connaître davantage les rapports qui existent entre le développement et la migration temporaire de la main-d'œuvre et d'établir clairement le lien entre la migration et le fonctionnement des marchés de l'emploi. S'il y a une meilleure correspondance entre la planification du marché de l'emploi et la migration, alors cette dernière sera choisie et les migrants seront mieux protégés et capables de contribuer pleinement et de manière transparente au développement à leur retour au pays. Certaines questions demeurent en suspens sur les méthodes de gestion de la migration illégale (on compte quelque 7 à 8 millions de migrants en situation irrégulière en Europe et 12 millions aux États-Unis) et

La migration temporaire de la main-d'œuvre peut fonctionner au profit de tous si elle est légale, protectrice et liée aux besoins réels de recherche d'emploi.

les coûts et avantages d'un élargissement des projets de migration temporaire de travail existants.

– *Recommandations et actions proposées*

Un ensemble de politiques et de bonnes pratiques en matière de *migration temporaire de la main-d'œuvre ordonnée et sécurisée* s'avère nécessaire tout en mettant en exergue son caractère juridique, sa temporalité et sa contribution potentielle au développement. Cette panoplie de mesures peut s'inspirer de certains partenariats entre pays qui ont été présentés au cours de la session et figurent dans le document de référence et de certains outils de politique préalables mis au point par des organisations internationales expertes en la matière. Les mesures suivantes ont été validées lors de la session :

1. Développer un **éventail de bonnes pratiques** politiques sur des accords bilatéraux de travail temporaire pouvant contribuer au développement et donner accès aux marchés de l'emploi étrangers notamment aux travailleurs moins compétents, tout en contrôlant la migration irrégulière et protégeant les droits de l'homme et sociaux des migrants. Cette mesure peut être suivie par des responsables de la session de la table-ronde en collaboration avec des organisations internationales pertinentes et présentée à une réunion des Amis du Forum dans un futur proche.

Session 1.3 – Le rôle des partenaires autres que gouvernementaux dans le renforcement de la contribution de la migration de travail temporaire

Président/Modérateur : Dr Hamidur Rashid, Directeur, Ministère des Affaires étrangères, Bangladesh

Membre 1 : S.E. M. Antonio Arenales Forno, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Guatemala auprès de l'UE, le Royaume de Belgique et le Grand-duché du Luxembourg à Bruxelles, Guatemala

Membre 2 : M. René Cristobal, Président des ressources de l'Asie, Philippines

Membre 3 : M. René Mantha, Directeur, Fondation des Entreprises de Recrutement de main-d'œuvre agricole Étrangère (FERME), Québec, Canada

Participant : Professeur Philip Martin, UC Davis, États-Unis

Rapporteur : M. Shahidul Haque, Représentant régional pour l'Asie du Sud, Organisation Internationale pour les migrations (OIM), Dhaka

Cette session a évalué le rôle des acteurs privés et non-étatiques dans la maximisation des avantages de la migration temporaire de travail, surtout pour le bien-être des migrants peu qualifiés originaires des pays en développement, et leurs familles restées au pays. Elle a examiné quelques politiques et bonnes pratiques en place dans les pays développés et dans les pays en développement, visant à assurer l'engagement effectif de ces acteurs et à promouvoir les partenariats entre plusieurs acteurs.

L'objectif de la session était de déterminer comment le secteur privé et d'autres agences non-étatiques peuvent mettre à la disposition des migrants une bonne information et une protection adéquate contre les abus et les recrutements illicites ou d'autres pratiques néfastes pendant les phases pré- et post-migratoires. Elle visait également à déterminer dans quelle mesure les intermédiaires peuvent contribuer à la réduction des coûts initiaux de la migration, à faciliter tout en les régulant les opérations des agences de placement en vue de promouvoir le bien-être et la protection des migrants qui ne se verraient plus ainsi contraints de verser dans la clandestinité.

Le *document de référence* (45) fait remarquer que dans beaucoup de pays du monde, le secteur privé et d'autres agences non-étatiques gèrent certes en grande partie la migration de travail, mais ils ne jouent pas un rôle majeur dans la protection et la défense des intérêts de migrants à l'échelle mondiale (46). Le marché de l'emploi des travailleurs migrants n'est pas parfait. Il est caractérisé par des frais de transaction élevés, le manque d'informations et des attentes souvent insatisfaites. La migration demeure largement déréglementée ou alors est réglementée de façon inconsistante dans de nombreux pays, tout comme le sont les actions des principaux acteurs privés : recruteurs, entrepreneurs, employeurs. Ceci ouvre la voie à un traitement malhonnête et à l'abus des migrants qui peuvent être victimes de trafics divers. Les opérateurs privés, mus par leur quête effrénée de gain, portent souvent directement atteinte aux intérêts et aux droits des migrants et de leurs familles.

Le rôle des acteurs privés et non-étatiques dans la maximisation des avantages de la migration temporaire

Le marché de l'emploi des travailleurs migrants n'est pas parfait. Il est caractérisé par des frais de transaction élevés, le manque d'informations et des attentes souvent insatisfaites.

(45) Le document de référence a été préparé par le modérateur de la session, Dr Hamidur Rashid avec la participation de l'équipe de session du groupe de travail FMMD; il est disponible sur le site du FMMD.

(46) Voir ci-dessous les questions transversales, droits de l'homme.

Quelques politiques et programmes appropriés susceptibles d'engager efficacement le secteur privé et les autres acteurs non-étatiques

Le document examine comment les principaux acteurs de la migration de travail – gouvernements, secteur privé et autres agences non-étatiques – peuvent empêcher les abus et l'exploitation des travailleurs migrants (par exemple les abus des recruteurs, employeurs, contrebandiers et trafiquants) et comment les migrants peuvent être plus autonomes sur le plan social et économique pendant leur séjour à l'étranger et après leur retour dans leur pays d'origine. Ces politiques ne constituent que le simple minimum requis pour que les actions collectives assurent une migration légale et le respect des droits des migrants, peu importe leur statut. Le document explore également quelques politiques et programmes appropriés susceptibles d'engager efficacement le secteur privé et les autres acteurs non-étatiques des pays d'origine et d'accueil, de promouvoir une migration temporaire de travail légale et protégée et de maximiser les opportunités pour les migrants et leurs familles. Il recommande que les initiatives doivent être basées sur le marché et impliquer plusieurs partenaires afin de faciliter les échanges; il propose également aux décideurs des actions de suivi.

– Groupe de discussion

Beaucoup trop de migrants manquent d'informations suffisantes et complètes sur les risques, les opportunités, leurs droits et devoirs lorsqu'ils travaillent à l'étranger.

Selon les observateurs, dans un environnement commercial défavorable, dans plusieurs parties du monde, les migrants prennent la plupart des risques (règlement des frais de la migration, abandon des options de vie, relogement, etc.) mais, ne sont pas rémunérés à la hauteur de leur investissement. Il existe un moyen pour que le secteur privé – recruteurs et employeurs – partage une partie des risques. Beaucoup trop de migrants manquent d'informations suffisantes et complètes sur les risques, les opportunités, leurs droits et devoirs lorsqu'ils travaillent à l'étranger. Ils versent parfois des sommes exorbitantes afin de migrer, manquent de contrats standard qui leur assureraient un travail décent, et ne disposent d'aucune sécurité sociale ou financière. Trois domaines méritant attention ont été retenus: les mécanismes pour assurer aux migrants une information exacte (ainsi qu'aux agences avec lesquelles ils travaillent, et aux employeurs), des études de faisabilité sur les services d'intermédiation financière qui pourraient réduire les coûts initiaux de la migration, par exemple par l'octroi des crédits et emprunts à faible taux; et enfin d'autres mécanismes de coopération impliquant le secteur privé et le secteur public.

Le Guatemala considère son programme d'agriculteurs temporaire avec le Canada comme un exemple à suivre pour les gou-

vernements afin de gérer la migration temporaire de travail. Le gouvernement guatémaltèque, la Fondation des Entreprises en Recrutement de Main-d'œuvre Agricole Étrangère (FERME) et l'OIM Guatemala ont négocié et mis en œuvre avec succès un petit programme destiné aux agriculteurs saisonniers (47). Des milliers d'agriculteurs et leurs familles en ont déjà bénéficié dans 15 districts du Guatemala. La principale raison du succès de ce programme est l'engagement de toutes les parties, y compris des gouvernements, à préserver la nature légale et à protéger la migration. La nature «circulaire» du programme a permis d'éviter la situation de résidence prolongée qui existe parmi les Guatémaltèques résidant aux États-Unis et la désintégration de la famille qui résulte d'une longue séparation. Les coûts de la migration ont été revus à la baisse du fait de l'absence d'intermédiaires (48) : les frais de recrutement sont exclus, les travailleurs sont sélectionnés directement sur le terrain, ils sont recrutés par l'Ambassade du Canada et les employeurs couvrent les frais de voyage. Les frais bancaires sont également faibles et il existe des options d'envoi d'argent. Tous ces avantages permettent de diminuer la fraude et l'exploitation des migrants. Les participants ont proposé que la possibilité d'étendre le programme à d'autres secteurs et pays soit étudiée.

«*FERME*», une association paysanne québécoise (49), négocie des contrats temporaires de migration de travail avec les pays d'origine comme le Guatemala, dans le cadre d'une plateforme générale définie par les autorités canadiennes de l'emploi. Les facteurs majeurs du succès du programme sont les suivants :

- une relation mutuellement bénéfique pour tous les acteurs (les employeurs et les migrants);
- des conditions d'emploi équitables – les migrants reçoivent le même traitement que les employés canadiens;
- des avantages pour la famille – particulièrement pour les enfants, l'argent envoyé sert à leur éducation;
- l'engagement des gouvernements des pays d'origine – elles assurent le soutien et la protection.

(47) En 2006, quelque 1.200 agriculteurs saisonniers ont travaillé pour le programme Guatemala-Canada.

(48) Les travailleurs n'ont payé que \$270 pour couvrir les frais de visa, les frais médicaux et les taxes de sortie. Ces frais sont très bas si on considère les quelques milliers de dollars que les travailleurs gagnent et envoient dans leur pays durant leur séjour au Canada.

(49) FERME (Fondation des Entreprises en Recrutement de Main d'œuvre Agricole Étrangère) représente quelque 4.000 compagnies agricoles au Québec, Canada.

L'étroite collaboration entre les gouvernements, le secteur privé et une organisation internationale

Le programme du Guatemala respecte ces critères. Un bon programme de migration temporaire de la main-d'œuvre peut également renforcer la confiance entre les gouvernements. En 2006, seuls 1.208 Guatémaltèques ne sont pas retournés chez eux. Ceci résulte directement de l'étroite collaboration entre les gouvernements, le secteur privé et une organisation internationale qui vise à garantir une approche complète : contrats standard (couvrants les assurances maladie, voyage, de travail et la sécurité sociale), formation et information avant le voyage, coûts de transport réduits (une agence de voyage avait été spécialement créée pour assurer des réservations peu coûteuses), l'accès à des frais bancaires réduits et des services d'envoi d'argent.

Manpower Resources en Asie constitue la principale agence de placement de la main-d'œuvre dans la région (50). Elle considère les Philippines comme le plus grand producteur de main-d'œuvre dans le monde et un exemple en matière de gestion des agences de placement et des autres partenaires. Plus de 90 % des travailleurs immigrés sont enrôlés par des recruteurs et des agences de placement agréés; 1.400 de ces agences sont établies aux Philippines. Le Gouvernement de ce pays a également recensé quelque 24.000 travailleurs immigrés en situation régulière. La réglementation locale en matière de déploiement et de protection des travailleurs immigrés est fondée sur la loi tripartite adoptée par le Conseil industriel de la paix. En vertu de cette loi tripartite, tous les recruteurs et les agences de placement, sans oublier les migrants eux-mêmes, doivent faire l'objet d'enregistrement et de surveillance; en d'autres termes, la loi manie la carotte et le bâton pour les recruteurs et autres agences de placement (51) ainsi que pour les employeurs étrangers. Ces agences de placement régissent la situation des migrants à tous les niveaux, y compris sur le plan de leur couverture sociale dans le pays d'origine comme à l'étranger (52), sans oublier leur retour dans leur pays d'origine. Les employeurs étrangers et les agences de placement sont conjointement responsables de la protection des migrants. L'argument selon lequel le développement pourrait également profiter aux entrepreneurs étrangers a été avancé.

(50) Les Philippines exportent quotidiennement quelque 3.000 migrants et presque tous les pétroliers et les usines chimiques du monde comptent une main-d'œuvre constituée à 60 % par des Philippines.

(51) Le président décerne publiquement des distinctions honorifiques à des employés étrangers afin de les inciter à s'assurer que leurs agences respectent les normes établies.

(52) En Asie, l'agence *Manpower Resources* recrute des migrants aux Philippines en vertu du modèle de Sécurité sociale de ce pays et demande à son tour aux employeurs étrangers d'enrôler les travailleurs immigrés en respectant le système de prévoyance sociale du pays d'accueil.

Cela va de soi, ces derniers pourraient être plus compétitifs en recourant à des travailleurs immigrés, particulièrement s'ils mettent en œuvre dans les pays en développement des projets identiques à ceux dans lesquels cette main-d'œuvre est active.

Une note d'avertissement a été rédigée sur les dangers de la reproduction des modèles comme ceux du Guatemala et du Canada qui constituent des programmes spécifiques à des pays, des régions ou des secteurs. Dans de nombreux pays, le marché de l'emploi est différent de ce qui a cours au Guatemala ou au Canada (où le climat prédispose naturellement à des cycles saisonniers, donc à la temporalité). En outre, le programme Guatemala - Canada a démarré parce qu'il y a eu une demande en ce sens; et pourtant, bon nombre de pays d'accueil, dont une grande partie de la population est constituée d'immigrés, souvent clandestins au demeurant, pourraient nécessiter des programmes différents. La réussite du programme du Guatemala doit encore être évaluée sur une plus longue période.

De nos jours, les programmes de migration temporaire de main-d'œuvre sont plus modestes, plus nombreux, davantage diversifiés et centrés sur les secteurs et l'emploi que les programmes d'accueil de travailleurs immigrés du passé. Cette situation a amplifié le rôle des agences spécialisées qui peuvent être enregistrées et réglementées, mais qui, appât du gain oblige, créent une dichotomie entre les droits et les effectifs. Les Philippines ont découvert que l'un des meilleurs moyens de traiter avec ces agences est d'équilibrer le contrôle et la facilitation et de mettre sur pied des règles simples accessibles à tous (par exemple, des frais de recrutement inférieurs à l'équivalent d'un mois de salaire, l'information adéquate aux migrants, les sanctions et récompenses du comportement des recruteurs, des centres de traitement uniques pour les migrants). Les recruteurs conciliants pourraient faciliter l'octroi des crédits à faible taux aux migrants et à leurs familles à travers des subventions. Le concours des agences à but non-lucratif pourrait également être requis. Tous ces éléments peuvent permettre de réduire le coût de la migration pour les travailleurs.

- Discussion générale

Cette discussion fait suite au document de référence dont l'accent a été mis sur l'information, la protection sociale, la baisse des coûts de la migration et les approches de gestion conjointe.

De nos jours, les programmes de migration temporaire de main-d'œuvre sont plus modestes, plus nombreux, davantage diversifiés et centrés sur les secteurs et l'emploi que les programmes d'accueil de travailleurs immigrés du passé.

L'information transparente et complète des migrants sur les opportunités, les droits et les obligations peut réduire la vulnérabilité

Les participants ont insisté sur le fait que *l'information transparente et complète* des migrants sur les opportunités, les droits et les obligations peut réduire la vulnérabilité de ces derniers aux abus et à l'exploitation lors de la migration et pendant leur séjour à l'étranger. Les discussions ont révélé que plus les migrants disposent d'une information claire et complète et moins ils ont recours à des intermédiaires. Le Sri Lanka, avec quelques 200.000 habitants vivants du travail à l'étranger chaque année, essaie de palier au manque d'information de ses travailleurs migrants par l'information et la coopération des émigrés, des agences d'emploi et des autorités des pays d'accueil, par exemple à travers des clips vidéos dans les centres régionaux. Le Ministère de la Promotion de l'Emploi étranger et de la Prévoyance sociale nouvellement créé a mis en place 25 centres d'information régionaux au Sri Lanka, (avec le soutien de l'OIM). Ces centres ont pour objectif de ventiler l'information et de prodiguer des conseils aux migrants potentiels des zones rurales sans ressources. Comme pour les Philippines, 60 % des migrants sri lankais sont des femmes, et l'orientation adaptée au genre donnée au programme cible leurs besoins spécifiques.

Les centres d'information ou de ressources pour les migrants ont été reconnus comme un instrument

Les centres d'information ou de ressources pour les migrants (53) ont été reconnus comme un instrument d'information adéquate des migrants et des autres parties prenantes. Les centres pour travailleurs immigrés constituent une variante des centres philippins. Ils fournissent information, conseil et assistance, renforcement des capacités et aide aux migrants en difficulté, particulièrement aux femmes. En créant de tels centres entre les pays d'origine et les pays d'accueil, on pourrait établir plus de symétrie dans la divulgation de l'information aux migrants, mais aussi aux employeurs et aux autres acteurs de la migration. Dans de nombreux pays en développement, particulièrement en Afrique subsaharienne, les systèmes d'information sont inexistantes ou inappropriés.

L'UNIFEM collabore avec les associations nationales de recrutement /placement des pays d'Asie du Sud-Est, d'Asie du Sud et des pays arabes afin d'augmenter la connaissance et l'engagement sur les questions de genre et de droits. Cette collaboration a résulté, en 2005, sur l'adoption d'un Code de conduite éthique et de bonne pratique des fournisseurs de service d'emploi à l'étranger. Les actions spécifiques suivantes ont été proposées : le renforcement des capacités des agences de placement en matière de protection du travailleur, la création de centres de ressources

(53) Voir ci-dessous les questions transversales, droits de l'homme et genre.

et d'information, des campagnes médiatiques, le plaidoyer avec les gouvernements et l'élaboration de «contrats types» en faveur des femmes, tels que ceux récemment initiés par le Gouvernement de Jordanie (voir la discussion précédente, session 1.2). Les agences de placement des femmes doivent, dans chaque pays, se conformer à ces règles avec le soutien technique de l'UNIFEM.

Un certain nombre de participants ont souligné que la protection des migrants est plus efficace et moins coûteuse lorsque toutes les parties sont impliquées. Les Philippines mettent l'accent sur le fait que le principe de protection est basé sur la conclusion que lorsque les travailleurs émigrés sont protégés hors de leurs pays, les employeurs ont moins de problèmes avec eux. La pratique philippine consistant à transformer les recruteurs en acteurs responsables de la mise en œuvre de la politique migratoire au même titre que les employeurs a été érigée en modèle. L'exemple des Philippines a également démontré que les contrats dûment signés sont essentiels à la protection (54), étant donné qu'une agence reconnue par l'État est impliquée et qu'il existe des termes et conditions établis pour les migrants. Toutefois, ces contrats sont très souvent inexistant dans d'autres pays. D'autre part, les gouvernements n'arrivent pas à accorder leurs violons sur une éventuelle signature de contrats avant la migration. La Jordanie a récemment initié un type de contrat unifié et juridiquement exécutoire pour les travailleurs nationaux. Ce type de contrat comprend également des dispositions importantes sur les droits de l'homme. L'UNIFEM travaille avec d'autres gouvernements d'Asie en vue de l'application de contrats identiques, et avec les ONG et d'autres agences afin d'informer les migrants et de sensibiliser les employeurs sur les contrats, les droits et devoirs des migrants et sur les mécanismes de redressement appropriés (55).

S'agissant des *coûts de la migration*, aux Philippines comme au Sri Lanka, les gouvernements, les acteurs du secteur privé et d'autres secteurs sont impliqués dans l'accroissement de la capacité des migrants à compenser leurs frais de migration et à impulser le développement de leurs pays d'origine. Aux Philippines, tous les migrants sont tenus de se faire enregistrer et de contribuer au Fonds des Philippines de l'Étranger; ils sont par conséquent éligibles pour recevoir un prêt de 40.000 pesos (PHP). Cet argent sert à soutenir leurs familles jusqu'au moment

La protection des migrants est plus efficace et moins coûteuse lorsque toutes les parties sont impliquées

(54) Voir ci-dessous les questions transversales, droits de l'homme et genre.

(55) La convention CEDAW adoptée par 185 pays est capitale dans le renforcement de la protection des travailleuses migrantes.

où commencent les transferts d'argent. Les gouvernements locaux prêtent également aux migrants, et sont remboursés par les familles lorsque commencent les versements. Comparé aux prêteurs privés, les taux d'intérêts sont relativement bas. Au Sri Lanka, les migrants reçoivent des prêts à faible taux d'intérêt, subventionnés par le gouvernement, pour couvrir les dépenses avant leurs voyages, les frais et les investissements dans leur famille pendant leur séjour à l'étranger et après leur retour (56). Ceci encourage les migrants à effectuer les transferts d'argent par des moyens légaux, étant donné que le remboursement du crédit est déduit directement de leurs envois. Les taux de recouvrement semblent assez satisfaisants.

Savoir comment les intermédiaires financiers – banques, IFM, etc. – peuvent réduire les coûts d'émigration

Une des questions clé de ce débat a été de savoir comment les intermédiaires financiers – banques, IFM, etc. – peuvent réduire les coûts d'émigration. Les participants ont suggéré que, puisque bon nombre de migrants ne disposent pas de caution pour les prêts, les banques devraient accepter des contrats d'emploi signés comme garantie. Les agences de placement peuvent également faciliter l'obtention des crédits. Un environnement d'auto-surveillance doit être mis sur pied entre les recruteurs et les employeurs, avec des critères de performance et des motivations de comportement honnête en priorité (57). Cependant, une bonne agence de placement n'est pas nécessairement un bon prêteur et pourrait être trop tentée de se faire de l'argent en usant de tels arrangements. Pourtant, l'agence de placement "Manpower Asia" basée aux Philippines a mis sur pied une association de crédit et d'épargne fonctionnant comme une coopérative pour les travailleurs philippins locaux et étrangers. Cette coopérative propose aux migrants et à leurs familles, pendant et après leur période d'essai, des crédits à faible taux à des conditions de remboursement avantageuses et un service d'épargne. Cependant, dans quantité de pays pauvres, malgré les règlements et les normes de performance imposées aux recruteurs, un manque de transparence subsiste quant au coût réel de la migration.

(56) Pour tout prêt, le gouvernement couvre environ 9 % du taux d'intérêt de la banque, les migrants ne paient que 6 % du taux d'intérêt. Des garants sont exigés.

(57) Ceci pourrait constituer un «cercle vertueux» où seuls les «bons recruteurs» sont autorisés à accorder des crédits subventionnés, et seul un migrant ayant un contrat avec un «bon» recruteur pourrait obtenir un crédit subventionné. Les systèmes d'octroi des licences aux recruteurs pourraient avoir un critère intrinsèque de bonne performance et les recruteurs pourraient disposer d'un statut enviable. Ceci pourrait inciter les recruteurs à plus d'honnêteté.

Les intervenants ont accepté qu'il n'existe aucun objectif qui pourrait servir de référence pour mesurer la performance des recruteurs. Entre autres stratégies proposées pour la réduction du monopole des agents de recrutement, on peut citer les études systématiques sur le comportement des recruteurs, y compris dans une perspective favorisant les femmes, la capacité des recruteurs à partager les informations avant le départ.

Aucun objectif qui pourrait servir de référence pour mesurer la performance des recruteurs

En l'absence d'approches multilatérales sur la migration de travail, *les approches de gestion conjointe* (multisectorielles, public-privé) constitueraient le meilleur moyen de surmonter la manière hautement unilatérale de gestion de ce phénomène mondial. Les partenariats complets qu'ont les Philippines avec les recruteurs, les employeurs, les syndicats, les ONG, etc. ou les partenariats comme celui du programme Guatemala – Canada impliquant les autorités centrales et locales, les associations d'employeurs et les organisations internationales (les banques aussi, tel que noté dans la session 1.2) ont été reconnus comme des modèles exploitables. Les participants se sont toutefois questionnés quant à l'application de ces programmes à d'autres secteurs et à d'autres pays.

Les approches de gestion conjointe

– Principales observations et conclusions

Les partenaires autres que gouvernementaux, tout particulièrement le secteur privé, sont actuellement des moteurs clés de la mobilité mondiale du travail, toutefois, ils restent moins actifs lorsqu'il s'agit de garantir que cette mobilité contribue aux efforts de développement. Le recrutement et d'autres *coûts initiaux liés à la migration* peuvent se révéler prohibitifs et ainsi réduire considérablement les capacités des migrants à récupérer les frais de leur migration et à soutenir les efforts de développement dans leur pays d'origine. Le manque *d'informations* ou leur non-exactitude sur les possibilités, les droits et les obligations peuvent aussi exposer les migrants aux abus et à l'exploitation lors de la migration ou lorsqu'ils sont à l'étranger. Il existe peu de programmes cohérents qui engagent efficacement et systématiquement le gouvernement, le secteur privé, les organisations internationales et autres dans des *partenariats* qui pourraient garantir une migration de travail plus sûre et plus productive. Des mécanismes appropriés sont nécessaires pour assurer une intermédiation équilibrée entre les secteurs public et privé, et pour mesurer/récompenser la bonne performance des agences de placement.

Des mécanismes appropriés sont nécessaires pour assurer une intermédiation équilibrée entre les secteurs public et privé, et pour mesurer/récompenser la bonne performance des agences de placement.

– *Recommandations et actions proposées*

Le secteur privé et d'autres acteurs non-étatiques devraient jouer un rôle plus important dans la *réduction des coûts liés à la migration, la garantie de meilleures conditions de travail, l'information et la protection des migrants à l'étranger*. Au cours de la session les actions suivantes ont été convenues :

1. Mener une étude de faisabilité sur les services d'intermédiation financière qui permettent aux travailleurs d'emprunter aux taux du marché ou, si possible, à des taux préférentiels, pour régler leurs frais initiaux avant leur migration. Le Bangladesh a souhaité entreprendre cette étude en partenariat avec les agences concernées, y compris les banques commerciales, avant de faire rapport des résultats à Manille en 2008.

2. Organiser un atelier réunissant les gouvernements intéressés et d'autres partenaires afin de discuter des manières d'identifier de bonnes pratiques en matière de recrutement et d'emploi et d'instaurer des repères/critères pour l'évaluation des performances des agents de recrutements et des employeurs dans les pays d'origine et les pays d'accueil. Le Bangladesh a exprimé un intérêt à co-organiser un tel atelier avec des partenaires adéquats et à faire part des progrès à Manille en 2008.

3. Établir des centres d'information pour les migrants, le long d'un couloir de migration très emprunté, et les interconnecter afin de garantir des services opportuns et adéquats aux migrants. Il peut s'agir d'un centre d'information des migrants réel, virtuel ou sur Internet, qui peut être envisagé dans le cadre d'une action à plus long terme.

4. Sur la base du modèle des travailleurs saisonniers entre le Guatemala et le Canada, considérer le développement de tels projets comme projets pilotes dans d'autres pays, le long d'un couloir de migration très emprunté. Ces projets pourraient être proposés par les organisations internationales intéressées.

Session 1.4 – Comment la migration circulaire et les retours durables peuvent-ils servir d'outils pour le développement?

Président/Modérateur : M. Jean-Louis De Brouwer, Directeur Immigration, Asile et Frontières, Directeur général JLS, Commission européenne

Coprésident : M. Ali Mansoor, Secrétaire Financier, Ministère des Finances et du Développement économique, Maurice

Orateur : M^{me} Rachel Bayani, Conseillère Justice et Affaires intérieure, Représentation permanente du Grand-Duché du Luxembourg auprès de l'Union européenne

Participant : M. Sefu Kawayu, Coordinateur MIDA, Ministère du Travail, République Démocratique du Congo

Participant : M. Robert K. Visser, Directeur général de la Réglementation, des Affaires internationales et de l'Immigration, Ministère de la Justice, Pays-Bas

Rapporteur : M^{me} Ana Eugenia Duran, Vice-ministre de l'Intérieur du Costa Rica

Cette session a exploré le concept et quelques exemples pratiques. La «migration circulaire» est considérée comme une approche plus flexible pour résoudre les problèmes de ressource humaines et d'emploi dans les pays développés et en développement tout en palliant au manque de travail par la migration et/ou les compétences disponibles dans la diaspora. Elle a également examiné le rôle des formes de retour des migrants mieux gérées comme des formes productives de «migration pour le développement» dans les pays en développement et les capacités nécessaires aux pays développés pour relever ce défi. Elle a enfin mis l'accent sur la définition, les propositions pratiques et les potentiels programmes pilotes. Son objectif était de parvenir à des mesures concrètes et applicables, mais plaide aussi pour la contribution de l'UE sur ce projet.

Le *document de référence* de cette session propose une définition exploitable de la migration circulaire adoptée par tous les participants de la session :

La migration circulaire est le mouvement fluide des populations à travers les pays, y compris les mouvements temporaires et plus permanents. Lorsque ce mouvement est volontaire et lié à des besoins de travail des pays d'origine et d'accueil, il peut être bénéfique pour tous.

«Migration circulaire» est considérée comme une approche plus flexible pour résoudre les problèmes de ressource humaines et d'emploi dans les pays développés et en développement

La migration circulaire se situe à la lisière du débat entre la migration et le développement

Selon le document, la migration circulaire se situe à la lisière du débat entre la migration et le développement vu qu'elle tient compte, de façon souple et ordonnée, des intérêts des pays hautement industrialisés demandeurs de main-d'œuvre et ceux des pays en développement, notamment en termes d'accès aux marchés de l'emploi des pays riches, de promotion du transfert des compétences et de réduction des risques de fuite des cerveaux. Faute d'un modèle parfait, il existe tout de même la possibilité de tester quelques éléments de modèle et d'opérationnaliser le concept prôné par la Commission européenne sur la migration circulaire dans sa communication de mai 2007 sur la migration circulaire et la mobilité des partenaires entre les pays de l'Union européenne et les pays du Tiers-monde.

Un autre *document de référence* propose aux pays partenaires potentiels d'étudier la migration circulaire. Basé sur les plans de Maurice pour un programme de migration circulaire à petite échelle lié à des réformes commerciales et économiques plus vastes, il s'agit d'un programme complet impliquant les engagements et comportant des avantages pour les pays d'origine et les pays d'accueil. Ce programme permettra aux chômeurs et aux personnes en situation de sous-emploi, particulièrement aux femmes dans les secteurs nécessitant des travailleurs peu qualifiés, de renforcer rapidement leurs capacités et d'économiser suffisamment d'argent qu'ils pourront réinvestir à leur retour au pays. Pour les pays d'accueil, il fournira une main-d'œuvre souple, légale et bien formée pour répondre aux exigences actuelles du marché, les travailleurs sont également mieux intégrés et leur retour est certain. Toutefois, ce programme nécessite un investissement des pays d'origine dans des réformes structurelles adéquates, le soutien à la formation et les opportunités de réintégration. D'autre part, les pays d'accueils doivent disposer de conditions d'entrée plus souples, de conditions de contrat et de séjour pouvant faciliter la circulation.

Renforcer rapidement leurs capacités et d'économiser suffisamment d'argent qu'ils pourront réinvestir à leur retour au pays

– *Groupe de discussion*

La migration circulaire a été décrite comme un thème nouveau qui constitue une préoccupation majeure du FMMD et occupe une place de choix dans l'agenda de l'Union européenne. Elle crée un lien entre la migration et le développement et permet d'accorder les programmes des politiques migratoires et de développement. Cette forme de migration peut permettre a) d'atteindre les objectifs de développement en faisant des migrants la majeure partie du capital humain et b) de répondre aux besoins

et aux contraintes socio-économiques d'équilibre dans les pays d'accueil. Dans sa récente communication sur la Migration Circulaire et la Mobilité des Partenariats, la CE a recommandé des consultations et des discussions pour mieux définir la migration circulaire en ses termes de référence et par rapport au besoin de changer le concept intellectuel en un concept politique et enfin en un système opérationnel. Cette session avait pour objectif de parvenir à un tel résultat.

Les éléments nécessaires pour parvenir à un tel résultat étaient une définition opérationnelle et une compréhension du fait que la migration circulaire n'englobe ou ne résout pas toutes les autres formes de migration; elle ne les exclut pas non plus. Un programme pilote pourrait guider les gouvernements dans la recherche d'une définition. Les partenariats entre gouvernements sont susceptibles de susciter le meilleur moyen de mettre en application la migration circulaire. Selon le calendrier de l'UE, l'Europe pourrait tester quelques programmes de migration circulaire après des consultations majeures et l'adoption d'un cadre politique à la fin de l'année 2007. Les deux défis majeurs de l'UE consistent à établir des termes de référence communs pour les programmes de migration circulaire (leurs éléments constitutifs) et de modifier les cadres légaux nationaux et européens afin de permettre la circulation (exemple : les permis d'entrée et de séjour multiples).

Les participants ont débattu du concept de migration circulaire et ont proposé des options sur les possibles étapes vers une migration circulaire opérationnelle. La migration circulaire est plus dynamique que le concept de migration temporaire qui implique un cycle migratoire unique où les travailleurs doivent retourner dans leurs pays d'origine à la fin du cycle. Elle englobe tant les potentiels migrants désireux de travailler temporairement l'étranger, que les émigrés plus permanents et installés qui ramènent leurs compétences et savoir-faire dans leurs pays d'origine, soit de façon temporaire ou permanente tout en gardant leur droit de résidence à l'étranger. Les deux formes de migration circulaire associent étroitement migration et développement; la circulation des compétences permettrait potentiellement de réduire la fuite des cerveaux.

Contrairement aux précédents systèmes de travail à l'étranger, la migration circulaire peut garantir une plus grande temporalité et légalité tout en répondant de façon flexible aux besoins des employeurs dans les pays d'accueil. Quelques unes des meilleures pratiques ont été relevées, à l'instar des programmes des agricul-

Changer le concept intellectuel en un concept politique et enfin en un système opérationnel

La migration circulaire peut garantir une plus grande temporalité et légalité

teurs saisonniers. Toutefois, les décideurs des pays d'origine et d'accueil doivent accorder leurs visions et surmonter le scepticisme persistant sur la question des systèmes de travailleurs immigrés. Le besoin d'un modèle s'imposait toutefois. La proposition de l'Île Maurice était un modèle alliant développement des ressources humaines et planning du marché de l'emploi. Ce modèle pouvait servir de programme pilote. Parmi d'autres exemples de programmes de migration circulaire, on peut citer les programmes TOKTEN du PNUD ou le MIDA de l'OIM, qui prônaient le retour/circulation des compétences et ont encouragé une mobilité sans risque entre les pays. Ces programmes pourraient être évalués afin de reproduire leurs activités dans le but d'augmenter leur impact dans l'ensemble.

Le Programme africain de Migration pour le Développement (MIDA) en République Démocratique du Congo (RDC) a été reconnu comme un moyen efficace de circulation et de retour des compétences de la diaspora pour le développement. Ce programme fait partie du programme des Grands Lacs (Rwanda, Burundi, RDC) visant à ramener les compétences en vue du renforcement des capacités dans les institutions des secteurs clés du développement à savoir l'éducation, la santé et le développement rural. Le programme s'accorde avec les priorités identifiées par la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SRP) de la RDC et est soutenu par la Belgique et l'Allemagne (58). Il encourage un cadre institutionnel cohérent pour la gestion des projets, qui à son tour est utile dans l'atteinte des objectifs de développement aux secteurs transversaux (59).

Il intègre une vaste gamme d'activités, entre autres le retour temporaire, le retour permanent, l'éducation via Internet, la publication des informations sur les transferts d'argent. Le projet a établi une base de données contenant les profils des membres qualifiés de la diaspora pour les secteurs clé du développement, qui résident dans l'Union européenne et en Suisse. Les femmes constituent environ 20 % des membres de la diaspora reconnus par le MIDA Grands Lacs.

En se basant sur le soutien des membres de la diaspora hautement qualifiés et compétents (plus de 60 % sont titulaires d'un diplôme universitaire) résidant légalement dans l'Union euro-

(58) Il est soutenu comme projet pilote par le gouvernement régional du Territoire de Rhin-Nord Westphalie en République Fédérale d'Allemagne.

(59) Des comités techniques locaux dans chaque secteur et des comités de direction interministériels coordonnent les intérêts entre les Ministères et dressent la liste des actions prioritaires au sein du programme.

péenne et en Suisse (plus de 70 % ont obtenu la nationalité de leur nouveau pays de résidence), le programme a renforcé les capacités des universités, des structures de formation professionnelle, des hôpitaux, de l'administration publique et des organisations et entreprises du secteur privé. De plus, le programme établit et renforce les liens entre les individus et les organisations de la diaspora d'un côté et le pays d'origine de l'autre (60). Ceci vise à promouvoir les partenariats Nord-Sud entre les organisations et les institutions dans la région des Grands Lacs et en Europe (61). Dans une approche similaire mais séparée, qui recommande également à la diaspora un renforcement des capacités locales dans le secteur de la santé, un hôpital conjoint a été inauguré entre la Belgique et la RDC.

La majorité des retours sont temporaires, par conséquent, le programme peut véritablement être qualifié de circulaire. Le programme MIDA Grands Lacs soutient clairement le développement, mais la RDC souhaite accroître la durabilité de ses résultats sur une plus longue période. Les participants ont recommandé de mettre sur pied un programme pluriannuel et pluridimensionnel afin d'évaluer et de résoudre les problèmes structurels du marché de l'emploi et, à long terme, satisfaire les besoins en ressources humaines. Ceci devrait impliquer dans un premier temps une stratégie d'évaluation des ressources humaines et des besoins de formation des institutions locales et des entreprises privées sur quelques années. Dans un second temps, des formations spécifiques et d'autres transferts de compétences des experts de la diaspora pourraient être organisés afin de relever systématiquement le niveau de compétence dans les secteurs clés du développement. Enfin, des conditions appropriées et durables pourraient être fixées afin de retenir les compétences locales, et d'encourager le retour à long terme des membres de la diaspora vivant et travaillant à l'étranger.

Les participants ont discuté d'un projet visant à tester la migration circulaire calqué sur le modèle de l'île Maurice. Le pays propose d'intégrer la migration circulaire dans les programmes de réforme économique pluriannuelle du pays, c'est-à-dire sur un agenda de développement plus élargi, tout en satisfaisant les besoins du marché de l'emploi dans les pays d'accueil. Il devrait aider à faire reculer le chômage, grâce notamment au programme de libéralisation des échanges commerciaux. Selon un accord intergouvernemental, les travailleurs peu qualifiés,

(60) Voir ci-dessous les questions transversales, causes profondes de la migration.

(61) Le MIDA soutient 45 institutions congolaises depuis 2001.

particulièrement les femmes, pourraient travailler un ou deux ans à l'étranger pour améliorer leurs revenus et renforcer leurs capacités, et, à leur retour au pays, se lancer dans une petite affaire. Les gouvernements des pays d'origine doivent assister les PME dans l'élaboration de plans de création d'emplois; ils pourraient avoir besoin d'assistance internationale pour renforcer leurs capacités techniques. Le programme a mis sur pied un programme multisectoriel de promotion impliquant les acteurs des secteurs public et privé chargés de la gestion de cette situation, de la formation, du recyclage et du placement des migrants. L'Île Maurice propose comme éléments pratiques d'un projet pilote :

a) une analyse visant à déterminer les nécessités d'emploi, de la production de la main-d'œuvre et l'accord entre des pays d'origine et des pays d'accueil sur la réalisation de ces objectifs à travers la migration, mais aussi à établir les nécessités de la formation;

b) un cadre d'accord (bilatéral par exemple);

c) un mécanisme de formation avant la migration, pendant la période de travail et après le retour;

d) des services de soutien pendant le placement d'emploi (ou la formation temporaire);

e) les motivations au retour et/ou à la circulation;

f) une structure d'accueil des travailleurs de retour au pays, de soutien et de parrainage de leur emploi de réintégration, et/ou PME de départ (exemple du Programme d'Habilitation de Maurice); et

g) des mécanismes de suivi et d'évaluation.

En retour, les pays d'accueil devraient proposer des conditions d'entrée et de retour plus souples, des arrangements contractuels

En retour, les pays d'accueil devraient proposer des conditions d'entrée et de retour plus souples, des arrangements contractuels (par exemple des contrats de plus longue durée afin de permettre une accumulation des capitaux substantielle). Les gouvernements devraient soutenir les projets conjoints entre la diaspora et les organisations locales et faciliter la circulation des cerveaux à travers les visites temporaires (62).

(62) Pour ce paragraphe, voir ci-dessous les questions transversales, causes profondes de la migration

Une note d'avertissement a toutefois été soulevée : la migration circulaire peut relancer le débat sur la migration et le développement, mais ne devrait pas devenir un phénomène de mode. La migration *en soi* ne constitue pas une solution à la pauvreté ; par conséquent, la migration circulaire ne peut que faire partie d'un programme plus vaste. La temporalité constitue un facteur important et les motivations pour le retour sont importantes au même titre que d'autres facteurs de réduction des risques pour les migrants, les employeurs et les communautés (y compris la bonne gouvernance). On a par conséquent besoin d'accords bilatéraux entre gouvernements pour établir clairement les termes et les critères. Des interrogations subsistent quand même sur l'aptitude de la migration circulaire à correspondre au marché de l'emploi actuel et aux priorités d'immigration des pays d'accueil (les Pays-Bas comptaient 5 millions de chômeurs l'année dernière, dont une majorité de migrants). Au sein de l'UE, des contraintes sont imposées par les préférences des marchés locaux et de l'UE. Les problèmes antérieurs posés par la migration temporaire de travail et les plans de retour restaient à résoudre ; le paradoxe est d'assurer la temporalité alors qu'une migration réussie pourrait encourager les migrants à demeurer dans le pays d'accueil.

En dépit des défis, certains gouvernements ont été intéressés et curieux. Un pays d'accueil avait entrepris une étude de faisabilité sur la migration circulaire avec la possibilité de mettre sur pied des programmes pilotes. Il n'existe certes pas de programme passe-partout, mais un «programme pilote» de faible envergure pourrait être exploré. Il serait plus motivé par le développement que par les considérations du marché du travail, et *combinerait emploi et formation*. Ainsi, il serait plus aisé de répondre aux critères du marché de l'emploi, de temporalité, et de lier sa tangibilité au développement. Il serait aussi important, au sein des structures intergouvernementales, d'évaluer le programme et ses impacts, mais aussi de réduire les facteurs à risque dans les deux pays impliqués.

– Discussion générale

Ce débat a mis l'accent sur l'importance d'avoir une définition unique et de tenir compte des définitions souples de la migration et du retour, tels que le retour vertueux, et pour une différenciation adéquate des autres types de la migration temporaire de travail afin de mieux mesurer les impacts dans l'ensemble. La migration circulaire pourrait s'avérer plus acceptable pour les

La migration en soi ne constitue pas une solution à la pauvreté ; par conséquent, la migration circulaire ne peut que faire partie d'un programme plus vaste.

D'avoir une définition unique et de tenir compte des définitions souples de la migration et du retour, tels que le retour vertueux

décideurs en matière de migration (pour des ajustements légaux) si elle est envisagée dans une perspective de développement et non par rapport aux besoins du marché de l'emploi; et si elle est pilotée par un programme de formation professionnalisante. Ceci pourrait également comporter des avantages inhérents à la temporalité et assurer le retour dans les pays d'origine tout en satisfaisant la demande d'emploi dans le pays d'accueil.

La migration en soi ne constitue pas une solution à la pauvreté

La migration en soi ne constitue pas une solution à la pauvreté; par conséquent, la migration circulaire ne peut que faire partie d'un programme plus vaste. Il existe un certain nombre de programmes illustratifs à l'instar des accords d'agriculteurs saisonniers du MIDA ou du TOKTEN. Toutefois, les impacts de ces programmes sur le développement sont presque inconnus. Une approche complète du modèle mauricien c'est-à-dire joignant le développement des ressources humaines, la planification du travail et la planification sectorielle, la cohérence institutionnelle et la gestion de la migration semblent encore inexistantes. Les participants se sont accordés sur le fait que la migration circulaire est un programme plus conjointement planifié en terme «d'avantages de la migration temporaire de travail» que les systèmes de migration de travail actuels.

Les programmes du type MIDA qui encouragent la circulation des ressources humaines et le développement sectoriel sont de moindre envergure. Ils sont cependant en pleine expansion : en plus de l'exemple des Grands Lacs, le MIDA a mis sur pied quelques 11 programmes dans les pays d'origine en développement, avec une diversification considérable comme par exemple l'éducation via Internet et les bases de données des compétences de la diaspora. Ces programmes ont pour objectif d'apporter un plus aux efforts de développement, particulièrement en les ajustant avec le renforcement des capacités dans les pays d'origine. L'Éthiopie a réussi à encourager de nombreux retours des professionnels et leur investissement pour le développement en délivrant une carte d'identité aux citoyens ayant la double nationalité, en offrant des avantages sur les impôts, par les accords des investissements correspondant avec la Banque de Développement et les entreprises situées dans les régions reculées. Ces impacts, qui peuvent différer selon les cas, doivent être évalués.

– *Principales observations et conclusions*

Davantage de formes de migrations circulaires et de retours acceptables permettront aux mouvements de travailleurs temporaires d'être mieux connectés aux besoins du pays d'origine en terme de compétences et de développement, et augmenter les compétences du pays de destination. De même, le retour ou circulation des compétences et autres atouts financiers des migrants résidents pourraient permettre de renforcer l'effort de développement dans les pays d'origine, tout en bâtissant la confiance des migrations entre pays.

Il n'existe pas de solution passe-partout, mais certains éléments de la politique à même d'encourager la migration circulaire et plus de partenariat égalitaire entre pays d'origine et pays d'accueil peuvent être identifiés. Par des conventions, les pays d'accueil pourraient rendre leur politique d'entrée et permis de travail plus souples, contre engagement par les pays d'origine à renforcer les mesures incitatives pour le retour temporaire ou permanent des migrants dans leur pays d'origine, et d'augmenter les formations multisectorielles dans leur plan d'émigration de la main d'œuvre.

– *Recommandations et actions proposées*

La migration circulaire devrait être testée de manière concrète en tant que politique à bénéfices mutuels entre pays d'origine et pays d'accueil. Plus d'informations sont nécessaires sur l'efficacité des systèmes courants, dans l'optique de les améliorer; la définition du travail devrait être améliorée. On doit mettre sur pied des projets pilotes, avec un contrôle effectif afin d'évaluer leur efficacité et leur applicabilité. Le programme de consultation de l'UE fournit un cadre utile pour la planification des activités de suivi. Au cours de la session, les actions suivantes ont été convenues :

1. Organiser un **atelier sur la migration circulaire** avant la réunion du prochain Forum afin d'établir un fondement pour les partenariats futurs. Lesquels devront être mis en œuvre par la Commission européenne qui en est l'initiatrice, et par l'Île Maurice, qui est pressentie pour abriter l'atelier. Celui-ci sera calqué sur le modèle mauricien, et améliorera la définition de la migration circulaire pour rendre opérationnels les opportunités et les avantages que cela suppose pour les pays d'origine et les pays d'accueil. A mettre en œuvre à la fin de 2007 ou au début de

Davantage de formes de migrations circulaires et de retours acceptables permettront aux mouvements de travailleurs temporaires d'être mieux connectés aux besoins du pays d'origine en terme de compétences et de développement, et augmenter les compétences du pays de destination.

2008, cette action devra faire l'objet d'un rapport à Manille en 2008.

2. Entreprendre **une recherche indépendante sur l'impact sur le développement du modèle de circulation des compétences**, tels que le MIDA (Migration pour le Développement en Afrique) et TOKTEN; et faire une étude de faisabilité d'une possible augmentation et/ou élargissement pour un plus grand impact économique sur les pays d'origine. On en discutera avec les organisations internationales en charge de son implémentation; les progrès feront l'objet d'un rapport au cours de la réunion du FMMD à Manille en 2008 par les gouvernements intéressés.

2.2.2. Table-ronde 2 – Transferts de fonds et autres ressources des diasporas : augmenter leur volume net et leur valeur de développement

Coordinateur : M. Romeo Matsas, Groupe de Travail du FMMD (63)

Les migrants des pays en développement effectuent des transferts d'argent de par le monde, que ce soit du Nord vers le Sud ou du Sud vers le Sud.

Les migrants des pays en développement effectuent des transferts d'argent de par le monde, que ce soit du Nord vers le Sud ou du Sud vers le Sud. Ils peuvent transférer une partie de leurs gains à leurs familles, investir dans des opportunités professionnelles, financer des projets de développement ou des activités philanthropiques. En dehors de ces transferts d'argent, les diasporas (64) réalisent plusieurs autres activités : échanges de compétences, renforcement des capacités professionnelles, philanthropie, amélioration des échanges commerciaux et des possibilités d'investissements, pour ne citer que ces quelques exemples.

(63) Le présent rapport a été rédigé par Romeo Matsas, Coordinateur de la table-ronde 2, Membre du groupe de travail mis sur pied par le gouvernement belge en vue de la préparation de la première réunion du Forum Mondial sur la Migration et le Développement. Il n'aurait pas été possible sans les efforts de trois personnes qui ont pris des notes pendant les sessions (M. Tom De Bruyn (Hoger Instituut voor de Arbeid- Katholieke Universiteit Leuven), M^{me} Milena Novy-Marx (MacArthur Foundation) et Mme. Virginie Vanhaeverbeke (chercheur indépendant) et sans le rapport établi par le Rapporteur général de la Table-ronde, S.E. le Prof. Oumar Hammadoun Dicko, Ministre des Maliens de l'Étranger et de l'Intégration de l'Afrique de la République du Mali.

(64) Aux fins de la première réunion du FMMD, la diaspora s'entend des individus originaire d'un pays, indépendamment de leur citoyenneté ou de leur nationalité, qui de manière individuelle ou collective, souhaitent contribuer au développement de ce pays. C'est dire donc que la contribution des migrants est très importante au développement de leur pays d'origine. Pour plus de détails, voir thème 4.

2.2.2.1. *Historique*

Les transferts de fonds et les activités de la diaspora sont en étroite corrélation. À cet effet, *le présent chapitre sera un peu différent de ceux relatifs aux tables-rondes 1 et 3, les réponses du chapitre 2 ayant été incluses dans les présentations des autres sessions.* Pour cette raison également, quelques répétitions pourraient apparaître dans la présentation. Il faudrait également noter que, dans ce chapitre, une terminologie différente sera utilisée. Par conséquent, le terme pays «émetteur» ou «de réception» réfère ici aux flux de transfert d'argent (le pays émetteur étant le pays où le transféreur de fonds est basé). Par ailleurs, les termes pays «d'origine» ou pays «hôte» renvoient aux activités de la diaspora (le pays «hôte» étant celui dans lequel cette dernière est basée).

Il convient de relever que le migrant, qui est le catalyseur des transferts de fonds et des activités de la diaspora, est un être humain et non une entité économique, et, de ce fait, ses actions sont davantage mues par des considérations personnelles que par une quelconque analyse des objectifs économiques des pays d'origine. **Les transferts de fonds sont des flux privés** (65), provenant le plus souvent de salaires très durement gagnés par les migrants, qui pourraient constituer un fardeau pour eux. Il en résulte des implications par rapport aux recommandations et actions à entreprendre sur le plan politique : les gouvernements ne peuvent pas s'approprier ces fonds. Les gouvernements doivent plutôt concevoir et mettre en place, en partenariat avec les autres parties prenantes, des actions et autres outils susceptibles de réduire les coûts de transaction de ces transferts et de créer ainsi de plus grandes options et opportunités de développement tout en améliorant les bénéfices potentiels des transferts. Certains produits et services financiers pourraient être ajoutés dans le but d'accroître l'effet positif de ces transferts pour les migrants, leurs familles, leurs communautés et leurs pays d'origine.

D'aucuns pourraient certes arguer que les transferts de fonds et l'aide publique au développement (APD) ne doivent pas être placés dans la même catégorie, à cause de leurs logiques complètement différentes, mais les discussions de la table-ronde 2 ont permis de relever que si les transferts de fonds et les autres activités de la diaspora ne suffisent pas à impulser à eux seuls le développement (66), **ils peuvent néanmoins être pris en**

Les transferts de fonds et les activités de la diaspora sont en étroite corrélation.

Les transferts de fonds sont des flux privés, provenant le plus souvent de salaires très durement gagnés par les migrants, qui pourraient constituer un fardeau pour eux.

(65) Voir ci-dessous les questions transversales, causes profondes de la migration.

(66) Voir ci-dessous les questions transversales, causes profondes de la migration.

compte conjointement dans les plans de développement nationaux ou les stratégies économiques des pays d'origine ou d'accueil. Les transferts de fonds et autres activités des diasporas pourraient constituer des outils additionnels permettant de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement et d'assurer des rentrées de fonds soutenues pour les pays «d'origine», diminuant ainsi la pression de l'émigration car ils agissent sur les causes originelles de cette dernière. Les participants ont aussi retenu que :

Les transferts de fonds ne diminuent pas le besoin d'APD et ne constituent pas une alternative à l'effort de développement économique national et de protection sociale qui doit être réalisé par les gouvernements concernés.

– **les transferts de fonds ne diminuent pas le besoin d'APD et ne constituent pas une alternative à l'effort de développement économique national et de protection sociale qui doit être réalisé par les gouvernements concernés.** La migration et les transferts de fonds en eux-mêmes ne permettent à aucun pays d'échapper à la pauvreté et chaque gouvernement doit faire face aux problèmes structurels liés à une pauvreté persistante. Et, **puisque la migration n'est pas une alternative au développement individuel ou national**, les gouvernements devraient être conscients que le soutien que les membres de la diaspora apportent à leurs pays d'origine à travers leurs activités, peut être perçu par la population locale comme un encouragement à émigrer. Un tel message devrait être évité à tout prix.

Les avantages des transferts de fonds, en termes de développement, dépendent généralement du contexte politique et économique global du pays

De plus, il a été relevé à maintes reprises lors des sessions que **les avantages des transferts de fonds, en termes de développement, dépendent généralement du contexte politique et économique global du pays** (67). Le développement peut être impulsé ou freiné de diverses manières dans certains pays par les transferts de fonds et d'autres ressources de la diaspora, tant il est vrai que son impact n'est pas seulement économique, mais social et culturel. Les transferts de fonds et d'autres ressources des diasporas peuvent aider à améliorer l'investissement ménager en matière d'éducation et de santé et avoir un impact positif sur les questions de genre (dans le sens notamment de l'autonomisation de la femme). Le revers de la médaille est que ces transferts peuvent créer des cycles de dépendance, augmenter le taux de change des devises, générer l'inflation, etc. Des efforts de développement au niveau national s'avèrent donc nécessaires si l'on veut parvenir à une gestion efficiente des transferts de fonds, éviter une dépendance contre-productive de ces financements sur le long terme (ces transferts pouvant décliner au fil du

(67) Voir ci-dessous les questions transversales, causes profondes de la migration.

temps) et encourager la diaspora à s'impliquer dans leur pays d'origine.

Les transferts de fonds sont soit des transferts en nature soit des transferts financiers en provenance des pays développés; toutefois, la première réunion du FMMD a uniquement pris en compte les transferts financiers en direction des pays en développement (68). Malgré l'absence de données précises, les transferts financiers constituent une source importante de revenus pour les pays en développement et une grande part du PIB de certains de ces pays. Ces transferts sont plus stables que d'autres mouvements de capitaux tels que l'APD ou les investissements directs étrangers (IDE), ils ne sont pas cycliques et sont plus courants dans les pays en développement (69).

La table-ronde 2 a considéré les transferts de fonds et autres ressources de la diaspora comme des initiatives privées auxquelles les gouvernements devraient accorder des facilités, et dont l'impact positif sur le développement doit être démultiplié. Il a été reconnu que si le coût des transferts de fonds était revu à la baisse pour l'émetteur comme pour le bénéficiaire et appuyé par un renforcement de capacités dans le secteur dans le secteur financier, le migrant pourrait se sentir motivé à utiliser des canaux formels. Une formalisation améliorée des transferts pourrait à son tour fournir des possibilités d'épargne individuelle, d'investissement ou de soutien à des projets de développement locaux – à l'initiative de l'expéditeur ou du bénéficiaire de fonds, voire d'un entrepreneur local. À un niveau macroéconomique, les transferts de fonds peuvent permettre un accès à des financements internationaux. Accroître la formalisation des transferts permet aussi de mieux planifier la politique de développement et de juguler les impacts négatifs possibles de ces mouvements de capitaux.

Les transferts de fonds et autres ressources de la diaspora comme des initiatives privées auxquelles les gouvernements devraient accorder des facilités

(68) Les transferts de fonds sont définis comme des transferts de travailleurs, la compensation des employés et les transferts des migrants que l'on pourrait considérer comme « un paiement à l'étranger fait de personne à personne, d'un montant d'une valeur relativement basse [et] constituant le paiement récurrent des migrants employés (qui envoient de l'argent à leur familles et à leur pays d'origine tous les mois) ». Cette assertion différencie les transferts de fonds des financements philanthropiques individuels ou collectifs de projets de développement ou d'investissement. Un transfert formel est contrôlé sur une base dans laquelle on cherche à établir « si un cadre réglementaire est ou non appliqué à l'émetteur de fonds. » Voir les sources, définitions et chiffres dans « *Transferts de fonds : données de base* » à l'Annexe.

(69) La Banque Mondiale estime que les transferts enregistrés à destination des pays en développement (exclusion faite des flux informels) ont atteint 206 milliards de dollars en 2006, soit environ les deux tiers des investissements directs étrangers (325 milliards de dollars) et environ deux fois le montant de l'APD officielle (104 milliards de dollars) reçue par ces pays. En y incluant les flux non enregistrés, les chiffres deviennent encore plus importants. Pour plus d'informations, voir « *Transferts de fonds : données de base* » à l'Annexe.

Au cours de la première réunion du FMMD, quatre domaines d'action ont été analysés :

- La réduction des dépenses liées aux transferts de fonds, la formalisation des transferts et le rôle des nouvelles technologies;
- Les options permettant de démultiplier l'impact positif des transferts de fonds sur le développement au niveau microéconomique et d'atténuer tout impact négatif éventuel;
- Les options permettant de démultiplier l'impact positif des transferts de fonds au niveau macroéconomique et d'atténuer tout impact négatif éventuel; et
- Un partenariat entre les gouvernements et la diaspora pour accroître l'impact positif de ses activités sur le développement du pays d'origine.

Ces sessions se sont soldées par des recommandations et des propositions d'actions qui pourraient requérir une approche gouvernementale sur plusieurs domaines (renforcement des capacités, systèmes de paiement, identification des partenaires de la diaspora, etc.) et impliquer diverses parties prenantes (gouvernements locaux et nationaux, banques centrales, agences de transfert d'argent, banques commerciales, agences d'évaluation, institutions de microfinance, associations d'immigrés, organisations internationales, entre autres). Certaines de ces propositions peuvent être mises en œuvre de manière unilatérale au niveau de la politique nationale, tandis que d'autres propositions requièrent une action bilatérale et/ou multilatérale. Là où la législation est exigée, la mise en œuvre se fera sur le long terme; sinon, elle se fera à court ou à moyen terme.

Une recommandation générale a été émise dans le sens de continuer à échanger les bonnes pratiques entre les Amis du Forum – un échange qui devrait très probablement se faire par le biais du site Internet du FMMD ou sur le marché des changes – car la communauté internationale en est encore à «apprendre à forger pour devenir forgeron», notamment en ce qui concerne la réorientation des transferts de fonds au service du développement.

La communauté internationale en est encore à «apprendre à forger pour devenir forgeron», notamment en ce qui concerne la réorientation des transferts de fonds au service du développement.

Thème 1 – Améliorer les transferts formels de fonds et réduire leur coût

L'accès aux fournisseurs de services financiers, la vitesse, la sécurité et le coût de transfert influencent le comportement des émetteurs de fonds. La réduction des coûts exige d'accroître la

concurrence et la transparence en tenant compte du souci légitime de sécurité et peut constituer une incitation pour les migrants à utiliser les canaux formels. Formaliser les transferts de fonds signifie également avoir une fonction de paiement efficace et une capacité de paiement, sans oublier une bonne connaissance financière et des institutions de transferts de fonds. De nouvelles technologies offrent des opportunités prometteuses à cet égard.

Améliorer les transferts formels de fonds et réduire leur coût étaient le thème abordé par la *Session 2.1*, dont le panel comprenait les personnalités suivantes :

Président : M. Diwa Guinigundo, Gouverneur Adjoint de la Banque Centrale des Philippines

Orateur : M. Marianito D. Roque, Administrateur de la «Overseas Workers Welfare Administration» (OWWA) des Philippines

Participant : M. Abdelatif Fezzani, Directeur Adjoint Europe au Ministère des Affaires étrangères de Tunisie

Participant : M. Pedro de Lima, Conseiller économique Adjoint à la European Investment Bank

Rapporteur : M^{me} Tamara Zaballa Utrillas, Chef de Zone chargée des Organisations multilatérales de l'Unité de l'UE au Ministère espagnol des Affaires étrangères et de la Coopération

Le *document de référence* (70) sur lequel les discussions étaient basées couvrait les points suivants :

Une concurrence accrue dans le marché des transferts de fonds réduit les coûts. Par conséquent, les gouvernements *devront s'abstenir d'accorder des licences exclusives*, et, là où elles existent, ils devront les démanteler et faire jouer la concurrence. Dans cette optique, des *partenariats avec diverses parties* prenantes doivent être encouragés pour accroître la compétition et faciliter l'adoption de technologies nouvelles susceptibles de réduire le coût des transferts de fonds et de générer des revenus. Ceci devrait être fait dans le respect des recommandations du rapport CPPS/WB relatif aux «*Principes Généraux des Services de transferts de fonds internationaux*» (71). Reconnaître que les transferts de fonds constituent une **industrie de services différente** des banques et peuvent être assujettis aux différents fonctionnements requis peut aussi accroître la compétition en permettant

(70) Voir papier de note 2.1 «Améliorer les transferts formels de fonds et réduire leur coût» en Annexe.

(71) Committee on Payment and Settlement System, The World Bank, *General Principles for International Remittance Services*, CPSS Publications n° 76 du mois de janvier 2007, 61 pp.

l'entrée de plus d'entreprises dans ce secteur d'activités et comporte un aspect sécuritaire tout aussi important.

Les gouvernements ont un rôle important à jouer pour faciliter l'accès **aux nouvelles technologies de paiement** (cartes à puces, transferts par Internet, transferts par téléphone portable).

Des conventions bilatérales ou régionales entre les pays des émetteurs et les pays des bénéficiaires de fonds sont nécessaires en vue de réduire le coût des transferts.

Des conventions bilatérales ou régionales entre les pays des émetteurs et les pays des bénéficiaires de fonds sont nécessaires en vue de réduire le coût des transferts. Elles peuvent couvrir les systèmes de paiement ou l'acceptation des papiers d'identification du migrant, mais le gouvernement pourrait aussi encourager les banques nationales à s'établir à l'étranger.

L'information et la sensibilisation constituent des éléments d'importance (72). Il s'agit : i) de la mise à disposition de **programmes d'alphabétisation financière** (pré-expédition) des émetteurs et des bénéficiaires de fonds; ii) de la **dissémination d'informations** sur le coût des services de transfert dans les Ambassades, les consulats, les médias ethniques et financiers, dans l'optique de garantir la transparence et la prise de conscience sur le marché; et iii) de l'information et **de la sensibilisation** des marchés financiers.

La formalisation des transferts peut aussi être améliorée par le biais d'un meilleur accès des migrants à des services financiers, de l'ouverture de comptes bancaires de base aux migrants ou de la délivrance de **cartes d'identité** appropriées à ces personnes sans tenir compte de leur statut légal. Puisque ledit statut pourrait dans certains cas être incompatible avec les dispositions internationales contraignantes protégeant les réfugiés et les demandeurs d'asile, des alternatives plus souples doivent être envisagées pour donner à tous les migrants un accès minimal aux services bancaires, indépendamment de leur statut légal dans le pays hôte. Il ne faudrait pas non plus négliger l'aspect sécuritaire lié à l'identification des clients, à la lutte contre le blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

D'autres sujets du document de travail avaient traité à l'assouplissement du contrôle des changes, à la formalisation de canaux informels, à l'octroi d'avantages fiscaux et autres privilèges réservés aux émetteurs de fonds.

(72) Voir ci-dessous les questions transversales, causes profondes de la migration, droits de l'homme et genre.

– *Discussion générale*

Les participants ont reconnu de manière générale le lien positif qui existe entre la réduction des coûts de transfert, l'amélioration de la formalisation des transferts et l'impact potentiel de développement (73). Ils ont aussi discuté du «juste coût» des transferts de fonds, reconnaissant qu'il peut varier avec la quantité des flux, la destination ou la commission de change, étant entendu que l'utilisation de nouvelles technologies peut faire baisser les coûts. Les participants ont relevé par ailleurs que la réduction des coûts de transfert pourrait profiter à tous les types de transfert de petits montants, générant ainsi un impact positif sur le développement.

a) Sur l'augmentation de la concurrence sur le marché des transferts de fonds

Une concurrence accrue peut entraîner une baisse des coûts, mais elle peut aussi augmenter les services financiers disponibles en les rapprochant des clients, ce qui peut accélérer la formalisation. En conséquence, les participants ont souligné qu'il était important pour les pays de ne pas imposer de monopoles en matière de transferts de fonds, mais plutôt d'essayer de niveler le terrain en vue d'un marché compétitif, réalisable, efficace, transparent, accessible et sûr, sans toutefois éluder le volet sécuritaire. Les participants ont aussi fait valoir le besoin de mettre en œuvre un arsenal réglementaire spécifique; autrement dit, les gouvernements doivent reconnaître que le marché des transferts est un marché à part, moins rigoureux que celui de la banque certes, mais dont ils doivent favoriser l'essor. Les discussions ont par ailleurs fait ressortir la nécessité d'étudier davantage le comportement des émetteurs de fonds et l'utilisation des canaux informels.

Le lien positif qui existe entre la réduction des coûts de transfert, l'amélioration de la formalisation des transferts et l'impact potentiel de développement

Niveler le terrain en vue d'un marché compétitif, réalisable, efficace, transparent, accessible et sûr

(73) Un des exemples d'accroissement des transferts de fonds pour le développement a été donné par une présentation sur les opérations de rapprochement des fonds. (Pour plus d'informations sur les rapprochements des fonds voir le thème 3). Notons ici que le rapprochement des fonds peut à son tour créer des avantages pour que plus d'acteurs financiers puissent entrer sur le marché des transferts de fonds et y accroître de ce fait la concurrence et réduire le coût des transferts.

b) Sur les nouvelles technologies

L'utilisation de nouvelles technologies (Internet, téléphones mobiles, cartes prépayées) peut, comme l'ont démontré maints pays, réduire les frais d'expédition des fonds de manière significative et conférer aux «émetteurs» comme aux «bénéficiaires» de fonds un meilleur accès à des services financiers. Les nouvelles technologies peuvent également faciliter certaines transactions, par exemple effectuer un transfert unique pour de multiples bénéficiaires. Elles peuvent aussi aider à améliorer les systèmes de paiements existants. Pour être utilisées sur le marché des transferts de fonds, ces technologies devraient faire l'objet de partenariats entre le public et le privé en vue de l'assouplissement des coûts et d'un meilleur accès de divers acteurs à ces services. Les gouvernements doivent par ailleurs sensibiliser leurs partenaires sur ce potentiel et – le cas échéant en concertation avec les bailleurs de fonds – aider au développement de synergies entre les divers intervenants. Certains pays ont souhaité vivement poursuivre leur partage d'expériences sur ce point, par exemple par l'entremise du site Internet du FMMD. L'utilisation de cette technologie doit cependant faire l'objet d'un contrôle adéquat.

Elles peuvent aussi aider à améliorer les systèmes de paiements existants

c) Sur les accords de corridor

Des exemples montrent que le coût des transferts a énormément baissé grâce à des accords entre banques centrales, ce qui a aussi permis à davantage d'institutions financières d'entrer sur ce marché, même si la plupart des acteurs ne l'ont pas encore fait. Pour que ces corridors soient effectifs, les participants ont souligné qu'il est nécessaire de disposer d'un système efficace de paiement à un niveau national (car ce n'est pas tout le monde qui envoie l'argent vers la capitale) avec des interconnexions internationales et régionales (74). Une autre suggestion a été d'étendre la *zone unique de paiement en euros* aux pays en développement.

Que le coût des transferts a énormément baissé grâce à des accords entre banques centrales

Certains gouvernements encouragent aussi les banques commerciales locales à ouvrir des agences à l'étranger, mais parfois ces acteurs sont réticents à l'égard des coûts anticipés et des profits limités, puisque la taille d'un marché influe également sur la motivation à y pénétrer. Les pays participants ont en outre suggéré une réduction du coût d'établissement des succursales dans

(74) On a relevé que la réduction des coûts profitait à tous les types de transferts, pas uniquement aux transferts de fonds mais aussi aux investissements.

leur juridiction. Plusieurs participants ont fait valoir la solution alternative par laquelle des acteurs financiers du pays du bénéficiaire établissent des partenariats avec les banques locales des pays d'émission, ce qui pourrait fournir plus de facilités bancaires pour les émetteurs de fonds. On a relevé des exemples de gouvernements aidant les banques locales à créer des partenariats avec des banques commerciales basées dans les pays de transfert autant que les banques utilisant le réseau consulaire pour mettre sur pied les agences à l'étranger. On a également mentionné le cas des institutions financières des pays d'expédition des fonds ayant les agences dans les pays de destination (75).

d) Sur la littérature financière : motivations, dissémination de l'information et sensibilisation

Les participants ont reconnu l'utilité **d'un programme de littérature financière** susceptible de familiariser les émetteurs comme les bénéficiaires de fonds avec les canaux formels de transferts de fonds, d'épargne, des opportunités d'investissement, etc. en tenant compte du genre et plus généralement en s'assurant que le programme a pour objectif d'arriver aux bénéficiaires. Ces programmes confèrent aux émetteurs de fonds une meilleure connaissance et une habitude des opérations de transferts d'argent.

Des programmes similaires doivent être appliqués avant le départ des migrants des pays d'origine, quelquefois dans le cadre de partenariats entre le gouvernement et d'autres parties prenantes. Certains pays utilisent également leur réseau consulaire pour mettre à la disposition de leurs ressortissants vivant à l'étranger des informations sur l'utilisation de canaux formels de transfert d'argent qui bénéficieraient d'exonérations fiscales dans le pays d'origine et l'ouverture de comptes d'épargne à l'étranger. Les participants ont aussi souligné que les transferts d'argent constituent une initiative privée, et, de ce fait, ne sauraient être imposés par les gouvernements, tant il est vrai que les investissements et l'épargne sont orientés là où ils s'avèrent plus productifs. À cet égard, des «success stories» existent et devraient faire école. Certains pays ont d'ailleurs mis sur pied des mesures incitant leurs migrants à l'étranger à utiliser des mécanismes formels comme les systèmes de micro-pension ou l'épargne locative, alors que d'autres pays permettent à leurs

Un programme de littérature financière susceptible de familiariser les émetteurs comme les bénéficiaires de fonds avec les canaux formels de transferts de fonds, d'épargne, des opportunités d'investissement

(75) Voir ci-dessous les questions transversales, causes profondes de la migration, droits de l'homme et genre.

migrants d'ouvrir des comptes d'épargne en devises étrangères dans le pays d'origine. D'autres options proposées en matière de promotion de la formalisation avaient pour but d'encourager le virement direct des salaires sur les comptes bancaires et de proposer des avantages fiscaux dans le pays d'expédition des fonds.

Il se pose également le problème de la capacité des émetteurs ou des bénéficiaires d'argent, qui, s'ils n'ont pas accès au téléphone portable, pourraient donc ne pas tirer avantage des opportunités offertes par les nouvelles technologies et la réduction des coûts. De plus, la situation des personnes n'ayant pas accès aux banques est la plus préoccupante car elle concerne la majorité de la population mondiale. Elle devrait donc être prise en considération puisque même si le transfert se faisait gratuitement, ces personnes n'en tireraient pas avantage.

Les participants ont également insisté sur le besoin **de disséminer l'information** aux émetteurs et aux bénéficiaires de fonds, laquelle dissémination aurait pour but d'accroître la transparence sur le marché des transferts des fonds car le client est au courant des prix pratiqués. Tous les acteurs ont un rôle à jouer, y inclus les gouvernements, les agences bilatérales ou multilatérales, le secteur privé et la société civile (ONG, Association des migrants, etc.).

Afin **de sensibiliser le secteur public**, les participants ont relevé que les gouvernements devraient faire de la vulgarisation des informations sur les transferts d'argent un objectif politique clair. Ils devraient informer les institutions financières qui, autrement, risquent de ne pas vouloir entrer dans le marché des transferts de fonds, à cause d'un retour sur investissement limité. Les gouvernements peuvent insister sur le fait que le nombre de transactions pourrait être élevé en dépit de ce faible retour sur investissement. Les institutions financières doivent aussi promouvoir des partenariats dans le cadre de leurs programmes sociaux. Les participants ont également souligné la nécessité d'encourager des partenariats entre les différents acteurs intervenant dans la transaction comme les services postaux, les institutions de micro-finance qui doivent s'étendre sur le plan géographique et mieux atteindre les endroits pauvres et isolés. Il faudrait aussi prendre en considération le fait que dans certains pays, les institutions de micro-finance (IMF) n'ont peut-être pas la capacité institutionnelle ou les moyens d'entrer sur le marché. Certains participants ont discuté de la possibilité d'explorer de possibles partenariats concernant le rôle que les IMF peuvent jouer dans la formalisation des canaux de transfert d'argent.

e) Sur les cartes d'identification des migrants

Les pays d'origine qui mettent à la disposition de leurs ressortissants **des cartes consulaires** pour leur permettre d'avoir accès aux canaux bancaires formels à l'étranger pensent que ce système est un succès et un bon outil d'intégration réussie du migrant dans le pays d'accueil. On a suggéré que ce point soit inclus dans les futurs accords de migration circulaire. En outre, hormis les bénéfices potentiels d'un tel système, il paraît évident que certains migrants, à l'instar des réfugiés ou des chercheurs d'asile, auront des difficultés à se rapprocher des officiels de leur pays d'origine, et plusieurs pays d'origine n'offrent pas de cartes consulaires à leurs migrants. Par ailleurs, la carte étant destinée à tous les migrants quel que soit le statut légal des uns et des autres, l'emploi sur le marché informel pourrait être encouragé. Les discussions n'ont pas permis d'épuiser cette question.

f) Autres points débattus

Certains participants ont proposé d'étudier de manière plus substantielle le comportement de l'émetteur et de mettre en évidence le schéma des transferts de fonds qui ferait ressortir les données sur les montants réels expédiés, étant entendu que beaucoup de petits montants ne sont pas enregistrés (même si les transferts informels peuvent être étudiés par les questionnaires ménage). Les participants ont aussi souhaité la poursuite des échanges de bonnes pratiques. Un exemple intéressant en est la décision de 2006, lorsque les pays les moins avancés ont organisé au Bénin une conférence pour créer un observatoire international de transferts de fonds afin de promouvoir les meilleures pratiques, de contrôler les efforts faits contre le blanchiment d'argent et de propager les informations sur les transferts de fonds.

Étudier de manière plus substantielle le comportement de l'émetteur et de mettre en évidence le schéma des transferts de fonds

– Recommandations et actions proposées

S'agissant de la réduction *du coût des transferts de fonds et de l'amélioration de leur formalisation*, les participants ont proposé que les actions suivantes soient suivies par les gouvernements :

1. **la promotion de la concurrence** sur le marché des transferts de fonds i) en évitant des situations de monopoles et en promouvant des partenariats permettant à davantage d'acteurs d'entrer sur ce marché, grâce à plus de souplesse en matière de réglementation des transferts de fonds, laquelle souplesse devrait tenir compte de l'impératif de sécurité dans ces transactions (en l'occurrence la lutte contre le blanchiment d'argent ou le finan-

gement du terrorisme) et ii) en s'engageant en concertation avec les institutions financières à sensibiliser les uns et les autres à l'importance de ces transferts de fonds.

2. la facilitation des transferts par le biais de la promotion de partenariats entre :

- les banques commerciales, les opérateurs de transferts financiers et les institutions de micro-finance;
- les banques commerciales du pays de l'émetteur et celles du pays du bénéficiaire;
- les banques centrales des pays d'accueil des émetteurs et celles des pays des bénéficiaires, afin d'améliorer les modes de paiement et de règlement.

3. la mise en œuvre de programmes d'alphabétisation financière à l'intention des émetteurs et des bénéficiaires des transferts de fonds (qui feraient l'objet de communication au migrant avant son départ de son pays d'origine) et **la diffusion transparente des informations** sur les frais de transferts.

4. la promotion de partenariats public/privé pour l'utilisation de nouvelles technologies censées faciliter les transferts de fonds et en réduire le coût.

5. la promotion de la recherche sur le comportement des émetteurs.

Thème 2 – Augmenter le micro-impact des transferts sur le développement

Au delà de la formalisation, des options spécifiques, des outils et des motivations peuvent générer des avantages plus substantiels et soutenus pour les bénéficiaires et la communauté tout entière. Cela peut-être dû aux transferts eux-mêmes (le cas du plan de micro-pension) ou permettre de mobiliser l'épargne afin d'entreprendre des investissements productifs (entrepris par un migrant ou un entrepreneur local).

Le thème 2 portant sur l'augmentation de l'impact microéconomique des transferts de fonds a été traité lors de la *session 2.2*, dont le panel était constitué des personnalités suivantes :

Président : M. Carlos Gonzalez Gutierrez, Directeur exécutif de l'Institut des Mexicains de l'Étranger (IME)

Orateur : M. Arun Kashyap, Conseiller, Développement du Secteur Privé, Groupe de Renforcement des Capacités/Département du Secteur privé du PNUD

suite : voir page suivante

Participant : M^{me} Manuela Ramin-Osmundsen, Coordinatrice de projet pour la Migration Internationale et le Développement au Ministère des Affaires étrangères de Norvège

Participant : M^{me} Anne-Françoise Lefèvre, Conseiller du Président du Comité de Gestion du World Savings Banks Institute

Rapporteur : M. Seringe Dieye, Directeur de la Chancellerie au Ministère des Affaires étrangères du Sénégal

Le document de référence (76) sur lequel était basée la discussion, a couvert les thèmes principaux et les résultats ci-après :

Les pays des bénéficiaires doivent développer des politiques et des partenariats permettant de créer et de mettre en œuvre **des outils innovants et inclusifs, des options et des primes** au niveau local et national en partenariat avec les gouvernements des pays d'accueil des émetteurs, les organisations multilatérales, le secteur privé, la diaspora et les autres parties prenantes et, de s'assurer que toutes ces politiques sont à la portée des pauvres, des zones rurales et qu'elles répondent aux critères de genre.

Au delà de la consommation, les transferts d'argent sont essentiellement utilisés aujourd'hui dans la mise en place d'infrastructures physiques, à l'image de la construction des écoles et des cliniques, plutôt que d'être orientés dans des investissements productifs. Ceci peut être le reflet d'une faible gouvernance économique, de capacités limitées, de marchés financiers et institutions financières mal développés, de barrières politiques, réglementaires et commerciales et d'un accès limité à des services financiers. Le défi pour des gouvernements est donc de renforcer les politiques publiques qui peuvent servir de catalyseur à la mise au point de nouveaux produits et services financiers sensibles et créer des marchés et des mécanismes efficaces susceptibles de garantir la participation équitable des populations vulnérables. Les gouvernements devraient promouvoir **l'égalité des chances** en termes d'incitations et de règles destinées aux institutions bancaires et non-bancaires engagées dans des opérations de transferts d'argent et établir des partenariats secteur public secteur privé qui permettront de gérer le risque et d'encourager le secteur privé à accéder à ce nouveau marché.

Pour ce faire, les gouvernements devraient également relever des défis spécifiques de renforcement des **capacités** de ces établissements financiers et satisfaire au mieux les besoins et les demandes des émetteurs et des bénéficiaires des transferts de

Devraient promouvoir l'égalité des chances en termes d'incitations et de règles destinées aux institutions bancaires et non-bancaires engagées dans des opérations de transferts d'argent

(76) Voir document de référence 2.2 « Accroître l'impact des transferts sur le développement » en Annexe.

fonds (y compris les associations des villes natales) au niveau microéconomique et méso-économique. De tels dispositifs devraient en outre tenir compte de la dimension genre (cf. ci-dessous).

Les gouvernements peuvent mettre en œuvre des politiques et pratiques attractives et utiliser les transferts collectifs, les soutiens de la diaspora et les associations des villes natales pour aider les migrants à réaliser des projets sociaux, infrastructurels et économiques dans leurs pays d'origine.

Inclure les transferts de fonds dans le processus de planification des objectifs de développement du gouvernement du pays du bénéficiaire

Inclure les transferts de fonds dans le processus de planification des objectifs de développement du gouvernement du pays du bénéficiaire (PDN, DSRP, etc.) multiplierait non seulement leur potentiel de développement mais permettrait également à des gouvernements de mobiliser le soutien technique des organismes internationaux et des bailleurs de fonds susceptibles de renforcer ce lien. Puisque les transferts de fonds ne font pas actuellement partie intégrante des stratégies de développement national dans les pays d'origine des migrants, une recherche plus empirique est nécessaire pour l'accroissement effectif des développements liés aux transferts de fonds des migrants au niveau local et national.

Les femmes en particulier ont des modèles de transferts différents de ceux des hommes et tendent à accorder la priorité à divers types de consommation, d'investissements et d'épargne

Dans ce contexte, une attention particulière devrait être portée au genre, car les femmes (77) en particulier ont des modèles de transferts différents de ceux des hommes et tendent à accorder la priorité à divers types de consommation, d'investissements et d'épargne. Les gouvernements devraient **renforcer les capacités des femmes afin qu'elles accèdent à des opportunités de production aussi bien qu'à des ressources en capitaux, aux ressources financières et aux services et améliorent leurs qualifications en vue de contrôler effectivement le revenu supplémentaire et de prendre des décisions** afin de maximiser l'impact microéconomique des transferts.

– Discussion générale

Un premier point abordé pendant la discussion était le risque que les transferts de fonds ne créent une dépendance pour les bénéficiaires. À cet égard, la plupart des participants ont soutenu le point de vue selon lequel même si les transferts peuvent réduire la pauvreté et accroître la consommation, des efforts de développement doivent être soutenus pour mettre en place une

(77) Voir ci-dessous les questions transversales, genre.

structure à même de permettre à ces transferts de bénéficier au mieux au développement. Les transferts sont des flux privés (78) dont l'attribution pour le développement ne peut pas être dirigée mais seulement « motivée » entre autres par les options financières ou un bon environnement commercial.

Compte tenu de ce qui précède, on a relevé que les transferts de fonds peuvent améliorer l'accès des parents à des services de santé ou à une éducation de qualité. Tandis que les participants soulignaient que ces services devraient être considérés comme des investissements, ils ont également noté que la raison pour laquelle les gens assignent une partie de leurs transferts à ces services plutôt qu'à l'épargne ou à un investissement « productif », est parfois due à la différence en termes de qualité qui existe entre l'éducation et les services de santé publics ou privés. C'est un point clé de développement, qui rappelle aux participants que les transferts de fonds ne sauraient se substituer aux gouvernements en matière de développement national.

Tout en reconnaissant que la Communauté Internationale pour le Développement en est toujours à l'étape d'apprentissage par l'action pour ce qui est des efforts visant à allier les transferts de fonds et le développement, les participants ont souligné les points suivants :

a) Sur la diversification de l'offre de services financiers

Les participants ont échangé sur les méthodes à utiliser par les gouvernements afin de lever les barrières et de créer un environnement de concurrence efficace et équitable pour que le secteur privé puisse mettre en place des outils financiers novateurs afin de satisfaire la demande des bénéficiaires des fonds transférés au niveau local et international. Même si ce ne sont pas tous les migrants et leurs familles qui doivent devenir investisseurs, l'accès aux institutions financières locales leur fournirait également une occasion d'épargner qui, en principe, pourrait constituer une source de financement des projets locaux.

La Communauté Internationale pour le Développement en est toujours à l'étape d'apprentissage par l'action pour ce qui est des efforts visant à allier les transferts de fonds et le développement

De lever les barrières et de créer un environnement de concurrence efficace et équitable pour que le secteur privé puisse mettre en place des outils financiers novateurs

(78) Voir ci-dessous, questions transversales, causes profondes de la migration et droits de l'homme.

Les partenariats public/privé peuvent assurer une transition en douceur de l'informel vers le formel

Au delà des points liés à la formalisation des transferts discutés ci-dessus, le rôle des gouvernements est aussi d'assurer un environnement juridique stable, neutre sur le plan technologique et de supprimer les barrières commerciales. Les partenariats public/privé peuvent assurer une transition en douceur de l'informel vers le formel tout en augmentant l'accès aux produits financiers associés à ces transferts. Sans nécessairement les créer lui-même, le gouvernement devrait penser à intervenir pour diriger la création des outils lorsque le secteur privé ne le fait pas (par exemple, quand la demande est insuffisante mais le service est stratégiquement nécessaire). En outre, les gouvernements devraient inciter le secteur privé à accéder à ce marché en en faisant un objectif clair de politique publique, en instaurant un climat de confiance parmi les partenaires locaux et en créant des systèmes d'incitations pour des partenariats pluriels. On a vu des exemples de gouvernements s'associant avec le secteur privé afin de mettre en place un plan d'épargne des fonds transférés, lesquels ont été utilisés pour contracter des assurances sur l'habitat ou sur la vie (obsèques) et pour des produits de micro-finance tels les micro-pensions, l'épargne, la micro-assurance, etc. En outre, les gouvernements des pays des émetteurs et des bénéficiaires devraient mettre en place des régimes d'imposition clairs car ceux des pays d'accueil des émetteurs peuvent jouer un rôle clé dans le passage des circuits informels de transfert aux circuits formels et même encourager l'appui des projets de développement dans les pays des bénéficiaires.

b) Sur le renforcement des capacités et l'amélioration (79)

Financiers en renforçant les capacités des émetteurs et/ou des bénéficiaires des fonds, aussi bien que des établissements appropriés

Les participants ont souligné l'importance de profiter pleinement des pratiques existantes et des biens et services financiers en renforçant les capacités des émetteurs et/ou des bénéficiaires des fonds, aussi bien que des établissements appropriés, et en améliorant la diffusion de la connaissance et de l'information financière. Les capacités humaines dans le secteur financier doivent être améliorées pour assurer un réseau compétent d'intermédiaires financiers, et certains fonctionnaires des consulats et des Ambassades doivent être formés pour pouvoir fournir des informations exactes sur les investissements intéressants et l'appui aux projets de développement dans le pays d'origine. Les pays donateurs et les agences peuvent jouer un rôle important à cet égard, et certains se sont déjà engagés à sensibiliser les pays

(79) Voir ci-dessous, questions transversales, causes profondes de la migration et droits de l'homme.

des bénéficiaires sur les avantages potentiels que les transferts de fonds peuvent avoir sur le développement.

c) Sur les transferts collectifs

Étant donné que les transferts de fonds sont privés, les participants ont discuté de la manière de passer de l'investissement individuel à l'investissement collectif, lequel est encore limité aujourd'hui. Il est utile pour les pays bénéficiaires de maintenir des liens forts et une confiance mutuelle entre la diaspora et les gouvernements des pays d'origine. Les réseaux consulaires de ces derniers ont un rôle à jouer, puisqu'ils connaissent les migrants à l'étranger et peuvent par conséquent les informer des opportunités dans le pays d'origine et améliorer leur intégration (en partant du principe qu'ils seront alors mieux placés pour aider leurs communautés d'origine) (80). On a constaté, alors que les expériences des «fonds d'assortiment» étaient limitées, que le modèle présente une relation de coopération fructueuse entre les gouvernements des pays d'origine et la diaspora, et accroît les efforts du secteur privé visant à impulser le développement au niveau local.

Les réseaux consulaires de ces derniers ont un rôle à jouer, puisqu'ils connaissent les migrants à l'étranger et peuvent par conséquent les informer des opportunités dans le pays d'origine et améliorer leur intégration

Deux éléments ont été proposés : d'abord, le perfectionnement (ou la création) de structures intermédiaires de gestion sur le terrain et la coordination des investissements collectifs; ensuite la nécessité de passer d'un investissement privé à un investissement collectif et national. Un autre élément important est l'existence de l'allégement fiscal ou la mise au point de préférences permettant de soutenir ces initiatives dans le pays.

d) Sur l'harmonisation

Les participants ont souligné la nécessité de continuer dans le droit fil de la Déclaration de Paris relative au renforcement et à l'utilisation des capacités nationales pour faire des transferts une partie intégrante des stratégies de développement national. Les gouvernements des pays «bénéficiaires» auraient ainsi l'assurance que les projets entrepris sur financement externe font partie intégrante d'une plus grande approche sectorielle de développement. Pour ce faire, il conviendrait de renforcer les capacités, de sensibiliser les migrants et de procéder à une meilleure diffusion de l'information parmi les acteurs de développement.

(80) Pour plus d'informations, voir thème 4 «Travailler avec la diaspora pour le développement».

e) Sur les relations de genre et de famille (81)

Les participants ont discuté du volet «genre» des transferts de fonds développé dans le propos introductif, même s'il est établi que les institutions financières du secteur privé peuvent éprouver quelques difficultés à mettre en place des outils spécifiques au genre.

*Mieux comprendre
l'impact des transferts
de fonds sur les
enfants*

Les participants ont, entre autres, relevé la nécessité de mieux comprendre l'impact des transferts de fonds sur les enfants. S'il est vrai que les enfants peuvent profiter d'une meilleure santé et jouir d'un meilleur accès aux services de santé et d'éducation, ils souffrent également de l'absence de contact direct avec un proche parent (un ou les deux parents). Il faudrait pousser la recherche sur cet aspect et développer les services locaux qui peuvent prévenir ou atténuer à tout le moins l'impact négatif de la migration et des transferts de fonds sur les enfants.

f) Autres points débattus

Les participants ont souligné que les transferts de fonds étaient également essentiels dans des situations post-conflit ou dans des situations de reprise après une catastrophe naturelle (82), car ces mouvements de capitaux réduisent la vulnérabilité, un élément qui devrait être mieux pris en compte par les acteurs humanitaires lors des opérations de soulagement.

Les participants ont également fait état de la contradiction et de la difficulté qu'il y a à compter sur des transferts effectués par des migrants irréguliers pour financer des projets de développement dans leurs pays d'origine, car leur situation est vulnérable dans le pays d'accueil, ce qui contredit la perception traditionnelle de la stabilité des flux de transferts.

Même si des recherches ont déjà été menées ou sont en cours, les participants ont manifesté le besoin de creuser davantage le sillon, avec la mise en place préalable d'une batterie de mesures incitatives et réglementaires devant permettre d'une part aux transferts de fonds d'améliorer l'investissement, et d'autre part, l'évolution des modèles de transferts d'une génération à l'autre, sans oublier la manière dont l'émetteur et le bénéficiaire perçoivent les transferts de fonds. Selon les participants, la recherche devrait également être axée sur les activités de terrain au lieu d'être cantonnée à la théorie.

(81) Voir ci-dessous les questions transversales, genre.

(82) Voir ci-dessous les questions transversales, droits de l'homme.

– *Recommandations et actions proposées*

Pour établir l'impact positif des transferts sur le développement au plan microéconomique, les participants ont proposé les actions suivantes aux gouvernements :

1. Permettre une fourniture diversifiée par le secteur privé de services financiers (micro-finance, micro-pension, opportunités d'investissement, etc.) aux transferts des émetteurs et des bénéficiaires de fonds, par exemple : à travers la création de partenariats à multiples parties prenantes, en intervenant lorsque c'est nécessaire pour s'assurer que le service existant est entièrement mis à la disposition des personnes concernés et que celle-ci les utilisent de manière effective.

2. Mettre sur pied des structures d'intermédiation pour la gestion sur le terrain des investissements des migrants dans le pays d'origine, prenant en compte l'approche graduelle nécessaire de l'investissement individuel à l'investissement collectif, local et national.

3. Mettre en œuvre des programmes d'alphabétisation financière et une meilleure information sur les services financiers aux émetteurs et bénéficiaires de fonds.

4. Soutenir la recherche sur les outils et motivations à mettre en place par le gouvernement afin de transformer les transferts de fonds en investissements, aussi bien que l'impact des transferts sur la situation des femmes et des enfants.

Thème 3 – Augmenter le micro-impact des transferts sur le développement

Même si les transferts de fonds sont des flux privés par nature et ont une destination privée, ils ont également un impact microéconomique à même d'apporter des bénéfices potentiels au développement (par exemple en améliorant l'accès au financement international, le taux de solvabilité, la titrisation ou l'émission de titres de la diaspora). D'autre part, face à des gros flux financiers entrants, les gouvernements doivent développer des politiques appropriées pour empêcher leur impact négatif possible sur l'économie locale.

Accroître le micro-impact des transferts de fonds sur le développement a été surtout traité dans la *session 2.3*, dont le panel comprenait :

Président : S.E. M^{me} Margarita Escobar, Vice Ministre des Relations Extérieures du Salvador

suite : voir page suivante

Orateur : M. Dilip Ratha, Économiste Senior à la Banque Mondiale
Participant : M^{me} Ayse Elif Talu, Département des transferts de la Banque Centrale de Turquie
Participant : M. Marin Molosag, Vice Gouverneur, Banque Nationale de Moldavie
Rapporteur : M^{me} Maria João Azevedo, Chef de Division au Département des Relations Internationales, Banco de Portugal

Les transferts de fonds peuvent augmenter les niveaux de revenu par habitant et réduire la pauvreté

Le document de référence (83) sur lequel était basée la discussion, a couvert les thèmes principaux et les conclusions ci-après :

Les transferts de fonds peuvent augmenter les niveaux de revenu par habitant et réduire la pauvreté (84). Néanmoins, leur impact sur la croissance à long terme est peu concluant : ils peuvent accroître la consommation ou permettre de financer l'éducation, la santé et l'investissement, mais d'autre part, les sorties massives des travailleurs peuvent réduire la croissance. Il est également difficile de démontrer leur effet sur la croissance, car leur impact sur les capitaux humains et productifs peut seulement être mesuré au bout d'une période longue; et il est difficile d'établir une corrélation sur le temps entre la croissance et les transferts. Quoi qu'il en soit, les transferts sont plus efficaces dans un environnement où on pratique une bonne politique de développement.

De larges flux de transferts peuvent avoir des impacts négatifs tels que l'appréciation de taux de change et la réduction de la compétitivité à l'export

De larges flux de transferts peuvent avoir des impacts négatifs tels que l'appréciation de taux de change et la réduction de la compétitivité à l'export (85). Les gouvernements doivent donc concevoir des politiques telles que les mesures fiscales, l'intervention sur les marchés de devises étrangères, etc. pour les «stériliser» comme une réponse à court terme, mais la réponse la plus appropriée devrait plutôt être d'adopter des politiques de réformes structurelles à long terme afin d'accroître la productivité de la main d'oeuvre et la compétitivité nationale, tenant compte des priorités de développement national et de l'étape de développement du pays.

(83) Voir le document de référence 2.3 «Augmenter le macro-impact des transferts de fonds sur le développement» en annexe.

(84) Voir ci-dessous les questions transversales, causes profondes de la migration.

(85) Puisque les transferts tendent à être relativement stables sur de longues périodes, l'effet «*Dutch disease*» des transferts est un moindre souci que celui relatif à la manne des ressources naturelles. Le terme «*Dutch disease*» se réfère à l'appréciation des devises résultant d'un accroissement des flux entrants des devises étrangères, ce qui pousse les exportations du pays à être moins compétitives sur le marché international.

Les gouvernements des pays de réception et les institutions financières peuvent accroître des transferts pour améliorer la **solvabilité du pays** et pour accroître de ce fait leur accès aux marchés internationaux des capitaux pour financer les infrastructures et autres projets de développement (l'indicateur d'endettement augmenterait de manière significative si les transferts de fonds étaient pris en compte, ce qui n'est pas généralement fait par les agences de notations internationales importantes). Les gouvernements devraient par conséquent améliorer la collecte des données relatives aux transferts et améliorer l'utilisation des flux formels. De plus, bien que les transferts de fonds n'appartiennent pas à la banque, ils permettent d'accéder à la devise étrangère, et les flux de transferts futurs peuvent être utilisés pour la **titrisation** d'opérations (86). Ceci pourrait permettre à la banque d'entreprendre des projets ayant des retours économiques bas, mais avec un impact social élevé. D'ailleurs, en établissant un historique de crédit, la titrisation accroît la capacité et réduit le coût d'accès dans les marchés futurs. Ces opérations peuvent financer les projets portés sur les besoins des migrants (en l'occurrence construire des maisons pour leur retour), qui pourraient créer plus d'incitations pour des transferts formels.

Les gouvernements et les établissements financiers privés et non-privés dans des pays de réception peuvent collecter des fonds de la diaspora en émettant des **emprunts obligataires** pour la diaspora et financer des projets d'investissement. Ces fonds peuvent être collectés à un coût bas, «la diaspora pouvant fournir un «escompte» sur de telles obligations pour raisons patriotiques car, étant plus familier avec leur pays d'origine, ils voudront y investir.

Les pays donateurs et la communauté internationale pour le développement peuvent fournir l'assistance technique aux pays en développement et aider à mettre sur pied les structures de titrisation des fonds et à obtenir de meilleures notes de solvabilité.

Les gouvernements des pays de réception et les institutions financières peuvent accroître des transferts pour améliorer la solvabilité du pays

Les flux de transferts futurs peuvent être utilisés pour la titrisation d'opérations

En émettant des emprunts obligataires pour la diaspora et financer des projets d'investissement

(86) Il est important de noter que la structure de la titrisation n'affecte pas les flux de transferts au niveau du bénéficiaire final, car les transactions de fonds permettent à la banque d'avoir de la devise étrangère et de créer immédiatement un passif en termes de monnaie locale. La structure de la titrisation n'absout pas la banque de ce passif, de plus, le montant de d'obligations peut juste être une petite fraction du transfert qui passe dans la banque.

– *Discussion générale*a) *Le macro-impact des transferts*

Néanmoins, la recherche montre que les transferts pris en globalité sont stables et restent significatifs sur de longues périodes

Les participants ont commencé à discuter de la planification de la politique économique, c'est-à-dire le fait que les flux de transferts peuvent diminuer avec le temps à cause du ralentissement de l'activité économique dans les pays d'accueil ou à cause d'une plus grande intégration des migrants dans le pays d'accueil. Des transferts ont aussi été perçus par quelques participants comme étant volatiles, car ils dépendent de décisions individuelles. Néanmoins, la recherche montre que les transferts pris en globalité sont stables et restent significatifs sur de longues périodes – même si leur proportion au revenu des migrants diminue, la motivation de transfert d'argent change et la nature et la stabilité de flux individuel change (par exemple quand les transferts de fonds se transforment en investissements, ils sont plus volatiles et pro-cycliques).

Les transferts accroissent également les réserves en devises étrangères du pays, ce qui peut protéger le pays contre la crise financière et faciliter les imports. Par conséquent, certains pays bénéficiaires autorisent l'ouverture des comptes courants en devises étrangères dans les banques locales et quelques fois, ils utilisent ces épargnes pour financer les projets de développement.

b) *Sur les effets négatifs des transferts de fonds (87)*

Leur impact positif par conséquent dépend de l'existence d'un secteur privé domestique solide.

Alors que les transferts et la consommation pourraient booster la croissance, ils peuvent aussi être néfastes, dépendant du vaste contexte économique du pays bénéficiaire. Par exemple, l'argent utilisé pour la consommation peut, dans certains pays, permettre en majorité l'achat des biens importés, ce qui limite la contribution au développement de l'économie nationale. Ceci est un autre exemple de ce qui peut arriver lorsqu'il y a absence d'infrastructures adéquates pour faire le lien entre les transferts et le développement équitable. Leur impact positif par conséquent dépend de l'existence d'un secteur privé domestique solide.

En réponse aux impacts négatifs d'importants flux de transferts de fonds, les participants ont reconnu qu'il était difficile de résoudre le problème relatif aux effets d'appréciation de devise des transferts de fonds par des techniques de stérilisation sur le long terme, car cela est coûteux et insoutenable. Par conséquent,

(87) Voir ci-dessous les questions transversales, genre.

ceux-ci devraient être accompagnés de réponses structurales à long terme.

c) Sur l'amélioration de la solvabilité des pays

Des exemples ont été présentés où les pays avaient amélioré leur solvabilité en incluant des transferts de fonds dans leurs calculs de ratio d'endettement. La réputation de solvabilité améliorée donne accès à plus d'investisseurs potentiels (abaissant par conséquent des coûts dus à la concurrence) et permet à un pays de faire appel aux crédits. Cela améliore aussi l'estimation des acteurs dépendants dans le pays. Cette stratégie a été recommandée en particulier pour les pays pauvres qui ont une solvabilité réduite ou pas du tout, mais qui bénéficient néanmoins d'importants apports.

d) Sur la titrisation

La titrisation des flux de transferts futurs a été débattue, et on a considéré que c'était un outil pour avoir accès à une source externe pour financer le développement (88) et pour établir un historique de crédit pour des emprunts futurs. Alors que plusieurs pays et institutions financières ont déjà mis sur pied des opérations de titrisation à grande échelle, on estime que leur potentiel est plus large et pourrait atteindre jusqu'à 30 milliards de dollars par an à travers le monde. Certains participants ont exprimé un intérêt sur ce point.

Un outil pour avoir accès à une source externe pour financer le développement

La titrisation est possible seulement à la fin de la chaîne de transfert, et si la notation de l'institut financier en monnaie locale est supérieure à celui du gouvernement. De plus, la titrisation requiert l'existence d'un secteur financier sain et un canal formel de transfert de fonds (89). Cela requiert également que les autorités financières et autres autorités soient plus familières avec les transferts et l'impact de leur potentiel de développement. Les donateurs internationaux peuvent jouer le rôle de catalyseurs, en soutenant la crédibilité financière de ces opérations.

(88) En sécurisant les flux de transferts, la devise étrangère circule à travers un véhicule offshore spécial qui allège la transfert et le risque de convertibilité pour l'investisseur; par conséquent, le taux est généralement meilleur que le taux plafond du pays. De plus, puisque le transfert reçu par la banque est couramment mieux coté en devise locale; les migrants ne courent pas le risque que leur banque devienne insolvable.

(89) Les *success stories* de la titrisation peuvent aussi être une motivation pour entrer sur le marché des transactions.

e) Sur les emprunts obligataires de la diaspora

Les emprunts obligataires de la diaspora sont un autre outil pour permettre aux pays en développement de collecter les financements externes « bon marché », en profitant de ce que la diaspora, qui a une plus grande tolérance aux risques de change, abaissera les coûts de l'emprunt. Les gouvernements pourront ainsi financer des projets de développements sociaux importants ayant un retour économique très faible tels que les habitations, les projets communautaires, etc.

f) Autres points débattus

Certains participants ont exprimé leur intérêt dans un partage plus poussé sur les bonnes pratiques à propos des opérations mentionnées ci-dessus. On a aussi discuté des perceptions différentes qui sont faites par les pays émetteurs et les pays bénéficiaires sur les flux de transfert, qui pourrait représenter une perte pour le pays hôte, et certains gouvernements ont essayé de limiter le montant à transférer. Cependant, les participants ont insisté sur le fait que les migrants ne sont pas une fuite dans l'économie du pays hôte, car ils contribuent par leur travail, et ils dépensent une partie de leur gain dans le pays hôte. Ils ont aussi insisté sur le fait que les transferts sont de l'argent privé (90), dont le choix de l'utilisation revient au migrant. On a suggéré que les réunions futures du FMMD présentent l'impact des flux de transferts sur les pays émetteurs.

– Recommandations et actions proposées

Pour établir l'impact positif des transferts sur le développement au plan microéconomique, les participants ont proposé les actions suivantes aux gouvernements :

1. **Améliorer les statistiques sur les transferts de fonds afin de permettre leur inclusion dans les calculs de solvabilité du pays**, pour faciliter l'accès aux financements internationaux permettant de financer des projets de développement.
2. **Soutenir la titrisation des futurs flux de transferts de fonds** pour faciliter l'accès aux financements internationaux permettant de financer des projets de développement.
3. **Promouvoir les emprunts obligataires pour les diasporas**, lorsque cela est adéquat, afin de faciliter l'accès aux financements internationaux permettant de financer des projets de développement.

(90) Voir ci-dessous les questions transversales, causes profondes de la migration.

4. Redresser les éventuels impacts macro-économiques négatifs des transferts de fonds au travers de solutions structurelles à long terme, plutôt que de solutions à court terme.

Thème 4 – Travailler avec la diaspora pour le développement

Comme spécifié par certains participants, cette session a permis d'étudier l'aspect «transfert de connaissance, compétence et savoir-faire». La diaspora a été longtemps active dans le développement du pays d'origine, mais l'impact de leurs activités sur le développement peut être facilité et amélioré à travers le partenariat et la coordination des gouvernements. A cet effet, les gouvernements du pays d'origine et de destination font face à des défis similaires en s'engageant avec la diaspora, tels que l'identification des interlocuteurs ou la définition de nouveaux outils. La session s'est aussi penchée sur les questions relatives à la relation entre l'intégration de la diaspora dans le pays hôte et leur capacité à jouer un rôle dans le développement.

L'impact de leurs activités sur le développement peut être facilité et amélioré à travers le partenariat et la coordination des gouvernements

Pour la première réunion du FMMD, la diaspora a été définie comme :

Des individus originaires d'un pays, et vivants en dehors de ce pays, sans tenir compte de leur nationalité ou citoyenneté et qui, de manière individuelle ou collective, veulent ou voudraient contribuer au développement de ce pays. Les descendants de ces individus sont aussi inclus dans cette définition (91).

La définition avait juste pour but de faciliter la discussion au cours de la session (92). Il convient aussi de noter qu'elle est aussi basée sur une approche volontariste, c'est à dire qu'elle inclut aussi les membres qui voudront en faire partie.

Travailler avec la diaspora pour le développement a été discuté dans la *session*

2.4, dont le panel comprenait :

Président : S.E. M. M.S. Puri, Co-secrétaire au Gouvernement de l'Inde

Orateur : M. Igor Haustrate, Directeur Général Adjoint de la Direction Générale de la Coopération au Développement

suite : voir page suivante

(91) Cette définition de travail a été élargie et ajoutée à une définition établie par un groupe d'experts africains en avril 2005.

(92) Puisque le FMMD est un processus de travail non contraignant, cette définition n'implique aucun engagement d'aucun gouvernement ou agence ayant participé à la session, cela ne se substitue pas non plus à la terminologie usuelle qu'ils peuvent utiliser dans leur pratiques régulières. Pour rester dans l'optique de la première réunion du FMMD, la définition devrait être perçue comme globale et incluse dans le contexte de la migration et du développement.

Participant : M. Kaba Sangaré, Conseiller Technique au Ministère des Maliens à l'Étranger et de l'Intégration Africaine

Participant : M. Chukwu-Emeka Chikizie, Directeur exécutif de la Fondation Africaine pour le Développement (AFFORD)

Rapporteur : M^{me} Maria Ochoa-Llido, Chef du Département Migration et Rome du Conseil de l'Europe

Le document de référence (93) sur lequel était basée la discussion a couvert les thèmes principaux et les conclusions ci-après :

Travailler avec des diasporas pour le développement est principalement une **question d'attitude**, exigeant une identification formelle de leur existence et reconnaissant leur double appartenance comme opportunité pour le pays d'origine et les pays d'accueil. Cela dépend également de certains **principes de base** tels que dissocier ce partenariat des politiques de gestion de la migration, et éviter une situation où les incitations à la diaspora encouragent inconsciemment les populations locales à voir la migration comme seule alternative au développement individuel. Afin d'éviter l'engagement opportuniste ou superficiel de la diaspora, il faudrait se rappeler que ce ne sont pas tous les organismes et individus de la diaspora qui sont par nature orientés vers le développement.

Cela dépend également de certains principes de base tels que dissocier ce partenariat des politiques de gestion de la migration

L'identification des interlocuteurs est une question clé pour le pays d'origine et les pays d'accueil

L'identification des interlocuteurs est une question clé pour le pays d'origine et les pays d'accueil. Ambassades et consulats du *pays d'origine* peuvent recueillir des informations sur la diaspora et établir la confiance avec eux par la fourniture de services spécifiques et d'informations utiles. *Les pays d'accueil* relèvent un défi semblable d'identification des partenaires pour travailler dans un contexte de développement. Ils devraient appliquer des critères d'efficacité, comme est habituellement fait pour d'autres acteurs de société civile, et la représentativité ne devrait pas être un critère principal. Ceci est lié à la question **de la construction des capacités** (94), car la participation de diaspora dans le développement de pays d'origine peut exiger le renforcement des qualifications dans le partenariat ou la gestion des projets, la comptabilité, la gestion des autorités locales, etc. En outre, puisque les partenariats sont plus faciles à établir là où les réseaux ou les plates-formes de diaspora existent déjà, les gouvernements peuvent souhaiter faciliter une telle mise en réseau (sans toutefois en être l'initiateur). Ceci peut prendre la

(93) Voir le document de référence 2.4 «travailler avec la diaspora pour le développement» à l'Annexe.

(94) Voir ci-dessous les questions transversales, causes profondes de la migration.

forme de réseaux d'informations de la diaspora basés sur le web et reliant la diaspora dans le monde entier.

Les pays d'origine et d'accueil devraient **intégrer des initiatives de la diaspora dans leurs stratégies nationales de planification de développement et de réduction de la pauvreté** (95), au niveau national et local, et la **concordance** devrait être accrue entre les services gouvernementaux, entre le pays d'origine et le pays d'accueil, et entre les différents donateurs ou pays d'accueil, particulièrement ceux hébergeant des diasporas de la même origine.

En dépit de la recherche peu concluante, des migrants (96) bien intégrés sont considérés comme étant mieux équipés pour jouer un rôle dans le développement des pays d'origine. Réciproquement, la participation de la diaspora dans le développement de pays d'origine peut faciliter l'intégration dans le pays d'accueil. Ceci a des implications pour l'accès à la double citoyenneté, la facilitation des mouvements frontaliers, et la portabilité des droits sociaux. Les pays d'origine devraient également créer un espace de représentation pour que leur diaspora interagisse et induise davantage de confiance.

Les femmes de la diaspora (97) peuvent jouer un rôle important au développement, mais leur potentiel est souvent diminué quand elles sont marginalisées dans les organisations de la diaspora – qui peuvent renforcer des rôles traditionnels des genres – et elles sont parfois obligées de créer leurs propres associations pour parer aux besoins spécifiques et les priorités des femmes. Tandis que les projets de diaspora peuvent souvent soutenir la création d'emploi parmi les hommes, une attention spécifique devrait être prêtée à l'esprit d'entreprise des femmes.

Les pays d'origine souhaitant promouvoir **l'entrepreneuriat de la diaspora** (98) peuvent mettre à la disposition de celle-ci des avantages en termes d'exonération de droits de douane et d'impôts et d'accès aux zones économiques spéciales, aux comptes en devises étrangères, ainsi qu'à des informations fiables sur des opportunités d'investissement à travers Internet, les sites Web et les médias locaux. Des mesures susceptibles de faciliter l'accès à des meso-crédits doivent également être adoptées, qui permettront aux migrants de mener, dans les pays d'origine, des projets d'affaires requérant plus de financements que les micro-

Intégrer des initiatives de la diaspora dans leurs stratégies nationales de planification de développement et de réduction de la pauvreté

Tandis que les projets de diaspora peuvent souvent soutenir la création d'emploi parmi les hommes, une attention spécifique devrait être prêtée à l'esprit d'entreprise des femmes.

(95) Voir ci-dessous les questions transversales, causes profondes de la migration.

(96) Voir ci-dessous les questions transversales, causes profondes de la migration.

(97) Voir ci-dessous les questions transversales, genre.

(98) Voir ci-dessous les questions transversales, causes profondes de la migration.

crédits, mais dont le volume de financement est inférieur au plancher de l'assistance au développement normalement fournie par le secteur privé.

Les pays d'accueil souhaitant soutenir la diaspora dans l'entrepreneuriat ne doivent pas imposer des conditionnalités, mais plutôt permettre ce que l'on pourrait appeler une «ré-émigration» des migrants vers leurs pays d'origine grâce à un permis de résidence valide. Ils pourraient également leur accorder un congé sabbatique et la cessibilité des droits sociaux.

La propriété des activités de la diaspora peut se situer à trois niveaux

La propriété des activités de la diaspora peut se situer à trois niveaux : la propriété par le pays d'origine (conséquence de l'intégration des initiatives de développement de la diaspora dans les plans de développement du pays d'origine); la libre entreprise de la diaspora, qui décide de ses actions de développement en toute autonomie; la propriété par la population locale, qui assure la continuité des projets.

Parmi les **autres points** mentionnés dans le document de référence, on peut citer la nécessité d'évaluer une possible reproduction, voire une poursuite, des expériences antérieures relatives à la compensation des projets de la diaspora, sans oublier le rôle des autorités locales, qui constituent souvent des acteurs clés des projets de développement initiés par les migrants car elles assurent l'interface entre les régions des pays d'accueil et les régions des pays d'origine.

– Discussion générale

Les migrants savent mieux que quiconque pourquoi ils ont quitté leur pays d'origine

Compte tenu de ce que certains pays ne souhaitent pas que les diasporas s'impliquent dans les activités politiques nationales, les participants ont insisté sur la nécessité pour les pays hôte et d'origine de reconnaître le profit qu'ils pourraient tirer du potentiel de développement des diasporas dans leurs pays d'origine. Comme le soulignait un participant, les migrants savent mieux que quiconque pourquoi ils ont quitté leur pays d'origine. Cette reconnaissance pourrait parfois prendre une forme symbolique en ce sens qu'elle peut faciliter les réunions des diasporas avec les officiels de haut rang de leurs pays d'origine lorsqu'elles y retournent.

Les deux autres points suivants ont été soulevés au cours de la discussion.

- Les pays du Nord et du Sud peuvent être des pays d'accueil et d'origine de la diaspora, et de ce fait, les pays en développement doivent apprendre les meilleures pratiques des pays

développés par le truchement de leurs compatriotes qui y résident.

- L'amélioration de l'impact de développement des activités de la diaspora ne signifie nullement qu'il faudra transformer les réseaux de cette dernière en une espèce d'ONG de développement, les motivations n'étant pas toujours les mêmes. En revanche, les pratiques transnationales existantes doivent être poursuivies.

a) Sur la reconnaissance, l'identification et la communication

Les participants ont porté le débat bien au delà de la simple identification de la diaspora à l'étranger, (résidence, nombre, capacités) pour insister sur le fait qu'il faut trouver des voies et moyens de **communiquer et de maintenir des liens** avec les migrants. Quantité de bonnes pratiques ont été proposées, comme la nécessité de former le personnel des Ambassades et des consulats à cet effet, d'accorder des exonérations d'impôts, de faciliter l'investissement, de mettre sur pied de nouveaux projets ou des initiatives visant à améliorer le niveau d'éducation dans les pays d'origine, de manière à y attirer les enfants de la diaspora.

À cet égard, *les pays d'origine* doivent créer des canaux de communication avec la diaspora, qui peuvent être formels (Ambassades, consulats, etc.) ou informels (médiats, associations, etc.) sans perdre de vue le fait que le migrant pourrait être méfiant vis-à-vis des officiels de son pays d'origine ou du pays d'accueil (peut-être parce qu'il est «sans papier» ou parce qu'il «vit dans la hantise du passé») ni le besoin de maintenir le contact entre les générations. Ces canaux de communication peuvent prendre la forme de forums ouverts à tous les membres de la diaspora, d'un conseil de représentants élus ou d'un réseau Internet. Il arrive même parfois que des pays exportateurs de migrants organisent des séances d'information avant le départ de ceux-ci (99). Certains pays mettent leur diaspora en contact avec des universités dans l'optique d'un partage de connaissances.

Les participants ont également insisté sur la nécessité de fournir à la diaspora des informations fiables sur les opportunités (100) de développement, là où l'apport financier ou intellectuel des migrants s'avère nécessaire, car le manque d'informations constitue souvent la cause principale de la non-

Les pays d'origine doivent créer des canaux de communication

Fournir à la diaspora des informations fiables sur les opportunités

(99) Voir ci-dessous les questions transversales, causes profondes de la migration, droits de l'homme et genre.

(100) Voir ci-dessous les questions transversales, causes profondes de la migration.

implication de la diaspora dans les activités économiques du pays d'origine. Ces informations doivent aussi faire l'objet d'une large diffusion dans le pays d'origine, la famille étant souvent un bon relais de transmission des données à la diaspora.

Les pays d'origine doivent également créer des «espaces d'influence» pour la diaspora (cf. ci-dessous) en vue de mieux asseoir sa confiance. Les participants ont rappelé à cet égard l'initiative dite des montants compensatoires, qui, même s'ils sont limités, créent une interaction dynamique entre le gouvernement du pays d'origine et ses migrants.

Des difficultés que les pays d'accueil éprouvent lorsqu'ils veulent collaborer avec les diasporas des pays d'origine, surtout lorsque ladite collaboration a une portée limitée

Les participants ont également discuté des difficultés que *les pays d'accueil* éprouvent lorsqu'ils veulent collaborer avec les diasporas des pays d'origine, surtout lorsque ladite collaboration a une portée limitée. Ils ont insisté sur la nécessité pour la diaspora d'être organisée par nationalité ou en interne. Ils ont aussi évoqué la possibilité de partenariats entre les pays d'accueil de la diaspora de même origine et la nécessité de dégager des moyens permettant de toucher la diaspora basée dans des pays du Tiers-monde par le biais d'accords bilatéraux entre les pays d'origine et les pays d'accueil. Il faudra prendre en compte les possibles différences entre la diaspora d'une même origine résidant dans des pays différents. Les participants ont aussi mentionné la difficulté qu'il y a pour les pays d'accueil à ériger les activités de la diaspora au rang de priorité en matière de planification de la coopération de développement et le fait que les motivations de la diaspora peuvent être différentes de celles des agences de développement. Les diasporas doivent par conséquent se rapprocher des diverses administrations publiques.

Les pays d'origine et les pays d'accueil doivent par ailleurs garantir une cohérence politique entre les donateurs, les agences gouvernementales et les officiels publics à différents niveaux, ce qui permettrait au potentiel de la diaspora de s'exprimer. Il faudrait par conséquent recruter des officiels de haut niveau pour travailler avec les migrants. La création d'un Ministère en charge de la diaspora dans les pays d'origine pourrait aussi promouvoir de bonnes relations avec de potentiels donateurs.

En conclusion, les participants ont insisté sur la nécessité d'aller au delà de la gestion nationale des activités de la diaspora et d'établir plutôt un partenariat triangulaire entre les diasporas, les pays d'origine et les pays d'accueil.

b) Sur le renforcement des capacités et la mise en réseaux

Les participants ont discuté de l'utilisation de l'APD dans le sens qu'elle doit permettre à la diaspora de s'organiser sur le plan administratif et de la représentativité, en conjonction avec le pays d'origine, afin d'aider les communautés résidentes à l'étranger. Ils ont aussi parlé de la nécessité de renforcer les capacités des dirigeants des pays d'origine afin qu'ils puissent appréhender cette question dans toute sa complexité. À cet égard, les donateurs pourraient également aider les pays d'accueil à mettre en place des modèles d'intégration des initiatives de la diaspora dans les stratégies nationales de développement (sans perdre de vue qu'il n'existe pas de modèle type).

c) Sur l'alignement, l'harmonisation et la propriété

Les participants ont certes reconnu que la diaspora a ses propres priorités, mais ils ont aussi affirmé qu'il conviendrait d'aligner ses activités de développement avec le plan de développement national du pays d'origine et le plan de coopération au développement mis au point par les donateurs. En effet, les politiques de co-développement incluant la diaspora sont mises en œuvre à la demande expresse du pays d'origine. C'est dire donc que les migrants doivent avoir voix au chapitre dans le processus de planification du développement de leurs pays (101).

Ses activités de développement avec le plan de développement national

Il est également important d'avoir dans le pays d'origine un interlocuteur de la diaspora, qui devrait pouvoir s'assurer que les interventions des migrants cadrent avec les priorités et les réalités locales et s'inscrivent en continuité des activités des autres donateurs. Cependant, les gouvernements doivent aussi éviter d'attiser la jalousie des populations locales en se focalisant sur les projets initiés par la diaspora et en lui accordant des privilèges exorbitants.

Les participants ont aussi appelé à une harmonisation entre les pays hébergeant la diaspora d'une même origine.

(101) Voir ci-dessous les questions transversales, causes profondes de la migration.

d) Sur l'intégration

Les gouvernements devraient chercher à créer un environnement propice aux expériences transnationales des membres de la diaspora

Les participants ont suggéré que les gouvernements devraient chercher à créer un environnement propice aux expériences transnationales des membres de la diaspora (102). Par exemple, les pays d'origine peuvent accroître la mobilité de leurs migrants et faciliter leurs activités productives en créant une plateforme de contact entre la diaspora et la population locale et en s'assurant par ailleurs de la cessibilité des droits sociaux (y compris le paiement des pensions), de l'octroi de visas d'entrées multiples, de la possibilité de double nationalité, etc.

L'engagement de la diaspora en faveur du développement du pays d'origine pourrait aussi contribuer à l'intégration des migrants dans le pays d'accueil

Les participants ont insisté sur le fait que la définition de diaspora ne devrait en aucun cas être interprétée comme une entrave à la pleine intégration de ces catégories de migrants dans la société du pays d'accueil. Les participants ont relevé que si l'engagement de la diaspora en faveur du développement du pays d'origine pourrait aussi contribuer à l'intégration des migrants dans le pays d'accueil, on avait besoin d'outils spécifiques pour maintenir le contact avec les nouvelles générations. À titre d'exemple, des cours pourraient leur être dispensés dans la langue du pays d'origine. Il convient de rechercher des voies et moyens susceptibles d'amener la deuxième et la troisième génération de migrants à s'impliquer dans le développement de leur pays d'origine et d'étudier le lien qui existe entre l'intégration de la diaspora dans le pays d'accueil et son implication dans des activités de développement.

Créer des canaux d'information interactifs

Les pays d'origine doivent également promouvoir ces expériences transnationales, par exemple en accordant à la diaspora un «espace d'influence» qui pourrait même s'étendre jusqu'au droit de vote ou à des représentations institutionnalisées dans la politique locale. Certains participants ont relevé la large participation de leur diaspora dans les élections locales et ont souligné qu'il conviendrait d'organiser une tournée des officiels de haut niveau des pays d'origine dans les pays d'accueil de leurs migrants. Le besoin s'est également fait sentir de créer des canaux d'information interactifs (journaux ou radios en ligne, qui peuvent être basés dans le pays d'origine ou dans le pays d'accueil). Les gouvernements des pays d'origine doivent aussi désigner un officiel de niveau ministériel en charge de la diaspora nationale et mettre sur pied un cadre habituel de rencontre, à l'instar des forums ou des communautés nationales à l'étranger. Ils peuvent aussi faciliter l'intégration de leurs migrants dans le

(102) Voir ci-dessous les questions transversales, causes profondes de la migration.

pays d'accueil dans le cadre d'une politique visant à manifester leur soutien à la diaspora (cela passe par exemple par la reconnaissance des compétences, la signature d'accords sur le permis de conduire, etc.).

e) Sur l'entreprenariat (103) :

Maints exemples ont été fournis de donateurs soutenant ou facilitant l'entreprenariat de la diaspora dans son pays d'origine. Mais il y a aussi eu une remarque sur le «commerce nostalgique» dans les pays d'accueil, où la diaspora peut jouer à la fois le rôle de consommateur et le rôle d'entrepreneur et devenir un partenaire important de ce qu'il convient d'appeler l'«exportation non-traditionnelle» du pays d'origine. Certains pays d'origine facilitent cette intégration par l'entremise de leurs départements ministériels en charge de la diaspora, mais il semble y avoir un manque de cohérence politique dans les pays d'accueil.

Les participants ont également relevé que les pays d'origine doivent créer les conditions qui leur permettraient d'attirer les investissements de la diaspora, grâce notamment au renforcement des capacités locales, à une réglementation appropriée et à l'assainissement du climat des affaires.

Les pays d'origine doivent créer les conditions qui leur permettraient d'attirer les investissements de la diaspora, grâce notamment au renforcement des capacités locales, à une réglementation appropriée et à l'assainissement du climat des affaires.

f) Autres points débattus

Les participants ont mentionné que le pays d'accueil devrait prêter attention à ce qui se passe au niveau local, étant donné que la diaspora vit habituellement dans les villes, ce qui lui permettrait de définir avec elle un partenariat à un niveau national. Il convient par ailleurs de rechercher dans le secteur privé des opportunités susceptibles d'appuyer les efforts de développement déployés par les migrants.

– Recommandations et proposition d'actions (104)

Pour améliorer l'impact des activités des diasporas sur le développement de leurs pays, les participants ont exhorté les gouvernements à prendre les *mesures de partenariat* suivantes :

1. Identification des partenaires au sein des diasporas (nombre, localisation, compétences, etc.) et renforcement de leurs capacités d'organisation et de représentation;

(103) Voir aussi ci-dessous, les questions horizontales, causes profondes de la migration.

(104) Voir ci-dessous, les questions transversales, 15, 16 et 17, causes profondes de la migration et 19 causes profondes de la migration.

2. **Établissement de partenariats triangulaires** entre les diasporas, les pays d'origine et les pays d'accueil et **amélioration de la coordination** entre les différents départements ministériels dans les pays d'accueil et d'origine, entre les pays d'origine et d'accueil et entre les pays d'accueil qui hébergent des diasporas de même origine;

3. **Renforcement des liens entre la diaspora et le pays d'origine**, y compris entre les différentes générations, à travers un dialogue régulier et des canaux d'information (formels, informels, participation politique), et fourniture des informations précises aux diasporas sur le développement et les possibilités d'investissement dans le pays d'origine;

4. **Création d'un environnement propice aux activités des diasporas** par exemple, en leur accordant des visas d'entrées multiples, une double nationalité, la reconnaissance de leurs compétences et la portabilité de la Sécurité sociale;

5. **Consultation des diasporas et coordination** de leurs interventions avec les plans de développement locaux dans l'optique d'en améliorer la durabilité;

6. **Analyse** supplémentaire de l'influence réciproque que **l'intégration** des diasporas a dans le pays d'accueil et leur implication en faveur du développement des pays d'origine.

2.2.3. *Table-ronde 3 – Renforcer la cohérence au niveau institutionnel et politique, et promouvoir les partenariats*

Coordinatrice : M^{me} Valérie Van Goethem, Groupe de travail du FMMD (105)

La table-ronde 3 a permis de discuter des moyens de renforcer la cohérence politique et institutionnelle de la migration et du développement et d'établir des partenariats à cet effet. Trois domaines principaux ont été abordés :

- Les récentes initiatives et les progrès réalisés pour mesurer l'impact de la migration sur le développement;
- La planification politique cohérente et méthodologique pour lier la migration et le développement;

(105) Ce rapport a été rédigé par M^{me} Valérie Van Goethem, Coordinatrice de la Table-ronde 3, Membre du Groupe de travail mis sur pied par le gouvernement belge en vue de la préparation de la première réunion du Forum Mondial sur la Migration et le Développement. Ce rapport n'aurait pas vu le jour sans l'aide des rapporteurs de la session, M^{me} Isabelle Mazzara (Conseiller au Ministère belge de l'Intérieur), M^{me} Christine Detaille (Premier conseiller, Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies à New York) et du Rapporteur principal de la table-ronde, M. Richard Manning.

- Le processus de consultation régionale sur la migration et le développement : comment renforcer la coopération.

2.2.3.1. *Historique*

L'idée selon laquelle la migration et le développement sont en corrélation et devraient être traités dans le cadre d'une politique cohérente et institutionnelle, a gagné du terrain dans les cercles politiques ces dernières années. Cependant, l'on reconnaît de plus en plus que la réalisation des objectifs de développement durable – notamment les Objectifs du Millénaire pour le Développement – peut être appuyée et renforcée par une meilleure intégration des effets positifs de la migration sur le développement. S'agissant de la mise sur pied des politiques, il convient de relever que la migration et le développement ne sont ni liés, ni coordonnés. De nos jours, l'un des défis majeurs des décideurs politiques nationaux et internationaux est de mieux comprendre comment les pays développés et les pays en développement peuvent intégrer la migration et ses causes premières (106) dans leur programmation. Il s'agit également de mieux appréhender les conditions dans lesquelles la migration peut booster le développement, ce qui permettrait à ces pays de mieux prendre en compte les stratégies de développement lorsqu'ils élaborent leurs politiques migratoires.

La connaissance et la compréhension du lien qui existe entre la migration et le développement, tout comme la prise de conscience des possibles liens négatifs et des objectifs contradictoires constitue une condition sine qua non à l'intégration de la migration dans le processus de planification du développement. En effet, comme le souligne le rapport de la Commission mondiale sur la Migration internationale (octobre 2005) :

Très souvent, les gouvernements [ou les Représentations diplomatiques et consulaires] sont tiraillés entre les priorités imposées par la concurrence et les demandes sur le court terme formulées par les différents départements ministériels et leurs divers démembrements administratifs. Certaines décisions importantes dans des domaines tels que le développement, le commerce, l'aide et le marché du travail ne sont pas généralement prises en tenant compte de leur impact potentiel sur la migration internationale.

S'agissant de la mise sur pied des politiques, il convient de relever que la migration et le développement ne sont ni liés, ni coordonnés

(106) Voir le rapport sur les questions transversales ci-dessous.

Des mesures adéquates et des stratégies capables d'incorporer la perspective des pays développés, celle des pays en développement, ainsi que les ressources financières et humaines doivent être adoptées à cette fin

Établir la cohérence en matière de planification politique constitue le premier pas vers la coordination de deux champs politiques au niveau de leur mise en œuvre

Améliorer la cohérence politique et institutionnelle dans des domaines tels que la migration et le développement pose un défi de gouvernance que la Commission des Nations Unies sur la gouvernance mondiale (*Our global Neighbourhood*, 1995) a défini comme «la somme de toutes les manières avec lesquelles les individus et les institutions publiques ou privées gèrent leurs affaires courantes. C'est un processus continu à travers lequel des intérêts conflictuels ou déviants peuvent converger dans la même direction et qu'une action coopérative peut être engagée». Des mesures adéquates et des stratégies capables d'incorporer la perspective des pays développés, celle des pays en développement, ainsi que les ressources financières et humaines doivent être adoptées à cette fin. Comme l'a souligné le Premier Ministre belge au cours de la session d'ouverture, l'objectif proposé par les Nations Unies aux pays développés leur demandant de faire un effort concret de consacrer 0,7 % de leur PNB à l'aide aux pays en développement prend toute sa dimension dans ce contexte (107). Cependant, tout effort de nature à accroître la cohérence politique dans les domaines de la migration et du développement sera lié au contexte particulier politique, social, économique et institutionnel des pays d'origine, de transit ou d'accueil, et cet aspect des choses doit être pris en compte.

«Cohérence bien ordonnée commence par soi-même». Établir la cohérence en matière de planification politique constitue le premier pas vers la coordination de deux champs politiques au niveau de leur mise en œuvre. Renforcer la coordination à un niveau national où les départements ministériels et les autres administrations s'impliquent dans les questions de migration et de développement requiert des décideurs politiques une vision qui aille bien au-delà des frontières sectorielles. La question de la migration doit être le point de départ de la mise en œuvre de politiques pertinentes en matière de développement; la migration doit être intégrée dans le plan de développement national et les stratégies de réduction de la pauvreté. Il convient de mettre en place des mécanismes de consultation entre les départements ministériels et les autres administrations impliqués, en l'occurrence ceux qui sont chargés du développement, des affaires sociales et de l'emploi, des affaires intérieures/étrangères, de la justice, des finances, du commerce, de la sécurité et de l'environnement. Les autorités locales et les autres parties pre-

(107) Voir aussi ci-dessus le discours de S.E. Guy Verhofstadt, Premier Ministre de Belgique au cours de la session plénière du 10 juillet et Questions transversales, causes profondes de la migration.

nantes non-gouvernementales doivent être consultées, tant que de besoin, pour définir, appliquer et coordonner les stratégies proposées, et une telle coopération s'avère nécessaire au niveau régional et international, y compris entre les pays du Sud. Le succès de tous ces efforts dépend d'une évaluation appropriée des impacts que la migration internationale et le développement ont l'un sur l'autre, et sur les outils et méthodologies utilisés à cet effet. Cela demande un effort accru de renforcement des capacités à l'effet de s'assurer que tous les pays, surtout ceux en développement, peuvent compter sur les institutions, les informations et les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs ciblés.

Pourtant, les aspects économiques, sociaux et de développement de la migration ne sauraient être dissociés de sa dimension humaine (108). Les migrants, hommes et femmes, jeunes et vieux, qui se voient offrir diverses opportunités et rencontrent moult difficultés au cours de leur migration acquièrent différentes ressources (humaines et financières) qui peuvent servir au développement à la fois de leurs pays d'origine et des pays d'accueil.

L'on s'accorde généralement à dire que les migrants dont les droits sont respectés et protégés peuvent contribuer au développement économique des pays d'accueil et des pays d'origine. Promouvoir les droits de l'homme, et, plus particulièrement les principes d'égalité et de non-discrimination constitue un élément essentiel du débat sur la migration et le développement comme le spécifie également l'Article 1 (3) de la Charte des Nations Unies. En dépit d'une solide architecture du cadre formel mondial des droits de l'homme, les traités internationaux en la matière ne sont pas toujours respectés dans les faits, ni appliqués de manière équitable aux migrants internationaux.

Pourtant, les aspects économiques, sociaux et de développement de la migration ne sauraient être dissociés de sa dimension humaine

Session 3.1 – Mesurer les impacts de la migration et du développement : Initiatives récentes et progrès

Présidente : M^{me} Marjatta Rasi, Sous-Secrétaire d'État, Finlande

Orateur : Dr. Dhananjayan Sriskandarajah, Directeur de la Stratégie de Recherche, Institute for Public Policy Research, Royaume-Uni

Participant 1 : Dr. Lester Mejía Solís, Ambassadeur du Nicaragua en Belgique

Participant 2 : M. Samuel Goagoseb, Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur de la Namibie

Participant 3 : M. Robertus Rozenburg, Commission européenne, Chef d'Unité Adjoint, DG DEV

Rapporteur : M. Richard Manning, Président du Comité d'Assistance au Développement de l'OCDE

(108) Voir ci-dessous les questions transversales, droits de l'homme.

La session 3.1 a pris en compte l'appel pressant en faveur de l'élaboration de politiques de migration et de développement basées sur les faits et les besoins qui permettraient aux pays développés, aux pays en développement et aux donateurs de mieux appréhender le lien entre le développement et la migration, ainsi que l'impact des politiques migratoires sur les politiques de développement et vice-versa. Aussi est-il vital de collecter des données à cet effet. Pour qu'un pays en développement – en tant que pays d'origine, de transit ou d'accueil – puisse préparer sa stratégie de développement (par exemple la stratégie de réduction de la pauvreté ou une stratégie similaire) comportant les différents aspects de la migration et l'impact de cette dernière sur le développement, il doit être en possession de données sur le phénomène migratoire et l'impact que la migration pourrait avoir de manière plus large sur le développement de la société et disposer par ailleurs de données sur le développement. Pour un pays développé – qui peut être un pays donateur – ou une organisation internationale qui met en œuvre une politique traditionnelle de coopération au développement, ce genre d'informations et cette analyse s'avèrent nécessaires pour élaborer des politiques de développement sur la migration et les activités de coopération y afférentes. D'autre part, un pays développé – qui sert de pays de transit ou de destination du migrant – doit posséder des informations sur l'impact que sa politique migratoire a sur le développement des pays d'origine des migrants (qui sont généralement des pays en développement). Même si quantité d'analyses ont été développées sur la migration et le développement, beaucoup reste encore à faire pour élaborer des approches factuelles solides et des méthodologies fonctionnelles capables de mieux guider et informer les décideurs. Pour ce faire, les décideurs doivent faire porter prioritairement les efforts sur la recherche. En effet, compte tenu de son caractère orienté-gouvernements, le FMMD pourrait jouer un rôle central en aidant les chercheurs à identifier les priorités et à coordonner leurs activités de recherche dans le monde.

Beaucoup reste encore à faire pour élaborer des approches factuelles solides et des méthodologies fonctionnelles capables de mieux guider et informer les décideurs

Comme le révèle *le document de référence* (109), la session 3.1 avait pour but de répondre aux questions suivantes :

(109) Pour le document de référence sur la session 3.1, voir à l'Annexe.

- Quelle évaluation générale fait-on de l'impact du développement sur la migration et de la migration sur le développement? Quelles sont les principales success stories et quels sont les défis à relever en termes d'accès à des informations crédibles et comparables et en termes d'analyse des impacts de la migration et du développement? Les écarts observés sont-ils importants?
- Comment peut-on exploiter ces initiatives aux fins de planification politique? Pour quel genre d'analyse de la migration observe-t-on une demande, de qui? Les besoins des décideurs doivent-ils être mieux ciblés?
- Comment pouvons-nous concilier la recherche, l'analyse et la prise de décision politique de manière plus constructive et soutenue? Comment l'information analytique est-elle «filtrée» avant de parvenir aux décideurs? Comment peut-on assurer l'accès et la capacité à utiliser les analyses d'impact?

Quelle évaluation générale fait-on de l'impact du développement sur la migration et de la migration sur le développement?

– *Groupe de discussion*

Les participants ont planché sur quatre questions principales (dont les points positifs et négatifs sont au demeurant relevés dans le document de référence) sur lesquelles les décideurs doivent se pencher pour mesurer l'impact de la migration et du développement :

- *Que mesurer?* On a besoin de données et d'informations fiables sur trois points principaux : (i) le phénomène de migration lui-même (ex : qui migre? pourquoi? et pour aller où? etc.); (ii) l'impact de ces mouvements sur le marché du travail, le développement industriel ou l'innovation dans le pays d'origine, de transit ou d'accueil; et (iii) l'impact de la migration actuelle sur les politiques de développement.
- *Sur quoi doit-on se concentrer? Et à quel degré?* Jusqu'ici, les recherches ont toujours porté essentiellement sur des aspects spécifiques de la migration et du développement (en l'occurrence les transferts de fonds ou la fuite de cerveaux), mais il serait de bonne pratique d'élargir la recherche pour examiner l'ensemble des impacts que la migration peut avoir sur le développement et inversement.
- *Comment mesurer?* Les initiatives visant à établir la corrélation entre la migration et le développement utilisent des approches méthodologiques différentes. D'aucuns ont essayé de collecter de nouvelles données brutes sur la corrélation

entre la migration et le développement, alors que d'autres fondaient leurs analyses sur les données existantes.

- *Mesurer ou soutenir la mesure?* À côté des projets de recherche visant à mesurer les impacts eux-mêmes, d'autres initiatives sont prises qui s'inscrivent en continuité, quoique de manière différente, de la mesure des impacts de la migration et du développement déjà réalisée par d'autres chercheurs. Quel est le rôle des gouvernements et des décideurs, et comment le FMMD peut-il contribuer à soutenir de manière concrète les capacités de recherche et les projets dans ce domaine?

Les participants à la session ont cherché à répondre à la question de savoir quels points devraient être considérés comme prioritaires pour les décideurs.

Le document de référence a été suivi de trois interventions de participants. À la lumière de l'expérience du Nicaragua, un appel a été lancé en faveur de la mise au point de mécanismes capables de générer des informations fiables sur les impacts sociaux et économiques des mesures prises par les gouvernements dans le domaine migratoire – plus précisément en termes de protection des droits de l'homme et du droit au travail des migrants à l'étranger et de leurs communautés (110). L'importance d'une coordination du travail des agences internationales actives dans le domaine de la migration et du développement a été relevée (111), et plus particulièrement celle de leurs approches sur les causes principales de la migration et les partenariats censés améliorer l'utilité des données collectées. L'expérience de la Namibie a mis en exergue la nécessité de renforcer les capacités des institutions chargées des questions migratoires, surtout dans le contexte particulier de la Southern Africa Development Community (SADC), ainsi que l'importance du partage des informations. Cependant, d'après certaines sources, le problème ne se situe peut-être pas tant au niveau de la pénurie de recherches sur la migration et le développement, mais plutôt sur la nécessité de développer des méthodologies permettant pour ainsi dire de «digérer» les informations existantes pour mieux les traduire dans les faits grâce à l'adoption d'une stratégie politique adéquate.

Trois initiatives de la Commission européenne pourraient améliorer la compréhension de certaines questions posées – et des réponses données – au cours de la session. Première initiative, le «profil migratoire». Celui-ci sera établi pour chaque pays dans

(110) Sur ce point, voir ci-dessous les questions transversales, droits de l'homme.

(111) Voir aussi ci-dessous, les questions horizontales, causes profondes de la migration.

Faveur de la mise au point de mécanismes capables de générer des informations fiables sur les impacts sociaux et économiques des mesures prises par les gouvernements dans le domaine migratoire

lequel la migration (Sud-Nord ou Sud-Sud) et/ou les problèmes d'asile peuvent influencer les perspectives de développement. Ce profil donne des informations sur les flux migratoires (le migrant est-il un réfugié ou un migrant économique?) tout en définissant les besoins des pays en termes de compétences, de même que les compétences disponibles au sein de la diaspora et les transferts de fonds en direction du pays d'origine. Les informations ainsi produites sont incorporées dans les documents de planification nationale. Deuxième initiative, *mener des enquêtes sur les transferts de fonds* émanant des pays de l'UE et destinés aux pays du Tiers-monde. Troisième initiative enfin, la mise sur pied d'un *Observatoire de la migration* qui aurait pour objectifs d'améliorer la connaissance des flux migratoires, d'informer les migrants potentiels sur la situation économique des pays d'accueil ciblés et d'empêcher la migration illégale (un projet pilote dans ce sens est en cours au Mali).

– *Discussion générale*

La discussion a permis d'appréhender la grande variété de situations auxquelles les pays développés et les pays en développement pourraient être confrontés. Pour certains d'entre eux, la question dominante concerne l'émigration, alors que pour d'autres, il s'agit plutôt des transits et d'immigration, y compris l'installation involontaire dans un pays suite à un conflit régional. Cela va sans dire, chaque pays a sa propre stratégie de développement, et la corrélation entre la migration et le développement varie en conséquence. Une attention particulière a été appelée sur la situation des femmes et des enfants migrants (112), sans oublier les travailleurs non-qualifiés, et la nécessité de ne jamais les occulter lorsque des études sont menées sur le sujet.

Cependant, comme l'ont souligné bon nombre de participants, la première étape, pour récupérer les données et produire des preuves comparables et des méthodologies d'analyse des impacts de la migration et du développement, est de mieux assimiler la terminologie utilisée. La définition du «développement» est particulièrement importante tant elle est loin d'être explicite. Tout effort en ce sens requiert un renforcement accru des capacités, surtout pour étayer l'analyse et la recherche. Certains participants ont dénoncé la qualité médiocre et l'absence de fiabilité de la plupart des données, statistiques et preuves actuelles et leur inutilité lorsqu'il s'agit de prendre des décisions politiques.

La première étape, pour récupérer les données et produire des preuves comparables et des méthodologies d'analyse des impacts de la migration et du développement, est de mieux assimiler la terminologie utilisée

(112) Sur ce point, voir également les questions transversales ci-dessous, genre.

Sur la base du procès-verbal du rapporteur de la session, voici les observations et les résultats, ainsi que les recommandations et les actions proposées pour la session 3.1 :

– *Principales observations et conclusions*

Il faudrait poursuivre les recherches sur les priorités thématiques et collecter des données sur la migration et le développement

Il faudrait poursuivre les recherches sur les priorités thématiques et collecter des données sur la migration et le développement; il faut également continuer à vulgariser et à partager lesdites données, ainsi que la recherche sur l'impact social de la migration et la propension à migrer, sans oublier la migration de retour (113). Il est encore plus important de disposer de données désagrégées par genre, âge, niveau de compétence, profession/secteur d'activités, etc. Des données de recherche concises et facilement accessibles doivent être mises à la disposition des décideurs politiques. Il conviendrait en outre d'exploiter à bon escient les données existantes et d'encourager les organismes internationaux de premier plan à améliorer leurs données en vue de l'élaboration de stratégies politiques appropriées.

Les États doivent activement partager leurs expériences sur la migration et le développement, y compris à travers les points focaux FMMD, ou via des banques de données électroniques et des newsletters, pour ne citer que ces quelques exemples. Une meilleure information sur le plan légal, social et sur les autres conditions pertinentes doit par ailleurs être mise à la disposition des migrants avant leur départ de leurs pays d'origine et après leur arrivée dans le pays d'accueil (114). Les pays doivent être informés de la politique actuelle des donateurs et des agences de développement et voir comment ces acteurs peuvent entièrement contribuer au débat et aux actions sur la migration et le développement.

– *Recommandations et actions proposées*

Il convient de *soutenir les initiatives visant à collecter des données pertinentes* sur la migration et sa corrélation avec le développement et à produire des données analytiques et des connaissances qui pourraient être mises à la disposition des décideurs. Cela profitera *aux nouveaux partenariats ayant identifié les secteurs prioritaires* dans lesquels la coopération et des actions conjointes pourraient produire de meilleurs résultats. Un tel soutien marquerait un engagement à examiner sérieusement l'impact de

(113) Sur ce point, voir aussi les questions transversales ci-dessous.

(114) Sur ce point, voir aussi les questions transversales ci-dessous.

la migration sur le développement. La discussion entre les participants a été couronnée par les propositions suivantes :

1. Les initiatives de renforcement des capacités doivent être encouragées afin de mettre sur pied un système plus efficace d'observation des flux migratoires en direction ou en provenance des pays en développement, ainsi qu'une meilleure planification politique, et d'appuyer les institutions chargées de la collecte des données au Nord comme au Sud. La communauté des bailleurs de fonds et les organisations internationales concernées doivent appuyer ce genre d'initiatives.

2. Le Forum a été invité à :

- Créer un **groupe de travail d'experts** composé de décideurs politiques gouvernementaux, de chercheurs et de représentants de la société civile travaillant dans le domaine de la migration et du développement, afin de définir clairement et de coordonner les priorités en matière de recherche. À cet effet, des personnes-ressources et des bailleurs de fonds pourraient être mis à contribution.
- Rédiger un **rapport succinct** portant sur les enseignements politiques importants qui ressortent des recherches existantes, lequel rapport sera présenté à Manille en 2008.
- Créer un **groupe de travail** comprenant les institutions concernées, qui serait chargé d'une meilleure collecte et d'un meilleur partage des données.

En sa qualité de président et de coordinateur de la session 3.1 de la première réunion du FMMD, la *Finlande* souhaite continuer à travailler sur ces thèmes et envisage les différentes possibilités d'un début d'application des politiques et des résultats, en étroite coopération et en synergie avec d'autres pays et organisations.

Session 3.2 – Planification politique cohérente et méthodologie pour lier la migration et le développement

Présidents : M. Joakim Stymne (Secrétaire d'État au Ministère du Développement international et de la Coopération) et M. Ola Henrikson (Directeur général de la Politique de migration et d'asile), Gouvernement de Suède

Orateur : M. Luca Barbone, Directeur de la réduction de la pauvreté et du développement durable à la Banque Mondiale

Participant 1 : Dr. Isaac Mensa-Bonsu, Directeur coordonnateur de la Planification à la National Development Planning Commission, Gouvernement du Ghana

suite : voir page suivante

Participant 2 : M. Jeff Dayton Johnson, Économiste principal, Coordinateur des Activités de recherche sur la cohérence des politiques, l'organisation de la coopération économique et le développement au Centre de développement de l'OCDE

Rapporteur : M^{me} Anita Bundegaard, Ancienne Ministre danoise de la Coopération au développement

La cohérence des politiques ne peut être acquise que si les décideurs reconnaissent l'importance de la migration et le fait qu'elle peut atteindre les résultats escomptés de développement. Il faudrait également que les décideurs puissent mieux appréhender l'impact de la migration et des politiques migratoires sur le développement.

Questionnaire était de rassembler des informations et de fournir une vue d'ensemble des expériences nationales et des leçons apprises en matière de cohérence entre les politiques de migration et de développement

La session 3.2 a fait l'objet d'une discussion très «pragmatique», dont l'objectif était de ressortir clairement la manière dont les gouvernements et les agences se sont engagés et ont établi des structures formelles et informelles en vue de garantir la cohérence de leurs politiques migratoires et des décisions y relatives. La cohérence des politiques ne peut être acquise que si les décideurs reconnaissent l'importance de la migration et le fait qu'elle peut atteindre les résultats escomptés de développement. Il faudrait également que les décideurs puissent mieux appréhender l'impact de la migration et des politiques migratoires sur le développement. D'où l'importance d'une coopération et d'une coordination plus rapprochées entre les départements ministériels, les administrations et/ou agences adéquats, sans oublier la nécessité d'une prise de conscience accrue des intérêts divergents et concurrents et des objectifs ciblés par les politiques migratoires nationales et internationales. Cela implique finalement de trouver des voies constructives d'aborder toutes ces questions. L'objectif prioritaire ici était de débattre sur les moyens de mettre sur pied une telle infrastructure politique et institutionnelle.

Le *document de référence* qui a servi de base préparatoire à la session 3.2 était constitué d'un questionnaire distribué par la Suède et le groupe de travail du FMMD à tous les points focaux du FMMD en avril 2007 (115). Le but du questionnaire était de rassembler des informations et de fournir une vue d'ensemble des expériences nationales et des leçons apprises en matière de cohérence entre les politiques de migration et de développement. Le document de référence a essayé *entre autres* : (1) de fournir la base pour une compréhension commune de la cohérence entre les politiques de migration et de développement; (2) de décrire l'importance de la cohérence des politiques de migration et de développement; (3) de donner un bref aperçu des expériences des États en matière de promotion de la politique de cohérence à travers des mécanismes variés et/ou des arrangements

(115) Quarante-cinq réponses ont été reçues depuis le 15 juin 2007, représentant les États de toutes les régions. Pour plus de détails, voir le document de référence sur la session 3.2 repris à l'Annexe.

institutionnels; (4) de présenter un ensemble de recommandations concrètes sur la manière de mettre en place une infrastructure institutionnelle et de créer un environnement propice à la planification d'une politique cohérente entre les secteurs politiques de la migration et du développement au niveau national; (5) de proposer des actions de suivi pour rapporter les progrès accomplis. Dans le cadre de la session et pour analyser les réponses au questionnaire, «la cohérence politique» a été définie comme suit :

Un développement systémique des politiques de renforcement mutuelles et de décisions entre les départements gouvernementaux et les agences, ainsi que la promotion des synergies entre les différents domaines importants de la politique pour la migration et le développement, avec pour finalité de maximiser l'impact sur le développement.

La session 3.2 a cherché à répondre aux questions suivantes :

- Comment les États peuvent-ils garantir l'engagement des décideurs politiques en faveur de la cohérence politique?
- La promotion de la prise de décision collective en général, et/ou plus particulièrement dans les domaines de la migration et du développement, est-elle possible dans votre structure gouvernementale? Peut-elle constituer un moyen d'améliorer votre cohérence politique?
- Comment peut-on faire converger des intérêts divergents?
- Quels sont les mécanismes les plus importants dans la promotion de la cohérence politique? Y en a-t-il d'autres que l'on aurait occultés?
- Comment peut-on améliorer les processus consultatifs entre les Ministères, les départements et les agences? Quels sont les obstacles à surmonter?

– *Groupe de discussion*

Repenser de manière substantielle les dispositions institutionnelles actuelles ainsi que les méthodes de travail afin de traiter la segmentation commune actuelle existant entre les départements ministériels, les institutions et les organisations
D'explorer les conditions de base nécessaires pour rendre les politiques de migration et de développement cohérentes au niveau national

Comme cela a été relevé au début de la session, promouvoir la cohérence entre les politiques migratoires et de développement au niveau national, régional et international présuppose qu'il faudra d'abord repenser de manière substantielle les dispositions institutionnelles actuelles ainsi que les méthodes de travail afin de traiter la segmentation commune actuelle existant entre les départements ministériels, les institutions et les organisations. Un des éléments clés de la réforme est de trouver les voies et moyens d'accroître les flux d'une communication effective et pertinente – formelle ou informelle – entre divers acteurs, à savoir les Ministères, les autorités en charge de la migration et les agences d'aide. Même si le thème paraît vaste, il convient de souligner néanmoins que le but de la session 3.2 n'était pas de discuter de manière intrinsèque des politiques de migration et de développement, mais plutôt d'explorer les *conditions de base nécessaires* pour rendre les politiques de migration et de développement cohérentes au niveau national. La discussion s'est focalisée sur le *procédé* et le type de cadre institutionnel, les mécanismes, la coopération et d'autres facteurs considérés comme importants pour coordonner les deux politiques de manière à maximiser les synergies positives.

La Banque Mondiale a réalisé une étude monographique sur le traitement des questions migratoires dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté (SRP) basée sur les données des SRP de 53 pays de 2001 à 2007. Cette étude a permis de mettre en lumière quantité d'opportunités et de possibilités restées sous-exploitées et qui pourraient être améliorées. En voici la quintessence (116) :

- *Renforcer les sources d'information.* L'absence d'informations affecte singulièrement l'intégration des migrants dans la SRP ou l'élaboration de politiques factuelles (depuis 2004, 13 pays africains n'ont toujours pas réalisé un recensement de la population au cours des dix dernières années, alors que les autres recensements fournissent très peu de données sur la migration).
- *Une meilleure utilisation des opportunités spécifiques du pays permettant de résoudre les problèmes globaux.* Plusieurs pays ont identifié des points spécifiques dans leur SRP (exemple : le tra-

(116) Pour plus de détails sur la présentation par la Banque Mondiale, voir l'Annexe V et le document de référence de la session 3.2 (*Le rôle de la Migration dans le Développement de la Stratégie nationale : Une Revue de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté*).

fic humain) de nature à être utilisés par la politique communautaire dans le but d'élargir le rôle de la migration sur le développement.

- *Associer la mobilité interne et externe au développement.* Le Sénégal, le Nicaragua ou certains pays d'Asie de l'Est abordent de manière explicite la migration interne dans leur SRP. Plusieurs pays à forte migration interne connaissent également un flux international substantiel. Les partenaires au développement pourraient renforcer la discussion sur la migration internationale en établissant le lien entre la mobilité interne et l'émigration.
- *Investir dans les institutions – Mettre sur pied un cadre institutionnel.* Dans plusieurs pays, la résolution du problème de la migration dans les SRP est affaiblie par l'absence d'un avocat et d'un défenseur de cette politique dans les institutions nationales, ou par une absence de responsabilité institutionnelle pour mettre en œuvre la volonté politique d'inclure la migration dans la planification du développement. Des structures doivent être créées avec pour vocation de s'assurer que la volonté politique est traduite en actes concrets intégrant la migration dans une plus large stratégie de développement.
- *Bâtir des alliances – Prêter attention aux discussions de la société civile.* La structure de gouvernance responsable de la mise sur pied des politiques de migration et de développement doit faire l'objet d'une collaboration entre les agences et avec la société civile.

Sur la base de l'expérience du Ghana en matière de cohérence politique dans le domaine de la migration et du développement (117), on peut conclure que les pays en développement disposent de grandes opportunités pour gérer la migration de manière à donner un coup de fouet à la croissance et à réduire la pauvreté, mais le cadre institutionnel requis manque encore. La question que l'on se pose est de savoir si l'on peut intégrer la gestion de la migration dans les départements ministériels et autres administrations en place, ou s'il faudrait créer une nouvelle structure chargée de régler toutes les questions liées à la migration et au développement. Dans quelles mesures l'intégration des facteurs environnementaux dans la politique et les

(117) Pour plus de détails sur la présentation faite par M. Isaac Mensa-Bonsu, voir l'Annexe IV du document de référence de la session 3.2 (*Vers un cadre institutionnel pour une planification politique cohérente de la migration et du développement dans les pays en développement : le cas du Ghana*).

Les facteurs-clés ayant favorisé la réussite de leur mise en œuvre sont l'engagement politique et la mobilisation des ressources humaines et financières

institutions publiques peut-elle servir d'exemple dans le cas de la migration et du développement? Une liste de propositions a été soumise aux participants. Les facteurs-clés ayant favorisé la réussite de leur mise en œuvre sont l'engagement politique et la mobilisation des ressources humaines et financières. Ces propositions, qui sont spécifiques au contexte institutionnel du Ghana, peuvent servir d'inspiration dans d'autres contextes nationaux. Elles peuvent être résumées comme suit :

- Avec le soutien de la Commission nationale de Planification du Développement, le point focal national doit faciliter *la formation d'un groupe de travail national* sur la migration et le développement;
- Le groupe de travail national doit faciliter la mise sur pied d'une *orientation nationale et instaurer un consensus* pour une vision et des stratégies englobant des acteurs étatiques et non-étatiques;
- Le groupe de travail doit *préparer des stratégies nationales* de gestion de la migration afin d'assurer la croissance et de réduire la pauvreté, avec de grandes orientations politiques, un plan d'action, un cadre institutionnel d'application et des délais clairs.
- *Mise en œuvre du plan d'action national sur la migration et le développement* par la Commission de Migration du Ghana;
- *Intégration des stratégies de la migration nationale et du plan d'action* dans le plan de développement national par la Commission nationale de Planification du Développement. Exemple : préparation du Plan national de Développement sur 10 ans, mise en œuvre de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté;
- La Commission nationale de Planification du Développement, avec le soutien de la Commission de Migration du Ghana, doit aider à *l'intégration du plan d'action national de la migration dans les politiques sectorielles et les stratégies de développement*;
- La Commission nationale de Planification du Développement, la Commission de Migration du Ghana, et le Ministère des Finances et de la Planification économique convertissent *les indicateurs de la migration et du développement en cadres institutionnels nationaux de suivi-évaluation des rapports*;
- *Une revue régulière des politiques de migration doit être réalisée grâce aux informations fournies par les recherches et le suivi-évaluation.*

Trois leçons découlent de l'expérience du Centre de développement de l'OCDE en ce qui concerne la mise sur pied de cadres institutionnels. Même si certaines de ces leçons ont été tirées de domaines autres que la migration, elles peuvent néanmoins être utilisées dans le débat sur la cohérence politique et institutionnelle des stratégies de migration et de développement.

La cohérence politique ne devrait pas être considérée comme un résultat ou un objectif final auquel toutes les politiques devraient parvenir, mais il s'agit plutôt d'un processus de dialogue entre les différents acteurs et les gouvernements. Ce processus se met en place de trois façons, et à trois niveaux d'intensité :

- *Un partage de la communication et des informations entre personnes de différents Ministères et agences.* Il s'agit-là de la forme la plus simple de promotion du processus de cohérence politique, même si elle est occultée dans plusieurs cadres institutionnels.
- *La coordination et la négociation.* Les objectifs politiques ou les intérêts de certaines circonscriptions peuvent être en conflit et les mécanismes (plus ou moins formels) peuvent être établis pour concilier ces différents intérêts.
- *Un consensus* doit être trouvé entre les diverses parties du gouvernement sur la manière dont les politiques doivent interagir et se soutenir de manière mutuelle.

La cohérence politique, si elle est essentiellement un processus de dialogue, demeure néanmoins spécifique à un pays. Le type de processus capable de fonctionner dans un pays pourrait ne pas le faire dans un autre. Cependant le partage d'expériences et de bonnes pratiques dans ces domaines reste extrêmement utile et instructif.

La plus grande partie du débat s'est focalisée sur les interactions entre les politiques adoptées dans les pays de l'OCDE, mais il serait également important de voir ce qui se passe dans les pays à revenu intermédiaire ou à faible revenu en termes de cohérence des décisions politiques.

– *Discussion générale*

La cohérence politique en matière de migration et de développement appelle, en fonction du contexte national, divers arrangements institutionnels, des mécanismes de coopération, des priorités et des ressources.

La cohérence politique en matière de migration et de développement appelle, en fonction du contexte national, divers arrangements institutionnels, des mécanismes de coopération, des priorités et des ressources. Certes, il n'existe pas de solutions ou d'outils simples susceptibles de garantir le succès d'une politique de cohérence, mais le besoin se fait plus que jamais sentir de discuter une fois encore de ces questions de manière approfondie sur le plan national et international, dans l'optique de permettre aux États de partager leurs expériences mutuelles.

Le document intitulé en anglais «Moving out of Poverty, Making Migration Work Better for Poor People» (118) (en français Sortir de la pauvreté : comment rendre la migration plus profitable aux pauvres) adopté en avril 2007 a exploré les rapports entre migration et développement. Il montre à quel point une migration bien gérée peut contribuer à l'allègement de la pauvreté. C'est le fruit d'une concertation intense entre le Department for International Development (DFID), le Home Office britannique et le Commonwealth Office. Plusieurs autres services gouvernementaux ont également été consultés, car la migration touche quantité de domaines politiques comme le commerce, la main-d'œuvre et l'environnement. L'objet du document était de présenter les preuves de la contribution de la migration au développement. Sa conception a pris beaucoup de temps certes. N'empêche que le document a permis d'identifier les synergies politiques et les tensions, notamment pour ce qui est des approches de lutte contre la fuite de cerveaux et des politiques de recrutement dans le secteur de la santé. Il s'est également avéré utile pour une coordination accrue entre la politique nationale et la politique étrangère. De plus, le Royaume-Uni a mis sur pied un Forum d'étude d'impact de la migration, dont la vocation était de faciliter le dialogue avec les principaux prestataires de service sur les impacts importants de la migration tels qu'ils ont été expérimentés par les zones locales, d'identifier et d'échanger les bonnes pratiques de gestion de ces impacts (119). En outre, en élaborant un système d'immigration qui devra être mis sur pied dans le courant de l'année 2008, le Royaume-Uni a créé une nouvelle structure, le Migration Advisory Committee, qui sera chargée d'évaluer la pénurie en main-d'œuvre de l'économie de la Grande Bretagne et de voir dans quelle mesure

(118) <http://www.dfid.gov.uk/pubs/files/migration-policy.pdf>.

(119) <http://www.bia.homeoffice.gov.uk/lawandpolicy/migrationimpactsForum/papersandagendas>.

l'immigration peut aider à combler les manques identifiés, et dans quel(s) domaine(s). En attendant, le gouvernement s'est engagé à évaluer l'impact de ce système sur le développement, de sorte à assurer la coordination et la cohérence de ses politiques.

Les *Philippines* exportent des travailleurs immigrés depuis quatre décennies, ce qui a permis au gouvernement de ce pays de développer un système élaboré d'intervention à chaque phase du processus migratoire, du pré-déploiement au retour et à la réinsertion en passant par la protection sur site. Toutes ces interventions sont fondées sur la structure réglementaire et légale de déploiement, dont le but est de garantir la protection et le bien-être des travailleurs, de promouvoir les droits de l'homme et le droit au travail (120). Le principal défi que doivent relever les Philippines en ce moment est de passer d'un cadre de protection et de programmes de bien-être à un cadre de développement qui, sans abandonner les programmes de protection, les intégrerait dans une plus grande équation de développement. Les Philippines se trouvent à une étape intermédiaire et cherchent à établir la connexion entre la migration et le développement en matière de cohérence politique et institutionnelle. Malgré l'ampleur du déploiement des travailleurs à l'étranger et des transferts de fonds, la responsabilité des questions de migration et de développement est assumée par divers départements ministériels. Par ailleurs, les plans nationaux de développement à moyen terme ne parviennent pas, pour le moment, à intégrer le chapitre spécifique de l'établissement d'un lien entre la migration et le développement.

En ce qui concerne l'*approche de cohérence politique adoptée par la Suède*, le gouvernement tout entier se partage la propriété et la responsabilité de l'application de la politique et de la réalisation du pénible objectif politique de parvenir à *un développement global équitable et durable*. La politique suédoise est suffisamment claire sur les *objectifs* à atteindre, mais elle l'est moins sur la *manière* d'y parvenir. La politique est formulée et conçue dans les différents services gouvernementaux. Par exemple, le Ministère de l'Environnement a la responsabilité d'élaborer une politique environnementale qui intègre les aspects de développement durable et le Ministère de la Migration est chargé, entre autres, de s'assurer que les politiques migratoires et d'asile suédoises contribuent à un développement durable et juste. Cependant, c'est le Ministère du Développement de la Co-

(120) Voir ci-dessous les sessions 1.2 et 1.3 de la table-ronde et la rapport sur les questions transversales.

pération qui est chargé de coordonner la mise en œuvre entière de la politique gouvernementale en matière de migration et de s'assurer que la coopération au développement est en phase avec la migration, le commerce international et les autres aspects importants.

Établir la cohérence entre la migration et le développement requiert un dialogue et un processus, et non une subordination des autres secteurs au développement international ou à la migration.

Établir la cohérence entre la migration et le développement requiert un dialogue et un processus, et non une subordination des autres secteurs au développement international ou à la migration – sans perdre de vue que bon nombre de pays donateurs ont adopté une politique d'octroi d'aide non-liée, ne fût-ce que pour les nouvelles aides. Les participants ont relevé le besoin de mieux appréhender les multiples causes profondes de la migration (121) avant la mise sur pied de cadres institutionnels cohérents. L'attention des participants a été attirée particulièrement sur les causes de la pauvreté et des inégalités, le commerce, l'agriculture et l'environnement. La nécessité d'intégrer dans n'importe quelle stratégie de cohérence politique les aspects relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, aux enfants, aux droits de la famille, à l'intégration des migrants dans le pays d'accueil et au genre a aussi été mise en évidence (122). Les participants ont insisté sur le fait que l'approche doit être soutenue sur le long terme, mais qu'il y avait un risque que l'aide au développement soit instrumentalisée dans l'optique de contrôler la migration illégale sur le court terme. Selon eux, étant donné que les cadres institutionnels seront différents d'un pays à l'autre, il serait important d'identifier les fonctions à mettre en exécution, par exemple la politique migratoire de la main-d'œuvre. Cependant, ils n'ont pas manqué de relever que la promotion de la cohérence politique et institutionnelle devait être précédée de l'adoption de ces politiques et institutions dans les pays où elles n'existent pas. Pour ce faire, les potentiels doivent être créés et développés.

Les observations, les résultats et les recommandations et actions suivantes ont été intégrés dans le procès-verbal du rapporteur de la session 3.2.

– Principales observations et conclusions

Les politiques de développement et de migration étant à la fois antinomiques et corrélées, il est donc nécessaire d'améliorer la cohérence politique dans ces domaines sans toutefois

(121) Sur cette question, voir aussi ci-dessous questions transversales, causes profondes de la migration.

(122) Voir aussi ci-dessous, questions transversales.

«instrumentaliser» ou subordonner une politique à l'autre. Il convient de noter que chaque pays a ses propres réalités et des circonstances particulières dont il faut tenir compte. Cependant, la volonté politique est fondamentale dans tous les pays pour mettre en œuvre concomitamment les deux politiques.

La capacité institutionnelle, y compris les mécanismes pour la coopération et le dialogue systématique, devra déterminer dans une large mesure à quel point un pays peut créer de la cohérence politique entre ses politiques nationales et le rôle des divers départements ministériels et agences engagés dans les questions de migration et développement. Aussi est-il impératif d'avoir un point focal «migration et développement» dans chaque Ministère concerné, une ligne budgétaire «migration et développement» ou un organisme consultatif interministériel chargé des questions de migration et de développement, tout comme un personnel compétent et adéquat, des ressources financières et d'autres ressources s'avèrent nécessaires.

– *Recommandations et actions proposées*

L'objet de la session 3.2 était de formuler une série de recommandations pouvant servir de lignes directrices à tout pays souhaitant poursuivre une politique de cohérence entre la migration et le développement. Seules les étapes à suivre ou les approches pourraient diverger. Certaines propositions des participants pourraient connaître une application immédiate s'il y avait une volonté politique en ce sens. Les propositions sont résumées ainsi qu'il suit :

Pour déplacer le paradigme et faire de la migration un outil de développement et vice-versa, l'on doit examiner avec le plus grand soin les politiques de développement et de migration. Il faudrait donc *un engagement politique de tous les instants* et travailler à un partage de responsabilités entre le pays d'origine et le pays d'accueil en vue d'une plus grande politique de cohérence et d'*une vision commune sur une relation mutuellement bénéfique* entre les politiques de migration et de développement. La discussion a abouti aux propositions suivantes :

1. Inclure les questions migratoires dans le processus de planification du développement national ainsi que dans la formulation de la stratégie du pays pour la coopération (123) au développement bilatéral et y ajouter, si nécessaire, les straté-

La capacité institutionnelle, y compris les mécanismes pour la coopération et le dialogue systématique, devra déterminer dans une large mesure à quel point un pays peut créer de la cohérence politique entre ses politiques nationales et le rôle des divers départements ministériels et agences

(123) Sur cette question, voir aussi ci-dessous questions transversales, causes profondes de la migration.

gies de réduction de la pauvreté. Des consultations seront faites à cet effet avec les acteurs de la société civile ainsi que les organisations de la diaspora. Un premier pas dans cette direction pourrait être de mettre sur pied **une politique nationale et un plan d'action sur la promotion des synergies entre les politiques de migration et de développement**. Disposer de documents de travail sur ce point pourrait déjà constituer un point de départ utile.

2. **Établir des mécanismes formels et informels** bien élaborés, susceptibles de permettre aux officiels du gouvernement responsables de la politique de migration et de développement de communiquer et de se concerter sur la promotion des synergies entre diverses politiques et décisions. Il est important que ces consultations aient lieu à tous les niveaux du gouvernement. Les actions concrètes suivantes ont été suggérées :

- La création de points focaux spécifiques au FMMD a contribué à améliorer la politique de consultation en matière de migration et de développement dans plusieurs pays. Tous les gouvernements doivent **maintenir et renforcer tous les points focaux du FMMD** dans l'optique de la promotion du dialogue au niveau national et constituer des réseaux à un niveau mondial entre les gouvernements participant au FMMD. Si les points de contact sur la migration et le développement sont établis dans les différents départements du gouvernement, ils doivent régulièrement être en contact les uns avec les autres au niveau national. Les points focaux doivent être établis à un niveau suffisamment élevé de décision politique ou, tout au moins, faire des rapports aux décideurs.
- La **création d'un Groupe de travail** chargé d'observer les bonnes pratiques et l'application des leçons apprises en matière de promotion de la cohérence politique au sein des gouvernements. Ce groupe de travail devrait être calqué sur le modèle de l'enquête thématique réalisée par la Suède dans le cadre de sa préparation de la première réunion du Forum. Une enquête de suivi pourrait être menée avant le prochain FMMD, qui ferait l'objet d'un rapport analysant les données collectées.

La *Suède* en tant que présidente et coordinatrice de la session 3.2 de la première réunion du FMMD, est prête à continuer à travailler de manière active sur ces points avec d'autres pays souhaitant diriger de tels groupes. Un rapport du groupe de travail pourrait être présenté à Manille l'année prochaine.

- Les pays développés et les organisations internationales doivent soutenir le **renforcement des capacités** dans les pays en développement en vue de la mise sur pied de politiques et cadres institutionnels permettant de mieux aborder les questions de la migration et du développement. Un rapport brochant l'état des lieux de ces points devra être publié lors des réunions du FMMD de 2008 ou de 2009.

Session 3.3 – L'avenir du Forum mondial sur la Migration et le Développement

Président : M. Peter Sutherland, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Migration internationale et le Développement
Coprésidents : S.E. M^{me} Régine De Clercq, Ambassadeur pour la Politique de migration et d'asile, Directeur Exécutif belge du Forum Mondial sur la Migration et le Développement S.E. Enrique A. Manalo, Représentant Permanent des Philippines aux Nations Unies à Genève

La session 3.3 était présidée par M. Peter Sutherland, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies à Genève en charge de la Migration internationale et du Développement et coprésidée par S.E. M^{me} Régine De Clercq, Ambassadeur pour la politique de migration et d'asile, Directeur Exécutif belge du Forum mondial sur la Migration et le Développement et S.E.M. Enrique A. Manalo, Représentant Permanent des Philippines aux Nations Unies à Genève. Cette session était consacrée à la discussion sur l'avenir du Forum, à la nécessité de poursuivre le travail initié par le groupe de réflexion *ad hoc* de Genève (voir ci-dessus), et aux discussions précédentes des Amis du Forum. Compte tenu de la nature du Forum – qui était dirigé par les États-, on a pensé que les gouvernements présents à Bruxelles pouvaient discuter entre eux des futures modalités de fonctionnement du processus. La session était réduite aux chefs de délégation des Représentations des États-membres. Le document intitulé *Les Modalités de Fonctionnement* et disponible en annexe du présent rapport reflète le travail du groupe ad hoc des États et les discussions qui ont eu lieu au cours de la session 3.3. Ces modalités de fonctionnement avaient pour but d'assurer la continuité du travail et d'accorder un soutien pratique au futur président. Cependant ce document pourrait être évalué et revu, tant que de besoin, lors du FMMD qui se tiendra à Manille en 2008.

La prochaine réunion du FMMD sera organisée par les Philippines à Manille en 2008. Elle pourrait aborder d'autres aspects de la migration et du développement, mais elle poursuivra aussi

le débat en cours et examinera les rapports sur certains points évoqués à Bruxelles, notamment les actions de suivi initiées. Des modalités provisoires ont été mises sur pied pour la continuité du processus du FMMD : une *Troïka* comprenant les présidents anciens, actuels et futurs, un groupe de pilotage représentatif sur le plan régional, les Amis du Forum et un groupe de travail rattaché au président en exercice dont le rôle est d'organiser, d'administrer et de dresser rapport de la réunion (voir annexe pour plus de détails). Un certain nombre d'éléments permettront au Forum d'être couronné de succès : le soutien financier, un engagement soutenu des gouvernements, une opinion publique favorable. Les points focaux permettront de réaliser ces objectifs, et ils devront jouer le rôle de coordination de l'action gouvernementale et servir d'interface au niveau régional. Les réseaux des points focaux au niveau mondial doivent être consolidés à cet effet.

Session 3.4 – Processus consultatif de la migration régionale et développement : accroître la coopération

Président : M. Kevin O'Sullivan, Directeur de la politique d'immigration, Irish National Immigration Service, Ministère de la Justice, de l'Égalité des chances et de la Réforme judiciaire de l'Eire

Orateur : M^{elle} Michele Klein Solomon, Organisation internationale des Migrations, Directrice de la Politique migratoire, de la Recherche et de la Communication

Participant 1 : Dr. Endang Sulistyarningsih, Directeur de la Promotion de l'Emploi outre-mer au Conseil national de Placement et de Protection des Travailleurs immigrés d'Indonésie

Participant 2 : M. Peter Bosch, Administrateur principal de la Cellule Immigration et Asile, Direction générale de la Justice, des Libertés et de la Sécurité de la Commission européenne

Rapporteur : M. Vincent Williams, Chef de Programme du Southern African Migration Project (SAMP)

La session 3.4 a examiné de quelle manière le processus de consultation sur la migration (PCR) aborde, ou pourrait aborder les opportunités et défis présentés par les relations entre la migration et le développement, et a discuté des facteurs qui pourraient tendre à faciliter (ou à gêner) l'engagement du PCR sur les questions en relation avec la migration et le développement. Les PCR sont des mécanismes qui ont été développés autour du monde, premièrement au cours des 15 dernières années pour aborder un certain modèle de migration régionale ou des questions spécifiques liées à la migration ou des raisons précises

ayant conduit à leur établissement (exemple : changements d'ampleur, profil des flux migratoires, politiques dans une région, événements politiques, etc.). Habituellement, ils sont de natures informels et permettent un dialogue non-engageant entre États sur les questions migratoires. Ils abordent les questions telles que la construction des capacités, la coopération, le partage d'information, et les expériences et bonnes pratiques au niveau régional. Cependant, le potentiel de leur rôle dans l'amélioration de la contribution de la migration au développement a été sous-exploité.

Le *document de référence* (124) ayant servi de base à la préparation de la session 3.4 a puisé dans nombre de sources, y inclus des résultants d'un questionnaire envoyé par l'Organisation Internationale pour la Migration (OIM) aux secrétariats et/ou participants dans nombre de PCR (125); les communications avec des secrétariats et/ou participants en dehors du questionnaire, certains documents primaires du PCR (lorsqu'ils étaient disponibles au public), l'expérience de l'OIM comme défenseur des PCR et de la littérature pertinente sur la gestion de la migration et la coopération interétatique sur la question. De plus, nombres de modèles ont été ajoutés au cours de la préparation de la session : le Gouvernement des Pays-Bas en tant que précédent président, l'Irlande en tant que actuel président, et la Suède en tant que futur président des Consultations Intergouvernementales sur les politiques d'Asile, de Réfugiés et de Migration (CIG), le gouvernement d'Indonésie, en tant que hôte le plus récent du Processus de Consultation régionale pour la gestion des emplois à l'étranger et la main d'œuvre contractuelle pour les pays d'origine en Asie (Processus de Colombo); la Southern African Migra-

(124) Pour le document de référence de la session 3.4, voir en annexe.

(125) Les PCR recevant les enquêtes y ont inclus la consultation intergouvernementale sur les questions liées à la politique de migration, d'asile et des réfugiés (CIG); le Migration Dialog for Southern Africa (MIDSA) les consultations Ministérielles sur les emplois à l'étranger et la main d'œuvre contractuelle pour les pays d'origine (Processus de Colombo); La conférence ministérielle de Bali sur la contrebande, les trafics de personnes et autres crimes transnationaux, (Processus de Bali) le processus Söderköping (processus de coopération transfrontalier); la Conférence régionale sur la migration (CRM ou «Processus de Puebla»); la Migration Dialogue for West Africa (MIDWA); la 5+5 Dialogue on Migration dans la Méditerrané Ouest (5+5 Dialogue); le processus de Budapest; la Mediterranean Transit Migration Dialogue (MTM); la South American Conférence on Migration (SACM) et la Inter-Governmental Asia-Pacific Consultations on Refugees, Displaced Persons and Migrants (APC). Les enquêtes remplies ont été reçus des cinq premiers de ces PCR, le Processus de Budapest, MTM, SACM et APC; des documents des réponses, (mais sans enquêtes) ont été reçus de RCM et MIDWA; et aucune réponse n'a été reçus de 5+5 Dialogue. D'autres groupes régionaux sur la migration existent, de types variés; cependant, ce n'était pas faisable d'enquêter sur chaque groupe régional correspondant par définition à un PCR. Finalement, on avait décidé d'envoyer les enquêtes à une sélection de PCR reflétant un équilibre régional et un vaste spectre de sujets de discussion, priorités et structure organisationnelle.

tion Project (SAMP), qui, avec l'OIM, assurent le secrétariat du Migration Dialogue for Southern Africa (MIDSA), la Commission Européenne, la United Nations Population Fund (UNFPA), la United Nations Conférence on Trade and Développement (UNCTAD).

La préparation de la session 3.4 était structurée autour des questions-clés suivantes :

- Combien de types de processus de coopération régionaux en rapport avec la migration existent et à quel degré traitent-ils de la migration et du développement ?
- Comment sont structurés et organisés les PCR et quelles sont leurs principales sources de revenus ?
- Comment les PCR peuvent-ils répondre aux défis présentés par les relations entre la migration et le développement ?
- A quel degré les coopérations entre les PCR et les structures formelles régionales peuvent-elles être améliorées ?
- Comment intégrer les aspects de développement dans les PCR afin de répondre aux besoins de construction de capacité, cohérence politique et/ou objectifs de bonne gouvernance ?
- Comment les PCR peuvent-ils être reliés au FMMD ?

- Groupe de discussion

Il y a plus de 14 PCR dans le monde aujourd'hui, mais aucun d'eux n'a été constitué pour aborder les questions liées à la migration et au développement. La relation entre les PCR et migration et développement mis ensemble soulève un certain nombre de questions : (1) la manière dont la migration et le développement sont traités dans les PCR ; (2) la manière avec laquelle les PCR ont pu être invités pour évoquer de manière plus systématique les défis présentés par migration et développement ; (3) le rôle des PCR par rapport aux mécanismes plus formels de coopération régionale et d'intégration et (4) les propositions pour améliorer la construction des capacités, la cohérence politique et la gouvernance, spécifiquement sur la migration et le développement.

La manière avec laquelle les PCR incorporent la migration et le développement dans leur programme pourrait être divisée en trois catégories : 1) ceux qui considèrent la migration et le développement combinés comme *une priorité thématique*, soit dans leur document de création (exemples : SACM, Processus de Puebla, Dialogue 5+5), ou dans leur programme ou activité (exemples : MIDSA et MIDWA) ou encore ceux ayant un thème

central spécifique sur la migration et le développement (exemple : le Processus de Colombo dont le but était de promouvoir une meilleure gestion de la main d'œuvre migratoire); 2) ceux qui lient la migration et le développement dans leur programme politique sur une *base ad hoc*, très souvent dans un contexte de dialogue sur un thème particulier sur la migration, par exemple, la cohérence politique ou la préparation du DHN (exemples : le processus de Söderköping, l'IGC ou l'APC) et 3) ceux qui se focalisent sur les questions spécifiques de la migration et ne sont pas concernés par la migration et le développement (exemple : le processus de Budapest).

Les PCR peuvent jouer un rôle important, en promouvant la consultation sur la migration et le développement. Par exemple, les questionnaires administrés au cours de la phase préparatoire de la session ont souligné le fait que lorsque les processus dépendent des financements des donateurs, les priorités du donateur tendent à déterminer les activités du PCR. De plus, une base de ressources plus conséquente pourrait aider à porter le dialogue à des résultats plus concrets. Les donateurs doivent tenir compte de ces éléments lorsqu'ils considèrent l'éventualité d'en rajouter aux programmes des PCR. De la même manière, on a remarqué, grâce au questionnaire, qu'un plus large nombre de Ministères représentés aux réunions des PCR, – mis à part la Justice et les Affaires Intérieures- conduisait nécessairement à un programme plus orienté vers l'aspect développement, et que ceux qui traitaient avec la participation des pays très développés avait tendance à orienter leur programme vers les aspects liés à la migration et au développement. En ce qui concerne la relation entre les PCR et les processus plus formels, on a pu décerner deux perspectives complémentaires à partir du questionnaire : (i) les PCR pourraient gagner une plus grande stature politique s'ils étaient liés régulièrement avec certains des mécanismes formels et (2) : les PCR pourraient être très utiles en tant que mécanisme de suivi au niveau régional pour faire des recommandations ou des accords qui sont atteints par des corps formels.

L'expérience des Processus de Consultations Régionaux dans la gestion des employés à l'étranger et la main d'œuvre contractuelle pour les pays d'origine en Asie (le Processus de Colombo (126)) montre que le dialogue et la coopération parmi les États impliqués dans les processus de migration de la main d'œuvre sont importants si la migration internationale de la

(126) Un site Web a été lancé en avril 2007 pour le Processus de Colombo : www.colomboprocess.org. Voir également les questions transversales, droits de l'homme.

main d'œuvre est bénéfique à toutes les parties prenantes, c'est-à-dire les pays d'origine et les pays d'accueil, les travailleurs migrants eux-mêmes, les employeurs, les syndicats, les agences de placement et la société civile. L'amélioration de la main d'œuvre migratoire comprend la protection et la fourniture des services aux travailleurs migrants, l'optimisation des avantages d'une main d'œuvre organisée et la construction des capacités, la collecte des données afin de faire face aux défis de la migration de la main d'œuvre et la coopération interétatique sur les questions de la migration de la main d'œuvre. Le point principal évoqué par le Processus de Colombo a des implications en termes de développement pour les pays qui envoient la main d'œuvre à l'étranger.

Pendant, en ce qui concerne l'amélioration du système actuel, trois principes largement partagés doivent rester présents dans les mémoires. Premièrement les politiques gouvernementales, même si elles ne fonctionnent pas parfaitement, contribuent néanmoins à *faire* une différence en terme de nombre d'immigrants arrivant dans les pays hôtes, les moyens utilisés pour leur voyage, comment ils sont traités dans le pays, et, qu'ils retournent ou restent, ce qu'ils gagnent et les compétences qu'ils acquièrent au cours de leur séjour. Deuxièmement, le bénéfice sur le plan économique du transfert des fonds des travailleurs à l'étranger est positif de manière générale, puisque les migrants (leurs familles), et leurs employeurs vivent mieux et leur PIB augmente avec l'augmentation du salaire des travailleurs. Troisièmement, ce serait mieux pour chacun si la migration de la main-d'œuvre était gérée de manière légale et ordonnée (voir également la session de la Table-ronde 1.2). La question maintenant est de savoir comment développer les politiques qui correspondent aux besoins des parties directement concernés : à savoir les migrants, les gouvernements et les employeurs tout en satisfaisant les besoins des pays pourvoyeurs de migrants et des pays hôtes. Les processus de consultations régionaux et internationaux, tels le Processus de Colombo et le FMMD fournissent une plateforme importante à partir de laquelle on peut développer des réponses coordonnées pour répondre à ces défis.

Les perspectives de la Commission européenne et de l'Union européenne, en tant que structures formelles de coopération et d'intégration distinctes des PCR, sont d'une importance particulière. Si le renforcement du dialogue et des partenariats pour les politiques effectives de migration –et le support des dialogues et partenariats – entre les pays est important, surtout sur le plan

régional, il est aussi nécessaire de s'assurer que ces processus variés sont liés l'un à l'autre, afin d'éviter une dilution de leurs accomplissements. Il faudrait chercher au niveau des forums internationaux importants qui existent ayant, ou envisageant avoir- à leur programme des questions en relation avec la migration, afin de mettre sur place ce qu'on a appelé «le programme d'enquête stratégique pour l'instauration des cadres migratoires». Les organisations internationales pourraient jouer un rôle à ce niveau. Il faut aussi bien définir et bien faire la différence entre le rôle de ces mécanismes formels et informels. Ceci est pertinent, surtout dans le contexte des conférences de Rabat (juillet 2006) et de Tripoli (novembre 2006) sur la migration et le développement et autres PCR de la zone. Pour atteindre des résultats concrets dans ces domaines, il doit avoir un engagement aux niveaux ministériel et au niveau des décideurs supérieurs, et une implication des experts, surtout ceux du secteur privé et de la communauté des affaires. Renforcer la coopération bilatérale est aussi requise à cette fin.

– *Discussion générale*

Au cours de la discussion générale, beaucoup de participants ont insisté sur le fait que l'on n'a pas forcément besoin d'agrandir le programme des PCR pour y inclure les questions migratoires et de développement. Certains PCR ont été institués afin de discuter des questions très spécifiques liées à la migration et au développement, par conséquent élargir encore leur programme risque ne plus être ni désirable, ni apporter une quelconque valeur. La cohérence politique implique d'avoir un ensemble d'objectifs clairement définis, et étant donné la nature des PCR (ils sont dirigées par les gouvernements) et le fait que ces processus sont essentiels, l'ajout de toute nouvelle thématique dans le programme requiert l'accord et la volonté de tous les États concernés.

Il est souhaitable de renforcer les liens entre les PCR et les processus formels, mais ce faisant, la nature informelle des PCR sera sapée. Lier les processus informels et formels n'est pas un processus à sens unique. Les processus formels doivent approcher les PCR et les encourager à prendre part à l'implémentation de leurs décisions. Ce faisant, les PCR n'essaient pas de se substituer aux processus formels, mais cherchent à les compléter, et les rôles respectifs des processus formels et informels doivent être clarifiés.

Il y a aussi des processus qui ne sont pas établis de manière formelle, mais qui pourraient également être utiles à engendrer des discussions sur la migration et le développement. Il faudra essayer d'identifier à quel niveau ces processus existent et leur fournir le soutien approprié. Ce qui serait intéressant, c'est de tirer quelques leçons apprises des PCR afin d'identifier les points et initiatives qui devront faire l'objet d'une généralisation. Il est important d'éviter toute reproduction, ou réinventer les liens entre les forums variés là où ils existent déjà, et se focaliser plutôt sur la manière de trouver des moyens d'intégrer la migration et le développement dans des structures existantes. Construire et renforcer les capacités sont donc essentiels, et des mécanismes adéquats de financement sont nécessaires à cette fin. En ce qui concerne l'évaluation suggérée des PCR, la discussion a permis de conclure que, plutôt que de voir ces évaluations comme moyen de juger de leur efficacité, ils peuvent être utilisés comme mode de renforcement du rôle des PCR en terme de migration et de développement, et développer la consistance entre les différents processus régionaux.

Sur la base du procès-verbal du rapporteur de la session, voici les observations et les résultats, ainsi que les recommandations et les actions proposées pour la session 3.4 :

– *Principales observations et conclusions*

On reconnaît que les processus de consultations régionales (PCR) pourraient jouer un rôle dans l'amélioration de la contribution des migrants au développement, mais il faudra renforcer et soutenir un tel rôle. Des liens rapprochés entre les PCR et les processus gouvernementaux régionaux formels, et les échanges d'informations réguliers entre les PCR et le FMMD doivent être encouragés.

– *Recommandations et actions proposées*

Étant donné leur nature (ils sont dirigés par les États), toute décision concernant les activités des PCR doit être prise par les gouvernements. *Une plus grande intégration des considérations de développement dans le programme des PCR* pourrait être mis en œuvre, en particulier à travers les mesures suivantes (il reste cependant certain que ce ne sont pas toutes les propositions mentionnées qui pourront s'appliquer à tous les PCR) :

1. Pour **promouvoir un grand partage des informations** sur des activités et finalisations des PCR dans les domaines de la migration et développement. Cela peut être fait à travers :

- *Des réunions régulières pour une plus grande fertilisation croisée entre PCR*

La question demeure : serait-il préférable que cette fertilisation croisée entre les PCR reste informelle et soit organisée sur une base ad hoc, ou serait-il mieux de mettre sur pied des consultations formelles et des interactions régulières programmées ?

- *Une base de données commune sur les bonnes pratiques en matière de migration et développement à partir des PCR et d'un site Web*

Les participants ont souligné l'importance de l'adoption d'une approche proactive dans ce domaine. Collecter toutes les conclusions, les recommandations et projets statistiquement sur un site web n'est pas suffisant pour assurer une communication effective de l'information. Il convient de trouver des moyens nécessaires pour mener l'information à ceux qui en ont réellement besoin. Un mailing actif et une mise à jour régulière des accomplissements des PCR énumérés sur le site web pourraient constituer un premier pas utile.

- *Une newsletter PCR qui se focalise sur les questions liées à la migration et au développement*

2. Pour **encourager une évaluation plus systématique des accomplissements et des impacts des PCR** dans les domaines de la migration et du développement, plus précisément dans le domaine des constructions des capacités, afin de promouvoir une meilleure compréhension de la contribution des PCR dans la gestion de la migration pour le développement. Les participants à la première réunion du Forum sont invités à identifier qui pourrait être en charge de l'organisation des telles évaluations.

Ces enquêtes seront sans engagement mais pourraient conduire à la formulation de recommandations pour la construction des capacités. Elles pourraient être conduites sur une base plus régulière et de manière plus profonde afin de promouvoir une meilleure compréhension de la contribution des PCR à la gestion de la migration pour le développement. Cependant, les participants ont souligné le besoin de ne pas aller très vite en besogne dans l'évaluation des accomplissements et des impacts des PCR, étant donné que la plupart de ces procédures sont encore récentes et ont besoin de plus de temps pour se développer de manière

effective. Elles peuvent être utiles à l'identification des zones pour renforcer l'activité

3. Pour encourager l'implication des agences et départements gouvernementaux de pays développés et en développement (et les acteurs non-gouvernementaux là où c'est approprié) **responsables du développement au cours des réunions du PCR.**

Alors que l'initiative de promouvoir la cohérence politique devrait venir des gouvernements nationaux, les PCR peuvent soutenir ces efforts en impliquant aussi les départements et agences gouvernementaux responsables du développement et en facilitant le partage d'informations intra-gouvernemental à travers des stratégies appropriées de dissémination (liste e-mail des départements).

4. Pour renforcer le soutien des donateurs pour les activités des PCR en rapport avec la migration et le développement, spécialement dans des régions où il y a un grand intérêt en matière de migration et développement pour la communauté du donateur (exemple : MDSA et MIDWA en Afrique).

5. Pour promouvoir plus de liens entre les PCR et les autres forums régionaux formels ou informels (exemple : le commerce régionale et les régimes d'intégration). Les États pourraient envisager de développer encore plus les liens entre les PCR et établir un dialogue avec la politique au niveau inter-régional afin de fournir un mécanisme de suivi à un niveau plus technique. La nature de ces liens sera définie par les États membres des PCR, puisque les PCR sont des structures dirigées par les États. Ceci est fondamental autant pour la propriété des États concernés que pour le développement.

6. Pour établir des nouveaux PCR dans les régions développées là où ils sont absents (exemple en Afrique du Centre et de l'Est). Ces nouveaux PCR pourraient être liés aux forums existants tels les organisations régionales de commerces. Cependant, il y a un besoin d'informations sur les aspects organisationnels et structurels des PCR pour les États intéressés par la perspective de commencer un processus PCR.

7. Pour garantir un flux d'information constant entre les PCR et le FMMD, par exemple :

Les PCR pourraient compléter les activités du FMMD en mettant à disposition des zones pour tester et mettre en œuvre ces idées. Les résultats du FMMD pourraient être transmis au PCR

pour leur possible intégration dans leur programme de travail. Un flux d'information soutenu entre les deux structures pourrait être encouragé, en l'occurrence,

- en procédant à des enquêtes régulières des PCR sur les thèmes liés à la migration et au développement. Cela pourrait permettre aux PCR de mettre en lumière leurs bonnes pratiques dans un domaine particulier
- en créant un réseau de points focaux FMMD dans les PCR différents afin de soutenir cet échange et les consulter au sujet des bonnes pratiques avant d'organiser le Forum suivant.

2.3. – *Questions transversales*

Coordinatrice : M^{me} Véronique de Ryckere, Groupe de travail FMMD (127)

Comme relevé ci-dessus, le programme de la partie gouvernementale de la première réunion du FMMD était basé sur les résultats d'une enquête globale conduite, en novembre 2006, par le groupe de travail belge du FMMD (128). Dans cette enquête, un certain nombre d'États a suggéré que les causes profondes de la migration, les droits de l'homme et la dimension du genre soient également examinées dans le cadre de la réunion du FMMD. En particulier, les droits de l'homme (129) et les causes profondes de la migration (130) ont été classés respectivement quatrième et septième sur la liste des priorités identifiées par les gouvernements. Des requêtes semblables ont été faites aux réunions des Amis du Forum et à d'autres réunions. Il a donc été convenu au sein des Amis du Forum d'examiner ces questions de

(127) Ce rapport a été rédigé par Véronique de Ryckere, Coordinateur pour les questions transversales et membre du groupe de travail mis sur pied par le gouvernement belge pour la préparation de la première réunion du Forum Mondial sur la Migration et le Développement. Ce rapport n'aurait pas vu le jour sans l'assistance du rapporteur général sur les questions transversales, M. Jozef De Witte Directeur du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, et le concours des personnes suivantes : M. Lanssine Coulibaly (FMMD, groupe de travail), M^{me} Frédérique Fastré (Attachée à l'Institut belge pour l'égalité des femmes et des hommes), M. Henri Goldman (Chef du Département migration, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme), M^{me} Julie Lejeune et M. Wouter Nachtergaele (Observatoire des migrations, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme), M. John Slocum (Directeur, Migration et Mobilité Humaine, Mac Arthur Foundation) et du Service Public Fédéral belge Affaires étrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération au Développement, M. Jean-Claude Couvreur (Conseiller, unité Asile, immigration et lutte contre la traite des êtres humains), M^{me} Kathlijn De Nijs (Attachée, Direction Nations Unies) et M^{me} Josefien Van Damme (Attachée, Direction Nations Unies).

(128) Voir ci-dessus Processus préparatoire.

(129) Novembre 2006, enquête, point n° 4 : «Situation des migrants : la question des droits de l'homme, particulièrement des femmes et des enfants, conditions de travail, économie informelle, etc.».

(130) Novembre 2006, enquête, point n° 7, «Voies et moyens d'aborder certaines causes profondes de la migration liées au développement».

manière transversale au travers des sessions de la première réunion du FMMD. Tous ces thèmes, ou certains d'entre eux, pourraient rester à l'agenda et/ou être évoqués de manière plus approfondie lors des futures réunions du FMMD.

Un nombre d'individus et d'organisations ont été associés à la préparation et à la discussion de ces thèmes. Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme en Belgique a contribué aux réflexions du groupe de travail et son Directeur, M. Jozef De Witte était le rapporteur général des questions transversales. Ont également apporté leur contribution et/ou participé contribué aux discussions : l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), l'Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme (INSTRAW), le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (OHCHR), la Division des Nations Unies pour l'Avancement des Femmes (DAW) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

Au cours de la réunion, le rapporteur général était assisté de l'Institut (belge) pour l'égalité des femmes et des hommes et d'un comité composé de M^{me} Mazal Renford, experte de la délégation d'Israël et par ailleurs directrice du Golda Meir Mount Carmel International Training Centre (MCTC) ainsi que de M. Igor Haustrate, Directeur Général Adjoint de la Coopération au développement du Service Public Fédéral belge des Affaires étrangères, du Commerce international et de la Coopération au développement.

Le rapport suivant a été préparé sur la base des interventions et discussions qui ont eu lieu entre les participants les 10 et 11 juillet 2007. Il reflète les rapports des preneurs de notes et rapporteurs des sessions et des questions transversales, ainsi que ceux des rapporteurs généraux des tables-rondes et des questions transversales. Il fait également l'écho de quelques aspects des documents de base.

2.3.1. Causes profondes de la migration

2.3.1.1. Contexte et observations principales

Les causes profondes de la migration sont diverses et complexes. Elles ne sont pas toutes sources de préoccupation, mais celles qui le sont, ont généralement trait à des disparités majeures d'ordre économique, démographique et social. Elles

s'étendent de la pauvreté extrême au chômage, en passant par la faiblesse institutionnelle, l'instabilité politique, l'insécurité et le conflit, les régimes non-démocratiques et le manque de respect des droits de l'homme, des systèmes de santé non efficaces, une agriculture non profitable, les changements climatiques ainsi que la dégradation et les désastres environnementaux. Ces conditions dans les pays d'origine génèrent souvent une **absence de perspectives de développement** par rapport à laquelle la migration est trop souvent considérée comme étant l'unique alternative. La migration devient une stratégie de survie pour l'individu, sa famille et sa communauté. Ces conditions défavorables ont des conséquences non seulement sur la décision de migrer, mais aussi sur celle de retourner dans le pays d'origine. Il est toutefois fréquent que les migrants potentiels manquent d'information (131) sur plusieurs aspects de la migration dont ceux relatifs aux coûts, aux conditions de voyage et aux perspectives réelles dans le pays de destination. Les migrants et leurs familles manquent souvent d'informations sur le plan financier (132). Ces facteurs peuvent ne pas être à l'origine directe de la migration mais peuvent influencer la décision de migrer et rendre la migration moins utile ou moins fructueuse.

Il a également été reconnu que, même si elle est souvent blâmée pour ses conséquences négatives (exemple : la fuite des cerveaux dans le système de santé de certains pays d'origine), **la migration n'était pas la seule cause ou la cause première de l'absence de développement**. Le mauvais fonctionnement des services dans les secteurs clés tels que la santé et l'éducation sont causés plus par le faible développement des ressources humaines et de mauvaises politiques de développement que par la migration (133).

Les migrants contribuent au développement des pays hôtes et des pays d'origine. Même si les transferts de fonds et autres activités de la diaspora ne peuvent ni créer le développement à eux seuls, ni être appropriés par les gouvernements (134), il n'en reste pas moins que les migrants **peuvent aider à alléger les causes profondes de la migration** et notamment à accroître le niveau des revenus et réduire la pauvreté (135) en diminuant la pression sur le marché de l'emploi et en participant au développement grâce aux transferts de fonds, de compétences

Ces conditions dans les pays d'origine génèrent souvent une absence de perspectives de développement par rapport à laquelle la migration est trop souvent considérée comme étant l'unique alternative.

La migration n'était pas la seule cause ou la cause première de l'absence de développement

Les migrants peuvent aider à alléger les causes profondes de la migration et notamment à accroître le niveau des revenus et réduire la pauvreté

(131) Voir ci-dessus Table ronde 2, thèmes 1 et 2.

(132) Voir ci-dessus Table ronde 1, sessions 1.2 et 1.3.

(133) Voir ci-dessus Table ronde 1, session 1.1 et le document de base.

(134) Voir ci-dessus Table ronde 2, thème 2.

(135) Voir ci-dessus Table ronde 2, thèmes 2 et 3, et les documents de base.

et de savoir acquis au cours de la migration, et aux investissements effectués par les communautés expatriées. Les contributions des migrants peuvent aussi créer des emplois et des opportunités de carrières, donnant ainsi la possibilité à certains membres de leur communauté de rester dans le pays d'origine. Les transferts de fonds sont également vitaux dans des situations post-confliktuelles et après des catastrophes naturelles (136). Cependant, l'impact des contributions des migrants sur le développement est conditionné par le contexte économique et politique plus large. En fonction de ce contexte, les transferts de fonds peuvent être néfastes (137) et créer des cycles de dépendance, accroître le taux de change des devises ou contribuer à l'inflation.

Enfin, alors qu'il est généralement admis que la **contribution des migrants au développement** est étroitement liée à la **protection de leurs droits** (138) et à leur **intégration** (139) dans les pays hôtes, il serait utile d'effectuer de plus amples recherches sur ce dernier aspect.

2.3.1.2. *Orientations politiques et recommandations*

Les gouvernements, lorsque c'est approprié en coopération avec les acteurs privés, sont invités à :

1. Créer un environnement favorisant une migration internationale basée **sur le choix plutôt que sur la nécessité**. En effet, la migration ne peut constituer une solution à une absence de développement. Les actions possibles suivantes ont été proposées :

– *Traiter les causes profondes de la migration*. Ceci implique :

- une plus grande cohérence aux niveaux national et international des politiques et décisions ayant un impact sur le développement des pays d'origine des migrants afin d'améliorer les effets positifs de ces politiques et de s'assurer que ces pays bénéficient plus des avantages de la mondialisation. Cela peut être atteint en prenant en compte les effets d'autres politiques, telles que les politiques commerciales, de l'emploi et migratoires, sur le développement. Les participants ont cité en particulier le secteur

(136) Voir ci-dessus Table ronde 2, thème 2.

(137) Voir ci-dessus Table ronde 2, thème 3.

(138) Voir ci-dessus Table ronde 1, sessions 1.2 et 1.3 et le document de base et Table ronde 3, Note introductive et session 3.2. Voir aussi ci-dessus Questions transversales, Droits de l'homme.

(139) Voir ci-dessus Table ronde 2, thème 4 et Session plénière d'ouverture du 10 juillet 2007.

Créer un environnement favorisant une migration internationale basée sur le choix plutôt que sur la nécessité

Cohérence aux niveaux national et international des politiques et décisions ayant un impact sur le développement

agricole et le besoin de réduction des subventions à l'export ou des droits de douane (140).

- que les politiques de développement, particulièrement celles focalisées sur la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement, se concentrent sur les causes profondes de la migration. Dans certains cas, les efforts de développement pourraient aussi viser des zones comportant d'importantes perspectives d'émigration. Ils pourraient être orientés vers des besoins spécifiques tels que certaines causes – voir même certaines conséquences – de la fuite des cerveaux (141) dans les secteurs critiques de la santé et de l'éducation, et viser la création de postes et l'amélioration du développement des carrières. De manière plus générale, ces efforts peuvent aussi avoir pour objectif le développement de certains secteurs dans des zones peu privilégiées. De telles décisions doivent être prises au cas par cas, en prenant en compte les spécificités de chaque situation afin d'éviter toute «instrumentalisation» des politiques de développement pour gérer la migration (142).

Les politiques de développement, particulièrement celles focalisées sur la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement, se concentrent sur les causes profondes de la migration

- que les pays développés visent l'objectif de fournir l'aide publique au développement équivalente à 0.7 % de leur produit national brut (143) afin de contribuer une distribution des richesses plus équitable (144);

- la mise en place dans le pays d'origine d'un environnement de nature à favoriser le développement, en particulier à travers la bonne gouvernance, les stratégies génératrices d'emplois et le renforcement des systèmes de santé, en mettant un accent particulier sur les ressources humaines et la lutte contre les maladies telles que le VIH/SIDA (145).

(140) Voir ci-dessus, Table ronde 3, session 3.2.

(141) Voir ci-dessus Table ronde 1, session 1.1 et le document de base.

(142) Voir ci-dessus Table ronde 3, session 3.2 et le document de base.

(143) L'objectif des 0.7 % se réfère à l'engagement répété des gouvernements du monde de consacrer 0.7 % du produit national brut des pays riches à l'aide publique au développement. L'objectif des 0.7 % était basé sur le rapport de 1969 de la Commission Pearson, ayant pour titre «Partners in Development». Ce rapport a reçu l'aval de l'OCDE et a fait l'objet le 24 octobre 1970 d'une résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Depuis lors, l'objectif des 0.7 % a été réaffirmé au cours des années, notamment à la Conférence internationale sur le financement du développement tenue en mars 2002 à Monterrey, Mexico et au Sommet mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg dans la même année. Dans le Paragraphe 42 du Consensus de Monterrey, les dirigeants du monde ont réitéré leur engagement et ont invité «instamment les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à prendre des mesures concrètes pour atteindre les objectifs consistant à consacrer 0.7 % de leur produit national brut (PNB) à l'APD en faveur des pays en développement...».

(144) Voir ci-dessus Table ronde 3, note introductive et discours de S.E. Guy Verhofstadt, Premier ministre de la Belgique.

(145) Voir ci-dessus Table ronde 1, session 1.1 et le document de base.

Optimiser la contribution des migrants au développement

- Fournir, *dans le pays d'origine*, des *informations* (146) *aux migrants potentiels*, notamment sur les coûts et les conditions de la migration et sur leurs perspectives réelles dans le pays de destination, afin d'assurer un choix bien informé. Cela devrait être complété par les informations *dans le pays de destination* pour ceux qui auront choisi de migrer (147).

2. Optimiser la contribution des migrants au développement, notamment :

- tout en préservant leur liberté de choix de s'engager dans des activités de développement (148), *intégrer*, lorsque c'est pertinent, *les contributions des migrants dans les stratégies de développement des pays d'origine* (149) et *les consulter quant à ces stratégies*;
- *favoriser les liens et partenariats entre diasporas, pays d'origine* (150) (autorités et populations locales) et *pays hôte* (151) en promouvant le dialogue, la participation politique, la création d'institutions telles qu'un département gouvernemental chargé des nationaux à l'étranger et des canaux réguliers d'information (Internet, etc.) tenant les diasporas informées des opportunités de commerce, d'entreprise et d'investissement dans les pays d'origine;
- *créer un environnement permettant aux diasporas de vivre et de fonctionner de manière transnationale* (152) en accroissant leur mobilité (153) et en encourageant *l'intégration et la protection des migrants* (154) dans les pays d'accueil, notamment en leur permettant des arrangements contractuels à plus long terme en matière d'emploi (155), en assurant la «portabilité» des droits sociaux, en délivrant des visas à entrées multiples, en accordant des autorisations de séjour de plus longue durée (156), en autorisant la double nationalité et enfin en

(146) Voir ci-dessus Table ronde 1, sessions 1.2 et 1.3 et Table ronde 3, session 3.1.

(147) Voir ci-dessus Table ronde 2, thème 4 et Table ronde 3, session 3.1.

(148) Voir ci-dessus Table ronde 2, introduction, thèmes 1 et 2, où il est souligné à plusieurs occasions que les transferts de fonds constituent des flux privés. Voir aussi ci-dessus Table ronde 3, session 3.2.

(149) Voir ci-dessus Table ronde 2, thème 4 et Table ronde 3, session 3.2. sur la consultation de la diaspora quant au processus de développement national.

(150) Voir également le programme MIDA, Table ronde 1, session 1.4.

(151) Voir ci-dessus Table ronde 2, thème 4.

(152) Voir ci-dessus Table ronde 2, thème 4, discussions et session 2.4, document de base.

(153) Voir ci-dessus la discussion sur la migration circulaire pour la Table ronde 1, session 1.4 et le document de base.

(154) Voir particulièrement ci-dessus la Table ronde 2 thème 4, Table ronde 3, session 3.2, discussion. Voir aussi ci-dessus Session plénière d'ouverture et ci-dessus Droits de l'homme.

(155) Voir la ci-dessus Table ronde 1, session 1.4.

(156) Une résidence de plus longue durée et la possibilité de retourner dans le pays d'accueil ont également été cités comme encourageant une migration temporaire.

facilitant l'accès aux systèmes formels de transferts de fonds au moyen d'un accès minimal aux services bancaires offert à tous les migrants, y compris à ceux qui ne disposent pas de documents (157);

- *faciliter les activités productives des migrants et promouvoir leur entrepreneuriat* (158) en améliorant leurs compétences grâce à des formations en gestion de projets, comptabilité, finance et en langues. Les migrants doivent aussi être sensibilisés à des questions financières telles que les coûts des transferts de fonds. Il est également important de développer les capacités et de bien informer les intermédiaires financiers et les officiels dans les consulats et ambassades, afin qu'ils fournissent des informations pertinentes sur les opportunités d'investissement et le support nécessaire pour soutenir des projets de développement dans les pays d'origine. Finalement, les mesures incitatives liées aux droits de douane et d'importation, l'accès aux zones économiques spéciales et aux comptes en devises étrangères sont autant d'autres moyens de promouvoir l'entrepreneuriat des migrants.

3. Entreprendre davantage de recherches sur les causes profondes de la migration (159) et les types de flux migratoires causés par celles-ci. L'obtention de données différenciées par âge et sexe aideront les décideurs politiques à mieux analyser et mesurer les impacts de la migration sur le développement et à concevoir des politiques pouvant correspondre aux attentes et besoins de la diaspora et de leurs familles dans les pays d'origine. Des recherches supplémentaires seraient également utiles pour dégager l'existence d'une corrélation positive, négative ou neutre **entre l'intégration des migrants dans les pays de destination et leur capacité à aider au redressement, dans leur pays d'origine, de conditions de développement insatisfaisantes générant la migration** (160).

Entreprendre davantage de recherches sur les causes profondes de la migration

(157) Voir Table ronde 2, thème 1.

(158) Voir Table ronde 1, session 1.4 et le document de base. Voir également Table ronde 2, thèmes 1, 2 et 4 et ci-dessous, Droits de l'homme.

(159) Voir ci-dessus, Table ronde 3, session 3.2 : «Les participants ont relevé le besoin de mieux appréhender les multiples causes profondes de la migration avant la mise sur pied de cadres institutionnels visant à la cohérence des politiques dans ces domaines.»

(160) Voir ci-dessus, Table ronde 2, thème 4.

2.3.2. Droits de l'homme (161)

2.3.2.1. Contexte et observations principales

A la lumière de l'article 1 (3) de la Charte des Nations Unies mentionnant la volonté de «réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, ce sexe, de langue ou de religion», la **dimension humaine** de la migration ne peut pas être dissociée de ses aspects économiques, sociaux, politiques et de développement.

Les instruments internationaux de droit de l'homme et de droit du travail

Les instruments internationaux de **droit de l'homme et de droit du travail** constituent la **toile de fond du débat** sur la migration et le développement. Les migrants sont des êtres humains. Ils ont des droits et des obligations qui doivent être respectés. La promotion des droits de l'homme, en particulier des principes d'**égalité** et de **non-discrimination**, sont des éléments essentiels du contexte de la migration et du développement. Alors que la pleine réalisation de certains de ces droits peut être atteinte de manière progressive, en fonction des ressources disponibles de chaque Etat, il convient toutefois d'entreprendre dans des délais raisonnablement brefs, des actions pour atteindre ce but. Ces actions doivent être délibérées, concrètes, et orientées aussi clairement que possible à la réalisation de ces droits (162).

La contribution des migrants au développement est étroitement liée à la protection de leurs droits

Il est généralement admis que la **contribution des migrants au développement est étroitement liée à la protection** de leurs droits (163), les migrants dont les droits sont respectés étant capables de mieux développer leur potentiel, contribuer à l'économie du pays de destination et agir comme agents de développement pour leur pays d'origine. Il est ainsi primordial de les protéger et de leur assurer des conditions de travail décentes dans un monde où les droits découlent encore souvent de la nationalité. Ceci pointe vers le besoin d'une **meilleure intégration des migrants dans les pays de destination** (164).

Meilleure intégration des migrants dans les pays de destination

(161) L'analyse des droits de l'homme a spontanément inclus la question du droit du travail des migrants, principalement suite aux discussions relative à la migration du travail.

(162) Voir ci-dessus Table ronde 3, Historique et Note introductive de la Table Ronde 3.

(163) Voir ci-dessus sessions de Table ronde 1.2 et 1.3 et Table ronde 3, note introductive. Voir aussi ci-dessus les causes profondes de la migration.

(164) Voir ci-dessus Table ronde 2, session 2.4 et Session plénière d'ouverture du 10 juillet. Voir également ci-dessus Causes profondes de la migration.

Cependant, en dépit de la robustesse du cadre formel des droits de l'homme, il s'avère que, dans la pratique, **les traités internationaux de droits de l'homme et de droits du travail ne sont pas toujours respectés ni appliqués de manière équitable aux migrants**. Les violations des droits de l'homme et les abus portés aux droits des migrants surviennent en partie à cause des conflits d'intérêt existant entre la nécessité de respecter les droits des migrants d'une part et le besoin qu'ont les acteurs du secteur privé impliqués dans le recrutement et l'emploi des migrants, de tirer un certain bénéfice de leurs activités, d'autre part (165). Cette situation est aggravée par le fait que la migration et l'activité de ces acteurs privés tels que les recruteurs, les entrepreneurs et les employeurs ne fait l'objet de pratiquement aucune réglementation, ou de réglementations incompatibles entre pays (166). Elle est également exacerbée par les possibilités limitées de migration légale. Cette absence de correspondance entre la restriction des canaux de migration et les besoins réels en termes de main d'œuvre peut conduire, dans ce contexte peu et mal réglementé, à la introduction clandestine et à la traite de migrants. Il est de plus généralement reconnu que les migrants dépourvus de documents sont plus vulnérables aux abus puisqu'ils sont souvent exclus de la plupart des services publics, de la sécurité sociale et des services financiers essentiels aux transferts de fonds sécurisés et générateurs de crédits et autres transferts vers le pays d'origine (167). **Le racisme et la xénophobie** (168) ont aussi des effets particulièrement défavorables dans ce contexte.

Les structures légales et les conventions entre pays d'origine et pays d'accueil ainsi que le **soutien** offert par ces pays aux migrants sont nécessaires à leur protection et au renforcement de leur autonomie (169). Alors que l'on considère que la fourniture d'**informations** exhaustives peut réduire la vulnérabilité des migrants, trop de migrants restent relativement ignorants d'éléments fondamentaux à l'élaboration de leur projet migratoire (exemple : risques, opportunités, coûts et obligations) (170).

Les structures légales et les conventions entre pays d'origine et pays d'accueil ainsi que le soutien offert par ces pays aux migrants sont nécessaires à leur protection et au renforcement de leur autonomie

(165) Voir ci-dessus, Table ronde 1, session 1.3.

(166) Une des actions proposées résultant de la Table ronde 1.3 a été de tenir un atelier sur les possibles critères pour l'évaluation de la performance des agents de recrutement et employeurs des travailleurs migrants.

(167) Voir ci-dessus Table ronde 1, session 1.2 et le document de base.

(168) Voir ci-dessus Session plénière d'ouverture.

(169) Voir ci-dessus Table ronde 1, session 1.2 et 1.3.

(170) Voir ci-dessus Table ronde 1, sessions 1.2 et 1.3 et Table ronde 3 session 3.1.

Considérant l'intérêt exprimé par un certain nombre d'États par rapport aux droits des migrants, ce sujet pourrait rester à l'agenda du FMMD.

2.3.2.2. *Orientations politiques et recommandations*

Les gouvernements, lorsque cela est approprié en coopération avec les acteurs privés, sont invités à :

1. **Lutter contre le racisme et la xénophobie.** Dans ce contexte, l'**intégration** (171) des migrants dans les pays hôtes est important. Les participants ont mentionné les moyens suivants : droit de vote, sécurité sociale, visas à entrées multiples et double nationalité.

2. **Lutter contre la traite des êtres humains** et répondre à l'absence de concordance entre les canaux de **migration légale** et le **besoin en main d'œuvre**.

3. **Respecter et mettre en oeuvre les instruments internationaux ratifiés** (ONU et OIT) relatifs aux **droits de l'homme et aux droits du travail** et, suite à l'appel lancé par un certain nombre d'États en faveur de la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990, **traiter**, de manière concertée et consensuelle, **l'impasse actuelle dans laquelle se trouve cette question**).

4. Adopter les législations, procédures et conventions visant à assurer **la protection** (172) et le **traitement non-discriminatoire des migrants**, et **accorder une attention particulière à la vie familiale**, via notamment :

- *l'établissement de mécanismes pour négocier des salaires et conditions de travail décentes et équitables* (173) incluant les aspects sociaux et de santé (exemple : des conventions de travail bilatérales comprenant des dispositions protégeant les travailleurs migrants au cours du processus migratoire, un appareil administratif efficace pour protéger et fournir des services effectifs aux migrants, des mécanismes participatifs de décisions, des contrats de travail standard pour les travailleurs migrants, des systèmes de protection sociale abordables, etc.);

(171) Voir aussi ci-dessus, Questions transversales, Causes profondes de la migration.

(172) Par rapport à la protection des migrants, voir également la Table ronde 3, session 3.4, «Le Processus de Colombo».

(173) Voir ci-dessus la Table ronde 1, sessions 1.2 et 1.3. Des accords bilatéraux ont aussi été évoqués pour maintenir des coûts peu élevés et éviter les risques d'exploitation, d'extorsion ou d'abus. Voir aussi l'exemple des Philippines donné au sein du groupe de discussion de la Table ronde 1, session 1.2.

- *la promulgation et la mise en œuvre d'une législation, permettant d'intenter des actions contre les employeurs* qui ne respectent pas les droits des travailleurs migrants (174) et/ou abusent de leur vulnérabilité;
- *l'encouragement de systèmes et codes de conduites standardisés en matière de recrutement* dans les pays pourvoyeurs de main d'œuvre migratoire afin de prévenir la compétition entre ces pays ainsi que *la réglementation et l'inscription des recruteurs et autres agents* impliqués dans le processus de recrutement et de placement de travailleurs étrangers (175);
- l'adoption de *permis de travail flexibles* (176) permettant une mobilité d'un emploi à un autre et d'un secteur à un autre ou au sein d'un même secteur. Permettre aux migrants de changer d'employeur leur donne un certain poids dans une relation qui, autrement, est inégale, ouvrant la porte aux abus. Lorsque cela est possible, permettre aux migrants de disposer d'une certaine forme de statut légal temporaire donnant accès au travail;
- inclure dans toute politique une considération pour les droits de l'homme, du travail, et des enfants et pour les aspects familiaux et l'intégration des migrants dans les pays de destination (177).

5. Donner davantage d'autonomie et de pouvoir aux migrants, à travers entre autres :

- *l'information et l'orientation préalables au départ et à l'emploi fournies aux migrants, y compris potentiels*, dans les pays d'origine (178) et les pays de destination, en particulier sur leurs droits et obligations, mais aussi sur le marché des transferts de fonds, la gestion financière, les plans de crédit et d'emprunt, les risques spécifiques au genre, etc.;

(174) Voir l'exemple des Philippines cité dans le document de base et la présentation du panel de la Table ronde 1, session 1.3.

(175) Voir ci-dessus, Table ronde 1, session 1.3, et la deuxième action proposée concernant l'atelier pour traiter de la question du référencement de la performance des agences de placement et des employeurs.

(176) Cette suggestion a été faite dans le document de base et les discussions de la Table ronde 1, session 1.4 (contrat de travail flexible et possibilité de transfert du permis de travail). Voir également le document de base de la session 1.2.

(177) Voir ci-dessus, Table ronde 3, session 3.2.

(178) Voir ci-dessus, Table ronde 1, sessions 1.2 et 1.3 y compris dans les recommandations et actions proposées, le n° 3 concernant les centres de ressources pour les migrants; voir Table ronde 2, thème 1. Concernant l'accroissement des capacités humaines dans le secteur financier, voir la Table ronde 2, thème 2. Voir aussi Table ronde 3, session 3.1 et dans la session 3.2, l'exemple du système de soutien mis sur pied par les Philippines à tous les niveaux du processus migratoire; du pré-déploiement au retour et à la réinsertion en passant par la protection sur place.

- *de structures de soutien*, fournies si possible par le pays d'origine, dans les pays hôte (exemple : le réseau global des « attachés en matière d'emploi » des Philippines) (179) ayant pour but d'offrir des services aux travailleurs migrants tels que l'assistance juridique, la formation et l'amélioration des compétences (exemple : les cours de langue (180)), ou la négociation de contrats ou de mobilité, etc. ;
- des systèmes visant à la *reconnaissance adéquate des qualifications* acquises à l'étranger, dans les pays d'origine et de destination (181) ;
- des options de *retour dans le pays hôte* afin de favoriser la migration circulaire : nouvelle demande de permis de travail avec accès préférentiel, rétention de permis de résidence et visas à entrées multiples. La possibilité d'entrer à nouveau dans le pays de destination a aussi été évoquée dans le cadre d'un retour « test » dans le pays d'origine (182).
- *l'accès facilité des migrants aux services bancaires et aux instruments financiers*, puisqu'il s'agit d'un pré-requis à l'exercice d'un certain nombre de droits dépassant les droits purement économiques. Les États doivent aussi concevoir et mettre en oeuvre les projets de nature à accroître *les connaissances financières* (183) des migrants et de leur famille.

6. Contrôler les impacts des initiatives prises dans le domaine de la migration et du développement **sur les droits de l'homme et du travail des migrants**. Ces contrôles ne doivent pas seulement se limiter à l'aspect quantitatif, mais devraient aussi inclure des informations qualitatives sur la manière dont ces initiatives sont perçues par toutes les parties concernées (exemple : contrôler la mise en œuvre des permis de travail et des contrats) (184).

(179) Voir ci-dessus la Table ronde 1, sessions 1.2 et 1.3 et la Table ronde 3, session 3.2. Voir également la Table ronde 3, session 3.4 concernant le Processus de Colombo.

(180) Voir ci-dessus Table ronde 1, session 1.1.

(181) Voir ci-dessus Table ronde 1, session 1.1. Discussions sur une construction bilatérale des capacités afin d'accroître les standards en matière de qualifications dans les pays d'origine, reconnaissance des conventions régionales mutuelles et possibilité de certaines accréditations communes régionales ou plan d'enregistrement et reconnaissance UNCTAD. Voir aussi ci-dessus la Table ronde 3, session 3.2.

(182) Voir ci-dessus Table ronde 1, session 1.4. Voir aussi Table ronde 2, thème 4.

(183) Voir ci-dessus Table ronde 2, thèmes 1 et 2, Discussion et recommandations et actions proposées.

(184) Voir aussi ci-dessus Table ronde 3, session 3.1. Présentation par les membres : la suggestion de développer des « mécanismes capables de générer des informations fiables sur les impacts sociaux et économiques des mesures prises par le gouvernement – surtout en terme de droits de l'homme et des Travailleurs – pour les migrants à l'Étranger et dans leur communauté ».

2.3.3. *Genre*

2.3.3.1. *Contexte et observations principales*

La migration a un impact significatif sur le rôle des genres et les dynamiques des ménages de la communauté et de la société. Cependant, les genres peuvent également jouer un rôle dans la détermination des types de migrations et de leurs impacts. Les nouveaux rôles joués par les femmes qui migrent ainsi que par les hommes et les femmes qui restent dans le pays d'origine et gèrent les ménages après le départ de leur conjoint pour l'étranger sont notables. Le départ de membres de la famille masculins et féminins peut conduire à une nouvelle forme de prise de décision par les membres de la famille restés au pays. Cela peut changer les relations traditionnelles au sein de la famille et de la communauté. Les femmes migrantes combinent à la fois le rôle de soutien financier du ménage avec les autres rôles traditionnels, ce qui est source de charge supplémentaire.

Le schéma du marché du travail peut assigner des rôles particuliers aux hommes et aux femmes. Les femmes sont souvent concentrées dans des secteurs à faibles qualifications, peu réglementés tels que le travail domestique (90 % de femmes), l'agriculture, les industries de service et manufactures où elles sont souvent sujettes à un niveau élevé d'exploitation (185). Même les femmes migrantes d'un niveau d'éducation élevé ont tendance à être canalisées dans les occupations «féminines» tels que l'infirmerie, l'enseignement ou le secrétariat. Les hommes, quoique pas de manière exclusive, ont tendance à être employés dans les secteurs exigeant un niveau élevé de force physique ou présentant des dangers, tels que les métiers de la construction, de la mine et de la mer. Cependant, les politiques et la pratique migratoires ont tendance soit à négliger les aspects relatifs au genre soit à viser principalement la situation des hommes migrants, les femmes demeurant toujours aussi dépendantes, en dépit de leur rôle économique croissant.

La migration a un impact significatif sur le rôle des genres et les dynamiques des ménages de la communauté et de la société

(185) Voir ci-dessus la discussion du panel et la discussion générale de la Table ronde, sessions 1.2 et 1.3.

Les données sur la migration et le développement, en particulier sur l'emploi des migrants et leurs transferts de fonds sont rares et exceptionnellement différenciées selon le genre et l'âge

Les données sur la migration et le développement, en particulier sur l'emploi des migrants et leurs transferts de fonds sont **rares et exceptionnellement différenciées selon le genre et l'âge** (186). Cependant, il est reconnu qu'actuellement, les femmes représentent près de **la moitié de la population des migrants dans le monde**, et dans certaines régions, ce pourcentage est beaucoup plus élevé. Dans beaucoup de flux migratoires des travailleurs, les femmes constituent la majorité et cette tendance s'accroît (187). Elles sont très représentées dans les secteurs de travail peu qualifiés, mais sont aussi présentes dans les secteurs hautement qualifiés. En tant qu'expéditrices et bénéficiaires de fonds, les femmes sont des **contributrices** majeures à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Les femmes et les hommes ont **des schémas de transfert de fonds distincts. Ils consomment, investissent et épargnent. différemment.** Les institutions financières éprouvent cependant quelques difficultés à développer des outils adaptés à ces différences (188).

Les migrantes sont spécifiquement **vulnérables**. Celles qui sont concentrées dans les secteurs non-qualifiés, très faiblement réglementés et non-protégés sont les plus exposées aux abus (189). Les femmes migrantes sont aussi fréquemment exclues des organisations de la diaspora, marginalisées et/ou victime de discrimination, ce qui peut gêner leur capacité à contribuer au développement de leurs pays d'origine et destination (190).

Il y a **une absence d'information** à propos du rôle des femmes migrantes dans le développement et à l'impact de la migration, particulièrement de la migration féminine, sur les rôles des genres, sur les familles et les enfants (191).

(186) Voir ci-dessus entre autres le document de base de la Table ronde 1, session 1.1 et de la Table ronde 3, session 3.1.

(187) Voir Table ronde 2, session 1.2 et le document de base.

(188) Voir ci-dessus Table ronde 2, thème 2, discussion générale et document de base de la session 2.2.

(189) Voir ci-dessus Table ronde 1, session 1.2, discussion générale.

(190) Voir ci-dessus Table ronde 2, thème 2, document de base de la session 2.4.

(191) Voir ci-dessus Table ronde 2, thème 2, et Table ronde 3 session 3.1.

Enfin, les participants ont soulevé la question de la protection de la **famille** dans le contexte de la migration et du développement. **Les enfants** (192) et les **personnes âgées** ont été mentionnés à plusieurs reprises comme des personnes dont la situation doit être particulièrement prise en compte lors de l'élaboration de politiques pertinentes. Cet aspect de la dimension sociale de la migration pourrait nécessiter un examen plus approfondi au cours de futures réunions du FMMD.

2.3.3.2. Orientations politiques et recommandations

Les gouvernements, lorsque cela est approprié en coopération avec les acteurs privés, sont invités à :

1. Inclure **la question du genre dans toute stratégie de cohérence politique** (193).

2. Promouvoir **des législations, politiques et pratiques sensibles au genre** (194) pour un développement basé sur cet aspect, et créer un environnement favorable mettant l'accent sur l'équité en matière de genre. Elles devraient refléter les différences entre les motivations des hommes et celles des femmes. **Le renforcement de l'autonomie et du pouvoir** (195) des femmes devrait constituer un objectif clé dans ce contexte et peut être atteint par :

– *la formation et l'amélioration des compétences* qui permettront aux femmes de poursuivre leur développement personnel, d'être moins vulnérables aux abus (196) et d'accéder aux opportunités de production, au capital ainsi qu'aux ressources et services financiers (197). Par exemple, les programmes d'initiation en matière financière sensibles aux questions de genre sont particulièrement importants pour permettre aux femmes expéditrices d'argent ou bénéficiaires de transferts de fonds de

Les enfants et les personnes âgées ont été mentionnés à plusieurs reprises comme des personnes dont la situation doit être particulièrement prise en compte lors de l'élaboration de politiques pertinentes.

*La question du genre dans toute stratégie de cohérence politique
Promouvoir des législations, politiques et pratiques sensibles au genre*

(192) Voir ci-dessus Table ronde 1 session 1.3, Table ronde 2, thème 2 et 4 et Table ronde 3, sessions 3.1 et 3.2.

(193) Voir ci-dessus Table ronde 3, session 3.2.

(194) Voir ci-dessus l'exemple des Philippines relevé au cours de la Table ronde 1, session 1.2 : aucun frais de recrutement et des niveaux de salaires revalorisés pour les travailleurs domestiques.

(195) Voir ci-dessus par exemple les initiatives d l'UNIFEM mentionnées au cours de la Table ronde 1, sessions 1.2 et 1.3.

(196) Voir ci-dessus la discussion générale qui a eu lieu au cours de la session 1.3 sur les projets de renforcement des capacités des femmes aux Philippines et au Sri Lanka et le modèle mauritanien discuté au cours de la session 1.4 portant sur un programme pilote de migration circulaire qui pourrait contribuer au renforcement des capacités de la main-d'œuvre féminine grâce à la formation et à des opportunités de travail à l'étranger.

(197) Voir ci-dessus, Table ronde 2, thème 2.

maximiser l'utilisation des services et produits bancaires et financiers (198).

- *une orientation et information prenant en compte les aspects relatifs au genre*, préalable au départ dans le pays d'origine, couplées avec des conseils offerts dans les pays de destination sur les droits, obligations, risques, opportunités, intégration et options de retour (199);
- *un accès plus important et équitable aux services financiers et aux opportunités de moyens d'existence*, au moyen d'incitants fiscaux, de simplification des procédures de création d'entreprise et de soutien aux entrepreneurs (200);
- *le renforcement de l'engagement des femmes dans les activités de développement de la diaspora* (201).

3. Protéger les migrants, en particulier les femmes mais aussi les hommes, au moyen de :

- l'adoption de politiques et pratiques en matière d'emploi des migrants *accordant une attention particulière aux questions de genre et garantissant des conditions décentes de travail* (exemple : contrats standard (202)), *une protection* dans les marchés du travail vulnérables (203), des standards de *sécurité sociale*, une *prise de décision participative* incluant des secteurs féminins (204) et des *actions en justice contre les employeurs* qui ne respectent pas les droits des migrants (205), pour protéger les migrants et optimiser les effets de la migration.
- L'établissement de structures de *soutien tenant compte des questions de genre* dans les pays de destination. Ceci pourrait inclure plusieurs types d'assistance en ce compris des assistances spécifiquement consacrées aux questions de genres (voir le modèle des Philippines (206)).

(198) Voir ci-dessus, Table ronde 2, thème 1.

(199) Voir ci-dessus, notamment la session 1.2 de la Table ronde, le groupe de discussion sur des programmes spéciaux d'information, d'orientation et de conseil à l'intention des femmes mis au point par les Philippines, la session 1.3 et la Table ronde 3, session 3.1.

(200) Voir ci-dessus, Table ronde 2, thème 2.

(201) Voir ci-dessus, Table ronde 2, document de base de la session 2.4.

(202) Voir ci-dessus, Table ronde 1, session 1.2, dans la discussion générale.

(203) Voir ci-dessus, Table ronde 1, session 1.2, groupe de discussion sur les récentes réformes visant à revaloriser les salaires et à éliminer les frais de recrutement pour les travailleurs nationaux.

(204) Voir ci-dessus, Table ronde 1, session 1.2.

(205) Voir ci-dessus, les droits de l'homme.

(206) Voir ci-dessus le modèle philippin des centres de ressources de l'Emploi, particulièrement dans les localités à forte proportion féminine mentionnées dans le groupe de discussion de la Table ronde 1, session 1.2 et la discussion générale de la session 1.3.

4. Améliorer la **collecte et l'analyse des données relatives au genre**, dans le cadre de la migration et du développement (207) et des transferts de fonds. Soutenir la **recherche sur les impacts de la migration et des transferts de fonds sur les familles**, en particulier sur les femmes et les enfants (208). L'analyse ne doit pas se limiter aux impacts économiques de la migration, mais devrait être plus large et inclure entre autres l'impact social de la migration. **Intégrer les aspects relatifs au genre** (et aux enfants) **dans toute recherche** proposée sur la migration et le développement (209).

Soutenir la recherche sur les impacts de la migration et des transferts de fonds sur les familles, en particulier sur les femmes et les enfants

2.4. – *Marché aux propositions*

2.4.1. *Introduction*

Le marché aux propositions était un évènement secondaire organisé au cours des journées gouvernementales du Forum par le Département des Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies (UNDESA), à la demande du groupe de travail FMMD. Le marché aux propositions a offert aux gouvernements la possibilité de solliciter et discuter les services de migration internationale et de développements avec les donateurs (gouvernements, organisations internationales et secteur privé). Les services ont intégrés des demandes de conseils, formations, équipements, construction de capacité, développement de projets, et autres initiatives pour améliorer les avantages de la migration internationale sur le développement. En préparation aux réunions des marchés aux propositions, un site web avec mot de passe protégé avait été développé afin de permettre aux gouvernements d'envoyer des requêtes et permettre aux donateurs de répondre à ces requêtes. Le site web du marché aux propositions incluait une brève description de la requête. On peut y accéder à travers l'adresse *www.unmigration.org*.

Le marché aux propositions a offert aux gouvernements la possibilité de solliciter et discuter les services de migration internationale et de développements avec les donateurs (gouvernements, organisations internationales et secteur privé).

2.4.2. *Processus Préparatoire*

Les préparations du marché aux propositions ont eu lieu via le site web déjà mentionné et à travers la communication avec les points focaux FMMD. Les grandes périodes de la préparation étaient les suivantes :

(207) Voir groupe de discussions et actions proposées de la Table ronde 1, session 1.1, voir Table ronde 3, session 3.1.

(208) Voir ci-dessus, Table ronde 2, thème 2, recommandation et action proposées n° 9.

(209) Voir ci-dessus, Table ronde 3, session 3.1, discussion générale.

Vers le 20 avril 2007, les États membres étaient invités, à travers leurs points focaux, à soumettre leur demande pour envoi. Un formulaire demandant les informations nécessaires était envoyé aux points focaux vers cette date.

Du 20 avril au 10 mai 2007, les points focaux des États membres intéressés par la participation au marché devaient soumettre le formulaire complété par e-mail. Le formulaire indiquait quel représentant du Gouvernement devait agir comme «propriétaire».

Du 10 au 17 mai 2007, les messages soumis par les «propriétaires» étaient téléchargés sur la place du marché en ligne. Les «visiteurs» (pouvoyeurs potentiels de ressources) étaient invités à s'enregistrer de manière à avoir accès au chat room des propriétaires de projets. Les invitations à s'enregistrer étaient envoyées aux organisations intergouvernementales, les banques internationales de développement et les membres sélectionnés dans la communauté des affaires et la société civile. Les points focaux de tous les États membres étaient automatiquement enregistrés. Les organisateurs de la première réunion du FMMD ont aidé à sortir la liste des visiteurs potentiels. L'accès à la place du marché était protégé par mot de passe.

Du 18 mai jusqu'au début juillet 2007, le site web du marché aux propositions était ouvert aux affaires. Au cours de cette période, les propriétaires et les visiteurs pouvaient échanger par messagerie et changer de point de vue sur les projets envoyés par les propriétaires de projets. Les échanges sur le site web du marché aux propositions ont été utilisés pour programmer la réunion du marché aux propositions au cours du FMMD à Bruxelles.

2.4.3. *Marché aux propositions*

Les propriétaires et les pourvoyeurs de fonds aux projets se sont rencontrés au cours de réunions d'une heure programmées à l'avance afin de discuter des requêtes et possibilités d'implémentation

Les 10 et 11 juillet, les propriétaires et les pourvoyeurs de fonds aux projets se sont rencontrés au cours de réunions d'une heure programmées à l'avance afin de discuter des requêtes et possibilités d'implémentation. Soit un total de 35 réunions qui ont eu lieu entre les «propriétaires» (gouvernements formulant la demande) et «pouvoyeurs» (organisations internationales, gouvernement donateurs, et entreprises privées) au cours desquelles on a étudié environ 18 projets. Ces 18 projets ont varié en étendu, on peut citer le développement des systèmes d'information pour le contrôle de l'immigration, la formulation des politiques migratoires nationales, la formation des officiers de la migration, lutter contre le trafic des êtres humains, mobiliser les communautés expatriées pour le développement et faciliter la

réintégration des nationaux. Dans certains cas, les projets proposés étaient une suite de précédentes activités. D'autres réunions ont permis aux propriétaires des projets et aux pourvoyeurs d'établir un premier contact et d'explorer la nature et calibre des projets.

Après chaque réunion, un formulaire de marché aux propositions était complété conjointement par les participants à la réunion. Ces formulaires fournissaient une description brève des résultats de la réunion, le suivi proposé et autres points à résoudre. Ces formulaires montraient que plusieurs propriétaires et pourvoyeurs avaient déjà établis un contact avant la réunion.

Un petit résumé des réunions du marché aux propositions et une brève description des projets sont contenus en annexe du présent rapport.

2.4.4. *Résultats*

Le marché aux propositions a permis de mettre en place un nouveau partenariat sous le leadership des gouvernements pendant le processus préparatoire et la réunion du FMMD. Nous espérons que ces partenariats continueront au cours du Forum de Manille et au-delà. Le marché aux propositions a donc permis au processus du FMMD de prendre de l'élan et rassembler les partenaires autour des projets concrets.

Le financement des projets du marché aux propositions a été une question critique. Alors que plusieurs pourvoyeurs de fonds voulaient en principe s'occuper des services demandés, les ressources requises, très souvent n'avaient pas encore été identifiées. Un appel avait été lancé pendant la réunion du FMMD à Bruxelles pour que les donateurs potentiels répondent favorablement aux demandes de financement. Un autre point d'importance était relatif à la coordination. Lorsqu'un des projets intéressait plus d'un pourvoyeur de fonds on a ressenti le besoin d'un partenariat entre les pourvoyeurs.

2.4.5. *Prochaine étape à Manille et au delà*

Au cours de la réunion du Forum à Bruxelles, on a décidé de maintenir le site web du marché aux propositions. Les propriétaires de projets et les pourvoyeurs de fonds aux projets doivent continuer à envoyer des messages sur le site web concernant la progression dans la mise sur pied des projets débattus à Bruxelles. Les gouvernements souhaitant envoyer de nouvelles requêtes sur la migration internationale et le développement doivent

Le marché aux propositions a permis de mettre en place un nouveau partenariat sous le leadership des gouvernements

Le financement des projets du marché aux propositions a été une question critique

entrer en contact avec l'équipe du marché aux propositions en envoyant un courrier électronique à *migrationp@un.org*.

Pour améliorer les avantages du marché aux propositions pour la préparation du Forum de Manille, il sera utile d'avoir plus d'informations sur les résultats et les leçons apprises de la coopération rendue facile par le marché aux propositions. Une autre possibilité utile ayant été avancée au cours de la Réunion de Bruxelles a été d'inclure au site web du Marché les résultats opérationnels du Forum afin d'aider à générer des propositions pour des actions à mettre en place.

La mise en oeuvre des projets du marché aux propositions sera conduite au cours de la seconde moitié de 2007 et la première moitié de 2008.

2.5. – Clôture de la session (11 juillet)

La clôture de la session plénière de la première réunion du Forum Mondial sur la Migration et le Développement a eu lieu dans l'après-midi du 11 juillet 2007. Environ 800 participants y étaient présents.

La session a débuté avec la présentation des rapports généraux sur les multiples tables-rondes et questions transversales.

La session a débuté avec la présentation des rapports généraux sur les multiples tables-rondes et questions transversales. *M^{me} Patricia Sto. Tomas* (Présidente de la Banque de Développement des Philippines, ancienne Ministre du Travail des Philippines) a présenté le Rapport Général sur la Table-ronde 1. *S.E. le Professeur Oumar Hammadoun Dicko* (Ministre des Maliens à l'Étranger et de l'Intégration de l'Afrique, Mali) a présenté le Rapport Général de la Table-ronde 2. *M. Richard Manning* (Président du comité d'Assistance au Développement de l'OCDE) a présenté le rapport général de la table-ronde 3. *M. Jozef De Witte* (Directeur du Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, Belgique) était le Rapporteur Général sur les questions transversales (210). Après ces présentations, une discussion a eu lieu parmi les participants sur les priorités et le suivi, aussi bien que sur les modalités à courts et moyens/longs termes pour rendre opérationnels les résultats de la première réunion du Forum.

Discussion a eu lieu parmi les participants sur les priorités et le suivi, aussi bien que sur les modalités à courts et moyens/longs termes pour rendre opérationnels les résultats de la première réunion du Forum.

Les défis posés par le Futur du Forum ont été introduits par *M. Peter Sutherland* Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Migration Internationale et le Développement.

(210) Ces rapports sont détaillés ci-dessus, dans les chapitres sur les discussions en table-ronde.

Les conclusions et recommandations finales ont été présentées par S.E. *M^{me} Régine De Clercq*, Ambassadeur pour la Migration et la Politique d'Asile et Directeur exécutif Belge du FMMD.

Un dernier discours de clôture a été fait par S.E. *M. Arturo D. Brion*, Secrétaire de la Main d'œuvre et de l'Emploi des Philippines.

Les conclusions finales et principales recommandations présentées au cours de la session plénière sont résumées ci-dessous, ainsi qu'en annexe au présent rapport (voir modalités opérationnelles).

IV. RÉSULTATS ET MARCHÉ À SUIVRE

Le processus préparatoire qui a duré 9 mois a conduit à la première réunion du Forum mondial pour la Migration et le Développement. Cela a permis aux États y prenant part et aux organisations internationales importantes de s'engager dans un dialogue préparatoire sérieux par une consultation large sur la structure proposée, les thèmes et les objectifs de la réunion. La préparation de la première réunion du Forum par le Gouvernement belge s'est faite en étroite collaboration avec M. Peter Sutherland, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies chargé des migrations internationales et du développement. Le Gouvernement des Philippines, en tant que deuxième présidence du Forum, était également informé et consulté de manière régulière.

Comme détaillé à l'introduction du présent rapport, le processus préparatoire a permis de mettre en place un cadre structuré pour évoquer les questions de migration et de développement à un niveau mondial. Ce cadre sera essentiel pour continuer le dialogue et pour le suivi des objectifs proposés et des réalisations.

1. – CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Des conclusions générales ont été tirées de la première réunion du Forum, et de son processus préparatoire.

D'abord, les discussions à Bruxelles ont placé la question du développement au centre du débat sur la migration et ont relevé que la migration planifiée constituait une opportunité plutôt qu'une menace pour le développement et la croissance économique des pays développés et en développement.

Deuxièmement, pour continuer à récolter les fruits d'une telle migration, les gouvernements de toutes les régions ont besoin de mettre en place des systèmes effectifs nationaux pour la migration, y compris des mécanismes consultatifs avec les décideurs politiques en charge du développement, les experts gouvernementaux en matière de marché de travail, les secteurs privés et les entités non-gouvernementales. Les efforts en vue de l'atteinte de ces objectifs doivent être soutenus par la communauté inter-

nationale à travers une augmentation de la construction des capacités, le partage d'informations ciblées entre pays développés et pays en développement, et l'amélioration des consultations.

Troisièmement, les participants ont souligné que la migration ne peut être une alternative aux efforts de développement et de stratégies nationales des pays pauvres, ni une contribution significative faite par les migrants à travers les transferts de fonds, de même les compétences des migrants à réduire la pauvreté et contribuer au développement ne peuvent être considérées comme un substitut à l'assistance officielle au développement.

Quatrièmement, l'opportunité offerte par le Forum Mondial pour les décideurs politiques en matière de migration et de développement de s'engager dans un dialogue mutuellement bénéfique doit être activement recherchée, *entre autres* afin d'encourager une meilleure compréhension de la manière avec laquelle les politiques de développement peuvent mieux exploiter le bénéfique potentiel de la migration, et avec le temps développer une vision et des stratégies communes sur ces questions.

Cinquièmement, dans un monde globalisé et interdépendant, la migration et le développement concernent aujourd'hui toutes les régions. Le partenariat et la coopération interétatiques dans ces domaines se doivent d'être basés sur la reconnaissance que, autant les pays en développement que les pays développés ont une responsabilité partagée dans la résolution de ces défis complexes. Ceci inclut aussi la responsabilité commune d'accroître les conditions économiques et autres conditions dans les pays à pressions migratoires élevées, afin de s'assurer que les gens ne se lancent pas à l'aventure par nécessité ou désespoir.

Afin que ceci se réalise, la migration et le développement doivent être perçus comme les deux faces de la même pièce de monnaie, deux points à aborder en tandem, et ensemble avec les autres domaines politiques liés. Le Forum est un processus à long terme, qui partage certaines particularités avec d'autres débats politiques, tels que celui sur le commerce et le développement dans les années 80 et le début des années 90, ou alors celui plus récent sur les changements climatiques, où la communauté internationale a progressivement pris conscience des aspects transnationaux de ces questions et du besoin d'aller au delà de solutions nationales afin de trouver des réponses communes aux défis communs. Se pourrait-il que la migration, tout comme le commerce fasse partie de notre réalité quotidienne et celle de toutes les sociétés avec le temps?

2. – MARCHE À SUIVRE

Afin d'assurer au processus du FMMD une durabilité et construire à partir de la préparation, les conclusions et les résultats d'actions effectifs de la réunion de Bruxelles, le Forum Mondial sur la Migration et le Développement aura besoin de trois éléments principaux :

2.1. – *L'établissement*

*d'une vision globale commune sur la migration :
l'avancement de la coopération*

La première réunion du Forum a pavé le chemin pour une vision globale commune sur la migration à plus long terme, basée sur la reconnaissance des avantages mutuels autant aux pays développés qu'aux pays en développement, et à restaurer la confiance dans les systèmes migratoires à travers le monde. Dans un échange interactif, informel, concret et franc, les gouvernements y prenant part, soit environ 156 États membres des Nations Unies, ainsi que des organisations internationales, engagées dans un débat informel et une analyse des aspects multidimensionnels, des défis et des opportunités de la migration internationale et du développement. La réunion a permis de voir que le Forum avait le potentiel de conduire à la compréhension, à un niveau mondial, des phénomènes migratoires, des causes profondes de la migration et comment migration et développement peuvent être organisés de manière à s'auto-influencer de manière positive.

Plus pertinents encore ont été le niveau technique élevé des interventions, l'intérêt manifeste et l'engagement de la part des États y prenant part à trouver des réponses concrètes à l'équation de la migration et du développement, et la résolution prise de travailler aux niveaux nationaux et internationaux pour mettre en oeuvre certaines des conclusions qui ont été atteintes, et développer de nouveaux partenariats et coopération.

Plus important encore, le débat constructif et ouvert de Bruxelles a démontré que la structure consultative et informelle du Forum Mondial a mis sur pied un nouvel espace pour les gouvernements, et autres parties prenantes non-gouvernementales, de se rencontrer et d'échanger leur expériences sur les politiques et pratiques de migration et le développement, de mettre en avant leurs différents intérêts, points de vues et perspectives, pour générer une compréhension plus claire des questions en jeu et développer un sens croissant d'une responsabilité partagée des États dans les régions développées et en développement.

2.2. – *Structure du Forum :*

Leçons apprises de la première expérience

La nouvelle présidence, la République des Philippines, organisera et hébergera la seconde réunion du Forum à Manilles, dans la seconde moitié de 2008. L'engagement du gouvernement philippin à assumer ces responsabilités est très apprécié et sera vital pour assurer la continuité réussie du processus du Forum. Poursuivant sur les résultats atteints à Bruxelles, et profitant de l'expérience substantielle cumulée au cours de la première réunion, y compris le questionnaire global thématique de 2006 et l'expertise du groupe de travail belge, il est essentiel que les États y prenant part soutiennent la présidence en exercice, matériellement ou autrement, dans son effort de continuer le processus du Forum. Il est également important d'identifier le plus tôt possible le futur président de la troisième réunion du Forum.

L'expérience acquise au cours de la première réunion du Forum conduit à un ensemble de conclusions sur le mode opératoire du FMMD :

Les points focaux et la réunion des Amis du Forum ont été déterminants pour l'organisation de la première réunion du FMMD. Leur responsabilité sera tout aussi déterminante pour les activités de suivi. Le rôle et les réseaux des points focaux doivent être consolidés et, au besoin, améliorés. Eu égard à l'intérêt particulier des gouvernements à leur endroit, les points focaux pourraient constituer un facteur vital en travaillant pour une plus grande cohérence nationale, intervenir dans les consultations et la coordination nationale de la politique de migration et de développement, y compris pour les besoins en terme d'amélioration de la construction des capacités et autres facteurs, et enfin l'établissement des liaisons avec les organisations internationales pertinentes. Les points focaux doivent aussi devenir des véhicules d'interaction de processus régional. Cela s'étend aussi à l'amélioration de la capacité de construction et d'autres mesures, aussi bien que la relation pertinente avec les organisations internationales. Les points focaux doivent aussi devenir des véhicules d'interaction de processus régional. La plupart de la communication avec les points focaux a eu lieu à travers les échanges par email. Les Ambassades belges et les représentations permanentes belges à Genève et à New York ont sauvé les communications du groupe de travail pour assurer que tous les destinataires et bénéficiaires soient pleinement informés de tous les développements relatifs au Forum. La difficulté d'accès aux

communications par courriel a toutefois été relevée pour certains pays. Des contacts personnalisés (en particulier des appels téléphoniques) peuvent, par conséquent compléter l'information disseminée par le groupe de travail.

Le rôle de la *Troïka* (présidence en exercice, présidence sortante et nouvelle présidence) sera décisif. L'expérience du Directeur exécutif sortant et les conseils du présent Directeur exécutif seront d'une pertinence extrême pour assurer une continuation appropriée sur les aspects liés au contenu et à l'organisation.

Le *groupe de pilotage*, ainsi que le précise les modalités de fonctionnement approuvé à Bruxelles, jouera très certainement un rôle crucial dans le processus futur du Forum. Ce groupe, équilibré sur le plan régional est composé de gouvernements fermement engagés à offrir un soutien politique et conceptuel au processus du Forum et au président en exercice, y compris les gouvernements qui contribuent de manière substantielle au débat sur la migration et le développement et sont prêts à fournir des informations concrètes sur la préparation thématique des réunions du Forum.

La Journée de la société civile s'est avérée être un élément constitutif du processus du Forum. Quoique les modalités de son organisation et son interaction avec les réunions gouvernementales pourraient être mieux expliquées par le président en exercice, le Forum a tiré un grand avantage des perspectives, réseaux et expériences concrètes des parties prenantes non-gouvernementales qui y ont pris part.

Les partenariats mis sur pied par le groupe de travail FMMD pour la préparation des sessions de Tables-rondes ont rendu possible la coopération entre pays développés et pays en développement, aussi bien qu'avec les organisations internationales et autres observateurs. Ils ont constitué un processus d'apprentissage stimulant, qui a joué un rôle majeur dans l'atteinte des résultats du Forum. Les contacts établis entre les partenaires doivent être maintenus dans le cadre de la préparation de futures réunions du Forum.

Les résultats des évaluations entreprises par le Gouvernement belge au sujet de la première réunion devraient être profondément analysés, et toutes les observations pertinentes relevées et prises en compte afin d'améliorer les processus dans le futur.

2.3. – *Activités de suivi*

2.3.1. *Mise en oeuvre des actions proposées et recommandations*

La première réunion du Forum s'est voulue innovatrice en proposant un processus en même temps participatif et transparent pour l'organisation de la réunion (cadre structurel détaillé ci-dessus) ainsi que des résultats concrets et agissant (voir les rapports des tables-rondes). En tant que processus consultatif, le Forum n'ayant pas eu de rôle opérationnel direct, ne pouvait par conséquent implémenter aucune des recommandations faites. Elles se trouvent à présent entre les mains des gouvernements, d'organisations internationales de renom et d'autres parties prenantes, pour assurer leur implémentation effective.

Assurément, plusieurs actions et recommandations faites à Bruxelles peuvent être prises encore plus en compte *et mise en pratique par les gouvernements au niveau national*, conformément à leurs activités en matière de développement de la politique et des pratiques gouvernementales. C'est le cas, en particulier, des actions et recommandations résultantes de la table-ronde 3 au sujet de la cohérence politique. De plus, plusieurs points discutés et conclusions atteintes ne sont pas forcément le fruit de nouvelles découvertes, mais font parties de ce que certains gouvernements ont déjà mis en application, ou sont sur le point de le faire. Néanmoins, des États doivent tirer parti de l'impulsion fournie par le débat à Bruxelles, et ceux y ayant pris part pourront tirer parti de cet élan pour revoir certains domaines de la politique et ajuster, autant qu'ils le jugeront nécessaire, leurs politiques et pratiques. Il en va de même pour les actions que les gouvernements sont en train d'entreprendre au niveau bilatéral.

Les gouvernements pourront prendre de l'avance en formant des groupes de suivi afin d'entreprendre des actions par rapport aux recommandations de Bruxelles. Certains points sur les actions à recommander y font d'ailleurs déjà allusion, et certains gouvernements se sont déjà engagés à cet effet. Ceci pourra être fait sous la direction d'un ou deux gouvernements et impliquer un petit nombre d'autres gouvernements intéressés par un thème ou une action spécifique quelconque. De tels groupes de travail pourraient également inclure des institutions internationales et des observateurs appropriés. En plus, la Troïka, le Groupe de Pilotage et les Amis du Forum doivent également examiner comment assurer le suivi de la réunion du FMMD de Juillet. Les résultats des actions et des initiatives prises pourraient être rapportés au cours du second Forum de Manille.

Un autre point *concerne les recommandations pour les actions nécessitant une considération, un suivi et une mise sur pied multilatérale, et qui fera l'objet d'un rapport au cours de la session de Manille*. En tant que processus consultatif, le Forum mondial n'a pas un rôle opérationnel et ne peut, par conséquent mettre en application ces recommandations de sa propre initiative. Les gouvernements, les Amis du Forum, le Groupe de Soutien et la Troïka doivent réfléchir à la manière de procéder à l'implémentation des recommandations pertinentes et des actions concrètes. Les gouvernements pourront prendre de l'avance en formant des groupes de suivi afin d'entreprendre des actions par rapport aux recommandations de Bruxelles. Certains gouvernements se sont déjà engagés à cet effet, quelques uns ayant l'intention de mettre sur pied de petits groupes de travail, dans lesquels les organisations internationales pourront être incluses.

En ce qui concerne l'implémentation des initiatives par les organisations internationales, il convient de reconsidérer encore plus la coopération entre le Forum et ces organisations, en particulier le GMG. Il est également important que les membres de ces organisations poursuivent une approche globale cohérente pour ce qui est de décider du programme de travail de ces organisations, et tenir entièrement compte des positions prises au cours du Forum. De plus, la corrélation entre le Forum et la communauté internationale au sens large devra faire l'objet de discussions supplémentaires dans le Groupe de Pilotage et parmi les Amis du Forum.

En prenant en compte ces approches, qui peuvent être adoptées en parallèle, en fonction des circonstances et besoins, les gouvernements et institutions devront informer les Amis du Forum, le Groupe de Pilotage et la Troïka à des intervalles réguliers, *entre autres* pour assurer une interaction continue entre les partenaires chargés de l'exécution, et le Forum mondial. De telles discussions devront également avoir lieu lors des réunions des Amis du Forum.

Finalement, les États y participant doivent continuer à échanger leur expertise et les leçons apprises au niveau national, régional et international, tirant profit des résultats, découvertes principales et conclusions de la première réunion. Les points focaux du Forum auront un rôle critique pour mener cela à bien à tous les niveaux.

Remarque : Le président et son groupe de travail doivent réserver suffisamment de temps après la réunion du Forum pour

le suivi de la présidence, en particulier pour la rédaction du rapport final et sa distribution à toutes les parties concernées.

2.3.2. *Continuité thématique du Forum*

Enfin, et ce n'est pas le moins important, il sera aussi important d'assurer la *continuité thématique* du processus du Forum. Les préparations et discussions de la première réunion, y inclus le questionnaire thématique initial, ont jeté les premiers pans d'une vaste série de questions cruciales qui ont énormément contribué aux débats sur la migration et le développement. Par rapport à l'expérience de la première réunion du Forum, il est important de considérer l'introduction dans le programme de la seconde et également des autres réunions du Forum à venir, des aspects suivants : 1) Les domaines explorés lors de la réunion de Bruxelles, qui nécessitent une révision plus poussée, et 2) un ou deux nouveaux sujets développés autour d'autres priorités identifiées par les gouvernements au cours du questionnaire initial et des discussions préparatoires avec les Amis du Forum et autres consultations. Ceci permettra d'assurer la cohérence thématique nécessaire du processus du Forum, et avec le temps, permettra de couvrir tous les points pertinents au débat sur la migration et le développement.

ANNEXES

**DISCOURS DU PREMIER MINISTRE
GUY VERHOFSTADT (211)**

Monseigneur,
Secretary-General,
President of the European Commission,
Excellencies,
Ladies and Gentlemen,

Nobody migrates for the fun of it. Nobody simply leaves their family, friends, possessions and country without a reason. And nobody just tries their luck without knowing what the future holds in store for them thousands of kilometres away from home. Yet there are more than 200 million migrants worldwide. That's one in every thirty people.

Migration is nothing new, of course. The history of mankind is a story of large-scale migration. People have always sought the best places to live and the most fertile land. The best example is probably the United States of America, a country built by an immigrant population. But it would be far too easy to write off migration as merely a natural phenomenon. As something we can do nothing about. That would be like writing off global warming as a natural process that comes and goes of its own. Adopting such an attitude would mean dodging our responsibility. It would also mean denying billions of people their future.

Let's take a look at the reality of the situation. The West is home to 14 % of the world's population. That 14 % commands 73 % of global income. So it's only normal that people should want to come over here and try their luck in the West. And it's also only normal that they should continue to do so. No wall will keep these people out, yet the current strategy entails building walls around the West. We try to stem the tide of migrants, of illegal immigrants, by patrolling in aircraft, boats and ships. We erect high walls or fences several meters high around the Spanish enclaves in Morocco. Anywhere there are ways into the West, modern new border surveillance systems are installed: like the Schengen Information System in Europe; the round-the-clock reconnaissance of Australia's 3,000-kilometer-long northern

border; the expansion and reinforcement of the 1,100-kilometer-long fences between the USA and Mexico.

But these barriers do not stem the rising tide of would-be-migrants. And neither does our restrictive asylum legislation. For when there are no official ways in, criminal human trafficking flourishes like never before. People die in container lorries, starved of oxygen. People drown on the high seas when the unseaworthy boats carrying them sink. And those who do finally make it to their destination vanish into an illegal existence. Europe now has something like 7 million illegal immigrants, the USA 12 million. These people live in constant fear. And supposedly nobody will know if they fall sick or die.

Ladies and gentlemen, today Europe and the US are spending more money on the control of migration than on development of the countries of origin. But let us be honest, this strategy just isn't working. Worse still, it's selfish and even inhuman. We should consider migration not as a danger, but as a symptom. A symptom of a hopeless situation from which people try to flee. Situations in which children die because they have no drinking water. In which human rights are constantly violated.

It is wrong to say that there's nothing we can do. There's a great deal we can do. First and foremost by earmarking the agreed 0.7% of our GDP to development cooperation. We've been talking about doing this for quite some time already. Now it's time to deliver on our promises. Belgium embarked on a path of growth in this connection several years ago. By 2010 we will reach the 0.7% mark. But that is not enough.

We need to create levers that empower people and countries. Like micro credits for example. Small loans that enable poor people to build their own future bit by bit. Or Hernando de Soto's revolutionary idea of awarding poor people living in slums property certificates for their humble possessions, effectively giving them papers that are worth money.

Meanwhile, we must have the courage to scrap export subsidies. After all, if we want to globalise prosperity, we must also allow poor countries to enjoy the benefits of globalisation. Out of nearly 1 billion people suffering from hunger around the worldwide, no fewer than 600 million are farmers. Two of the major reasons for this are the farming (export) subsidies and import tariffs practised in Europe and the USA. Whereas hundreds of millions of people in the Third World have to get by on one euro a day, we subsidise European cows to the tune of two euros per day. It is because of these subsidies that Western prod-

ucts can be sold at under cost price at local agricultural markets in developing countries. This form of unfair competition condemns the Third World to poverty for ever.

We must have the courage to change this. Just as we must display the courage to find an urgent solution to the touchiest problems on a continent like Africa. In one report published by the United Nations I read that 60 billion euro is required. That's 60 billion euro to get to grips with all the basic problems in Africa. Every African can be guaranteed clean water, sanitary facilities, basic healthcare and education. And this can be achieved very quickly. The eradication of malaria alone would yield additional economic growth of one percent of the continent's gross domestic product. Solving all the problems I just mentioned would even generate growth of at least two percent in GDP. That would leave people in the Third World seven hundred times better off than they are now by the end of the century. And 60 billion euro is peanuts to the wealthy West.

Ladies and Gentlemen,

The link between migration and development is something very close to my heart. So I'm also proud that this Global Forum is taking place here in Brussels. The aim of this Forum is to share all the available knowledge, methods, objectives and solutions. The aim is to achieve greater coherence in our migration and development policies and thus greater effectiveness. This Forum is the start of a process. It is not a one shot event. Because our duty and responsibility today are the same as they were when expressed in the Charter back in 1945 : «We the peoples of the United Nations are determined to promote social progress and better standards of life in larger freedom». So I wish you all the very best of success.

Thank you.

**DISCOURS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DES NATIONS-UNIES BAN KI-MOON (212)**

Monseigneur [*Prince Philippe of Belgium*]
Prime Minister,
Excellencies,
Delegates

I am honoured to welcome you to the launch of this Global Forum – a milestone in our work to understand the connection between international migration and development, and to harness the power of one to advance the other.

Let me express my deep appreciation to His Majesty King Albert of Belgium, who is recovering from a minor procedure and could not join us today. I wish him a speedy recovery.

I am grateful to Prince Philippe for honouring this event with his presence, and to His Excellency Prime Minister Guy Verhofstadt, and the Government of Belgium for their gracious support and hospitality. This event would not have taken place without you.

The road that brought all of us to Brussels was long. It may not have been as tortuous, nor as solitary, as the road travelled by some of the world's 200 million migrants. But in its own way, ours was a road full of detours and obstacles. I am heartened that we have reached this stage at last.

For many years, Member States of our United Nations found it hard to discuss the sensitive issue of migration in the international arena. So the topic was never high on the UN agenda -- until the High-Level Dialogue at UN Headquarters in New York last September. Even then, some sceptics predicted that positions would be too entrenched, that north and south would become hopelessly embattled, and that genuine dialogue would be impossible.

The past nine months have proved those sceptics wrong. As we have grasped migration's powerful potential for good, old stereotypes have crumbled, and new opportunities have captured our imaginations.

As a result, under the wise leadership of Belgium and of my Special Representative, Peter Sutherland, well over a hundred Member States have worked together steadfastly over the past year. You have built on the momentum of last year's High-Level Dialogue. You have seized on the idea championed by the UN to gather in a Global Forum. And you have drawn on the invaluable contributions of civil society, representatives of which met yesterday to contribute to the Forum.

Now that we are here, we must make the most of this chance to address one of the great global challenges of our century. We must seize this moment to begin transforming what too many perceive as a threat into an opportunity. It is our obligation to understand the implications of the migration phenomenon, to learn from each other, and to build partnerships that will make migration work for development. It is our duty to counter the marginalization, abuse, and discrimination that some groups of migrants still face today. It is our calling to move forward together with courage – in the same bold spirit that intrepid migrants display around the world.

Ladies and Gentlemen,

How can we achieve this? Not by making grand pronouncements, or creating elaborate new structures. We are not building an organization to solve the world's migration problems -- far from it.

Nor are we here to design a blueprint for how to manage international migration flows. There can be no such thing: people move to the pull of a better life, to the push of danger or despair, to the forces of the market, to the call of the human heart.

Nor have we come to dictate to one another how many, or how few, migrants should come or go from our countries. These should be decisions made by individuals within the framework of each sovereign nation's laws.

Rather, what we acknowledge together, by convening this Forum, is that we live in a new age – an age of mobility, in which more and more people will move across the globe with ever-greater frequency. More countries are part of the migration system than ever before, and migrants journey from one corner of the world to another.

This is a global phenomenon that defies the easy categorizations of the past, with its neat separations, such as that between countries of origin and destination. Today, we recognize that we

are all in this together. The revolutions in transportation and communications, together with the globalization of our economies, make our experience of migration different from any previous time in human history.

We cannot stop this force of human nature. But we can do a great deal to build a better migration experience. We can ensure that people move in a way that is safe and legal, and which protects their rights. We can work to strengthen the positive impact of migration on the development of migrants' home countries. We can encourage destination countries to promote the success of migrants, both in their original and their adopted homes. We can advance the understanding that the better integrated migrants are, the more they will have to contribute to their countries of origin -- as returnees or as engaged members of a global diaspora.

Over the next two days, our task is one of educating ourselves :

- to understand what we, as policymakers, can do to maximize the benefits of migration for development, while ensuring that development leads to qualitatively better migration.
- to learn from each other in a systematic, comprehensive way.
- to build on the experiences we have gained at the regional, national, and local levels.

Let me be more specific. At this early stage of international cooperation on migration and development, we are trying to build trust among States. So we should focus on those policy actions that stand to benefit all the actors in the migration system -- but above all, migrants, their families, and their communities.

For decades, the toil of solitary migrants has helped lift entire families and communities out of poverty. Their earnings have built houses, provided health care, equipped schools, and planted the seeds of businesses. They have woven together the world by transmitting ideas and knowledge from country to country. They have provided the dynamic human link between cultures, societies, and economies. Yet only recently have we begun to understand not only how much international migration impacts development, but how smart public policies can magnify this effect.

That is what you are here to discuss. In so doing, you can make a major contribution to the collective well-being of humankind. Consider just this example : in the past few years alone,

Governments have understood the importance of remittances to development, and taken steps to encourage greater competition among banks and money-transfer companies. This has dramatically reduced transfer costs in many markets. As a result, literally billions of extra dollars have reached residents of developing countries every year. This Forum has a key role to play in building on that momentum.

But the wealth of migrants is not measured in money alone. You will also discuss how countries of origin can tap the great wealth of skills and knowledge accumulated by migrants. How can migrant doctors who have prospered abroad help train the next generation of physicians back home? What strategies can countries pursue to attract back their scientists and entrepreneurs? How can we advance co-development – whereby, for instance, developed countries that recruit highly-skilled professionals channel aid back to countries of origin to support education there?

Equally, you will discuss the contribution of migrants to the progress and well-being of developed countries. Here too, their economic, social, and cultural contributions are evident everywhere. Their cultures, values, and traditions not only enrich our societies, but enable us to adapt successfully to a world that is changing fast. They have founded countless enterprises, including household names such as eBay, Mittal, Google, and Intel. And they have pioneered research as a basis for innovation. In the United Kingdom alone, at least 20 Nobel Prize Laureates came to the country as migrants or refugees.

Migrants with lower skill levels are also critical to the success of our economies. Every hour of every day they tend to our sick, our elders, our children. They clean our homes, harvest our crops, labour in our industry. They perform many of the most essential tasks that undergird our well-being. Yet, they work in sectors of the economy where they are vulnerable to exploitation, discrimination, or worse. As we learn to make migration work for development, we must learn to protect the rights of migrants.

Excellencies,

Through the process that led to this Forum, we have already reached an understanding of the interplay between development and international migration -- an understanding based on evidence and sound analysis, rather than on anecdote. An understanding that can form the basis of a rational, forward-looking,

and less politicized conversation about migration. An understanding that can help foster partnerships among countries, so as to magnify the development impact of migration while addressing its root causes.

Throughout this process, the Government of Belgium has provided judicious and constructive leadership. At every stage, it has given effect to the principles that underpin the Forum, putting in place a sound basis for its future development.

Under the tireless direction of Her Excellency, Ambassador Régine De Clercq, Belgium assembled a multinational Task Force that has worked doggedly to respond to the real needs of UN Member States. The team has done so in a collegial and consultative spirit, acting as the servant of this new States-led process, rather than as its owner.

Belgium proposed a Forum agenda on the basis of input from over 100 Member States. It asked Governments to designate focal points for the Forum, enhancing policy coherence in capitals around the world. It convened three meetings of the «Friends of the Forum» to build up the process. And it worked in partnership with several dozen States and international organizations to develop the substantive content of this meeting.

In addition, by partnering with the King Baudouin Foundation in organizing a civil society day, Belgium has underscored the crucial role played by non-State actors in the dynamic of migration and development.

Soon, responsibility for the Global Forum will pass to the Philippines – one of the world's most important actors on migration. I thank Her Excellency, President Gloria Arroyo, for her Government's engagement. I have no doubt that she will carry forward the work begun by Belgium with seriousness and skill.

For my part, I will remain deeply committed to the Forum's work, and pledge to maintain its link to the United Nations through my Special Representative on Migration, Mr. Peter Sutherland. I am sure I speak for all of us in extending my gratitude for the way Peter Sutherland has generated the energy and the vision that have made this Forum possible.

Finally, I hope the Forum will develop closer collaboration with the entire United Nations system through the entities of the Global Migration Group. I have asked Mr. Sha Zukang, my Under-Secretary-General for Economic and Social Affairs and current chair of the Group, to explore ways of building synergies between GMG members and the Forum process.

The Government of Belgium has asked that the Forum produce concrete and practical outcomes. Because the Forum is not a negotiating body, such outcomes depend crucially on the will of each one of you. They require you to follow up on whatever is agreed here, and explore future possibilities for collaboration.

Let us remember : migration is not only about wealth and poverty. It is about the kind of societies we want to live in. You have a unique opportunity to help shape them, for the benefit of future generations.

Thank you very much.

FUTUR DU FORUM : MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT (213)

Le Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD) est un processus volontaire, intergouvernemental, non-contraignant et de consultation informelle, ouvert à tous les Etats membres et observateurs des Nations Unies. Les agences des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales peuvent être invitées à titre d'observateurs. Ce Forum a été créé sur proposition du Secrétaire Général des Nations Unies à l'occasion du Dialogue de Haut-Niveau de l'Assemblée Générale sur la Migration Internationale et le Développement en septembre 2006. Initié par le Gouvernement de la Belgique, le Forum est mené par les gouvernements. Son objectif est de traiter, d'une manière transparente, les aspects multidimensionnels, les opportunités et les défis de la migration internationale ainsi que ses liens avec le développement. Il s'agit aussi de réunir l'expertise de toutes les régions afin de renforcer le dialogue, la coopération et le partenariat et d'encourager des actions pratiques et concrètes aux niveaux national, régional et mondial. Des Points Focaux nationaux ont été désignés par les gouvernements participants pour coordonner les préparatifs du Forum au niveau national.

Ces Modalités de Fonctionnement sont provisoires et ont pour objectif d'assurer la continuité nécessaire du processus ainsi que de fournir un soutien pratique au(x) pays organisateur(s) à venir. Celles-ci seront évaluées et adaptées comme il conviendra en 2008.

1. – PRÉSIDENTE – TROÏKA

Le pays-hôte (Présidence en fonction) assume la responsabilité du processus préparatoire et la mise en oeuvre de chaque Forum. Le gouvernement du pays-hôte préside toutes les sessions relatives à la préparation du Forum ainsi que la réunion du Forum proprement dite.

La présidence en fonction est assistée par un co-président : le pays ayant présidé la précédente réunion du Forum. Lorsqu'un autre pays aura annoncé son intention d'accueillir la réunion suivante, les trois pays concernés constitueront une Troïka incluant la présidence sortante, la présidence en fonction et la présidence future du Forum. Les deux co-présidents assisteront la présidence en fonction.

La présidence du Forum devra, en principe, alterner annuellement entre un pays développé et un pays en développement. Les pays souhaitant assumer la présidence du Forum devront communiquer leur intention à la Troïka.

2. – GROUPE DE PILOTAGE

Le Groupe de Pilotage est composé de gouvernements solidement engagés à fournir un appui politique et conceptuel à la Présidence en fonction et au processus du Forum, ainsi qu'à assurer sa continuité. Le nombre des participants devrait permettre au Groupe d'opérer d'une manière efficace, flexible et transparente. Les gouvernements composant la Troïka sont membres de droit. Le Groupe de Pilotage est géographiquement équilibré et sa composition prend en compte diverses perspectives sur la migration ainsi que les intérêts des gouvernements, y compris ceux qui contribuent substantiellement au débat sur la migration et le développement et sont prêts à fournir une contribution concrète à la préparation thématique des réunions du Forum. Les membres du Groupe de Pilotage et la Présidence informeront les autres gouvernements, selon les besoins, des développements relatifs au Forum, notamment par l'intermédiaire des Points Focaux au niveau national.

Le Représentant Spécial du Secrétaire Général pour la Migration et le Développement sera invité aux réunions.

A la suite de la première réunion du Forum à Bruxelles, le Groupe de Pilotage et la Troïka, avec le soutien des gouvernements participants/Points Focaux au niveau national, entreprendront une évaluation du processus du Forum, y compris les préparatifs et les résultats de la première réunion, ainsi que ses modalités de fonctionnement.

Le Groupe de Pilotage est convoqué et présidé par la Présidence en fonction. Il se réunit à intervalles réguliers pour étudier et émettre des avis sur toutes les questions de substance relatives au bon fonctionnement du processus du Forum. Il peut aussi

procéder à la création de groupes thématiques de travail. Il se réunit à Genève.

3. – LES AMIS DU FORUM

Les Amis du Forum est ouvert à tous les Etats membres et observateurs des Nations Unies. Les agences spécialisées des Nations Unies et les autres organisations internationales peuvent être invitées comme observateurs. Il sert de caisse à résonance, en assurant que tous les Etats membres et observateurs des Nations Unies soient maintenus informés des développements concernant le Forum et émet des avis sur l'ordre du jour, la structure et la configuration de chaque réunion du Forum. Les réunions des Amis du Forum sont présidées par la Présidence en fonction. Elles ont lieu, en principe, au moins deux fois entre chaque réunion du Forum, dans un lieu déterminé par la Présidence en fonction.

4. – STRUCTURE D'APPUI

La structure d'appui devrait assister la Présidence en fonction dans les préparatifs du Forum, y compris les délibérations du Groupe de Pilotage et des Amis du Forum. Il aura la charge de maintenir les archives et d'entreprendre des tâches telles que la mise en ligne d'un site web.

La structure d'appui est attachée et supervisée par la Présidence en fonction. Elle pourra être composée de personnel du gouvernement-hôte ainsi que d'experts et conseillers détachés d'autres gouvernements ou d'institutions intéressées.

5. – FINANCEMENT

Chaque Présidence en fonction prépare un budget détaillé pour le Forum sous sa responsabilité, en indiquant la part prise en charge par ses propres ressources et la part nécessitant un financement extérieur. Des provisions pour le transfert éventuel de fonds non-utilisés d'une Présidence à la suivante doivent également être envisagées.

Les contributions financières sont versées à un fond administré par la Présidence en fonction. La Présidence en fonction engage les dépenses conformément au budget et assure la bonne gestion

de tous les fonds reçus, en ce compris le contrôle et la vérification des comptes.

6. – RELATIONS AVEC LES NATIONS UNIES

Le Forum ne fait pas partie du système des Nations Unies. Il maintient, cependant, à travers son Groupe de Pilotage, des liens avec le Secrétaire Général, notamment à travers son Représentant Spécial pour la Migration Internationale et le Développement. Le Forum fait également appel à l'expertise du Groupe Mondial de la Migration (GMG) inter-agences à la fois auprès des institutions individuelles et du Groupe en tant que tel, à travers sa Présidence. Le Forum peut également consulter et coopérer avec d'autres organisations internationales et régionales concernées.

La Présidence en fonction fait parvenir les conclusions des réunions du Forum au Secrétaire Général.

7. – PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Des mesures appropriées seront prises pour la participation de la société civile, y compris celle des organisations non-gouvernementales concernées.

8. – CONFIGURATION DES RÉUNIONS DU FORUM

Le Forum se réunit chaque année pour un dialogue inter-actif et pratique. Il réunit des décideurs et des experts gouvernementaux de haut niveau et ses délibérations se déroulent selon les règles du Chatham House (non-attribution des déclarations à des orateurs spécifiques). Un compte-rendu des résultats est préparé à la fin de chaque réunion du Forum.

TABLE DES MATIÈRES

| | PAGES |
|--|-------|
| SOMMAIRE | 5 |
| REMERCIEMENTS | 7 |
| REMERCIEMENTS SPÉCIFIQUES | 9 |
| PRÉFACE | 13 |
| SOMMAIRE EXÉCUTIF | 15 |
| – <i>Sessions de tables-rondes</i> | 19 |
| FORUM MONDIAL SUR LA MIGRATION ET LE DÉVELOPPEMENT – PREMIÈRE RÉUNION – Belgique, du 9 au 11 juillet 2007 | |
| I. HISTORIQUE | 29 |
| 1. – <i>Introduction</i> | 29 |
| 2. – <i>Principes Directeurs</i> | 30 |
| II. PROCESSUS PRÉPARATOIRE | 32 |
| 1. – <i>La Journée de la société civile</i> | 33 |
| 2. – <i>Les journées gouvernementales</i> | 34 |
| 2.1. – Le questionnaire et l'identification des priorités thématiques . . . | 35 |
| 2.2. – Points focaux | 36 |
| 2.3. – Partenariats pour la préparation des sessions | 37 |
| 2.4. – Les Amis du Forum | 38 |
| 2.4.1. Première réunion des Amis du Forum – Bruxelles, le 30 janvier 2007 | 38 |
| 2.4.2. Deuxième réunion des Amis du Forum – Genève, le 27 mars 2007 | 39 |
| 2.4.3. Troisième réunion des Amis du Forum – Genève, 8 juin 2007 . . | 41 |
| III. LA RÉUNION : DU 9 AU 11 JUILLET 2007 | 43 |
| 1. – <i>Journée de la société civile (9 juillet)</i> | 43 |

| | PAGES |
|--|-------|
| 2. – <i>La Réunion gouvernementale (du 10 au 11 juillet)</i> | 45 |
| 2.1. – Session plénière d’ouverture (10 juillet) | 46 |
| 2.1.1. Discours d’ouverture et discussions | 47 |
| 2.1.1.1. Principaux messages véhiculés. | 48 |
| 2.1.2. Rapport de la Journée de la société civile | 51 |
| 2.2. – Tables-rondes (du 10 au 11 juillet) | 51 |
| 2.2.1. Table-ronde 1 – Développement du capital humain et mobilité de la main-d’oeuvre : maximiser les opportunités et minimiser les risques | 51 |
| 2.2.1.1. Historique. | 52 |
| Session 1.1 – Migration hautement qualifiée : équilibrer les intérêts et les responsabilités | 53 |
| Groupe de discussion. | 55 |
| Discussion générale. | 59 |
| Principales observations et conclusions | 63 |
| Recommandations et actions proposées. | 63 |
| Session 1.2 – Migration de travail temporaire comme contri- bution au développement : partager les responsabilités. | 64 |
| Groupe de discussion. | 66 |
| Discussion générale. | 70 |
| Principales observations et conclusions | 73 |
| Recommandations et actions proposées. | 74 |
| Session 1.3 – Le rôle des partenaires autres que gouvernemen- taux dans le renforcement de la contribution de la migration de travail temporaire | 74 |
| Groupe de discussion. | 76 |
| Discussion générale. | 79 |
| Principales observations et conclusions | 83 |
| Recommandations et actions proposées. | 84 |
| Session 1.4 – Comment la migration circulaire et les retours du- rables peuvent-ils servir d’outils pour le développement ? | 85 |
| Groupe de discussion. | 86 |
| Discussion générale. | 91 |
| Principales observations et conclusions | 93 |
| Recommandations et actions proposées. | 93 |
| 2.2.2. Table-ronde 2 – Transferts de fonds et autres ressources des diasporas : augmenter leur volume net et leur valeur de déve- loppement | 94 |
| 2.2.2.1. Historique. | 95 |
| Thème 1 – Améliorer les transferts formels de fonds et réduire leur coût | 98 |
| Discussion générale. | 101 |
| a) Sur l’augmentation de la concurrence sur le marché des transferts de fonds. | 101 |
| b) Sur les nouvelles technologies | 102 |
| c) Sur les accords de corridor | 102 |
| d) Sur la littérature financière : motivations, dissémination de l’information et sensibilisation | 103 |
| e) Sur les cartes d’identification des migrants | 105 |
| f) Autres points débattus | 105 |
| Recommandations et actions proposées. | 105 |

| | PAGES |
|---|-------|
| Thème 2 – Augmenter le micro-impact des transferts sur le développement | 106 |
| Discussion générale | 108 |
| a) Sur la diversification de l’offre de services financiers | 109 |
| b) Sur le renforcement des capacités et l’amélioration | 110 |
| c) Sur les transferts collectifs | 111 |
| d) Sur l’harmonisation | 111 |
| e) Sur les relations de genre et de famille | 112 |
| f) Autres points débattus | 112 |
| Recommandations et actions proposées | 113 |
| Thème 3 – Augmenter le micro-impact des transferts sur le développement | 113 |
| Discussion générale | 116 |
| a) Le macro-impact des transferts | 116 |
| b) Sur les effets négatifs des transferts de fonds | 116 |
| c) Sur l’amélioration de la solvabilité des pays | 117 |
| d) Sur la titrisation | 117 |
| e) Sur les emprunts obligataires de la diaspora | 118 |
| f) Autres points débattus | 118 |
| Recommandations et actions proposées | 118 |
| Thème 4 – Travailler avec la diaspora pour le développement | 119 |
| Discussion générale | 122 |
| a) Sur la reconnaissance, l’identification et la communication | 123 |
| b) Sur le renforcement des capacités et la mise en réseaux | 125 |
| c) Sur l’alignement, l’harmonisation et la propriété | 125 |
| d) Sur l’intégration | 126 |
| e) Sur l’entrepreneuriat | 127 |
| f) Autres points débattus | 127 |
| Recommandations et proposition d’actions | 127 |
| 2.2.3. Table-ronde 3 – Renforcer la cohérence au niveau institutionnel et politique, et promouvoir les partenariats | 128 |
| 2.2.3.1. Historique | 129 |
| Session 3.1 – Mesurer les impacts de la migration et du développement : Initiatives récentes et progrès | 131 |
| Groupe de discussion | 133 |
| Discussion générale | 135 |
| Principales observations et conclusions | 136 |
| Recommandations et actions proposées | 136 |
| Session 3.2 – Planification politique cohérente et méthodologie pour lier la migration et le développement | 137 |
| Groupe de discussion | 140 |
| Discussion générale | 144 |
| Principales observations et conclusions | 146 |
| Recommandations et actions proposées | 147 |
| Session 3.3 – L’avenir du Forum mondial sur la Migration et le Développement | 149 |
| Session 3.4 – Processus consultatif de la migration régionale et développement : accroître la coopération | 150 |
| Groupe de discussion | 152 |
| Discussion générale | 155 |
| Principales observations et conclusions | 156 |
| Recommandations et actions proposées | 156 |

| | PAGES |
|--|---------|
| 2.3. – Questions transversales | 159 |
| 2.3.1. Causes profondes de la migration | 160 |
| 2.3.1.1. Contexte et observations principales | 160 |
| 2.3.1.2. Orientations politiques et recommandations | 162 |
| 2.3.2. Droits de l'homme | 166 |
| 2.3.2.1. Contexte et observations principales | 166 |
| 2.3.2.1. Orientations politiques et recommandations | 168 |
| 2.3.3. Genre | 171 |
| 2.3.3.1. Contexte et observations principales | 171 |
| 2.3.3.2. Orientations politiques et recommandations | 173 |
| 2.4. – Marché aux propositions | 175 |
| 2.4.1. Introduction | 175 |
| 2.4.2. Processus Préparatoire | 175 |
| 2.4.3. Marché aux propositions | 176 |
| 2.4.4. Résultats | 177 |
| 2.4.5. Prochaine étape à Manille et au delà | 177 |
| 2.5. – Clôture de la session (11 juillet) | 178 |
| IV. RÉSULTATS ET MARCHE À SUIVRE | 180 |
| 1. – <i>Conclusions générales</i> | 180 |
| 2. – <i>Marche à suivre</i> | 182 |
| 2.1. – L'établissement d'une vision globale commune sur la migration : l'avancement de la coopération | 182 |
| 2.2. – Structure du Forum : Leçons apprises de la première expérience | 183 |
| 2.3. – Activités de suivi | 185 |
| 2.3.1. Mise en oeuvre des actions proposées et recommandations | 185 |
| 2.3.2. Continuité thématique du Forum | 187 |

ANNEXES

| | |
|---|---------|
| DISCOURS DU PREMIER MINISTRE GUY VERHOFSTADT | 191 |
| DISCOURS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS-UNIES BAN KI-MOON | 194 |
| – FUTUR DU FORUM : MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT | 200 |
| 1. – <i>Présidence – Troïka</i> | 200 |
| 2. – <i>Groupe de Pilotage</i> | 201 |
| 3. – <i>Les Amis du Forum</i> | 202 |
| 4. – <i>Structure d'Appui</i> | 202 |
| 5. – <i>Financement</i> | 202 |
| 6. – <i>Relations avec les Nations Unies</i> | 203 |

| | PAGES |
|---|-------|
| 7. – <i>Participation de la Société civile</i> | 203 |
| 8. – <i>Configuration des Réunions du Forum</i> | 203 |
| TABLE DES MATIÈRES | 205 |

